

1348



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi



(Rapport provisoire 2)

II

Mars 2006

Avant-propos

Ce document constitue la deuxième version provisoire du DSRP II. C'est un **document de travail et ne doit pas être cité**. Il traduit la synthèse des résultats du processus participatif de révision à cette étape, et est marqué par les changements suivants :

- 1) **au niveau de la démarche participative**, il a été mis en place des commissions de travail autour des catégories d'acteurs que sont (i) les acteurs étatiques, (ii) les organisations de la société civile, (iii) les collectivités locales, (iv) le secteur privé et (v) les partenaires au développement. Chaque catégorie s'est organisée de manière autonome pour produire sa contribution, d'abord sur le rapport d'avancement, ensuite sur la réactualisation du diagnostic et enfin sur la révision des objectifs et de la matrice des mesures. Toutes les commissions ont transmis leur contribution.
- 2) **en ce qui concerne les données d'enquêtes**, le processus de révision a pu tirer profit des résultats définitifs de l'ESAM II, ainsi que de l'enquête EDS IV qui permettent donc une analyse plus fine des déterminants de la pauvreté. Par ailleurs diverses études produites avec l'appui des partenaires notamment dans le domaine de la revue des dépenses publiques, les travaux thématiques sur les OMD et l'analyse des secteurs ont permis d'enrichir les analyses et la définition des stratégies.
- 3) **en ce qui concerne les nouvelles stratégies**, le processus a aussi tiré profit de la réactualisation des programmes sectoriels et de la formulation de nouvelles politiques sectorielles dans presque tous les secteurs avec une meilleure articulation avec le DSRP.
- 4) **au niveau des orientations**, les résultats du rapport d'avancement ont été traduits en recommandations sur lesquelles les différentes commissions se sont prononcées pour fixer les **orientations** du DSRP. Elles concernent l'horizon temporel, la prise en compte des stratégies sectorielles élaborées depuis le premier DSRP, les priorités qui ont émergé au cours de ces dernières années etc.
- 5) **en ce qui concerne l'horizon**, un consensus s'est dégagé pour porter l'horizon du DSRP à cinq ans et s'inscrire de manière plus explicite dans une vision à long terme (2015), articulée entre autres, autour des OMD.
- 6) **en ce qui concerne les axes de la stratégie** : les différentes contributions des commissions ont permis de retenir les axes suivants:
 - Création de richesses et croissance pro pauvre : (i) tous les secteurs prioritaires précédemment identifiés dans le DSRP 1 sont maintenus mais à cela s'ajoute la SCA qui occupera une place centrale, (ii) les nouvelles priorités relatives aux infrastructures de transport et à l'énergie comme politiques multisectorielles pour booster la croissance occupent une place plus visible.
 - Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base: cet axe est maintenu avec les mêmes secteurs et priorités mais avec un accent particulier sur les besoins d'accélérer les résultats pour avoir les impacts recherchés en vue d'atteindre les OMD dans les secteurs sociaux.
 - « Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes » remplace l'axe « amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables » qu'il intègre dans une perspective plus globale. L'axe prend en compte les nouvelles priorités de l'Etat mais aussi des populations en matière de gestion des risques et catastrophes (bateau diola, inondations, etc.).
 - Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif : ce quatrième axe prend en compte les évolutions notées depuis 2002, avec la mise en place du PNBG, le plan d'action CFAA /CPAR, entre autres.

Enfin, la mise en œuvre du DSRP fait l'objet d'un chapitre.

TABLE DES MATIERES

	INTRODUCTION ET CONTEXTE	5
1	INTRODUCTION ET CONTEXTE	7
2	DIAGNOSTIC DE LA PAUVRETE	7
2.1	PERCEPTION DE LA PAUVRETE	7
2.2	PROFIL DE PAUVRETE	9
2.3	MANIFESTATIONS DE LA PAUVRETE	11
2.4	DETERMINANTS DE LA PAUVRETE	11
	2.4.1. Environnement économique / Insuffisance de revenus	12
	2.4.2. Insuffisance et inégalités dans l'accès aux services sociaux de base	12
	Education et Pauvreté	14
	Santé et Pauvreté	15
	Malnutrition	16
	Accès à l'eau potable	16
	Accès à l'Assainissement	16
	Accès aux services énergétiques et pauvreté	17
2.4	PAUVRETE, VULNERABILITE ET ABSENCE DE PROTECTION SOCIALE	18
2.5	CONTRAINTES LIMITANT L'EFFICACITE DES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DES PAUVRES	18
	2.5.1. Bonne gouvernance, décentralisation et développement participatif	19
	2.5.2. Environnement socioculturel et pauvreté	21
3	VISION ET OBJECTIFS STRATEGIQUES	22
4	STRATEGIES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	24
4.1.	AXE 1: CREATION DE RICHESSES : POUR UNE CROISSANCE PRO PAUVRE	24
	4.1.1. Cadre macroéconomique	26
	4.1.3. Politiques sectorielles	34
	4.1.4. Secteurs d'appui à la création de richesses	35
	4.1.5. Mesures d'accompagnement	38
4.2.	AXE 2 : ACCELERATION DE LA PROMOTION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	38
	4.2.1. Capital humain et renforcement des capacités	42
	4.2.2. Capital naturel et cadre de vie	44
4.3.	AXE 3 : PROTECTION SOCIALE, PREVENTION ET GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES	44
	4.3.1. Objectifs de lutte contre la vulnérabilité	44
	4.3.2. Réforme et renforcement des systèmes formels de sécurité sociale	45
	4.3.3. Extension de la Protection Sociale	45
	4.3.4. Prévention et gestion des risques majeurs et catastrophes	46
	4.3.5. Protection des groupes vulnérables	47
4.4.	AXE 4 : BONNE GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT DECENTRALISE ET PARTICIPATIF	47
	4.4.1. Amélioration de la qualité du service public et gouvernance économique	48
	4.4.2. Gouvernance judiciaire	49
	4.4.3. Gouvernance locale et décentralisation	49
	4.4.4. Développement des pôles secondaires	50
	4.4.5 Promotion du dialogue social	51
5	MISE EN ŒUVRE	51
5.1.	PRINCIPES DIRECTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE	52
5.2.	CADRE INSTITUTIONNEL DE PILOTAGE ET DE SUIVI EVALUATION DU DSRP	52
5.3.	INSTRUMENTS ET PROCEDURES DE MISE EN ŒUVRE	53
5.4.	SUIVI ET EVALUATION	54
5.5.	INFORMATION ET COMMUNICATION	54
5.6.	FINANCEMENT DE LA STRATEGIE	56
6	ANNEXES	56
6.1.	ANNEXE 1 : CADRE DE PLANIFICATION	57
6.2.	ANNEXE 2 : MATRICE DES MESURES (2006-2010)	78
6.3.	ANNEXE 3 : PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES - 2006 - 2010	92
6.4.	ANNEXE 4 : SCENARI DU CADRAGE MACROECONOMIQUE	105
6.5.	ANNEXE 5 : INDICATEURS DE SUIVI DU DSRP	

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Pauvreté et inégalité au Sénégal, 1994 – 2002	8
Tableau 2 : Incidence de la pauvreté et contribution selon les régions administratives	9
Tableau 3 : Proportions d'enfants travailleurs par milieu de résidence et sexe	10
Tableau 4 : Taux d'abandon scolaire parmi les enfants âgés de 7 à 14 ans selon le milieu de résidence et par sexe	13
Tableau 5 : Répartition de la population malade ou blessée selon le milieu de résidence et la maladie	15

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ADFPME	Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes
ADM	Agence de Développement Municipal
ADO	Agence de Conseil des Adolescents
AEMV	Adduction d'Eau Multi Village
AGETIP	Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public
APIX	Agence de Promotion des Investissements et des Grands Travaux
ASER	Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale
ASN	Agence sénégalaise de Normalisation
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CDMT	Cadre de Dépense à Moyen Terme
CDSMT	Cadre Sectoriel de Dépense à Moyen Terme
CEA	Consommation par Equivalent Adulte
CFAA	Country Financial Accountability Assessment
CL	Collectivités Locales
CMP	Code des Marchés Publics
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
COA	Code des Obligations de l'Administration
CPAR	Country Program Assessment Review
CREA	Centre de Recherches Economiques Appliquées
CSRP	Crédit de Soutien à la Réduction de la Pauvreté
CSS	Caisse de Sécurité Sociale
DAS	Direction de l'Action Sociale
DER	Direction de l'Expansion Rurale
DPS	Direction de la Prévision et de la Statistique
DSCR	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTC3	Diphtérie Tétanos Coqueluche 3
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EPC	Equivalents de Produits Consommables
EPPS	Enquête auprès des ménages sur la Perception de la Pauvreté au Sénégal
EPPS-Focus group	Enquête de Perception de la Pauvreté au Sénégal par Focus group
EPT	Education Pour Tous
ESAM-I	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (1994)
ESAM-II	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (2001)
ESP	Enquête Sur les Priorités des Ménages
FDD	Fond de dotation de la décentralisation
FECL	Fonds d'Équipement des Collectivités Locales
FNAE	Fonds National d'Action pour l'Emploi
FNE	Fonds National pour l'Emploi
FNR	Fonds National de Retraite
GPL	Gaz Propane Liquide
GV	Groupes Vulnérables
HIMO	Haute Intensité de Main-d'Œuvre
IAGU	Institut Africain de Gestion Urbaine
ICS	Industries Chimiques du Sénégal
IDA	International Development Association
IEC	Information Education Communication
IMF	Institution de Micro finance
IPM	Institut de Prévoyance Maladie
IPRES	Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal
Ktep	Consommation Totale Finale par produit
LPSE	Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement
MAC	Maïsson d'Arrêt et de Correction
MPE	Micros et Petites Entreprises
NEPAD	New Partnership for Africa's Development
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication

OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAS	Office National de l'Assainissement du Sénégal
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OSC	Organisation de la Société Civile
PAFS	Plan d'Action forestier du Sénégal
PDEF	Programme Décennal de l'Education et de la Formation
PEF	Programme Economique et Financier
PEPEAM	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire
PET	Programme Education pour Tous
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PGF	Productivité Globale des Facteurs
PIB	Produit Intérieur Brut
PLD	Plan Local de Développement
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNBG	Programme National de Bonne Gouvernance
PNC	Programme de Nutrition Communautaire
PNDA	Programme National de Développement agricole
PNDE	Plan national de Développement de l'Elevage
PNDL	Programme National de Développement Local
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNIR	Programme National d'Infrastructures Rurales
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PSA	Partenariat Stratégique pour l'Afrique
PSJ	Programme Sectoriel Justice
PST2	Programme Sectoriel des Transports 2
PTIP	Programme Triennal d'Investissements Publics
QUID	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Développement de l'ESAM-II
RBC	Réhabilitation à base communautaire
SAED	Société d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal
SCA	Stratégie de Croissance Accélérée
SDE	Société des Eaux du Sénégal
SDSP	Stratégie de Développement du Secteur Privé
SENELEC	Sénégalaise d'Electricité
SIDA	Syndrome d'Immuno Déficience Acquis
SMIG	Salaire Moyen Interprofessionnel Garanti
SNCS	Société National des Chemins de Fer du Sénégal
SNEEG	Stratégie National d'Egalité et d'Equité du Genre
SNMF	Stratégie Nationale de la Micro Finance
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
STEP	Stratégies et Techniques contre l'Exclusion sociale et la Pauvreté
TBS	Taux Brut de Scolarisation dans l'élémentaire
TDR	Termes de Référence
TIC	Technique de l'Information et de la Communication
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UA	Union Africaine
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	United Nations Children's Fund

1 INTRODUCTION ET CONTEXTE

1. Le Sénégal a élaboré et mis en œuvre un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) couvrant la période 2003-2005. Les résultats obtenus par le Sénégal sur cette période sont jugés satisfaisants. En effet, la croissance économique s'est maintenue sur une pente positive avec une moyenne annuelle d'environ 5% (6,5% en 2003 après le ralentissement de 2002, 6% en 2004 et 5,3% 2005) dans un contexte d'amélioration de la gestion des finances publiques, de maîtrise de l'inflation (moins de 2% par an) et de consolidation des autres agrégats macroéconomiques fondamentaux.
2. Le point sur l'état d'exécution de la matrice des mesures initialement envisagées dans le DSRP a montré que les actions prévues ont été, pour l'essentiel, mises en œuvre en 2004. Les performances macroéconomiques ont permis, pour la plupart des objectifs visés dans le cadrage de base du DSRP, d'atteindre les résultats du scénario optimiste et dans les autres cas de se rapprocher du scénario tendanciel.
3. Les rapports d'avancement 2003 et 2004 du DSRP⁵ ont fait état d'importants progrès dans la mise en œuvre de la stratégie dans les secteurs prioritaires du DSRP. En effet, le gouvernement a réalisé la plupart des mesures d'accompagnement du pilier « création de richesses » et inscrit l'économie nationale dans une dynamique d'accélération de la croissance par des politiques macroéconomiques rationnelles, l'amélioration du climat de l'investissement et des avancées dans les réformes structurelles notamment dans les secteurs de l'arachide et de l'électricité. Cependant les impacts sur la réduction de la pauvreté ont été atténués, du fait de chocs comme les catastrophes vécues par les populations ces dernières années : pluies hors saisons, sécheresse, inondations, bateau le Joola, invasions acridiennes, etc). En ce qui concerne le second pilier, les investissements dans le capital humain de manière générale ont fait l'objet d'une attention particulière avec l'allocation de 50% du budget de fonctionnement aux secteurs sociaux (éducation, santé). Même si tous les effets attendus ne sont pas encore constatés, les investissements dans les services sociaux de base ont permis d'améliorer les indicateurs sociaux tendant vers l'atteinte des OMD (voir encadré 1).
4. Ces rapports ont indiqué toutefois que les améliorations, dans le cadre du troisième pilier, consacrées aux groupes vulnérables, et dans les secteurs de l'assainissement et de l'énergie sont faibles du fait que les investissements prévus n'ont pas été alloués aux projets identifiés.
5. Tous ces efforts justifient en partie l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE renforcée en avril 2004, le passage du Sénégal au club de Paris, l'éligibilité du Sénégal au Millénium Challenge Account (MCA) et tout récemment en 2005 l'admission du Sénégal à l'initiative du G8 d'annulation de la dette.
6. Malgré tout, le bon niveau de croissance atteint sur la période, reste en deçà de l'objectif d'au moins 7% nécessaire pour créer suffisamment d'emplois sur le marché du travail, d'améliorer significativement les conditions de vie des ménages et de réduire la pauvreté de moitié en 2015.
7. Si la croissance économique demeure limitée à cet égard, c'est parce le secteur privé qui en est le moteur, demeure confronté à un certain nombre de contraintes structurelles. Ces contraintes concernent, notamment, l'existence de barrières administratives à la création et au fonctionnement des entreprises, les lenteurs et incertitudes liées aux procédures juridiques et judiciaires, la faible productivité des facteurs de production, le niveau relativement élevé des coûts de production, le difficile accès au financement et au foncier, ainsi que la faible diversification de la production. Les infrastructures d'accompagnement des activités économiques, notamment physiques, restent, en dehors des télécommunications, faiblement développées. Les problèmes de mobilité urbaine à Dakar persistent, engendrant des surcoûts en temps importants qui compromettent la compétitivité de l'économie. Au niveau sectoriel, le rythme de progression de l'économie est toujours sensible à l'évolution de la production agricole qui est elle même hautement dépendante de la pluviométrie. En effet, la croissance du PIB a été ralentie en 2002 en raison de la baisse de la production agricole, en grande partie du fait des impacts des pluies hors saisons et aux inondations le long du Fleuve Gambie.

⁵ Pour plus de détails voir DSRP rapport d'avancement 2003 MEF 2004 ; DSRP rapport d'avancement 2004 MEF 2005 (cf site : www.dsrp.sn)

Tableau 1 : Pauvreté et inégalité au Sénégal, 1994 – 2002

	Ménages				Individus			
	Niveau national	Dakar	Autres zones urbaines	Milieu rural	Niveau national	Dakar	Autres zones urbaines	Milieu rural
	1994-95							
Incidence de la pauvreté (%)	61.4	49.7	62.6	65.9	67.9	56.4	70.7	71.0
Profondeur de la pauvreté (%)	20.5	15.4	21.4	22.3	23.6	17.7	24.4	25.3
Gravité de la pauvreté (%)	9.1	6.4	9.5	10.0	10.6	7.4	10.8	11.7
Coefficient de Gini	38.6	45.8	39.7	31.7	32.6	36.7	34.0	29.4
	2001-02							
Incidence de la pauvreté (%)	48.5	33.3	43.3	57.5	57.1	42.0	50.1	65.2
Profondeur de la pauvreté (%)	14.8	9.5	13.4	17.8	18.3	12.0	16.1	21.4
Gravité de la Pauvreté (%)	6.2	3.7	5.7	7.5	7.9	4.7	6.9	9.4
Coefficient de Gini	37.4	41.9	38.3	29.9	34.2	37.3	35.2	30.1

Source: ESAM II, 2001/2002, ESAM I, 1994/1995

16. **Au niveau ménage, l'incidence de pauvreté est passée de 61,4% (1994/95) à 48,5% (en 2001/2002),** correspondant à une baisse relative de 16%, mais ces taux sont largement en dessous de l'incidence de pauvreté du point de vue de l'approche subjective basée sur la perception des chefs de ménage. En effet, les résultats de cette approche indiquent que 65% des ménages interrogés se considèrent comme pauvres et 23 % d'entre eux se déclarent même très pauvres. En outre, à l'opposé des mesures objectives qui montrent une réduction de la pauvreté, les mesures subjectives indiquent une augmentation dans la même période. Près de deux ménages sur trois (64%) estiment que la pauvreté s'est aggravée au cours des cinq dernières années contrairement aux mesures objectives qui indiquent une réduction de 16%.
17. **La pauvreté est plus répandue au sein des chefs de ménage dont le niveau d'instruction est le plus bas.** Près de 55% des chefs de ménage sans instruction sont pauvres contre 46% pour ceux qui ont le niveau primaire. De plus l'incidence de la pauvreté baisse plus sensiblement dans les ménages où le chef a atteint le niveau secondaire (26%) ou supérieur (12,5%). Le faible niveau d'instruction des femmes accentue davantage cette pauvreté au sein des ménages.
18. **L'incidence de la pauvreté augmente avec la taille du ménage.** La taille moyenne des ménages des 20 % les plus pauvres est de plus de 10 personnes alors que parmi les 20 % les plus riches, elle est de 8 personnes. Du point de vue de la consommation, on note selon l'ESAM II, que les ménages de 1 à 4 personnes ont une consommation par an et par personne deux fois plus élevée que celle des ménages de 5 à 10 personnes et 3 fois plus que celle des ménages de 10 à 14 personnes. Cette corrélation positive entre la taille du ménage et la pauvreté met en évidence les interrelations existant entre variables démographiques et pauvreté au Sénégal. Ainsi, la forte fécondité (5,3 enfants par femme) caractérisant les ménages de taille élevée contribue à la baisse du taux de la consommation par personne exposant les membres du ménage à des privations pouvant affecter de manière durable leurs capacités d'accès à l'avoir, au savoir et au savoir-faire et au-delà, créer les conditions d'une persistance du phénomène de pauvreté.
19. Dans les ménages où le chef de famille dispose d'un revenu relativement bas, on rencontre un taux de dépense très élevé. Dans la plupart des cas, les membres secondaires sont sans revenus et continuent à être entretenus. Cette situation est le reflet du rapport élevé de dépendance induit par la proportion importante de jeunes au sein de la population sénégalaise. Pour ces jeunes représentant 58% de la population, la transition vers l'âge adulte est ardue du fait des problèmes d'insertion professionnelle, de la précarité de l'emploi et des conditions difficiles d'accès au logement.
20. **Même si la pauvreté, de manière générale, touche plus les femmes que les hommes, l'incidence de la pauvreté est plus faible parmi les ménages dirigés par une femme.** En effet, les données de l'ESAM II montrent que la pauvreté est moins répandue dans les ménages dirigés par une femme (37% contre 51% pour les ménages pauvres dirigés par un homme). A Dakar où le statut de la femme semble plus favorable (autonomie, participation, capital humain et social), la différence de niveau de pauvreté entre les ménages dirigés par des femmes et ceux dirigés par des hommes est même très négligeable (33,7% contre 32,1%).

2 DIAGNOSTIC DE LA PAUVRETE

12. La pauvreté est un phénomène multidimensionnel. C'est pourquoi, le Sénégal a pris en compte d'une part la perception de la pauvreté et d'autre part l'analyse du profil basée sur une information quantitative résumée à travers un indicateur monétaire ou non monétaire.

2.1 Perception de la pauvreté

13. Les populations s'auto désignent pauvres ou non pauvres selon des critères qui leur sont propres. A cet égard, un proverbe recueilli lors du processus participatif définit la pauvreté comme « l'absence d'avoir, de savoir et de pouvoir ». L'absence d'avoir peut s'interpréter comme une insuffisance de revenus et de patrimoines physiques, tandis que l'absence de savoir et de pouvoir peuvent s'interpréter respectivement comme une insuffisance de capital humain et de capital social. Cette définition qui fixe les déterminants de la pauvreté est finalement plus large que celle des économistes. C'est elle qui fonde la stratégie du Sénégal. Elle découle de la culture qui renvoie à la nature des formes d'organisation sociale et politique des communautés locales et aux stratégies sous-jacentes. Aussi, importe-t-il d'investir dans la culture qui détermine la manière de vivre des populations et subséquemment influence la méthode à utiliser pour combattre la pauvreté.

Encadré 2 : La pauvreté du point de vue des populations

Selon les populations, les principaux signes de la pauvreté sont, dans l'ordre : la difficulté à se nourrir, le manque de travail, le manque de soins, le manque de logement décent. Aussi, considèrent – elles que les priorités de l'État devraient être dans l'ordre : (i) l'emploi des jeunes (20,1 %); (ii) la réduction des prix des denrées de première nécessité (18,9 %); (iii) l'accès aux soins de santé de base (17,7 %); (iv) l'éducation des enfants (11,3 %).

L'analyse de la perception de la pauvreté au Sénégal peut se lire également à travers les langues nationales et s'articuler autour de quelques indicateurs dont les plus saillants se retrouvent dans la définition suivante : « Est pauvre celui qui n'a rien, qui ne peut régler ses besoins sociaux primaires, qui vit sans pouvoir accéder à des opportunités ». Ce type extrême de pauvreté est généralement appelé « ndool, miskiin, walaakaana (wolof), Baasdo (pulaar) karaxan (Malinké), Xonditoone (Djallonké), Ajobo (Bassari), Tampinté (Soninké), Seetan (bambara), Konkoo (mandingue) coitadessa (créole) : », traduit dans l'expression populaire en ces termes : « nit kuy taxaw rek te yorewul dara » (quelqu'un qui vit mais qui est dépourvu de tout). Le pauvre vit dans un dénuement total, économique et social ; il est sans soutien et ne compte que sur l'aide que lui apporte son entourage pour survivre. Il est souvent qualifié de déclassé social et plongé dans un état de misère quasi-permanent. Son trait dominant est qu'il s'autoexclue lui même du tissu social, préférant ainsi évoluer dans l'anonymat le plus total. Quant aux ménages pauvres (new ji doole, baadoolo, faxiir, (wolof) Ma teugniam, Wu bone (diola) Tampube (pulaar), Semeexo (Djallonké) Fangantan (Malinké), Fasonteñaani (Soninké) Fantan (en Bambara), ils disposent de sources de revenus assez précaires qui ne permettent pas de couvrir entièrement les besoins en alimentation. Pour expliquer la pauvreté, les populations évoquent les responsabilités individuelles exprimées à travers le proverbe « le paresseux est responsable de son état d'indigence » mais aussi par le manque de relations sociales. Le travail devient ainsi la première valeur à promouvoir pour s'affranchir de la pauvreté « Naq jerinu ». Le tissu relationnel est ici une référence centrale. Plus on élargit l'horizon de ses relations familiales, confrériques, ethniques, etc., plus on développe des capacités de s'échapper de la pauvreté, du dénuement et de la vulnérabilité. En d'autres termes, les liens sociaux représentent le fondement de la sécurisation de l'acteur du fait des solidarités (EPPS-Focus group, 2001)

Toutefois, certaines valeurs culturelles : (le xersa (pudeur), le jom (courage), le mun (patience et persévérance)) empêchent parfois les gens à exposer leur état de pauvreté, surtout chez les femmes qui préfèrent développer des alternatives de stratégies de sortie de crise (petit commerce, élevage, etc.).

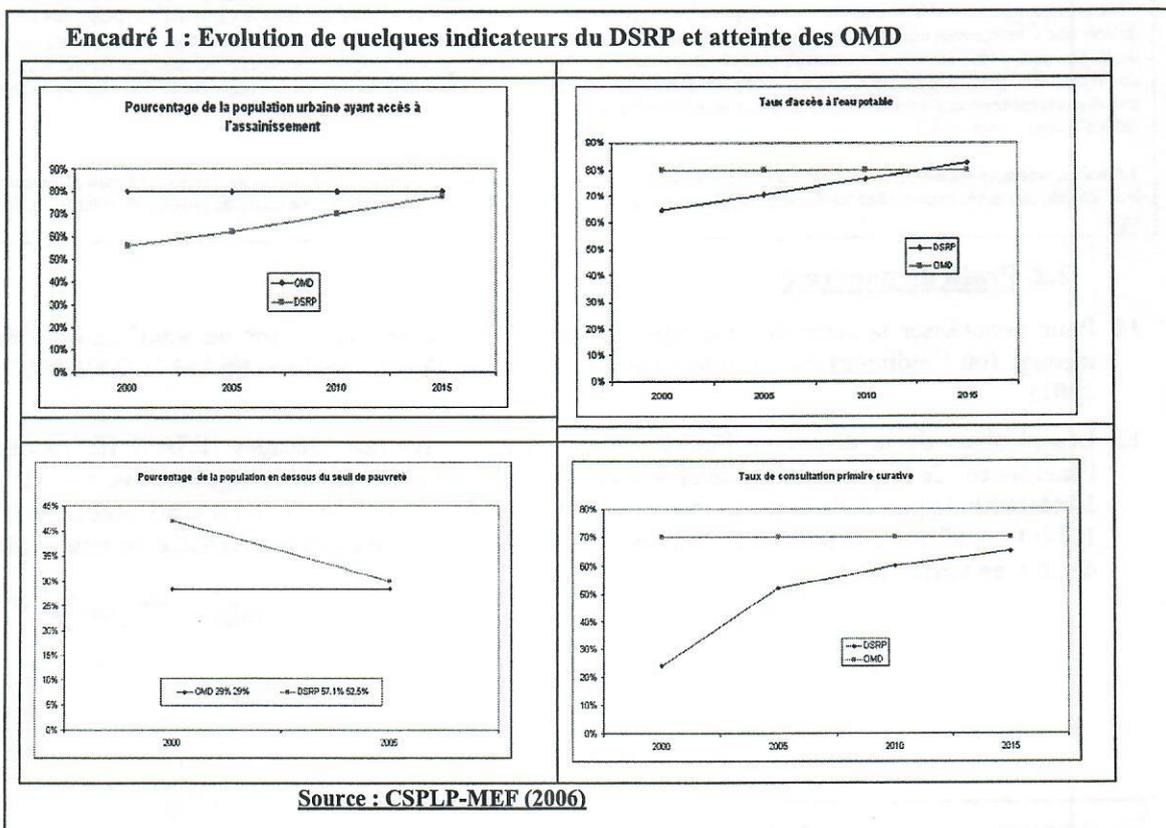
2.2 Profil de pauvreté

14. Pour caractériser la pauvreté, une ligne de pauvreté a été définie comme un seuil⁶ en deçà duquel le ménage (ou l'individu) est considéré comme pauvre (ESAM-I, 1994/95; ESAM II, 2001/2002; QUID, 2001)
15. Les résultats de la deuxième Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM II), montrent que l'incidence⁷ de la pauvreté reste élevée même si elle a baissé de façon significative dans la période 1994-2002 : la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est ainsi tombée de 67,9% en 1994/95, à 57,1% en 2001/2002, soit une réduction de 10,8 points de pourcentage en termes absolus et de 16% en termes relatifs.

⁶ Fixé à 2400 calories par équivalent adulte et par jour

⁷ L'incidence de la pauvreté est le pourcentage de pauvres.

8. Cette situation est d'autant plus préoccupante que le processus de mondialisation se consolide avec son cortège de contraintes et d'opportunités fondées sur le respect des normes économiques jalonnant le chantier de la compétitivité. Il est désormais reconnu qu'une insertion plus importante dans les circuits d'échanges mondiaux permet aux pays en développement, à moyen et long termes, d'accélérer leur dynamisme économique et de réduire la pauvreté. Or, au cours de la période récente, les exportations du Sénégal ont progressé à un rythme très modeste contribuant, ainsi, faiblement à la croissance du PIB et n'assurant pas les besoins en importations, renforçant ainsi le déficit structurel de la balance commerciale.
9. L'ampleur de la correction apportée au taux de change en 1994 a certainement amélioré la compétitivité-prix des exportations sénégalaises, mais n'a pas suffi pour autant à assurer de bonnes performances du commerce extérieur sénégalais, avec des exportations demeurant encore largement composées de produits en déclin sur le marché mondial. La faiblesse des exportations sénégalaises résulte également de contraintes pesant sur l'accès aux marchés des pays développés.
10. L'Etat a fait des efforts importants pour respecter les ratios de répartition des dépenses publiques retenues dans le DSRP, en vue de promouvoir un développement durable et favorable aux couches les plus démunies. Cependant, le problème de l'efficacité des dépenses publiques se pose toujours avec plus d'acuité dans les secteurs de la santé et de l'éducation, la qualité et la disponibilité des ressources humaines demeurent toujours parmi les contraintes majeures qui empêchent la réalisation d'une croissance forte et inclusive.
11. C'est dans ce contexte que le Sénégal a élaboré son second DSRP en vue de réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015, et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). A cet effet, l'Etat devra mettre en place de manière soutenue, une politique économique et sociale permettant de relever significativement ses performances socio-économiques et de placer le pays sur un sentier de développement humain durable. Le consensus autour de cette stratégie fait apparaître la nécessité d'une mobilisation des décideurs politiques, des acteurs nationaux et des partenaires au développement pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion à travers l'établissement d'un lien étroit entre la réduction de la pauvreté, le progrès économique, la production et la consommation durables, l'équité du genre, le renforcement des capacités et la bonne gouvernance.



21. Cet avantage apparent peut être dû à une différence dans la composition des ménages des deux catégories, à la taille et à l'importance des transferts plus favorables aux ménages dirigés par des femmes. Par ailleurs, les femmes chefs de ménage sont plus autonomes, plus entreprenantes et ont un meilleur accès aux ressources que les autres femmes.
22. Environ 56% des ménages dirigés par une personne de troisième âge sont touchés par la pauvreté dont ils contribuent à hauteur de 19% (alors que les personnes du troisième âge ne représentent que 6% de la population). Les personnes de cette tranche d'âge (plus de 60 ans) rencontrent de nombreuses difficultés dont : la faible participation à la citoyenneté et aux instances de décisions, l'insuffisance d'organisation et de système de prise en charge, le coût élevé des consultations, des actes médicaux et des médicaments relatifs à leur santé physique, l'accès difficile au crédit bancaire ou à un fonds spécial d'appui et de réinsertion, mais également à la terre et au logement. La vulnérabilité des ménages dirigés par les personnes du troisième âge est également imputable aux problèmes auxquels les jeunes générations sont confrontées pour accéder à l'autonomie financière et assurer la relève.
23. **La réduction de l'incidence de la pauvreté est plus marquée en milieu urbain qu'en milieu rural.** En milieu rural, 65,2% des individus et 57,5% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ces pourcentages sont plus faibles dans les autres villes (respectivement 50,1% et 43,3%) et nettement plus bas à Dakar (42,0% et 33,6%). Ainsi, le milieu rural contribue à hauteur 65% à la pauvreté, pour une population de moins de 55% du total. En revanche, Dakar qui compte près d'un quart de la population y contribue pour moins de 18%.
24. Les régions de Ziguinchor et de Kolda, confrontées pendant plusieurs années à la crise casamançaise, (insécurité), de l'enclavement enregistrent les taux les plus élevés de pauvreté (supérieure à la moyenne nationale) : respectivement 67,1% et 66,5% (voir tableau 2). Ces régions sont suivies de Kaolack (65,3%) et Diourbel (61,5%), qui se situent au cœur du bassin arachidier et qui subissent les effets du déclin des activités économiques liées à l'arachide dans un contexte d'absence de Thiès (48,6%), Fatick (46,3%), Saint Louis/Matam (42,1%) disposent de plus de revenus du fait des activités dans les secteurs touristiques, les cultures irriguées, la pêche, les transferts des émigrés (surtout pour Matam), la présence d'industries agroalimentaires (en particulier pour Saint Louis) et extractives (Thiès). Enfin les deux régions les moins pauvres que sont Dakar (33,6% et Louga 36,6%) connaissent d'importants flux de transferts. Par ailleurs, Dakar constitue un pôle économique, industriel administratif, intellectuel et culturel alors que la région de Louga dispose de richesses liées à l'élevage.

Tableau 2 : Incidence de la pauvreté et contribution selon les régions administratives

Régions	Incidence de la pauvreté	Contribution
Dakar	33,6	18,4
Ziguinchor	67,1	6,5
Diourbel	61,5	12,7
Saint Louis	41,2	8,6
Tambacounda	56,2	6,8
Kaolack	65,3	13,2
Thiès	48,6	12,7
Louga	36,2	5,1
Fatick	46,3	5,9
Kolda	66,5	10,1
Total	48,5	100

Source : DPS et Banque Mondiale (ESAMII, 2001/2002)

2.3 Manifestations de la pauvreté

25. Le manque de moyens propres est un facteur déterminant dans la détérioration des conditions de vie qui aggrave les inégalités et mène, à terme, à l'extrême pauvreté. En l'absence d'une politique de ciblage et d'assistance de la puissance publique et sans une solidarité communautaire soutenue liée à la transformation des repères éthiques et culturels, cette dynamique conduit à une rupture des liens sociaux et à l'exclusion des couches les plus défavorisées. Cet état de fait pousse certains individus aux pratiques ci-après:
26. **La violence et la délinquance.** Les personnes détenues sont pour la plupart des jeunes. Les statistiques de la justice les plus récentes indiquent un taux de criminalité d'environ 2% marqué par une progression rapide des infractions et une forte présence des jeunes parmi la population carcérale. Cette montée de la

délinquance des jeunes peut être imputable au relâchement des efforts des parents dans la prise en charge de l'éducation des adolescents en perte de repères. En outre la violence faite aux femmes est devenue un fait courant dans les quartiers pauvres et dans les familles démunies conduisant souvent à des drames.

27. **La mendicité.** Les talibés et mendiants (qui sont surtout des enfants et des adolescents) sont estimés à plus de 1% de la population. Ce phénomène des talibés, en quête quotidienne de nourriture et d'argent, tant pour leur propre survie que pour l'entretien de leur marabout, et repérables aux niveaux des carrefours, des marchés, des mosquées, des banques et autres endroits publics des centres urbains, est un véritable problème social et une atteinte aux droits humains.
28. **La violence faite aux enfants :** du fait de la pauvreté des ménages beaucoup d'enfants sont victimes de violences tels que les mariages précoces et forcés, les conflits (enfants victimes de mines en Casamance). En milieu urbain, la recrudescence dans l'usage et le trafic des stupéfiants est en étroite corrélation avec la situation de pauvreté et elle génère aussi la violence au sein des familles et communautés.
29. **Le travail des enfants.** Le travail des enfants est défini ici comme l'exercice d'une activité économique par les jeunes de moins de 15 ans. Environ 32,5% des enfants de 10 à 14 ans ont entamé leur vie professionnelle. Les petites filles entre 10 et 14 ans sont employées comme domestiques ou vendeuses de denrées alimentaires, pour contribuer au soutien des ménages pauvres. Des femmes et jeunes filles pauvres quittent leur terroir en quête d'un travail (domestique, pileuse, lavandière, petit commerce) surtout en période de soudure et sont exposées à la prostitution, à l'exploitation, au viol et à l'infanticide.

Tableau 3 : Proportions d'enfants travailleurs par milieu de résidence et sexe

Milieu de résidence	Ensemble	Garçons	Filles
Ensemble	32,5	37,4	27,6
Milieu urbain	8,4	11,2	5,7
- Dakar	6,2	8,3	4,2
- Autres Villes	10,3	14,0	7,1
Milieu Rural	47,1	52,4	47,1

Sources : Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages 2002

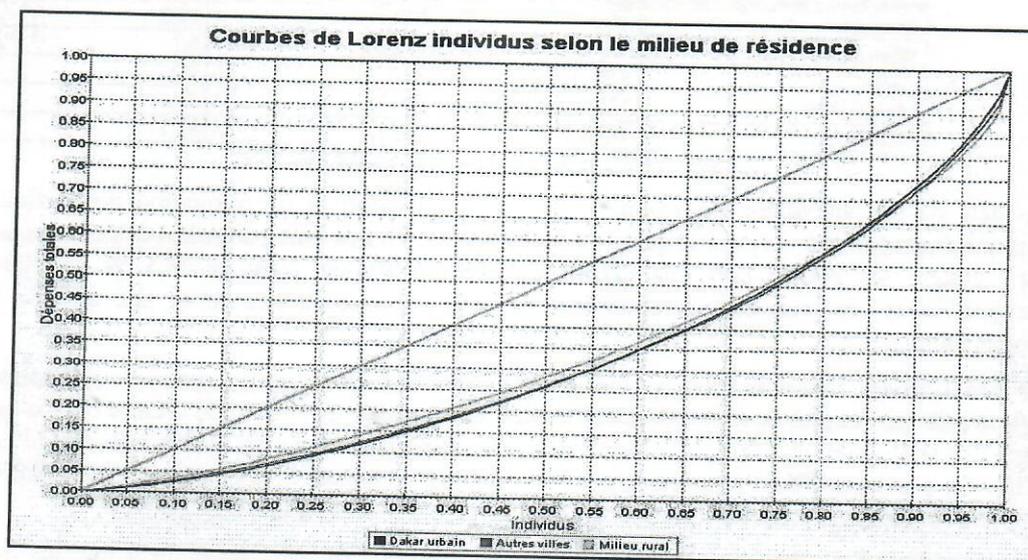
30. Au delà de ces situations, de violence, d'abus, d'exclusion et d'exploitation des enfants dans les communautés pauvres, se pose la question fondamentale du non enregistrement des enfants à l'Etat civil car malgré les efforts faits ces dernières années (60% en 2000 et 78.5 % en 2004), le non enregistrement continue de constituer une entrave à l'accès à l'école et une atteinte à un droit fondamental.
31. **La prostitution.** Les femmes qui s'adonnent à cette pratique sont relativement jeunes (âge médian estimé à 28 ans) et près de la moitié d'entre elles est divorcée. Environ 20% d'entre elles n'ont pas l'âge légal (21 ans); alors que le tiers est célibataire, la plupart est divorcée (48%), mariée (12%) ou veuve (6%). La prévalence de l'infection du VIH chez ces prostituées reste toujours très élevée selon les derniers résultats des enquêtes.
32. **La dégradation de l'environnement.** Les longues années de sécheresse ainsi que les modèles non durables de consommation et de production, ont fortement contribué à la fragilisation de l'environnement. Cette dégradation affecte davantage les pauvres qui dépendent fortement des écosystèmes pour leur survie et leur bien-être. En milieu rural, la faible qualité de vie des populations continue de faire pression sur les ressources naturelles expliquant ainsi le rythme inquiétant de déforestation malgré les efforts fournis dans le domaine. La dégradation de l'environnement liée notamment à la pollution des voitures de plus de 20 à 30 ans est aujourd'hui un problème de santé publique majeur.
33. **Les principaux signes de la pauvreté identifiés par les populations** sont, dans l'ordre, la difficulté à se nourrir, le manque de travail, le manque de soins, le manque de logement décent. Aussi, considèrent – elles que les priorités de l'Etat devraient être dans l'ordre : (i) l'emploi des jeunes (20,1 %); (ii) la réduction des prix des denrées de première nécessité (18,9 %); (iii) l'accès aux soins de santé de base (17,7 %); (iv) l'éducation des enfants (11,3 %).

34. Par ailleurs, d'autres études sectorielles montrent que la pauvreté se manifeste également par la faible consommation énergétique et par le profil de consommation.

2.4. Déterminants de la pauvreté

2.4.1. Environnement économique / Insuffisance de revenus

35. De 1960 à 1993, la croissance annuelle moyenne de l'économie est estimée à environ 2,7 % par an, soit en dessous du taux de croît démographique (2,9% l'an sur la période). Cette faible croissance s'est traduite par une baisse des revenus réels par tête et de l'emploi ainsi que par une augmentation des inégalités. Cette situation de crise économique et sociale a amené, le Sénégal et ses partenaires de l'Afrique de l'Ouest et du Centre à réviser la parité de leur monnaie commune par rapport au franc français.
36. Après la dévaluation du franc CFA intervenue en 1994, l'économie a renoué avec la croissance pour une progression moyenne du PIB d'un peu moins de 5% l'an de 1994 à 2002, dans un contexte de maîtrise de l'inflation et de réduction continue des déficits publics. Ce redressement de la croissance est imputable au regain de compétitivité de certains produits d'exportation, notamment les produits halieutiques, les produits arachidières, les phosphates, etc.).
37. Comme énoncé précédemment la part des ménages en pauvreté a diminué de 61,4% à 48,5%, soit une baisse en termes relatifs de l'incidence de la pauvreté de 16%. L'impact de la croissance sur l'incidence de la pauvreté a été cependant atténué par l'inefficacité des politiques de redistribution. Les inégalités mesurées par l'indice de Gini sont restées stables et ont même légèrement augmenté. En effet, l'indice de Gini estimé au niveau des individus est passé de 32,6 en 1994-95 à 34,2 en 2001-02. Les 20% les plus riches de la population réalisent plus de 41% des dépenses annuelles totales contre 8,1% pour les 20% les plus pauvres.



38. Ainsi, les performances économiques et financières enregistrées ces dernières années restent encore insuffisantes pour réduire de façon plus significative la pauvreté en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), notamment la réduction de l'incidence de la pauvreté de moitié à l'horizon 2015. En effet, avec le rythme actuel de progression de l'économie, il faudra 30 ans environ pour doubler le PIB par tête qui demeure l'un des plus faibles au monde (635 \$ US en 2003). Des poches de pauvreté non négligeables persistent, avec notamment la grande différenciation entre milieu urbain et milieu rural.
39. La croissance reste contenue par un certain nombre de contraintes structurelles dont notamment la faible diversification de l'économie, le niveau relativement élevé des coûts de production et le difficile accès au financement et au foncier. Nonobstant l'expansion rapide des systèmes financiers décentralisés, l'accès aux services financiers reste limité pour les micro-entreprises et les nouveaux entrepreneurs du

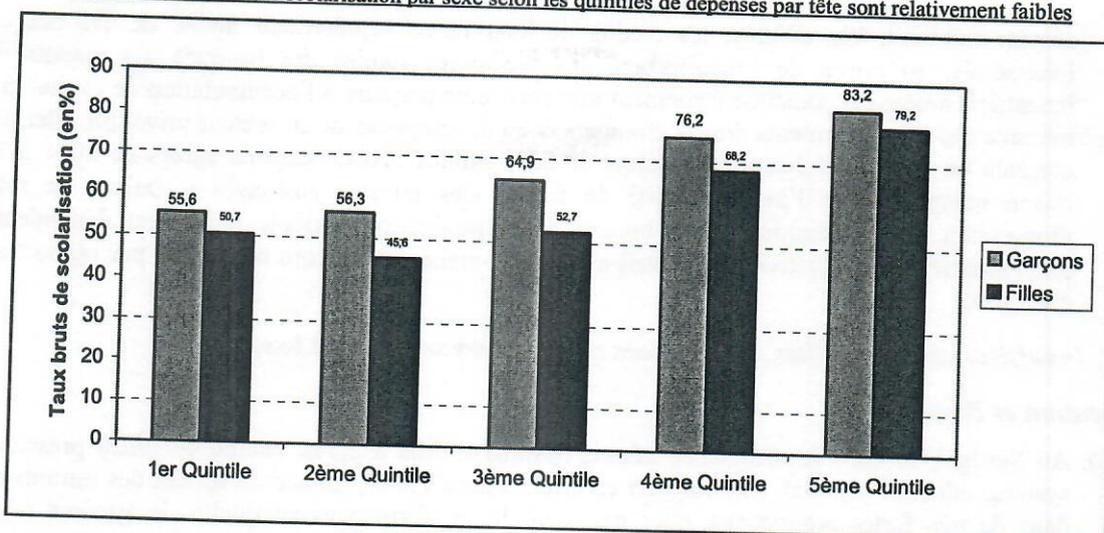
secteur informel. Par ailleurs, les crédits de long terme représentent moins de 5% des crédits à l'économie, en raison de l'insuffisance des ressources stables des banques. Le manque de sites industriels aménagés constitue également une contrainte majeure à l'accumulation de capital, à l'entrée massive des investissements directs étrangers et au développement du secteur privé. En effet, l'APIX a constaté un taux de réalisation de moins de 50% sur les investissements agréés de 2001 à 2004, en raison notamment de l'indisponibilité de fournir des terrains aménagés à Dakar. Le rythme de progression de l'économie reste tributaire de la production agricole hautement dépendante de la pluviométrie. La productivité du travail s'améliore mais reste encore très faible par rapport aux pays émergents.

2.4.2. Insuffisance et inégalités dans l'accès aux services sociaux de base

Education et Pauvreté

40. Au Sénégal, le taux de croissance démographique estimé à 2,5%. exerce de fortes pressions sur le système éducatif national. Elle requiert en effet, chaque année, un accroissement des intrants scolaires, dans de très fortes proportions, pour maintenir les performances auxquelles le système éducatif est parvenu en matière d'accès.
41. Les ressources budgétaires allouées au secteur augmentent d'année en année. En effet, celles-ci sont passées de 32% du budget de fonctionnement en 2002 à près de 40% en 2005, ce qui traduit une importante volonté pour le renforcement du système éducatif qui demeure un axe central de la lutte contre la pauvreté. Cependant, les résultats obtenus sont mitigés. Dans l'ensemble, près de 80% des enfants scolarisés dans l'enseignement primaire habitent à moins de 30 minutes de leurs établissements scolaires. C'est en milieu urbain (87,3%) et à Dakar (92,9%) en particulier que les établissements scolaires sont plus accessibles. En revanche, en milieu rural, la proportion d'élèves résidant à moins de 30 minutes des établissements primaires est de 69,5%. Environ, 56% des populations sont satisfaites de la qualité des services éducatifs et c'est en milieu urbain que le niveau de satisfaction est plus élevé. L'accès aux fournitures scolaires reste un problème majeur pour l'éducation. En effet, 80% des populations non satisfaites de la qualité des services d'éducation n'ont pas accès à une fourniture complète. Ce constat fait ressortir le besoin de mener davantage d'actions, notamment en faveur du monde rural pour l'atteinte des objectifs du PDEF et plus généralement ceux du Sommet Mondial sur l'Éducation pour Tous (EPT, 2000).
42. Le taux brut de scolarisation élémentaire est en constante progression passant de 69,4% à 79,9% entre 2001 et 2004 mais reste insuffisant. Ce taux reste en dessous de la moyenne de l'Afrique au Sud du Sahara, tout comme le nombre d'élèves par enseignant qui est de 51 au Sénégal contre 44 en moyenne en Afrique au Sud du Sahara. Il est de 95% dans les zones urbaines et de 70% dans les zones rurales. Malgré ces progrès, près de 300 000 enfants en âge d'aller à l'école primaire en milieu rural et 36 000 enfants dans les zones urbaines ne sont pas scolarisés. Pour les zones rurales, un tiers d'entre eux se trouve dans la région de Diourbel, suivie de Kaolack et de Louga.
43. Par ailleurs, la comparaison des taux bruts de scolarisation entre les différents quintiles de dépenses par tête fait ressortir des inégalités entre riches et pauvres. En effet, entre les premiers et cinquième quintiles, le différentiel de taux bruts de scolarisation s'établit à 32,4 dont 30,8 en milieu urbain et 55,9 à Dakar.

Figure 2 : Taux brut de scolarisation par sexe selon les quintiles de dépenses par tête sont relativement faibles



44. La scolarisation des filles dans l'élémentaire demeure encore relativement faible. Les taux de scolarisation sont de 82,4 % chez les garçons et 77,3% chez les filles en 2004. Cependant, l'analyse des variations différentielles du taux brut de scolarisation montre que les femmes chef de ménage scolarisent mieux les enfants et le différentiel de taux brut de scolarisation avec les ménages dirigés par les hommes est de 13 points environ. Par contre, les inégalités en terme de scolarisation des hommes et femmes sont plus marquées chez les ménages dirigés par une femme (13,9 points) que les ménages dirigés par un homme (8,6 points).
45. Le taux d'achèvement de l'école primaire se situe à 44,1% contre une moyenne de 66% pour les pays accédant au guichet de l'IDA alors que la part des dépenses d'éducation primaire dans le PIB est de 2,08% contre une moyenne de 1,84% pour ces pays. On note que près d'un enfant de 7 à 14 ans sur 10 a déjà abandonné l'école. Le phénomène touche davantage les filles que les garçons et Dakar (9,7%) est plus touché que les autres villes (8,4%) et le milieu rural (7,1%). On note que plus de 30% des abandons sont dus à une insertion précoce dans le milieu professionnel et/ou à des problèmes économiques, 18,9% à l'échec scolaire, 12,2% à l'absence de perspectives qu'offre l'école et 9% pour des raisons de mariage/grossesse/maladie.

Tableau 4 : Taux d'abandon scolaire parmi les enfants âgés de 7 à 14 ans selon le milieu de résidence et par sexe

Milieu de résidence	Ensemble	Garçons	Filles
Ensemble	8,4	7,2	9,7
Milieu urbain	9,1	7,5	10,7
- Dakar	9,7	8,1	11,4
- Autres Villes	8,4	6,8	10,1
Milieu Rural	7,5	6,9	8,3

Sources : Enquête Sénégalaise Au près des Ménages 2002

46. En dépit des efforts importants réalisés dans le cadre des campagnes d'alphabétisation, seuls 37,8% des adultes (âgés de 15 ans et plus) ont la capacité de lire et écrire dans une langue quelconque. Même si une attention particulière est accordée aux zones rurales où sont implantées 95% des écoles communautaires de base, la population rurale sénégalaise reste à majorité analphabète. En effet, moins d'une personne résidant en milieu rural sur quatre est alphabétisée. En outre, l'analphabétisme est beaucoup plus marqué chez les femmes (28,2%) que chez les hommes (49,1%). C'est à Dakar et en milieu urbain en général que les variations différentielles du taux d'alphabétisation selon le sexe sont moindres.
47. Concernant les efforts consentis en milieu rural, les ressources sont réparties de façon inéquitable entre zones rurales et zones urbaines. Selon certaines estimations faites par la Banque Mondiale, le coût par élève dans les zones rurales est d'environ 28 000 CFA par an, contre 47 000 CFA dépensés par le gouvernement par élève urbain.
48. Le Gouvernement a fait des efforts considérables pour augmenter l'offre d'enseignement primaire dans les zones rurales. Dans la période de 2000 à 2004, 7 109 nouvelles salles de classe primaires ont été

construites et 930 réhabilitées (81% en milieu rural). Les ressources intérieures ont permis de financer 53%, et les partenaires, 42%. Les 5% restant étant financés par des projets multisectoriels appuyés par des partenaires travaillant directement avec les collectivités locales et des communautés.

49. Pour améliorer la fréquentation et l'apprentissage des élèves, le Gouvernement du Sénégal a également soutenu des cantines scolaires. Dans l'ensemble, selon une évaluation de la Banque Mondiale⁸, 28% des écoles primaires offrent des repas scolaires. Ce taux est de 34% en milieu rural⁹. Les cantines scolaires semblent avoir un effet positif sur les inscriptions et les résultats. Il est ressorti d'une évaluation d'impact du programme de cantines scolaires du PAM au Sénégal, menée en 2004, que le taux d'inscription et le taux de réussite sont positivement corrélés à la présence des cantines.

Santé et Pauvreté

50. La part des dépenses budgétaires allouée au secteur de la santé ne cesse de progresser. En effet, conformément aux objectifs intermédiaires retenus dans le premier DSRP, celle-ci est passée de 9,5% en 2003 à 9,8% en 2004 et 10% en 2005. Ces ressources ont, entre autres, permis le recrutement de 511 agents en 2005 dont 125 Médecins, 63 Infirmiers d'Etat, 57 Sages-femmes, 20 Techniciens Orthopédistes, 25 Assistants Sociaux, 10 Aides sociaux, 10 Ingénieurs des travaux de la statistique ainsi que des techniciens supérieurs et du personnel d'appui. Toutefois, le secteur reste caractérisé par une insuffisance des infrastructures sanitaires et sociales et en prestations de services. Le personnel de santé est mal réparti, peu motivé à exercer ses activités sur l'ensemble du territoire national en particulier au niveau des zones pauvres et reculées.
51. L'accès aux services de santé reste difficile au Sénégal, surtout en cas d'urgence. En effet, selon l'enquête ESAM II, seuls 57,4 % des populations sont à moins de 30 minutes d'un service de santé, avec une très forte disparité entre la capitale (Dakar) et les autres milieux de résidences. Ce taux est de 86,5% à Dakar contre seulement 41,2% en milieu rural, du fait notamment des difficultés de transport liées aux longues distances et à la mauvaise qualité des infrastructures routières. Plus d'un malade sur deux en ville se trouve à moins d'un kilomètre d'un service de santé, alors que pratiquement le tiers de la population rurale (32,9%) est situé à plus de 5km d'un service santé avec des conditions de transport souvent difficiles.
52. Pour ce qui est des soins prénatals, le taux d'accès ne cesse d'augmenter et est assez élevé sur l'ensemble du pays. En effet, 93 % des femmes ont reçu des soins pendant leur période de grossesse en 2004-2005 (EDS IV), alors que ce taux était estimé à 64% en 1986 (EDS I), à 74% en 1992-93 (EDS II) et à 82% en 1997 (EDS III) et à 87,5% en 2001-2002. Ces résultats font ressortir une meilleure prise en compte de la surveillance de la grossesse, de la santé de la mère et de l'enfant au fil des années. En milieu urbain, l'accouchement se passe en général, en présence de sages-femmes (88,1% des cas), par contre, en milieu rural, l'essentiel du service est assuré par les accoucheuses traditionnelles (45,4%).
53. Pour réduire les disparités entre Dakar et les autres régions, (92% d'accouchements assistés par un personnel qualifié à Dakar contre respectivement 26% et 27% pour Kolda et Tambacounda), le Gouvernement a consenti des efforts importants pour la prise en charge des urgences obstétricales, avec la mise en place de blocs opératoires et d'un équipement adéquat pour la prise en charge des soins obstétricaux d'urgence (SOU) pour plus d'une dizaine de Centres de Santé. Dans un souci de rendre plus accessibles les SOU aux populations les plus démunies, l'Etat a mis en place un mécanisme de subvention des césariennes dans les régions de Ziguinchor, Kolda, Tambacounda et Fatick considéré comme étant les zones les plus pauvres du pays et où les taux de mortalité maternelle sont les plus élevés.
54. Ces efforts ont permis d'enregistrer des progrès appréciables. Ainsi, le taux de mortalité maternelle est passé de 540 à 434 pour mille entre 1997 et 2004, le taux de mortalité infantile de 68 à 61 pour mille et l'indice synthétique de fécondité de 7 à 5,3 (EDS IV). En ce qui concerne la couverture vaccinale contre les principales maladies de l'enfance, d'importants progrès ont été réalisés dans le cadre du Programme Elargi de Vaccination (PEV). De 44,7% en 2001, le taux de couverture vaccinale DTC3 chez les enfants

⁸ Gestion des risques en milieu rural au Sénégal : revue multisectorielle des initiatives en matière de réduction de la vulnérabilité ; Banque Mondiale (2005).

⁹ Sur le total de 1 589 écoles qui offrent des repas, le financement du PAM couvre plus de 1 000 écoles et 120 000 élèves dans les zones rurales de Tambacounda, Fatick et Kaolack.

âgés de 0 à 11 ans est passé à 70% en 2003. Toutefois, des efforts devront être faits pour atteindre les OMD dans ce domaine où les femmes et les enfants sont particulièrement exposés.

55. Le paludisme demeure la première cause de morbidité, quel que soit le milieu de résidence. Il constitue 42,6% des causes de maladies avec de légères disparités selon les localités : Dakar (41,2%), autres villes (36,9%), milieu rural (44,8%). En 2004, la morbidité palustre des enfants de moins de 5ans dans les Districts sanitaires est de 34,30% et chez les femmes enceintes, elle est de 13,05%. Par ailleurs, il est indiqué que le paludisme affecte les revenus, la production et l'apprentissage, et réduit la croissance du PIB du Sénégal de 0,35% par an selon les estimations de Mc Carthy et al. 2000.

Tableau 5 : Répartition de la population malade ou blessée selon le milieu de résidence et la maladie

Maladies	Milieu de résidence				
	Dakar	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
	%	%	%	%	%
	1 ^{er} passage				
Fièvre/Paludisme	41,2	36,9	39,0	44,8	42,6
Diarrhée	3,7	6,1	4,9	8,5	7,1
Accident	2,0	2,2	2,1	2,8	2,5
Problème dentaire	4,5	3,7	4,1	2,8	3,3
Problème de peau	6,3	5,6	6,0	6,2	6,1
Problème d'œil	4,8	6,1	5,5	5,2	5,3
Problème d'oreille/nez/gorge	9,9	7,4	8,6	7,3	7,8
Autres	36,4	41,2	38,8	34,6	36,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

56. Le Sénégal enregistre l'un des taux de prévalence du VIH les plus faibles en Afrique subsaharienne estimé à 0,7% dans la population générale, avec 0,9% chez les femmes et 0,4% chez les hommes, selon la dernière enquête EDS IV, reflétant ainsi l'efficacité des politiques mises en œuvre par le pays pour lutter contre la pandémie mais aussi la féminisation de l'épidémie. Malgré ses résultats, le nombre de personnes infectées par le VIH/SIDA demeure important, se situant autour de 75 000 adultes et de 5000 enfants infectés (CNLS 2004), constituant ainsi une menace sérieuse. Par ailleurs le taux de prévalence varie selon les régions passant de 0,6 % à Dakar, à 2 %, 0,4 % et 2,2 % respectivement à Kolda, Tambacounda et Ziguinchor. Parmi les facteurs de risques, il est mis en évidence les migrations de travail et saisonnières des hommes, les conflits en Casamance, mais aussi les rapports économiques et de pouvoir entre les genres. D'autres facteurs accroissent également la vulnérabilité liée au VIH notamment la proximité de pôles industriels à grande attraction, de plateformes touristiques, de carrefours de voyageurs, de pôles religieux ou d'interfaces Urbain Périurbain Rural.
57. L'importance et la complexité des problèmes posés par le VIH/SIDA ont conduit les pouvoirs publics à considérer l'épidémie à la fois comme un problème de santé publique mais aussi de développement. Pour faire face à la menace de la pandémie, l'accès aux ARV a été facilité depuis 2003 pour les personnes infectées par le VIH. Toutefois, les faibles pratiques de dépistage volontaire et les comportements de stigmatisation vis-à-vis des personnes vivant avec le VIH demeurent encore des contraintes dans la lutte contre le SIDA.

Malnutrition

58. La malnutrition des enfants continue d'être un problème de santé publique au Sénégal. La situation nutritionnelle est caractérisée par une prédominance du retard de croissance, de l'insuffisance pondérale, de la carence en fer (anémie), en vitamine A et en Iode principalement chez les enfants, les adolescentes et les femmes. Ces carences nutritionnelles ont des conséquences graves sur la santé, en termes de morbidité, de mortalité et de dépenses de santé, sur la productivité économique et sur la réduction des performances scolaires.
59. Les prévalences de la malnutrition sont encore élevées au Sénégal, particulièrement en zone rurale. Ainsi le niveau de l'insuffisance pondérale est deux fois plus élevé en milieu rural (22%) qu'en milieu urbain (10%). Les régions les plus touchées sont Kolda, Matam et Saint Louis qui présentent les niveaux qui atteignent 30% pour l'insuffisance pondérale. Selon les données des enquêtes EDS II et IV (1992 et 2005) et MICS I et II (1996 et 2000), il y a une amélioration de la situation nutritionnelle des enfants

âgés de moins de 5 ans. En effet, entre 1992 et 2005, la prévalence de l'insuffisance pondérale (Poids/âge) est passée de 20% à 17%, celle du retard de croissance (Taille/âge) est passée de 22% à 16% et celle de la maigreur (Poids/taille) est passée de 9% à 8%. Ces résultats ont été obtenus grâce aux programmes de nutrition mis en œuvre avec l'appui des partenaires et notamment le Projet de Nutrition Communautaire – PNC - (1995-2000) et le Programme de Renforcement de la Nutrition – PRN- (2002-2006) mis en oeuvre par le Gouvernement du Sénégal.

60. La situation nutritionnelle du Sénégal est aussi caractérisée par les carences en micronutriments. L'anémie est présente chez 84% des enfants de moins de 5 ans et 61% des femmes. Par ailleurs la prévalence du goitre est de 33,5% dans la partie SUD-EST du pays. Alors que la carence en vitamine A est estimée à 61% chez les enfants de moins de 6 ans, et serait la cause sous-jacente de 30% de la mortalité infanto juvénile.

Accès à l'eau potable

61. En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, des résultats très satisfaisants ont été obtenus ces dernières années. En effet, d'après les résultats de ESAM-II, seulement 6,5% de la population n'a pas accès à l'eau. Moins d'une personne sur cent éprouve des difficultés à trouver de l'eau à moins de 30 minutes contre plus de 8% pour les populations rurales. Une analyse récente (PEPAM 2004) a montré qu'en milieu urbain, le taux d'accès à l'eau potable a connu des progrès sensibles, passant de 78% en 2000 à 90% en 2004. Cette progression est notamment due à l'exécution de programmes ambitieux de branchements sociaux par la SONES. Malgré ces importants acquis, il subsiste encore de sérieuses disparités d'accès selon les usagers et les régions. D'une part, un fort écart de taux de branchements particuliers subsiste entre la région de Dakar (75,7% en 2004) et les autres centres urbains (57,1% en 2004). D'autre part, 20% des ménages urbains et péri-urbains, les plus modestes, dépendent des bornes-fontaines et payent ce service de l'eau 3 à 5 fois plus cher que les ménages disposant d'un branchement domiciliaire. La consommation spécifique dans les quartiers pauvres de Dakar ne dépasse pas 30 l/j/pers., soit la moitié de la consommation spécifique moyenne de Dakar.
62. En milieu rural, le taux d'accès raisonnable à l'eau potable a connu une progression de 56% en 2000 à 64% en 2004. Les consommations spécifiques sont encore très faibles. Les usagers des bornes fontaines qui représentent 35% des ménages ruraux consomment à peine 20 l/j/pers. Par ailleurs, des risques importants de rupture du service d'eau potable subsistent encore car la gestion des forages motorisés reste fragile en dépit des bons résultats de la phase test de la réforme de la gestion des forages motorisés (REGFOR), qui restent à être généralisés à tout le pays.

Accès à l'Assainissement

63. En matière d'assainissement, le taux d'accès en milieu urbain a connu une progression limitée sur la période 2000-2004, passant de 56 % à 57%. En 2004, le taux d'accès était relativement substantiel à Dakar, où 64% des ménages disposaient d'un système adéquat d'assainissement, dont 25% par assainissement collectif et 39% par assainissement autonome ou semi collectif. Par contre, l'accès était faible dans les autres centres urbains, où seulement 39% des ménages disposaient d'un système d'assainissement. En milieu rural, 28% des ménages ne disposent d'aucun système d'évacuation des excréta, alors la plupart des ménages sont équipés de latrines traditionnelles qui ne répondent pas aux normes internationales¹⁰
64. Le taux de traitement des eaux usées est encore très insuffisant (19% en 2004) et le taux de dépollution n'était que de 13%. Il en résulte des problèmes environnementaux aigus liés aux déversements non contrôlés des boues de vidanges, dont sont d'abord victimes les ménages, souvent les plus pauvres, vivant à proximité des zones de dépôt. L'impact environnemental du rejet en mer des eaux usées non traitées de Dakar s'ajoute à ces effets négatifs.

Accès aux services énergétiques et pauvreté

65. L'analyse sur les insuffisances de performances en matière d'accès aux services sociaux de base et de la compétitivité du secteur productif, a montré leur forte corrélation au déficit en services énergétique. En effet, la consommation énergétique demeure encore faible, en raison de (i) la faiblesse de l'offre par rapport à la demande, (ii) le coût élevé d'accès aux services énergétiques, (ii) la qualité du service.

¹⁰ UNICEF/OMS

66. Par ailleurs, la pauvreté en milieu rural est fortement corrélée au déficit en services énergétiques, car l'approvisionnement en eau, la mouture de céréales pour l'alimentation, la recherche du bois de chauffe pour la cuisson qui sont autant de tâches dévolues aux femmes s'exécutent encore à l'aide de la force physique sur la base d'instruments rudimentaires. Ces exercices constituent autant de contraintes physiques et perte de temps maintenant d'un côté, les jeunes filles hors des circuits d'éducation et de l'autre, la femme rurale dans une trajectoire de pauvreté absolue.

2.4 Pauvreté, vulnérabilité et absence de protection sociale

67. La vulnérabilité se définit en termes de risques particuliers et d'exposition des populations à ces risques. Elle traduit la probabilité d'une personne, qu'elle soit pauvre ou non, à subir une perte significative de bien-être en conséquence d'un changement de situation (ou d'un choc). L'analyse de la vulnérabilité porte donc tant sur la nature des forces agissant sur le bien être d'une personne que sur son aptitude sous-jacente à se protéger des risques et des chocs auxquels elle est exposée.
68. La pauvreté et la vulnérabilité sont fortement corrélées. Le fait d'être pauvre accroît la vulnérabilité du fait du manque de revenus disponibles pour payer les services essentiels en temps de survenance d'un choc et l'impossibilité de recours à l'épargne, à l'emprunt et à des réseaux de solidarité. La vulnérabilité à son tour, renforce la pauvreté. Les ménages ayant la plus forte probabilité de subir des chocs ont le plus de probabilités d'être pauvres. La pauvreté et le risque ont tous les deux un impact sur la capacité des ménages à améliorer leur bien-être futur. Les chocs qui constituent des facteurs de basculement dans le processus de paupérisation peuvent se présenter au niveau microéconomique (ménage), au niveau méso-économique (dans une localité ou milieu de résidence) ou au niveau macroéconomique (national ou international). Les enquêtes de perception de la pauvreté ont mis en évidence les « points de rupture » qui conduisent au basculement dans la pauvreté du fait de l'exposition des ménages à une série de risques. Les risques pour les ménages et les individus identifiés peuvent être classés en deux catégories : les risques collectifs et les risques individuels.
69. En ce qui concerne les risques collectifs, il est apparu que la plupart des ménages pauvres ont perdu leurs avoirs et ont vu la qualité de leur vie se dégrader suite à des chocs naturels et catastrophes qui découlent des ruptures dans l'écosystème et d'accidents majeurs.
70. Durant ces trois dernières années de mise en œuvre du DSRP, l'économie et les ménages ont été particulièrement affectés¹¹ par (i) la baisse et mauvaise répartition de la pluviométrie : Le choc le plus récent lié à la pluviométrie, en 2002, a abouti à une diminution de la production d'arachide, de coton et de niébé. Les cultures de substitution servant traditionnellement de diversification ont également subi des pertes, comme la pastèque avec une chute de 7,5 % et le sésame de 26 %. Les variations de pluviométrie affectent la plupart des ménages ruraux mais ce sont les plus pauvres qui souffrent le plus des pertes de bien-être. 85 % des ménages ruraux déclarent avoir subi au moins une mauvaise récolte au cours des 10 dernières années. Par ailleurs la sécheresse de 2002 a causé une réduction du nombre de bovins, d'ovins et de caprins (baisse de 5%) Les pertes économiques causées par les pluies hors saison en 2002 sont globalement estimées à 31 milliards de F CFA (environ 62 millions de dollars)¹².
71. Au niveau individuel, la survenance de chocs sanitaires (maladies, blessures, accidents, invalidité, maladies handicapantes, épidémie,) et ceux liés au cycle de vie (naissance, maternité, vieillesse, désagrégation familiale, décès,) etc. ont des répercussions qui vont au-delà de la qualité de la vie et affecte les revenus, la productivité, la scolarisation et finalement, la croissance économique dans un contexte d'absence de mécanismes de solidarité ou d'assurance. En effet, la perte de journées de travail se traduit en réduction de salaires et/ou de production des ménages ainsi qu'en perte de production de services (ex : journées d'enseignement et autres services essentiels). Les crises en santé accroissent les

¹¹ Durant les années de sécheresse, l'arachide a produit de 700 à 900 kg/ha par rapport aux bonnes années de récolte de 1 100 kg/ha. Le déficit de production a varié de 145 000 tonnes à 570 000 tonnes (des pertes de 17,4 milliards à 68,4 milliards de F CFA au prix moyen de 20 CFA/kg) selon l'année. Le schéma du mil/sorgho est très comparable, la production a décliné de 80 000 à 200 000 tonnes (pertes de recettes de 12 à 30 milliards CFA au prix moyen de 150 CFA/kg). Une amélioration des précipitations annuelles moyennes d'1 mm augmente d'1 kg/ha le rendement de l'arachide et de 0,4/kg celui du mil. Toutefois, les niveaux de pluviométrie n'expliquent que pour 39 pour cent la variabilité des rendements de l'arachide.

¹² Gestion des risques en milieu rural au Sénégal : revue multisectorielle des initiatives en matière de réduction de la vulnérabilité ; Banque Mondiale (2005).

dépenses des ménages et épuisent l'épargne, (frais de transports, honoraires médicaux, médicaments et, dans le cas de décès, les frais associés aux funérailles). Les effets des chocs sanitaires sur la performance scolaire entraînent une diminution de l'apprentissage et peuvent aboutir à l'abandon ou au redoublement. La mort d'un parent expose les orphelins à un risque considérable de non-scolarisation. Pour toutes ces raisons l'impact des efforts d'offres de services de santé de trouvent amoindries (faible utilisation des services) si du côté de la demande les ménages ne disposent pas de ressources ou de mécanismes d'assurance quand interviennent les chocs, ce qui les maintient ou les fait basculer dans la pauvreté. Ce basculement est particulièrement observé quand il s'agit de maladies chroniques qui nécessitent des lourdes dépenses permanentes (insuffisances rénales,¹³ le cancer, le diabète, drépanocytose, SIDA)

72. L'absence de systèmes de protection sociale et de systèmes de prévention et de gestion des risques efficace et élargie **qui auraient permis d'éviter ce basculement quand interviennent ces chocs** est l'un des principaux facteurs de maintien des pauvres dans un cercle vicieux et de création de nouveaux pauvres notamment pour les acteurs du secteur informel, constituant ainsi un frein à l'accumulation du capital et à l'investissement. En effet les dispositifs formels de protection sociale existants basés sur la couverture des fonctionnaires et autres salariés contre les risques (constitués par la sécurité sociale (CSS, IPM, IPRES, FNR, les assurances privées, les mutuelles professionnelles complémentaires.) couvrent moins de 15% de la population et ne couvrent que les branches santé, retraite, prestations familiales. Ainsi, une grande majorité de la population (secteur informel, secteur rural, journaliers et catégories sociales vulnérables) n'est pas couverte par ces dispositifs formels et font le plus souvent recours aux systèmes dits traditionnels de solidarité et/ou à des systèmes alternatifs comme (i) les systèmes d'assurances santé, (ii) les assurances gérées par les Institutions de Microfinances, (iii) les assurances gérées par les coopératives, (iv) les Mutuelles de santé communautaires.
73. Au-delà des risques encourus aussi bien au niveau collectif qu'individuel, c'est la capacité des populations concernées à supporter les chocs, d'échapper ou d'atténuer leurs effets, qui permet de caractériser la vulnérabilité. Si de manière générale cette capacité varie avec le niveau de capital humain ou social disponible, il existe plusieurs populations particulièrement vulnérables du fait de déficits (de droit, de capacité physique et/ou économique) liés à l'âge, aux discriminations liées au sexe et à des handicaps physiques, à la précarité des cadres de vie ou à une combinaison de deux ou de plusieurs de ces déficits.

2.5 Contraintes limitant l'efficacité des politiques publiques en faveur des pauvres

2.5.1. *Bonne gouvernance, décentralisation et développement participatif*

74. La promotion de la transparence dans la gestion des affaires publiques, la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé et le respect de l'Etat de droit font partie intégrante du capital social qui est un axe fondamental pour doper la croissance économique et réduire les inégalités. Il est attendu de l'Etat qu'il réponde aux exigences de la demande sociale dans un contexte de lutte contre la corruption, de modernisation de l'administration, de renforcement de la démocratie et de la décentralisation, de protection et de promotion des droits humains. De ce point de vue, une meilleure gouvernance des réformes économiques devrait être promue afin de rendre plus crédibles les plans et programmes initiés. Les institutions pour être équitables doivent être responsables, transparentes et fonctionner en respectant la primauté du droit. Ces caractéristiques sont essentielles à la bonne gouvernance et représentent un idéal que le gouvernement vise à atteindre.
75. Dans le cadre du contexte de mise en œuvre du premier DSRP, le Gouvernement a entrepris un certain nombre de réformes qui visent l'amélioration de la qualité du service public, la gouvernance économique, la gouvernance judiciaire, la Gouvernance locale et la décentralisation.
76. Dans un souci d'**améliorer la qualité du service public et de promouvoir une bonne gouvernance économique**, les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre des réformes de la fonction publique et de la mise en œuvre du plan d'actions CFAA-CPAR ont permis de réaliser : (i) une politique de recrutement pour le moyen terme en réponse aux besoins de personnel dans la fonction publique ainsi que les éléments clés d'une stratégie de rémunération qui prenne en compte les incitations à l'efficacité

¹³ Les coûts d'hémodialyse quand le service est disponible sont hors de portée des revenus des sénégalais.

et les aspects de compétitivité vis à vis de l'emploi dans le secteur privé pour les postes clés, (ii) la mise en place du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP), (iii) la déconcentration de l'ordonnancement, (iv) l'élaboration des CDMT, (v) la mise en place d'une nomenclature budgétaire unifiée, (vi) l'audit technique et financier de la solde, (vii) l'élaboration des plans de passation de marchés (viii) l'adoption des textes relatifs au code de passation des marchés. En dépit de toutes ces actions menées par l'Etat, l'objectif d'atteindre une fonction publique performante et une bonne gouvernance économique présente encore des insuffisances du fait notamment de la lourdeur et la lenteur administrative, de la gestion inefficace des ressources humaines, de la faible motivation des agents, du service public de faible qualité et parfois inaccessible, des retards dans l'examen des comptes de gestion et des lois de règlements et dans la mise en œuvre de la déconcentration de l'ordonnancement et de la persistance des lenteurs dans les procédures d'adjudication des marchés.

77. Par rapport à la *gouvernance judiciaire*, on note encore des limites malgré les efforts faits par l'Etat en faisant passer le budget du ministère de la justice de 2 milliards en 1998 à 7 milliards en 2001, puis 12 milliards en 2005. Parmi les facteurs de dysfonctionnement, figurent les lenteurs des procédures judiciaires, le manque d'infrastructure; la vétusté des locaux des juridictions et des services centraux, l'obsolescence de l'outil de travail et l'insuffisance numérique de personnel qualifié qui manque de documentation. Or, la démocratie, le renforcement de l'Etat de droit, l'amélioration de l'environnement des affaires et la sécurisation des biens et des personnes ne sont envisageables que dans une justice modernisée et transparente.
78. En ce qui concerne la *gouvernance locale et la décentralisation*, le processus de décentralisation a connu, au Sénégal, plusieurs étapes à l'issue desquelles certaines compétences ont été transférées, mais dont l'exercice se heurte à plusieurs difficultés. Les différentes évaluations ont mis en exergue : (i) le manque notoire de moyens dont disposent les collectivités locales pour faire face aux exigences et compétences qui leur sont transférées ; (ii) la non fonctionnalité des organes d'appui, (iii) la mauvaise compréhension du sens de la décentralisation et (iv) le retard accusé par l'Etat dans la mise à la disposition des collectivités locales des FECL et des FDD.

2.5.2. Environnement socioculturel et pauvreté

79. L'environnement socioculturel comprend le système de croyances et de valeurs qui ne favorisent pas toujours l'adoption des innovations et des transformations propices à l'avènement d'une société dynamique et prospère. Cet environnement influence et conditionne les comportements des différents acteurs face à la situation de pauvreté. Les tensions entre les systèmes économiques et les valeurs sociales dominantes requièrent forcément la mise en œuvre d'ajustements socioculturels sans laquelle les performances économiques aussi bien individuelles que collectives peuvent demeurer relativement faibles.
80. Au Sénégal, les mécanismes socioculturels générateurs de pauvreté interviennent aussi bien au niveau rural que urbain. Ils ont pour noms : (i) les modèles de consommation extravertis et non adaptés aux revenus des ménages, (ii) les comportements ostentatoires (comme les gaspillages dans les cérémonies familiales) qui réduisent la possibilité d'épargner et d'investir pour le moyen et long termes et les nombreuses fêtes familiales et religieuses qui ont un coût sur la productivité et sur la croissance du pays, (iii) la forte hiérarchisation des structures traditionnelles qui ne confère pas une égalité des chances et restreint les cercles de solidarité et de dynamique sociale, (iv) la persistance des disparités de genre qui écartent les femmes des instances de décision et les prive des moyens de production tout en impactant négativement sur le taux de scolarisation des jeunes filles et leur maintien à l'école, (v) la tolérance sociale de la mendicité qui touche aussi bien les adultes que les enfants et qui génère des comportements d'assistés et (vi) la péréquation sociale qui n'encourage pas l'épargne et inhibe l'esprit d'entreprise au niveau individuel, (vii) la persistance des mentalités qui ne sont pas favorables à la préservation des biens publics et à l'esprit de citoyenneté.
81. Même si la lutte contre la pauvreté, implique la nécessité de revisiter les valeurs culturelles et, même de transformer de manière radicale certains des repères fondamentaux de la vie collective, il serait réducteur de penser que le substrat socioculturel dans son essence, constitue une entrave pour le développement. Ainsi l'activation du capital socioculturel agit comme un véritable amortisseur de la crise et participe à l'augmentation de la croissance au même titre que le capital physique.

82. Au Sénégal, ce capital social a une grande importance car contribuant à la cohésion sociale autour d'un ensemble de normes, de croyances culturelles et religieuses. Il participe aussi à l'émergence d'associations religieuses, villageoises, de développement qui constituent un vaste réseau d'entraide. Il est bon de souligner que le secteur informel et l'émigration- dont la contribution à la formation de la croissance n'est plus à démontrer- se sont fortement appuyés sur ce capital social arrimé sur des valeurs forte de solidarité et de partage.
83. L'enjeu réside donc dans la conduite d'un inventaire des valeurs et comportements socioculturels, de manière à extirper de la société ceux qui freinent le développement et entretiennent la pauvreté, et à promouvoir ceux qui constituent des facteurs d'accélération de l'émergence économique et sociale.

3 VISION ET OBJECTIFS STRATEGIQUES

84. La vision qui sous-tend les objectifs du DSRP s'appuie sur une philosophie, partagée par tous les sénégalais et sénégalaises, basée sur des valeurs séculaires qui (i) sacralisent le travail considéré comme la première forme de liberté et le moyen de réalisation personnelle pour s'affranchir de la pauvreté (ii) élève la solidarité au rang de paradigme de développement et (iii) considère enfin la paix et la sécurité humaine comme préalable à tout développement. Cette vision établit ainsi un lien fort entre la croissance et l'obligation de solidarité dans une même finalité de développement humain global. Cette axiomatique de la solidarité qui place le renforcement du capital social, ceux du capital économique et du capital humain comme devant aller de paire constitue également les fondements des options partagées sur le plan international de démocratie et de justice sociale traduites dans les OMD et le NEPAD.
85. La vision qui sous-tend les objectifs du DSRP est aussi basée sur l'analyse des tendances fortes de l'évolution économique, sociale et culturelle, interne et externe, et sur divers partenariats et engagements, notamment ceux pris dans le cadre des OMD, du plan stratégique de l'UA, du NEPAD, de la CDEAO et de l'UEMOA (cf schéma en annexe 1). En effet, pendant les 10 prochaines années (à l'horizon 2015), le Sénégal évoluera, d'une part dans le contexte d'une économie mondiale caractérisée par une réduction des obstacles aux échanges équitables et équilibrés et marqué par des flux importants de capitaux du nord vers le Sud avec une plus grande efficacité de l'aide au développement, conformément aux engagements pris pour l'atteinte des OMD, ainsi que sur un raffermissement des solidarités internationales sous-tendues par des rapports de partenariat et d'équité des plus consensuels. D'autre part il sera pris en considération le contexte d'une économie sous régionale et africaine intégrée, avec des politiques communes dans les domaines stratégiques de développement.
86. Avec la poursuite des efforts actuels et la détermination des autorités à réaliser une profonde transformation des structures socio-économiques du pays, le Sénégal sera, en 2015, un pays doté d'infrastructures sociales de base et de proximité qui garantissent aux ménages urbains et ruraux leurs droits fondamentaux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, à une éducation de qualité, aux services énergétiques, aux services de santé de qualité, à la mobilité et aux infrastructures marchandes et à la sécurité. La quasi-totalité des sénégalais seront des citoyens instruits et disposeront de capacités et de compétences pour trouver des emplois décents, gérer leur vie et la santé de leur famille, participer à la vie politique, culturelle et scientifique de la nation. Enfin d'ici 2015, le gap numérique entre le Sénégal et les autres pays développés sera fortement réduit et l'accès au TIC sera généralisé et fera partie de la culture des sénégalaises et sénégalais notamment dans les domaines de l'accès aux connaissances et à l'information à la vie politique, économique, sociale et culturelle.
87. Avec l'engagement de tous les acteurs, les sénégalaises et sénégalais vivront d'ici 2015, dans un contexte marqué par l'égalité des chances d'accès aux opportunités économiques et aux services publics de tous les citoyens, avec l'élimination effective des facteurs d'exclusion sociale et de discrimination notamment de genre et envers les groupes vulnérables comme les handicapés, les malades du SIDA, les enfants et les femmes en situation de vulnérabilité, etc.
88. Le processus de changement démographique amorcé au cours des dernières décennies devrait se traduire en 2015 par un rythme d'accroissement de la population en adéquation avec les objectifs d'accélération de la croissance économique et d'amélioration de la qualité de vie des populations. Un allongement de l'espérance de vie à la naissance devrait être observé du fait des progrès enregistrés dans les domaines de l'hygiène individuelle et collective, de la nutrition, des changements de comportements et de l'élargissement de l'offre et l'amélioration de la qualité des services de santé. Les investissements conséquents réalisés dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la création d'emplois et de la santé de la reproduction des jeunes devraient permettre d'améliorer la qualité du capital humain, faisant ainsi de la jeunesse de la population sénégalaise un atout majeur pour la relance de la croissance économique et l'atteinte des objectifs de développement. Les tendances démographiques indiquent qu'en 2015, la majorité des sénégalaises et sénégalais vivront en milieu urbain et périurbain. Les déséquilibres notés entre Dakar et les villes secondaires dans la distribution spatiale de la population devraient être résorbés en vue de la maîtrise de l'exode rural et de la croissance urbaine. Ainsi, les villes secondaires deviendront de véritables pôles de développement économique, des centres culturels avec des cadres de vie et des services de qualité pour accueillir la majorité de la population urbaine et stimuler les économies rurales polarisées. En outre, une meilleure adéquation entre l'éducation, la

formation et l'emploi devrait permettre de revaloriser les ressources humaines en tant que moyen de promotion socio-économique des jeunes et de réduire les candidats à l'émigration et à l'exode fondé sur le désespoir, afin de garantir la pleine participation des populations moins âgées, dans le processus de développement de leurs terroirs.

89. Enfin la culture de la prévention contre les risques sociaux, les risques majeurs et catastrophes sera fortement ancrée dans les mentalités et pratiques et se traduira dans les stratégies individuelles et collectives ainsi que dans les politiques et programmes des collectivités locales, de l'État et des Entreprises privées.
90. Sur la base de cette vision et des objectifs retenus dans le NEPAD et les OMD, le Sénégal a défini une stratégie de développement pour la croissance et la réduction de la pauvreté dont le but est d'améliorer de manière durable le bien-être des populations en (i) réduisant l'incidence de la pauvreté des populations en dessous de 30% d'ici à 2015¹⁴, par une croissance accélérée, forte, équilibrée et mieux répartie d'au moins 7 % en termes réels en moyenne sur la période, (ii) accélérant l'accès aux services sociaux de base et en améliorant la sécurité alimentaire des populations (iii) protégeant les populations en particuliers les plus vulnérables contre les risques sociaux et catastrophes (iii) réduisant les inégalités et éradiquant toutes les formes d'exclusion au sein de la Nation notamment par l'instauration de l'égalité des sexes dans tous les domaines, (iv) promouvant la bonne gouvernance et l'État de droit.
91. A court terme et sous réserve de la non occurrence de chocs exogènes majeurs, il s'agira d'assurer une croissance moyenne de 7 à 8% en termes réels¹⁵ et de réaliser des progrès notables dans les secteurs sociaux pour atteindre les OMD en 2015 notamment (i) un taux de scolarisation de 100 % dans le primaire, (ii) un taux d'accès à l'assainissement pour les populations urbaines de 78 % (iii) un taux de consommation spécifique de l'eau potable d'au moins 35 l/pers/j¹⁶ qui passe par un taux d'accès de 100 %, (iv) une baisse de la mortalité maternelle en augmentant la proportion d'accouchements assistés par du personnel formé jusqu'à 75%, (v) une réduction de la mortalité des enfants âgés de moins de cinq ans de 56% et (vi) le maintien de la prévalence du VIH SIDA en dessous de 2 %. (iv) une amélioration sensible du taux de protection sociale (v) une amélioration de l'accès aux services énergétiques, avec l'objectif de 66% des ménages ayant un accès au service électrique, dont au moins un taux de 30% en milieu rural. Ces objectifs qui prennent en considération le profil de la pauvreté urbaine et rurale tel qu'il ressort du diagnostic de la pauvreté et des différents travaux réalisés dans le cadre du processus participatif seront réalisés grâce aux efforts concertés de tous les acteurs de la vie économique et sociale.

4 STRATEGIES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

92. L'analyse des causes, déterminants, manifestations et le vécu de la pauvreté au Sénégal montre que la forte croissance nécessaire pour réduire de manière durable la pauvreté nécessite au préalable un cadre macroéconomique sain et une gestion saine et transparente des ressources publique qui passe par une bonne gouvernance économique et judiciaire. Cette croissance n'est cependant pas suffisante pour atteindre les objectifs, si elle ne s'accompagne pas d'une réduction des inégalités de revenus et des discriminations dans l'accès aux services sociaux entre milieu rural et urbain, le renforcement du capital humain, le renforcement de la décentralisation et la participation des acteurs dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies. Par ailleurs, les événements vécus ces dernières années ont montré que les acquis en matière de croissance et de renforcement du capital humain sont souvent remis en cause du fait de l'occurrence de chocs de diverses natures (catastrophes, accidents) et d'absence de protection contre les risques sociaux. Pour prendre en charge de manière harmonieuse et cohérente ces différents défis, le Sénégal a retenu une stratégie axée sur quatre leviers fondamentaux: (i) la création de richesses, (ii) l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base, (iii) la protection sociale et prévention et gestion des risques et catastrophes et (iv) la gouvernance et développement décentralisé et participatif.

14 Ces objectifs intègre les résultats déjà enregistrés dans la perspective de réduire de moitié l'incidence de la pauvreté d'ici 2015 pour l'atteinte des OMD

15 Sur la période 2005-2010, l'objectif sera de réduire d'au moins 15% le pourcentage de personnes pauvres en vue d'atteindre les OMD en 2015

16 Conformément aux recommandations de l'OMS

93. En ce qui concerne la création la richesses, différentes études statistiques révèlent une relation très forte entre le revenu national par tête et les indicateurs de pauvreté, qu'ils soient monétaires ou non monétaires. Au Sénégal, les analyses faites sur les déterminants de la pauvreté montrent bien l'importance du facteur « insuffisance de revenus » et justifient amplement que la promotion de la création de richesses dans un cadre macro-économique sain et stable, constitue encore le premier pilier dans le but de favoriser l'émergence et le renforcement de l'emploi productif des pauvres. L'analyse des indicateurs du cadre macroéconomique et des contraintes à la croissance montre que le Sénégal doit relever les défis suivants: Comment augmenter les exportations de manière durable en appuyant des grappes de production à forte valeur ajoutée ou le Sénégal dispose d'avantage comparatifs sur le marché mondial ? Comment répondre à la demande intérieure croissance en biens et services par la production intérieure en vue notamment de garantir la sécurité alimentaire ? Pour relever ces défis, le Sénégal mettra simultanément en œuvre une stratégie de croissance accélérée, une stratégie d'appui aux secteurs productifs de substitution à l'importation en particulier dans le domaine agricole pour garantir la sécurité alimentaire.
94. Le Sénégal a retenu l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base comme second pilier de sa stratégie en vue notamment de relever le stock de capital humain, base d'une croissance durable, répondre à la demande sociale et favoriser l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.
95. Les ménages, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, sont exposés à une variété de chocs (sécheresse, inondations, accidents, maladies, fluctuation des prix de produits de base,...) qui les empêchent d'accumuler les biens et le capital humain susceptibles de les aider à sortir de la pauvreté. C'est pourquoi le Sénégal met l'accent sur la nécessité de faire de la protection sociale, en particulier des groupes vulnérables, un des piliers de sa stratégie pour assurer une réduction durable de la pauvreté.
96. Enfin, un des enjeux principaux de la lutte contre la pauvreté est la nécessité de toucher toute la population sénégalaise ciblée en répondant à ses besoins spécifiques et en assurant la célérité et la transparence dans la formulation, le pilotage, l'exécution et le suivi - évaluation des politiques publiques et des programmes de développement. A cet effet, le Sénégal a inscrit la bonne gouvernance et la décentralisation dans les priorités de lutte contre la pauvreté, confirmant le consensus, exprimé par les acteurs de la vie socio-économique, sur le rôle important du capital social dans la croissance à long terme.
97. Articulée autour de ces quatre axes, la stratégie de réduction de la pauvreté revient à : (i) promouvoir les opportunités de création de richesses au Sénégal ; (ii) organiser l'égalité des chances dans la concrétisation de ces opportunités, notamment à travers le renforcement des capacités des populations pauvres et (iii) assurer la protection des groupes vulnérables; (iv) répondre à la demande sociale et favoriser la participation des populations dans la gestion des affaires de leurs communautés de base, notamment à travers une véritable politique de décentralisation et de développement local. En appui aux politiques et stratégies qui seront mises en application suivant ces différents axes, il sera recherché une meilleure maîtrise des tendances démographiques conformément à la Déclaration de Politique de Population renouvelée en juillet 2001. De même, la culture de la paix, de la tolérance et de la solidarité doit demeurer une valeur cardinale de la société sénégalaise afin de prévenir l'exclusion et la marginalisation des minorités au sein de chaque communauté de base.
98. La réussite de ces objectifs nécessitera des efforts importants pour renforcer le capital humain et les infrastructures de soutien en particulier dans (i) le secteur des transports pour améliorer la mobilité urbaine et désenclaver les zones rurales (ii) l'énergie en vue d'améliorer le cadre de vie et renforcer la compétitivité du secteur productif, (iii) l'aménagement du territoire par le développement des villes secondaires et (iv) la promotion de l'équité de genre dans tous les domaines en vue d'améliorer l'impact des interventions et d'assurer l'équité. La prise en compte des différents rôles des hommes et des femmes, les disparités entre sexes en ce qui concerne le contrôle et l'accès aux ressources, ainsi que les différences qui en résultent au niveau des contraintes, besoins et priorités serviront de principe d'orientation à toutes les composantes des stratégies retenues.
99. Les principaux objectifs/stratégies et les actions correspondantes identifiées pour les quatre axes stratégiques par les acteurs au cours du processus participatif et devant avoir un impact significatif sur la pauvreté ont été répertoriées dans une matrice de mesures (annexe 2). Les objectifs/stratégies prioritaires et les actions correspondantes (extraits de la matrice des mesures sur la base d'un consensus

entre acteurs) ont été ensuite listés dans un plan d'actions prioritaires chiffré couvrant la période 2006 - 2010 (annexe 3).

4.1. AXE 1: Création de richesses : pour une croissance pro pauvre

100. A partir des données de la première Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM-I) et de l'Enquête Sur les Priorités (ESP), le Centre de Recherches Économiques Appliqués (CREA) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar a établi que l'élasticité de l'incidence de la pauvreté par rapport au taux de croissance du revenu réel par tête, sous l'hypothèse que l'inégalité des revenus ne change pas, était de -0,9%. Une croissance robuste et mieux répartie est donc un pré-requis fondamental pour une réduction significative de la pauvreté (voir encadré 2).

Encadré 2 Sénégal : Élasticités des indices décomposables de pauvreté par rapport au revenu moyen par équivalent adulte, i) à l'indice de Gini et aux taux marginaux de substitution				
Indices de pauvreté	Seuil de pauvreté $z = 143.080$ FCFA/an/équivalent adulte et $i = \text{revenu moyen} = 204.118,10$ FCFA/an/équivalent adulte			
	Mesure de la pauvreté	*Elasticité /revenu moyen par équivalent adulte par an	Elasticités/indice de Gini	Taux marginaux de substitution
P0	0,5785	-0,89	1,02	1,14
P1	0,2160	-1,68	2,54	1,51
P2	0,1051	-2,11	4,37	2,07

P0, P1 et P2 sont les indices de Foster, Greer et Torbecke de mesure respectivement de l'incidence, de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté.

Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus, trois conclusions majeures :

i) Sous l'hypothèse que l'inégalité de revenu n'augmente pas, une hausse de 1% du PIB par tête entraîne une baisse de l'incidence de la pauvreté de 0,9%, alors que la profondeur et la sévérité diminuent plus fortement, respectivement de 1,7% et 2,1%.

ii) Dans le cas où une augmentation de l'inégalité des revenus est observée au cours de la période d'expansion, la pauvreté s'aggravera. En effet, une augmentation de 1% de l'indice de Gini qui mesure l'ampleur de l'inégalité des revenus dans l'économie, entraîne une hausse de l'incidence, de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté comprise entre 1,02% et 4,37%.

iii) Les taux marginaux de substitution entre la croissance et l'inégalité sont relativement faibles bien que croissants avec l'indice de pauvreté. Ainsi, le revenu par équivalent adulte doit croître de 1,14% pour compenser une augmentation de 1% de l'indice de Gini pour les moins pauvres, alors que cette compensation sera de l'ordre de 2,07% lorsque la sévérité de la pauvreté est choisie comme mesure.

Source : Estimation du CREA à partir des données de l'ESP (1991) et de l'ESAM-I (1994).

**Ces élasticités ont été déterminées grâce à l'estimation des paramètres de la courbe de Lorenz comme suggéré par Kakwani (1993).*

4.1.1. Cadre macroéconomique

101. L'objectif de croissance pour la période 2006 – 2010 sera d'atteindre un taux moyen annuel de 7 à 8%. Les projections macroéconomiques qui établissent la cohérence d'ensemble de la stratégie adoptée laissent apparaître un taux de croissance annuel moyen du PIB par tête d'environ 5%. Ces projections sont sous-tendues par un ensemble d'hypothèses qui anticipent une hausse des investissements publics et privés suite à une augmentation de l'aide publique au développement, des flux d'investissements directs étrangers, et des ressources additionnelles attendues de l'annulation de la dette, un meilleur ciblage, une amélioration de la qualité des investissements et un renforcement de la contribution du secteur agricole à la croissance basée notamment sur une diversification des produits et une modernisation des exploitations. Outre ce scénario qui suppose que toutes les ressources additionnelles attendues pour la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté sont entièrement absorbées, deux autres scénarii sont élaborés du fait d'éventuelles contraintes liées à la capacité de mobilisation des ressources par l'Etat ou d'absorption de celles-ci :

- un scénario moyen, qui suppose que les ressources additionnelles en capital prévues dans le DSRP ne seront absorbées qu'à hauteur de 50% (en raison des difficultés de mobilisation ou d'absorption des ressources) ;
- un scénario tendanciel, qui suppose que les ressources additionnelles en capital prévues dans le DSRP ne seront pas absorbées.

102. Sous réserve de l'amélioration de la productivité globale des facteurs, l'accumulation de capital contribuera de façon très substantielle à la croissance. A cet égard, un objectif important de la stratégie de réduction de la pauvreté sera d'établir un climat favorable aux investissements privés. En plus des politiques macroéconomiques saines qui seront mises en œuvre, il sera nécessaire d'étendre les réformes à un ensemble large de domaines incluant le parachèvement et la consolidation des acquis des privatisations, les marchés des actifs, le commerce extérieur, les marchés financier et du travail, l'environnement réglementaire et le système judiciaire afin d'améliorer le niveau des investissements. Ces investissements serviront à améliorer le développement des secteurs créateurs de richesses et seront accompagnés des investissements publics pour relever le niveau des infrastructures sociales et économiques.
103. En définitive, la stratégie de création de richesses pour lutter contre la pauvreté en milieu urbain et rural reposera sur les axes suivants : (i) une croissance économique forte, suffisante pour avoir un impact quantitatif substantiel sur la prévalence nationale et régionale de la pauvreté; (ii) une croissance qui repose sur des secteurs qui ont un impact important et durable sur l'amélioration des revenus en milieu rural et urbain et (iii) une croissance génératrice d'emplois, portée par l'investissement et les exportations. Cette stratégie repose sur un scénario de croissance qui augmente les revenus des pauvres, c'est-à-dire une croissance qui favorise les secteurs et les régions où les pauvres vivent et utilisent les facteurs de production qu'ils possèdent. Jusqu'à présent, la majorité des pauvres sont localisés en milieu rural et dépendent en majeure partie directement de l'agriculture et les facteurs de production qu'ils possèdent et qu'ils utilisent le plus se résument à la terre, au travail et très rarement au capital. Une croissance favorable aux pauvres devra donc mettre l'accent sur les zones rurales, la hausse de la productivité et des revenus de l'agriculture et être très intensive en travail.
104. Dans l'optique de renforcer le caractère inclusif de la croissance, l'identification des activités ou domaines d'activités résultant de cette option de création de richesses favorable aux pauvres, porte à retenir les secteurs suivants : (i) le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, foresterie), dans une dynamique intersectorielle, avec tous les autres secteurs susceptibles de contribuer à son essor : industrie, hydraulique, transports, artisanat; (ii) la micro finance et l'entrepreneuriat féminin, (ii) les PME/PMI et l'agro-industrie qui pourront être développées aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural et (iii) toutes les opportunités de développement des initiatives privées (génératrices d'emplois) dans les autres secteurs économiques (mines, énergie, bâtiments et travaux publics, nouvelles technologies) qui peuvent être réalisées aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.
105. La structure de l'économie sénégalaise, notamment les interactions sectorielles, la répartition spatiale de la population active et de la pauvreté, fait que le Sénégal doit axer sa stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté et des inégalités sur le relèvement de la productivité de l'agriculture, notamment à travers les produits à demande intérieure et internationale croissante. Aussi, toutes les dispositions (mesures fiscales, institutionnelles, infrastructures physiques, encadrement et formation, systèmes d'information sur les marchés nationaux et internationaux) seront prises pour stimuler le développement d'unités de transformation et de conservation (petites à intermédiaires) des produits agricoles. Parallèlement, l'accent sera mis sur les autres secteurs porteurs de croissance, mais également sur les facteurs de croissance à long terme comme le capital humain et les infrastructures de base.
106. Dans la perspective d'atteindre les taux de croissance requis pour la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté de moitié d'ici à 2015, tel que défini dans le DSRP, conformément aux engagements du Sénégal vis-à-vis des OMD, le gouvernement a initié le processus d'élaboration d'une stratégie de croissance accélérée (SCA) pour créer les conditions de nouveaux gains de productivité afin de faire du Sénégal un pays émergent.
107. Cette Stratégie de croissance accélérée repose sur le premier levier de la stratégie de réduction de la pauvreté, à savoir la création de richesses. Pour atteindre ses objectifs, la SCA privilégie deux approches complémentaires : i) une démarche globale de promotion de l'investissement direct domestique ou étranger grâce à une amélioration constante de l'environnement des affaires afin de le rapprocher aux standards internationaux ; ii) une démarche ciblée de promotion des groupes de grappes à haut potentiel de croissance et dont l'effet d'entraînement sur l'ensemble des autres secteurs économiques est avéré. La SCA devrait permettre d'augmenter la contribution encore faible des exportations à la croissance économique et de ramener, à long terme, le déficit du compte extérieur courant hors dons en dessous du seuil de 5% retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA.

108. Cette stratégie qui sera bâtie autour de « l'approche grappe », vise à assurer une forte croissance des secteurs ciblés avec un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie et à renforcer la synergie intersectorielle. Il s'agira d'accélérer la croissance économique, en améliorant qualitativement la structure de la croissance pour la rendre plus efficace dans la lutte contre la pauvreté et en diversifiant les sources pour la sécuriser et la pérenniser.
109. Sous l'hypothèse d'une bonne mobilisation et une absorption totale des ressources attendues, la croissance réelle du PIB, annuelle sur la période 2006-2010 (7 à 8%), reflète le niveau relativement élevé d'investissements programmé dans le DSRP et est compatible avec l'objectif de réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015.
110. Le secteur primaire devrait progresser en moyenne de 8,4%, essentiellement tiré par le sous-secteur agricole qui croîtrait de 10,5% à la faveur de politiques nationales visant le développement agricole durable, avec comme objectifs majeurs la contribution à la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des revenus des populations rurales et la protection de l'environnement. La croissance du sous-secteur de l'élevage et de la chasse devrait être relevée à 5,4% sur la période après un taux moyen de 2,8% entre 2003-2005. Quant au sous secteur de la pêche, après 1,9% en 2005, la croissance est attendue à un rythme d'accroissement moyen de 6% de 2007 à 2010, encore basée sur une reprise des débarquements à la suite d'une meilleure gestion des ressources maritimes.
111. S'agissant du secteur secondaire, l'ambition du Gouvernement est de développer l'industrie en améliorant la productivité et la compétitivité des entreprises et en réduisant les coûts des facteurs de production. La croissance du secteur est prévue en moyenne à 8,2% sur la période 2006-2010, en raison de la bonne tenue des Bâtiments et Travaux Publics (14%), avec la poursuite des travaux d'infrastructures publiques entamés depuis 2004. Le sous-secteur de l'énergie qui constitue un maillon important dans la réalisation des objectifs de croissance, après avoir subi les effets des hausses du baril en 2006 (1,5% en 2006), devrait enregistrer un taux d'accroissement moyen de 8,2% de 2007 à 2010. Aussi, les investissements publics seront réorientés en partie vers ce secteur en vue du relèvement des contraintes à la productivité des entreprises et réduire les effets des hausses des produits pétroliers sur les coûts de production et d'améliorer la production disponible d'énergie afin de répondre à la demande grandissante des usagers.
112. La croissance du secteur tertiaire devrait se situer en moyenne à 6,6% sur la période 2006-2010, du fait notamment des Transports et Télécommunications qui vont s'accroître de 10,3% en moyenne annuelle avec la libéralisation complète du sous-secteur des télécommunications (13,1%).
113. En terme d'emplois du PIB, la consommation finale devrait connaître une légère amélioration avec 90,7% sur la période 2006-2010. En termes réels, elle croîtrait presque au même rythme (7,2%) que le PIB tandis que les consommations intermédiaires croîtraient plus vite (11,4%). L'investissement maintiendrait sa dynamique avec la poursuite des travaux relatifs aux programmes d'infrastructures publiques et la vigueur de la construction de logement des ménages. Ainsi, le taux de croissance moyen sur la période pourrait atteindre 10,9%. S'agissant de la demande extérieure nette, les exportations de biens et services augmenteraient en moyenne de 6,6%, en termes réels, tandis que les importations de biens progresseraient de 7,5% en termes réels. Le niveau général des prix, mesuré par le déflateur du PIB est projeté en moyenne à 2,2% sur la période après les poussées inflationnistes liées à la hausse des cours du pétrole observées les dernières années. Toutefois, la conduite d'une bonne politique monétaire et budgétaire permettrait de maintenir l'inflation en dessous du seuil communautaire de 3%.

4.1.3. Politiques sectorielles

4.1.3.1. Développement agrosylvopastoral et Sécurité alimentaire

Sous secteur de l'agriculture

114. L'agriculture demeure encore un des secteurs les plus importants de l'activité économique. Elle occupe près de 60% de la population active du pays et continue de rester la principale base du développement artisanal et industriel, mais sa contribution à la formation du Produit Intérieur Brut reste faible et variable d'une année à l'autre. Pour les quatre dernières années, elle se situe à moins de 10%. Malgré l'augmentation des ressources qui lui sont affectées (le budget d'investissement est passé de 9 % en 2003 à 15% en 2005 et le budget de fonctionnement de 1% environ en 2003 à 4% en 2005), les performances restent encore erratiques. En 2004/2005, les productions ont accusé une baisse de 31% soit 367 363 tonnes en valeur absolue. Cette baisse est principalement due au péril acridien qui a eu des

conséquences sur les rendements (mil -23%, sorgho -14%). Le coefficient de dépendance alimentaire du pays en céréales reste très important (plus de 50%). En effet, la production céréalière qui constitue une des composantes importantes de la production alimentaire ne cesse de baisser (environ de 1,1% l'an entre 1990/90 à 2002/2003), creusant ainsi le déficit céréalier.

115. Les effets de baisse de la productivité combinés à la faiblesse des superficies irriguées, résultent d'une part de la faiblesse des politiques agricoles et des lenteurs dans la mise en œuvre des réformes structurelles, notamment dans la filière arachide et le foncier et, d'autre part, de la grande vulnérabilité du secteur face aux aléas naturels.
116. Le secteur agricole demeure confronté à d'énormes difficultés récurrentes dont les plus importantes sont : (i) la baisse du revenu réel des paysans qui a provoqué la réduction très sensible de l'utilisation des intrants agricoles, (ii) la saturation et la dégradation des terroirs ; (iii) le transfert de technologies et de connaissances souvent inapproprié et sans rapport avec les niveaux des ressources tirées de l'exploitation agricole ; (iv) l'accès difficile au système de crédit rural ; (v) la non disponibilité de semences de bonne qualité, en quantité suffisante, notamment pour la filière arachide ; (vi) l'obsolescence du matériel agricole ; (vii) l'exode rural avec comme corollaire le vieillissement des chefs d'exploitation notamment dans le bassin arachidier ; (viii) les insuffisances du fret pour les produits horticoles, (ix) la mauvaise qualité des pistes de production et le manque d'infrastructures de stockage et de transformation.
117. Conjugées à d'autres facteurs (organisation déficiente des circuits de commercialisation, etc.), ces faiblesses de l'agriculture sénégalaise sont à l'origine du déséquilibre financier et de l'absence de compétitivité des filières, notamment celles tournées vers l'exportation et expliquent, pour une large part, la très forte prévalence de la pauvreté en milieu rural. Aussi, urge-t-il de mettre en place les conditions propices à l'accélération de la croissance dans le secteur agricole. Celle-ci devrait avoir un double impact sur la réduction de la pauvreté.
118. Le premier, d'ordre structurel, est lié à la contribution très importante que joue l'agriculture dans les performances de l'économie dans son ensemble, notamment l'apport de ressources tirées des exportations de produits agricoles et aux économies de devises consécutives à la réduction des importations et une amélioration de la sécurité alimentaire . Le second effet positif d'une accélération de la croissance agricole est plus direct et consiste en une amélioration immédiate des revenus moyens des paysans. Etant donné la nature et la structure de la pauvreté au Sénégal, cette amélioration des revenus agricoles doit contribuer de façon très significative à sa réduction.
119. Dans cette optique, le Gouvernement a élaboré, en 2004, une Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale, pour traduire son option de faire de l'agriculture un moteur de la croissance de l'économie. A cet égard, les orientations du secteur déclinées portent sur (i) la création d'un environnement attractif et incitatif en milieu rural, (ii) la transformation de l'agriculture familiale en appuyant la promotion de l'exploitation agricole familiale par le passage de systèmes extensifs de production à des systèmes intensifiés, diversifiés, durables et respectueux des ressources naturelles; (iii) l'émergence d'un entrepreneuriat agricole et rural. Pour ce faire, le développement agro-sylvo-pastoral passe par une stratégie de diversification des productions agricoles, l'augmentation de la productivité et de la compétitivité des exploitations agricoles sur une base durable, avec comme stratégie d'accompagnement, le développement d'une économie non agricole en milieu rural.
120. Plus spécifiquement, les stratégies à mettre en place permettront d'augmenter le produit intérieur brut agricole grâce à la levée des contraintes auxquelles font face les paysans mais également d'augmenter la sécurité économique des plus pauvres notamment les petits exploitants agricoles. Pour ce faire, les mesures et actions prioritaires seront mises en œuvre autour des quatre domaines suivants :
- ✓ **La promotion de la gestion durable des terres et de l'aménagement des terroirs :**
 - **La réduction de la vulnérabilité des activités agricoles.** Pour faire face aux aléas de la pluviométrie et l'érosion hydrique, il est prévu de poursuivre avec vigueur la promotion de l'hydraulique rurale et de l'agriculture irriguée en utilisant des systèmes adaptés aux besoins locaux.
 - **Le développement foncier et les investissements productifs.** Afin de contenir toutes sortes de pressions sur les terres disponibles exacerbant la compétition pour cette ressource naturelle et

les conflits fonciers d'une part et favoriser un large accès à la terre des couches vulnérables, notamment les femmes et les jeunes dans le cadre des exploitations familiales.

✓ **La promotion de gestion de la qualité des produits et l'intégration des filières aux marchés**

- **La promotion d'une bonne politique de transformation, de commercialisation et de distribution.** qui passe entre autres par la création de structures de normalisation, d'entreposage et de stockage, de conservation et de transformation, le renforcement des capacités des femmes dans le domaine de la transformation et de la commercialisation des produits horticoles et maraîchers et la valorisation de la production et de la consommation locale.
- **L'intensification et la modernisation de la production agricole.** Il s'agira de développer l'agriculture irriguée afin de réduire la quasi-dépendance du secteur agricole d'une pluviométrie erratique et promouvoir l'agro-industrie. En ce qui concerne la gestion des filières, notamment arachidière, elle reposera dorénavant sur des critères de rentabilité économique.
- **La promotion de l'agro-industrie.** Elle suppose entre autres : la promotion d'unités agro-industrielles de substitution aux produits importés, la mise en place d'un fonds de garantie, la promotion de micro-entreprises et de petites entreprises rurales, le renforcement des capacités des organisations publiques et privées d'appui aux micro-entreprises, la sensibilisation et l'incitation des émigrés pour l'investissement dans le secteur productif agricole, la promotion de l'agriculture durable et biologique.
- **L'intensification et la modernisation de l'agriculture de type familial** par la promotion des cultures vivrières (mil, riz, maïs), la valorisation de la production et de la consommation des produits locaux, le développement des services sociaux de base (santé, éducation, assainissement, hygiène), la promotion de l'implication du paysan dans la diffusion et l'application des résultats de la recherche.
- **L'augmentation et la diversification des revenus agricoles** qui passe par la promotion des exportations de produits agricoles non traditionnels, l'extension du système de financement décentralisé en complémentarité avec la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS), et la promotion d'un modèle de consommation locale en vue de l'infléchir vers la consommation des produits locaux et stimuler ainsi la production locale.

✓ **La promotion d'un environnement favorable au développement des filières de production agricole**

- des mesures fiscales en vue de la diminution des prix des intrants et du matériel agricole ainsi que l'exonération fiscale des intrants et du matériel agricole.
- le Renforcement du rôle des organisations paysannes, en vue de les rendre plus autonomes et leur permettre de mieux prendre en charge les intérêts de leurs mandants.
- Le renforcement des services d'extension agricole reposant sur la mise en œuvre d'un programme de vulgarisation.

Sous secteur de l'élevage

121. La production du secteur de l'élevage est composée essentiellement de la production de viande, de lait, d'œufs et de miel. Malgré son importance économique et sociale, les investissements consacrés au sous-secteur de l'élevage sont restés faibles, les productions animales restant insuffisantes pour satisfaire les besoins. Cette faiblesse se traduit notamment par l'insuffisance des infrastructures de base (pistes de production dans la zone sylvopastorale, ouvrage hydraulique, unités de transformation et de conservation etc.). En effet, les investissements qui étaient en baisse durant la dernière décennie ont connu une augmentation notable ces trois dernières années, malgré le fait que le secteur reste confronté à d'autres obstacles dont les plus importants sont : (i) un mode d'élevage essentiellement extensif où l'alimentation du cheptel est basé sur les pâturages naturels soumis aux aléas climatiques, aux feux de brousses et à la pression des cultures, (ii) une persistance de certaines maladies telle que la peste des petits ruminants, la maladie du Newcastle (qui décime la production avicole), la peste porcine africaine, la peste équine etc., (iii) une connaissance limitée des effectifs réels du cheptel (iv) le sous équipement et le faible niveau de technicité des producteurs, (v) les insuffisances dans la politique de formation des éleveurs, (vi) la présence de nombreux intermédiaires dans les circuits de commercialisation du bétail

entraînant un renchérissement des prix de la viande à la consommation (vii) l'absence d'une sécurisation foncière pour les activités pastorales, (viii) insuffisance des services énergétiques pour la conservation et de transformation des produits d'élevage.

122. Afin d'enclencher une dynamique de rupture et créer les conditions d'une croissance forte et durable pour une plus grande contribution du sous-secteur à l'objectif global de lutte contre la pauvreté, l'État s'est fixé un certain nombre d'objectifs stratégiques dont les plus importants sont : (i) l'assainissement de l'environnement de la production, (ii) la sécurisation de l'élevage pastoral, (iii) l'accroissement de la productivité du sous-secteur en vue de garantir la sécurité alimentaire, (iv) l'équité dans les rapports de prix, les termes de l'échange villes - campagnes et l'accès à la terre et aux ressources naturelles et (v) le renforcement du système d'information et de gestion du sous secteur.

123. Les stratégies à court et moyen termes, ont été identifiées afin d'assurer une plus grande fluidité des activités tout au long de la filière bétail - viande, la relance de la production laitière, la multiplication des espèces à cycle court (petits ruminants et volaille locale), une sécurisation durable de l'alimentation animale, le traitement et la transformation des dérivés animaux (peaux, cornes, etc.). Outre la mise en place d'infrastructures adéquates (abattoirs au niveau des régions, etc.) et la lutte contre les maladies affectant le petit ruminant qui joue un rôle important dans la création de richesses, d'autres mesures seront prises en ce qui concerne le financement, l'accès au crédit, l'organisation, la politique sanitaire et la sécurité.

Promotion des revenus non agricoles

124. Le développement de l'emploi rural non agricole est un axe stratégique important pour la réduction de la pauvreté. Des programmes spécifiques de transformation des produits agricoles et de facilitation de leur commercialisation sur les marchés intérieurs et extérieurs participent à la diversification des revenus non agricoles. A cet effet, le développement de l'agro-foresterie et du tourisme de campagne peuvent également servir de cadre de promotion de micro-entreprises ou de petites entreprises rurales. D'une façon générale, la promotion des micro et petites entreprises rurales requiert la création d'un environnement concurrentiel, l'accès à des services financiers et non financiers (assistance technique, formation à la gestion, information et marketing, appui à l'artisanat) et le renforcement des capacités des organisations publiques et privées d'appui aux micro-entreprises.

125. Par ailleurs, la population émigrée est un partenaire objectif pour la revitalisation de l'activité économique de certaines zones rurales à travers l'investissement direct, le conseil et l'identification de niches pour les produits locaux.

4.1.3.2. Relance de la pêche

126. Le secteur de la pêche au Sénégal comprend deux branches : la pêche maritime et la pêche continentale.

127. **L'économie halieutique maritime** contribue pour 12% au PIB du secteur primaire, 2,5% au PIB total et assure une activité rémunératrice à plus de 17% de la population active. Malheureusement, on constate depuis une décennie une dégradation prononcée des habitats marins liée aux mauvaises pratiques de pêche et à la surexploitation des principales ressources maritimes du fait de la surcapacité de capture et de traitement.

128. Sur les cinq dernières années, les débarquements ont enregistré des fluctuations importantes qui ont affecté les performances du secteur. Dans l'ensemble, les principales contraintes auxquelles le secteur de la pêche est confronté sont : (i) l'insuffisance des connaissances sur l'état des ressources, (ii) la cohabitation de plus en plus conflictuelle entre les acteurs de la pêche artisanale mais aussi entre la pêche artisanale et la pêche industrielle, due, en partie, à l'exiguïté des zones de pêche, (iii) l'insuffisance de quais de débarquement et d'aires de transformation (iv) les techniques désuètes de capture et les moyens de conservation à bord des embarcations, en plus de l'éloignement des zones de pêche, constituent les causes fondamentales de perte de qualité des espèces, (v) le manque de formation et d'organisation des acteurs des différentes filières.

129. En vue de renverser ces tendances lourdes, les objectifs ci-après ont été définis. Il s'agit de : (i) la restauration du patrimoine halieutique dégradé et la mise en place d'un système de gestion durable des ressources halieutiques ; (ii) l'accroissement des possibilités aquacoles par la facilitation de l'accès aux infrastructures et ressources; (iii) la satisfaction de la demande sociale (nationale en poisson); (iv)

l'augmentation du volume des exportations ; (iv) la valorisation des ressources halieutiques, (v) la qualification des professionnels du secteur ; et (vi) l'amélioration de l'accès au financement.

130. Contrairement à la pêche maritime, la **pêche continentale** n'a bénéficié d'aucune politique et stratégie de développement, ce qui explique la faiblesse de son évolution aussi bien au niveau des moyens d'exploitation que de la qualification des acteurs du secteur. De surcroît, on y constate une dégradation prononcée des habitats halieutiques et une nette chute de la productivité et de la production des plans d'eau.
131. Concernant l'aquaculture, malgré les potentialités non négligeables, elle est restée peu dynamique depuis une vingtaine d'années au Sénégal, en raison de sérieuses contraintes qui limitent son développement. Ces contraintes sont principalement (i) la faiblesse des connaissances sur les disponibilités en eau et sur le potentiel hydrique associé à un manque d'études sur les potentialités aquacoles de certaines espèces de poissons et sur les sites d'élevage ; (ii) la faiblesse des rendements des exploitations aquacoles ; (iii) le manque de maîtrise de la phase de captage de naissains et des techniques d'élevage en ostréiculture ; (iv) l'insuffisance en nombre des fermes pilotes, nécessaires pour multiplier les expérimentations, fournir les intrants et l'encadrement de proximité ; (v) le vieillissement des exploitants, les jeunes accordant peu d'intérêt à l'aquaculture ; (vi) le coût exorbitant des aménagements couplé aux contraintes foncières, aux problèmes de marché et prix ; (vii) l'absence de coordination globale des activités aquacoles associée à un manque de coordination entre les structures de recherche ; (viii) l'absence d'un environnement incitatif pour les privés, de savoir-faire et de capitaux à moyen et long terme.
132. Pour atteindre ces objectifs, la stratégie globale qui a été ainsi définie avec l'ensemble des acteurs est axée sur (i) une utilisation rationnelle et responsable des ressources de pêche ; (ii) le développement durable de l'aquaculture vivrière et l'aquaculture de rente (marine et continentale) dans les zones à fort potentiel aquacole, dans le respect de l'écosystème et de la biodiversité aquatiques ; (iii) une meilleure protection et un environnement juridique et institutionnel plus adapté aux exigences de développement du secteur et une coopération internationale plus équilibrée ; (iv) le renforcement des capacités des acteurs tant public que privé du secteur ; et (v) une meilleure diffusion des produits halieutiques sur toute l'étendue du territoire national.

4.1.3.3. *Promotion de l'Artisanat*

133. L'artisanat joue un rôle fondamental dans le processus de développement et constitue une source importante de revenus pour les pauvres en milieu urbain et en milieu rural. Il regroupe les activités axées sur des corps de métiers qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie et à l'appui à la production (réparation, entretien, fabrication de matériels et équipements, transformation et valorisation des ressources locales, prestation de services, etc.).
134. Toutefois, le secteur connaît des difficultés pour son plein épanouissement. Celles-ci sont, entre autres, liées à : (i) la faiblesse de l'encadrement et des infrastructures de base ; (ii) aux lacunes en matière de moyens de fonctionnement et d'autofinancement, mais également de disponibilité de sites aménagés pour les artisans ; (iii) l'accès aux marchés souvent difficile pour les artisans, particulièrement en matière de marchés publics ; (iv) la faiblesse d'accès au crédit, due notamment au manque de confiance des banques et à l'absence de structures de financement adaptées aux besoins du secteur et (v) l'accès irrégulier à des intrants de qualité (matière première, force motrice etc).
135. Aussi, les objectifs prioritaires retenus dans ce secteur et dont la réalisation contribuerait de façon conséquente à l'accroissement des revenus des acteurs et par effets induits à la réduction de la pauvreté dans son ensemble visent-ils essentiellement : (i) la modernisation des circuits de productions et de commercialisation, (ii) l'amélioration du système de financement du secteur, (iii) l'amélioration du système de formation, d'apprentissage et de perfectionnement, (iv) l'adaptation du cadre institutionnel législatif et réglementaire, (v) le renforcement de l'organisation des acteurs de l'artisanat ; et (vi) l'information et la sensibilisation des acteurs.
136. Les stratégies nécessaires pour atteindre ces objectifs se résument comme suit : 1) améliorer la qualité des produits pour une bonne commercialisation, 2) consolider les structures de financement décentralisées, 3) encourager le partenariat entre les organisations professionnelles, l'Etat et les partenaires financiers, 4) actualiser les lois et règlements, et 5) offrir une force motrice en milieu rural.

4.1.3.4. *Densification du tissu industriel et développement PME/PMI*

137. Le poids de l'industrie dans l'économie nationale est resté entre 1991 et 2001, stationnaire autour de 16%. Ainsi le secteur n'a pu répondre à sa vocation de secteur structurant pour toute l'économie du Sénégal en raison du peu de succès des politiques et stratégies industrielles mises en œuvre, et des contraintes structurelles et l'environnement peu favorable qui grèvent sa compétitivité. Pour faire jouer à l'industrie sénégalaise son rôle, la vision partagée de bâtir une stratégie industrielle appropriée et pertinente a conduit, en 2002, à l'élaboration d'une Politique de Redéploiement Industriel (PRI) qui fixe les orientations générales suivantes : la mise à niveau du secteur industriel et le développement industriel endogène.
138. La Mise à niveau du secteur industriel devrait permettre de renforcer davantage la productivité avec notamment la réduction des coûts de production, de développer les exportations (offre de produits industriels compétitifs et à haute valeur ajoutée, suffisamment importante) et d'améliorer la capacité industrielle (recherche appliquée dynamique et encouragement à l'innovation technologique) afin de pouvoir générer beaucoup plus d'emplois. Egalement, les efforts de restructuration de l'appareil de production vont se poursuivre grâce à la disponibilité d'un réseau d'infrastructures (parcs industriels, voies de communication etc.) et des activités de soutien (dispositif de sauvetage des entreprises en difficulté, sous-traitance, appui-conseil, facilitations diverses, etc.).
139. Le Développement industriel endogène impose une dynamique interne de valorisation optimale des ressources nationales et une intégration de l'industrie locale. Il s'agit de développer une capacité industrielle interne de transformation des ressources agricoles, pastorales, halieutiques et minières pour doper la croissance sur l'étendue du territoire national et rompre avec la concentration des activités industrielles dans la région de Dakar. Pour ce faire, il faudra (i) développer des Pôles Régionaux de Développement autour des industries structurantes en encourageant la synergie active des centres de recherche et de formation et les entreprises de sous-traitance ; (ii) créer des pôles d'aménagement immatériel autour des centres industriels avérés en mettant en synergie les entreprises et les producteurs de connaissances et (iii) insérer progressivement le secteur informel dans l'économie moderne.
140. Pour les PME/PMI, il s'agira surtout de : (i) institutionnaliser des guichets d'aide à l'investissement et appuyer l'implantation par le biais d'un système de financement décentralisé et renforcé ; (ii) mettre en place un système de financement adapté aux besoins de la PME ; (iii) favoriser l'émergence de Micros et Petites Entreprises (MPE) de transformation grâce à la fourniture d'une force motrice en milieu rural ; (iv) stimuler l'initiative entrepreneuriale ; (v) organiser et faciliter l'accès aux services de conseil ; (vi) mettre en place une coordination du système global d'appui ; (vii) créer un environnement favorable au développement des entreprises et (viii) assurer la coordination de l'appui international direct à l'entreprise.

4.1.3.5. *Mines*

141. Le secteur minier représente globalement un chiffre d'affaires de plus de 100 milliards de FCFA et emploie plus de 2500 salariés permanents ; il contribue pour près de 2 % du PIB du secteur secondaire et plus de 20 % des exportations des biens et des services. Toutefois, le secteur fait face à des obstacles dont : (i) la lourdeur des investissements qu'exige la mise en œuvre des projets miniers, (ii) le déficit d'infrastructures de transport efficaces dans les zones à potentiel minier, (iii) l'absence d'une politique minière axée sur un développement endogène et ayant un impact conséquent sur le revenu des résidents.
142. Pour lever ces contraintes, le Gouvernement a adopté, en 2003, un code minier plus attractif pour les investisseurs. Ce code vise à renforcer les dispositions sur la gestion de l'environnement et la réhabilitation des mines et carrières, faire bénéficier les collectivités locales les retombées financières de l'exploitation du sous-sol, alléger les procédures et promouvoir l'exploitation artisanale en faveur des populations locales.

143. Dans le but d'opérationnaliser ces options, les mesures envisagées portent principalement sur la création des conditions favorables au développement de secteur, ainsi que la promotion du secteur minier. Il s'agira de : (i) veiller à une meilleure connaissance de la géologie et des ressources minérales du Sénégal à travers notamment la mise en place d'un cadastre minier et d'un centre de documentation, (ii) tirer durablement un bénéfice social et économique de l'exploitation et la transformation de ses ressources minérales par la sensibilisation, la formation, l'éducation et l'appui à l'orpaillage, (iii) contribuer à la diversification des sources de revenus des populations par la recherche de nouvelles applications aux substances à faibles débouchés.

4.1.3.6. *Activités tertiaires, base d'une forte contribution à la croissance du PIB*

144. Avec une part de près de 60% dans la formation du PIB, le secteur tertiaire a contribué, ces dernières années, de façon substantielle à l'animation de l'activité économique et à la création d'emploi. Le commerce, le tourisme et les télé-services ont été particulièrement dynamiques.

Le commerce

145. Le commerce constitue le principal domaine d'intervention du secteur informel et le principal pourvoyeur d'emplois en milieu urbain, en particulier pour les femmes et les jeunes. En vue de sa promotion, le Gouvernement a initié une Lettre de Politique sectorielle et un document de Cadre Intégré qui visent la définition d'une stratégie cohérente de promotion des exportations et de gestion rationnelle du marché intérieur sénégalais, ainsi que divers programmes de renforcement des capacités.

146. Il s'agira, à cet égard : (i) de lever les contraintes qui se posent à l'offre des biens et services exportables, (ii) d'améliorer l'accès aux marchés, (iii) d'approfondir l'intégration régionale au sein de l'UEMOA, de la CEDEAO et de l'Union Africaine, (iv) de mettre sur pied un dispositif d'appui aux exportateurs rationalisé et simplifié et (v) de contribuer au développement de la concurrence et à l'amélioration des circuits de distribution sur toute l'étendue du territoire.

147. La stratégie vise également la promotion des exportations, notamment non traditionnelles, qui contribuera à la réalisation d'une croissance soutenue avec une balance des paiements viable dans une économie moins vulnérable aux fluctuations des prix des produits primaires. Cette promotion des exportations doit être portée par une politique effective de diversification, un culte de la qualité, une bonne maîtrise des avantages et contraintes des accords internationaux par le secteur privé et les structures d'appui ainsi qu'un suivi prospectif de l'évolution de la demande mondiale.

Le tourisme

148. Le *tourisme* constitue la deuxième source de devises du pays et contribue à hauteur de 4,6% à la formation du PIB. Les infrastructures d'accueil ont considérablement augmenté aussi bien en 2002 qu'en 2003, années pour lesquelles les réceptifs hôteliers ont connu respectivement des accroissements de 10,4% et 14,1%. Les performances placent ainsi le tourisme parmi les tous premiers secteurs pourvoyeurs de devise. Toutefois, plusieurs contraintes et limites ont été identifiées au niveau du secteur: (i) un déficit infrastructurel; (ii) le manque d'implication des nationaux; (iii) La sécurité des touristes et la qualité de l'accueil et (iv) la dégradation des mœurs et de l'environnement.

149. Pour promouvoir un tourisme sains et profitable aux nationaux, la stratégie poursuivie en vue de la sauvegarde et la valorisation du potentiel touristique national porte sur : (i) une meilleure connaissance du potentiel et la réalisation d'investissements structurants ; (ii) une meilleure prise en charge des initiatives locales ; (iii) une mise en place d'un cadre incitatif aux investissements ; (iv) une intensification des activités liées à la promotion du tourisme de luxe ; (v) un développement d'un tourisme de masse *qui favorise le tourisme durable*; (vi) un assainissement de l'environnement touristique.

Technologies de l'Information et de la Communication

150. Le développement des technologies de l'information et de la communication figure également au rang des priorités retenues en matière de promotion des services. L'objectif principal est d'accélérer le développement des télé services

151. A cet égard, il s'agira, entre autres, de renforcer les efforts dans la promotion de l'investissement privé en faveur de l'accès au téléphone et à l'Internet, l'élaboration et mise en œuvre de programmes de formation adaptés aux besoins des filières des TIC. Un Programme d'appui aux entreprises de télé

services en milieux urbain et rural pour l'accès aux marchés ainsi que l'appui aux radios communautaires devraient également contribuer à soutenir le développement de l'information et de la communication. Par ailleurs, le développement des télé services sera être accompagné par une politique accélérée de promotion des services e-gouvernement, favorable à l'efficacité de l'action publique et à la modernisation de ses services. De même, l'amélioration de la couverture électrique devrait accompagner le développement des télé services.

Le Développement du Sport et des loisirs

152. L'impact économique du sport, qui est un facteur d'intégration sociale, de cohésion nationale, d'éducation autour de ses vertus¹⁷ et un vecteur essentiel et naturel de la santé d'un peuple, mérite d'être mesuré à travers les éléments suivants : (i) la création de richesses, (ii) la création d'emplois sportifs et péri-sportifs, (iii) l'aménagement et la rentabilisation des espaces sportifs, (iv) le soutien à l'économie nationale et (v) les échanges. En effet, les infrastructures et l'organisation de spectacles sportifs de qualité permettent de réaliser une création exceptionnelle et durable de richesses sur l'ensemble du territoire national. Cette création de richesses touche aussi les entreprises qui participent à la production d'articles de sports demandés en masse, et d'activités péri-sportives telles que l'hôtellerie, la restauration, le transport, la sécurité, la communication, la maintenance et le nettoyage des infrastructures, les études architecturales, le commerce de gadgets et produits locaux, la médecine.
153. L'appréciation de tous ces éléments a abouti à la volonté d'organiser et de développer un sport professionnel. Pour ce faire, la lettre de politique sectorielle, élaborée en 2004 vise : (i) la création de richesses exceptionnelles à partir d'un programme d'infrastructures de qualité favorisant le spectacle et la publicité, (ii) la création d'emplois sportif et péri-sportifs, (iii) la rationalisation de la gestion matérielle et financière des structures d'encadrement du sport, (iv) le renforcement de la décentralisation qui est effective avec les ligues, les comités, les districts et associations sportives dans les régions, les départements et les communautés et communes rurales.

La Culture

154. Le double rôle de la culture s'applique non seulement dans le contexte de la promotion de la croissance économique mais aussi en relation avec les autres objectifs comme le soutien à l'environnement, la préservation des valeurs traditionnelles, la protection des institutions. Au Sénégal, le secteur de la culture fait face à diverses contraintes parmi lesquelles on distingue : (i) la faible professionnalisation de certains créateurs et opérateurs intervenant dans le secteur, (ii) l'absence de reconnaissance et de réglementation statutaire des métiers de la culture, (iii) l'absence d'un statut professionnel du secteur, (iv) la faible capacité institutionnelle du Ministère de la Culture, (v) la faible exploitation des potentialités que représente la diversité culturelle nationale (vi) l'absence de protection sociale.
155. Dans l'optique de lever ces contraintes, le Sénégal a inscrit des actions dans les orientations définies dans le cadre de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle (UNESCO) et s'est engagé dans la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles¹⁸. L'objectif principal de développement et de renforcer la contribution du secteur à la création de richesses va se poursuivre à travers les axes suivants : (i) la mise en place d'un environnement juridique et fiscal favorable, (ii) la définition d'un statut des professionnels du secteur, (iii) le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de la Culture, (iv) l'appui aux institutions de développement culturel et notamment le 7^e art, (v) l'appui à la création de mutuelles, (vi) l'implication des privés dans la promotion culturelle notamment les femmes, (vii) la prévention et lutte contre la piraterie, (viii) la protection du savoir traditionnel et des expressions folkloriques et (ix) l'amélioration de l'accès aux ressources génétiques et le partage des bénéfices.

¹⁷ La volonté, la vie de groupe, le fair-play, la paix, le respect des règles et la diversité

¹⁸ La Déclaration de Dakar sur la promotion de la culture et des industries culturelles des ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) qui est l'un des résultats de la Première rencontre internationale des ministres de la culture des ACP (Dakar, 18 au 20 juin 2004).

4.1.4. Secteurs d'appui à la création de richesses

4.1.4.1. Transport et Mobilité

156. Le développement des infrastructures, telles que les routes et les autres moyens de communication comme le transport aérien constituent un déterminant pour stimuler les investissements privés, le désenclavement et l'intégration à l'économie régionale et internationale, mais elles demeurent un levier non négligeable pour améliorer la compétitivité. Les transports sont aussi susceptibles d'avoir un impact positif important sur la réduction de la pauvreté en ce qu'ils permettent d'accéder aux ressources existantes ou potentielles. Les populations sont non seulement en mesure de se déplacer plus facilement entre régions rurales et urbaines mais elles sont plus susceptibles d'être informées des potentialités existantes.
157. Malgré la mise en œuvre des initiatives prises dans le cadre du PST-II et du PAMU, et l'élaboration de la stratégie de transport rural, le secteur des transports souffre encore de contraintes structurelles dont : l'absence de programmes significatifs d'accompagnement des politiques de transport en milieu rural (infrastructures de désenclavement des zones, moyens de transport, notamment les moyens intermédiaires de transport-MIT-); la non prise en compte de la situation des personnes handicapées dans le système de transport en particulier et l'organisation de la mobilité des personnes en général ; la faible intégration¹⁹ des moyens de transport en milieu urbain (cas des TU à Dakar) ; le non respect des normes de sécurité du transport des personnes et des biens (vétusté des véhicules, surcharge, non respect du code de la route) ; l'encombrement des trottoirs et l'absence de trottoirs et voies piétonnes et le déficit d'exploration des systèmes de transport par voies fluvio maritimes. Ces insuffisances constituent des handicaps à la promotion de la stratégie de croissance accélérée.
158. Pour lever ces contraintes et développer les infrastructures (routières, portuaires, ferroviaires et aéroportuaires) tout en améliorant la qualité des services offerts aux usagers, le Gouvernement mettra en œuvre une politique de redynamisation du secteur à travers les objectifs suivants : (i) assurer aux acteurs de la filière du transport une meilleure organisation et une formation adéquate, (ii) améliorer la mobilité et l'accessibilité en milieu rural, (iii) mettre en place un financement spécifique et des procédures de mobilisation adaptées au sous-secteur du transport rural, (iv) Réorganiser le cadre institutionnel et réglementaire du transport (v) améliorer la sécurité, le bon fonctionnement et la qualité de l'environnement de la mobilité urbaine, (vi) renforcer les infrastructures aéroportuaires, portuaires et ferroviaires en vue de faire du Sénégal un nœud d'échange et un plateau technique préférentiel en Afrique de l'Ouest; et (vii) désenclaver les zones rurales. La stratégie retenue sera articulée autour de la promotion du partenariat public-privé d'une part et d'autre part, le développement de la concertation et le renforcement de l'implication des collectives locales et des acteurs du secteur.

4.1.4.2. Secteur de l'Energie

159. Outre le fait que le secteur de l'énergie constitue, lui-même, un secteur créateur de richesse, il présente de forts liens intersectoriels avec les divers secteurs socio-économiques (agriculture, santé et éducation). Il constitue ainsi, une importante dimension du développement, en tant que nécessité domestique et facteur de production qui affecte directement la compétitivité des produits, le temps de travail (budget-temps) et la santé des femmes. Ce caractère transversal du secteur en fait un instrument important de lutte contre la pauvreté.
160. L'Etat a déjà initié plusieurs actions dans le cadre de la réforme du secteur de l'énergie qui visent, entre autres, la privatisation de la SENELEC, la libéralisation du secteur, un système tarifaire conforme au marché international, la subvention des petites bouteilles de gaz compte tenu de l'impact sur les ménages pauvres et les effets externes sur l'utilisation des ressources naturelles, la mise en place d'une agence d'électrification rurale. Grâce aux investissements réalisés, visant à augmenter la capacité de production et à améliorer la gestion de la principale entreprise, auxquels s'ajoutent les performances enregistrées dans l'électrification rurale, le sous-secteur de l'énergie a maintenu un niveau d'activité satisfaisant avec une croissance de 3,4% en 2004.
161. Toutefois, l'accès aux services énergétiques demeure encore un problème malgré la progression du taux d'électrification notamment celui d'électrification rurale qui est passé de 6 % en 2000 à 12,5% en 2004. Cependant, cette progression du taux n'a pas été suffisante pour la création de valeur ajoutée

¹⁹ Dakar fait partie des villes qui ont une tradition de transport en commun des plus diversifiée, mais pas suffisamment intégrée.

locale. En milieu urbain, 55% des ménages ont accès à l'électrification. Par rapport à cela, le Sénégal doit faire des efforts en vue d'améliorer les taux d'électrification.

162. La stratégie globale pour le développement du secteur a été définie avec les axes prioritaires suivants : (i) développer le cadre institutionnel et les capacités de production énergétique, (ii) promouvoir la force motrice dans les activités productives; (iii) impliquer les opérateurs privés, les associations villageoises et les collectivités locales dans le développement des infrastructures et services énergétiques (iv) assurer le financement des activités de développement du secteur énergétique; (v) diversifier les sources d'énergie et les technologies; (vi) promouvoir la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables (vi) mettre en œuvre un programme d'investissement pour l'accès aux services énergétiques visant le développement économique et humain (vii) améliorer et sécuriser l'accès des populations aux combustibles domestiques; (viii) renforcer l'accès aux services énergétiques dans les zones rurales et péri-urbaines afin de faciliter la fonctionnalité des infrastructures de base (écoles, structures de santé, infrastructures de conservation etc.), (ix) améliorer l'accès aux hydrocarbures.

4.1.4.3. *Micro finance*

163. Les principales contraintes identifiées dans le secteur de la micro finance concernent : (i) les taux d'intérêt relativement élevés, (ii) le manque d'identification approfondie et objective des couches les plus pauvres, réduit la portée de la sensibilisation des couches défavorisées sur la gestion efficace des crédits, (iii) l'inefficacité et l'insuffisance des structures d'appui à la microfinance et à l'entrepreneuriat, (iv) le manque de synergie entre les différents acteurs de la microfinance et (v) l'inégale répartition géographique des SFD sur le territoire national.

164. Les initiatives encourageantes prises en faveur de la promotion du secteur, demeurent des acquis essentiels pour motiver des actions de renversement des tendances défavorables. A cet effet, la Stratégie Nationale de la Micro Finance (SNMF) 2006-2010 vise entre autres à (i) favoriser l'accès à des services financiers viables et durables à une majorité des ménages à faibles revenus et des micro-entrepreneurs, (iii) mettre en place un plan de refinancement des systèmes de financement décentralisés (SFD) par les banques à des conditions souples, (iv) mettre en place la centrale à risque et améliorer l'information.

4.1.5. *Mesures d'accompagnement*

4.1.5.1. *Cadre macroéconomique sain*

165. La stabilité macroéconomique est essentielle pour toute stratégie visant à favoriser une croissance économique durable. En particulier, une forte inflation, préjudiciable à la croissance économique, a plus tendance à éroder le pouvoir d'achat des salariés et des actifs des pauvres que des non-pauvres. De même, de larges déficits publics et de la balance des paiements peuvent conduire à des crises au cours desquelles les pauvres sont plus affectés que le reste de la population. Or, la stabilité macroéconomique encourage les investisseurs, aussi bien nationaux qu'étrangers qui sont davantage incités à investir dans le pays. En poursuivant des politiques économiques saines, les responsables de la gestion de l'économie envoient des signaux clairs au secteur privé. Des politiques macroéconomiques prudentes permettent également d'atteindre des taux d'inflation faibles et stables renforçant ainsi la confiance des investisseurs. Toutes ces raisons expliquent que l'objectif principal de la politique macroéconomique sera d'établir et de renforcer la stabilité macroéconomique.

166. Les actions et réformes prévues à cet effet mettront l'accent sur la poursuite de l'ajustement du cadre macroéconomique grâce à des politiques budgétaire et monétaire prudentes. Le Sénégal n'ayant pas une politique monétaire indépendante du fait de son appartenance à une Union Monétaire, un accent particulier sera mis sur la poursuite de l'assainissement du cadre budgétaire. Celui-ci sera défini en parfaite cohérence avec les critères de convergence fixés par le cadre de surveillance multilatérale de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). A cet égard, l'Etat prendra les dispositions nécessaires pour l'élargissement de la base fiscale en vue de porter le taux de pression fiscale à un niveau relativement satisfaisant. La politique fiscale sera également caractérisée par une simplification de l'impôt aux fins d'accroître son rendement, la réduction du taux marginal de taxation (impôts directs) et un élargissement de l'assiette au sens d'une plus grande efficacité des services de recouvrement.

167. En ce qui concerne les dépenses publiques, elles feront l'objet d'un suivi rapproché en vue de dégager un solde budgétaire de base positif. Dans ce cadre, l'efficacité et la qualité des dépenses constitueront une priorité et seront recherchées notamment à travers une généralisation progressive des

cadres de dépense à moyen terme (CDMT). En outre, l'Etat poursuivra la politique d'assainissement des entreprises et des établissements publics et veillera à assurer pour le moyen et long terme, l'équilibre des comptes spéciaux du trésor. C'est à cet effet que des mesures destinées à assurer l'équilibre à long terme du Fonds National de Retraite (FNR) ont été prises. S'agissant plus précisément de la masse salariale, l'objectif sera de le maintenir en deçà de 30% des recettes fiscales contre un plafond de 35% fixé dans le cadre de la surveillance multilatérale.

168. Par ailleurs, l'Etat veillera à maintenir le financement bancaire intérieur à des niveaux qui n'entraînent pas l'éviction de la capacité de financement du secteur privé et poursuivra la politique de non accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs. A cet égard, l'Etat mettra tout en œuvre pour la résorption intégrale à court terme des concours monétaires directs au titre de l'article 16 des statuts de la BCEAO. En remplacement des concours monétaires directs de l'institut d'émission, l'Etat va recourir à la source de financement alternative qu'offre le marché régional des titres de la dette publique, pour la couverture de ses besoins de financement. L'Etat appuiera également les organes de surveillance dans leur politique destinée à maintenir la viabilité du système bancaire, à travers notamment le respect des règles prudentielles. En matière de financement extérieur, l'Etat ne mobilisera que des financements à taux concessionnels. Au total, l'Etat prendra toutes les initiatives nécessaires pour maintenir le solde budgétaire de base (hors PPTE) autour de 2% du PIB.

4.1.5.2. Renforcement des capacités du secteur privé

169. Dans le cadre d'un partenariat avec les acteurs concernés par le développement du secteur privé, l'Etat a défini en 1999 la Stratégie de Développement du Secteur privé (SDSP) mise à jour en 2002 et 2004. Elle constitue le cadre de référence pour stimuler l'initiative et les investissements privés, à travers le renforcement des bases à long terme du développement, l'amélioration de l'efficacité d'intervention de l'Etat et le renforcement des capacités du secteur privé. Elle s'articule autour des axes suivants : (i) La modernisation de la justice ;(ii) la simplification des procédures administratives liées à l'investissement ; (iii) le financement de l'entreprise ;(iv) l'unification des organisations du secteur privé ;(v) la formation professionnelle, (vi) la communication ;(vi) le dispositif institutionnel d'appui au secteur privé.
170. La mise en œuvre de cette stratégie a permis de réaliser un certain nombre d'actions ; (i) l'installation des guichets dédiés au PME dans les banques, (ii) la simplification des procédures liées à l'investissement, (iii) la réforme du code des investissements, (iv) l'harmonisation avec l'inscription unique de l'entreprise au NINEA-CSS-IPRES-RC. (v) la création des agences telles que l'APIX, l'ADEPME en vue de rationaliser et renforcer le dispositif d'appui du secteur privé, (vi) les innovations apportées dans le code général des impôts réformé²⁰(la baisse du taux de 35% à 33% de l'impôt sur les sociétés, la contribution globale unique pour les PME, la simplification du système de calcul de la patente), (viii) la mise en œuvre du Projet de Promotion des Investissements Privés (PPIP). En outre, dans le cadre du renforcement du dialogue secteur public-secteur privé, l'Etat a mis en place un Conseil Présidentiel pour l'Investissement (CPI) qui anime la conduite d'un certain nombre de réformes qui ont permis d'améliorer l'environnement du secteur privé.
171. Malgré tous les efforts faits par l'Etat, le secteur privé reste encore confronté à différentes contraintes qui sont à l'origine de la faiblesse des investissements privés, la faiblesse des exportations des produits à haute valeur ajoutée et du manque de compétitivité du secteur dans son ensemble. Ces contraintes peuvent se résumer comme suit : difficultés d'accès au crédit, notamment de ressources longues, et au marchés internationaux et au foncier, renchérissement des facteurs de production, procédures administratives longues et compliquées, forte pression fiscale, législation du travail non adaptée, cadre juridique et judiciaire non favorable à l'initiative privé, problème de mobilité urbaine à Dakar, insuffisance d'infrastructure d'appui à la production.
172. Dans le souci de lever ces contraintes, l'Etat veillera à la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie de développement du secteur privé actualisée en 2004, en vue de favoriser un environnement attractif permettant d'augmenter significativement le niveau des investissements pour booster la croissance et lutter contre la pauvreté. A cet égard, il s'agit : (i) d'intensifier l'ajustement interne des entreprises, (ii) de rendre les organisations patronales et professionnelles plus représentatives, fortes et tournées vers les besoins des entreprises, (iii) de redynamiser les chambres de

²⁰ (loi 2004-12 du 06 février 2004)

commerce et de métier, (iv) de rationaliser et de renforcer le dispositif d'appui au secteur privé, (v) d'améliorer le système d'information entre l'Administration et le Privé, (vi) de simplifier et de rationaliser le système d'incitation fiscale à l'investissement, (vii) de simplifier les procédures liées à l'exercice de certaines activités de constitution des sociétés dans le cadre du dispositif législatif, (viii) de favoriser l'accès au foncier en accélérant la mise en place de la Plateforme de Diarniadio, (ix) de poursuivre et d'approfondir le processus de privatisation notamment par un développement de l'actionnariat populaire, (x) d'améliorer l'accès des entreprises au crédit.

173. Le dialogue entre l'Etat et le secteur privé sera renforcé, à travers notamment le Conseil Présidentiel pour l'Investissement (CPI) pour établir des relations de partenariat stratégique en vue d'identifier et de lever les distorsions et les obstacles au développement de l'investissement direct.

4.1.5.3. Politique de l'emploi en appui à la création de richesses : Promotion de l'emploi décent

174. Plus que le chômage, c'est le sous-emploi qui constitue le principal problème du marché de l'emploi. Toujours en quête d'un emploi, certains actifs occupés travaillent, contre leur gré, moins d'heures que dans la norme et d'autres ont une productivité très faible avec un salaire inférieur au SMIG. Le taux de sous-emploi visible s'établit à 21,8% de la population active (soit 1 992 372 actifs).

175. Après l'an 2000, les autorités ont pris des mesures volontaristes de lutte contre le chômage. Il s'agit entre autres du Fonds National de Promotion de la Jeunesse, de l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes, de l'Agence de Promotion des Investissements, de l'Agence de Développement des PME, du Fonds de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin, du Fonds National d'Actions pour l'Emploi et de la Convention Nationale Etat-Employeur. Malgré ces efforts, les résultats enregistrés ont été faibles, du fait des dysfonctionnements structurels suivants : (i) inadéquation de l'emploi et de la formation, (ii) absence d'une politique d'emploi suffisamment coordonnée et (iii) insuffisance d'information sur le marché de l'emploi. A cet égard, la politique de l'emploi articulera la double dimension, à savoir à la fois facteur de production et facteur de distribution du revenu, et jouera un rôle déterminant pour la politique de croissance et dans la stratégie de réduction de la pauvreté. Les objectifs spécifiques poursuivis sont les suivants : (i) une meilleure gestion et l'employabilité de la main d'œuvre ; (ii) le renforcement de l'efficacité et de la transparence du marché de l'emploi ; (iii) la promotion de l'emploi indépendant en milieu rural et urbain ; (iv) la promotion des activités HIMO ; (v) l'amélioration de la situation économique et sociale des personnes en situation difficile sur le marché de l'emploi ; (vi) l'amélioration de la santé et des conditions de vie des travailleurs.

4.1.5.4. Intégration régionale et synergie des politiques

176. Du fait de l'étroitesse du marché intérieur et des liens d'interdépendance sur les plans économiques, environnementaux, sécuritaires, sociaux et culturels entre les pays africains, en particulier de la sous région, le Sénégal a toujours placé la question de l'intégration et de l'unité africaine au centre de ses choix politiques. C'est à ce titre que le Sénégal a joué un rôle de leadership dans le processus de création de regroupement d'Etats de la sous région (UEMOA, CEDEAO, OMVS, CILSS, OMVG, etc.) et tout récemment du NEPAD et de la mise en place de l'Union Africaine.

177. Par ailleurs, divers travaux ont montré d'une part que les conflits internes ont des impacts négatifs sur la réduction de la pauvreté dans les autres pays, et d'autre part, la croissance des pays voisins affecte positivement l'économie nationale (échanges commerciaux). C'est pourquoi le Sénégal a inscrit sa stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté dans une perspective de renforcement de l'intégration sous régionale et compte tirer profit des avantages comparatifs de sa position géographique pour jouer un rôle important dans l'intégration de la région dans l'économie mondiale. A cet égard, il s'agira de poursuivre les objectifs suivants : (i) développer les infrastructures de transport aérien avec la construction d'un nouvel aéroport international, (ii) renforcer des voies de communication externe (routes et voies ferrées, fluviales et maritimes) avec les voisins et (iii) élargir les capacités du port de Dakar et (iv) renforcer l'intégration énergétique régionale à travers les interconnexions électriques. Il poursuivra également la recherche des synergies avec les pays voisins par le renforcement des organismes de coopération sous régionale comme l'OMVS, le CILSS, en vue de lever les défis communs dans le domaine de l'énergie, de la protection de l'environnement, de la gestion des catastrophes et de la sécurité.

178. La stratégie qui sera mise en oeuvre privilégiera (i) un partenariat public-privé conformément aux orientations du NEPAD, (ii) l'implication des populations notamment des régions frontalières, (iii) la

prise en compte des objectifs d'intégration dans les politiques nationales, notamment en fonction du principe de subsidiarité conformément aux orientations du Document Régional de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DRSRP) et du Programme Economique Régional (PER) et d'autres initiatives comme le « Livre blanc pour une politique régionale axée sur l'accès aux services énergétiques par les populations rurales et périurbaines pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement » dans le cadre de l'UEMOA et de la CEDEAO.

4.2. AXE 2 : Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base

4.2.1. *Capital humain et renforcement des capacités*

179. La mise en place d'infrastructures de base de qualité et mieux réparties géographiquement ainsi que la mise à la disposition des populations de services sociaux indispensables constituent des préalables pour renforcer le stock de capital humain et apporter des solutions viables à la demande sociale à travers des investissements conséquents dans les services sociaux (éducation, santé, hydraulique, transports,...).
180. La volonté du Gouvernement de renforcer le stock de capital humain, à travers notamment le renforcement du système éducatif et l'amélioration de la situation sanitaire s'est traduite par une allocation conséquente de ressources au secteur de l'Éducation et de la Formation et la santé. En effet, les ressources budgétaires allouées à ces secteurs n'ont cessé d'augmenter d'année en année.

4.2.1.1. *Education - formation*

181. Le Sénégal a démarré, depuis 1998, le Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF) qui fixe les orientations du gouvernement en matière d'éducation jusqu'en 2010. Ce programme qui inaugure une étape nouvelle dans l'évolution du système éducatif a été initié par l'Etat en collaboration avec les partenaires financiers, la société civile, les institutions et les agences du secteur de l'éducation afin d'impulser un développement quantitatif et qualitatif du système éducatif et de la formation. Il est renforcé dans ses objectifs par le Programme Éducation pour Tous (PET). Les objectifs majeurs définis pour les différents niveaux d'enseignements sont les suivants : (i) la généralisation de l'enseignement primaire en l'an 2010; (ii) la réallocation de 49 % du budget de l'Éducation Nationale à l'enseignement élémentaire; (iii) l'amélioration de l'accès et de la durée de séjour des filles dans tous les niveaux d'enseignement; (iv) un accès plus important des élèves dans l'enseignement moyen et secondaire; (v) l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la recherche universitaire.
182. En vue de poursuivre ces objectifs, le Gouvernement a opté, dans le cadre du DSRP, pour un certain nombre de mesures qui visent: (i) l'élévation du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire de 70 % en 2001 à 78 % en 2003, puis 93,7% en 2008; (ii) l'accroissement du taux de scolarisation des filles par l'amélioration de l'indice de parité filles/garçons d'un peu plus de 80% en 2000 à 88 % en 2003 et de la qualité des services d'éducation dans tous les cycles.
183. Pour améliorer ces indicateurs et renforcer les acquis du PDEF en vue d'atteindre la scolarisation universelle au niveau du cycle fondamental²¹, le Gouvernement a entrepris la mise à jour du Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF 2005-2007). Dans la deuxième phase, le PDEF qui repose sur les options suivantes : (i) l'universalisation de l'achèvement du cycle élémentaire et l'amélioration de l'accès dans les autres cycles ;(ii) la création des conditions d'une éducation de qualité à tous les niveaux de formation ;(iii) l'éradication de l'analphabétisme et la promotion des langues nationales ; (iii) l'expansion de la responsabilité des communautés et des collectivités dans le système éducatif. Ceci comprend notamment la gestion des écoles, le suivi de la qualité et la mobilisation de ressources ;(iv) la promotion et l'orientation de la formation professionnelle vers le marché du travail ; (iv) l'élimination des disparités entre groupes économiques (riches/pauvres), entre sexes, inter et intra régionales, entre milieux (urbain/rural), à tous les niveaux d'enseignement et la prise en compte des besoins des enfants handicapés (v) le partenariat efficace et bien coordonné et (vi) l'ouverture à la coopération régionale au sein de l'espace CEDEAO.
184. Pour la réalisation de ces objectifs, les progrès réalisés dans la période (2003-2005) seront poursuivis pour : (i) l'élévation du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire de 85,5% en 2006 à 88,9% en 2007, puis à 98% en 2010; (ii) l'accroissement du taux de scolarisation des filles de plus

²¹ Couvrant les 10 premières années d'instruction.

80% en 2006 à plus de 90% en 2010, ainsi que (iii) l'augmentation du taux d'achèvement de 58,3% en 2006 à 64% en 2007 et 85% en 2010, (iv) la réduction de l'analphabétisme à un rythme soutenu avec l'approche du faire-faire, en mettant l'accent sur le développement d'un environnement lettré durable.

185. Pour ce faire, il sera recherché : (i) une meilleure maîtrise des flux, (ii) l'adéquation de l'enseignement technique et professionnel aux besoins de l'économie nationale et la meilleure allocation des ressources publiques permettront une plus grande efficacité du système éducatif et de la formation, et (iii) une adéquation formation / emplois / entreprises afin de créer des liens organiques entre écoles de formation et entreprises et (iv) une bonne articulation entre le formel et le non formel dans le système éducatif (daaras, alphabétisation, etc.). Le secteur privé et l'éducation non formelle continueront d'être mis à contribution afin de renforcer la poursuite de l'objectif d'éducation pour tous et de satisfaire la forte demande. A ce titre, l'Etat veillera au renforcement des actions des programmes en cours en insistant sur l'accès à l'éducation de base des couches les plus défavorisées, la scolarisation de la petite fille, l'éducation non formelle des adolescents et des adultes qui n'ont pas accès au système formel, l'éradication de l'analphabétisme, particulièrement chez les femmes ainsi que la réduction des disparités entre régions et entre zones urbaines et zones rurales. La loi d'orientation de l'éducation sera réactualisée pour la prise en compte de la dimension genre et la valorisation des expériences surtout en éducation alternative et qualifiante. Dans cette optique, les organisations de jeunes et de femmes seront fortement engagées dans la prise en charge des différentes actions.
186. Pour le développement intégré de la petite enfance, le Sénégal compte : (i) s'appuyer sur les ressources et les pratiques sociales et culturelles de la communauté; (ii) impliquer tous les membres de la communauté dans un réseau efficace de soutien aux enfants; (iii) favoriser la coopération avec les institutions; (iv) initier un programme d'appui aux familles visant à soutenir les meilleures pratiques sur les plans sanitaire, nutritionnel et éducatif et (v) prêter une attention particulière aux enfants à besoins éducatifs spéciaux et aux groupes spécifiques comme les familles à faibles revenus, les ruraux, les enfants orphelins du SIDA etc. La politique d'encadrement des enfants sera poursuivie et le programme de construction de cases des tout-petits renforcé puis généralisé.
187. Afin de bien stimuler l'éducation des filles dans l'enseignement élémentaire, l'Etat s'appuiera sur les stratégies suivantes: (i) une réelle mobilisation sociale de toute la communauté; (ii) le développement d'un partenariat autour de l'école par la prise en charge effective de la question genre; (iii) le système de récompense et de médiatisation des modèles (élèves, enseignantes, directrices); (iv) la recherche - action pour trouver les moyens d'élimination des inégalités entre régions et entre sexes. L'application de techniques adaptées à chaque milieu nécessite des connaissances précises sur les questions qui se posent. Ainsi les attentes des familles devront trouver des réponses pertinentes à travers la recherche - action.
188. **Pour l'éducation qualifiante des jeunes et des adolescents**, les stratégies sont articulées autour de : (i) la révision en profondeur de l'offre de formation formelle et non formelle (alphabétisation, éducation communautaire de base etc.) et la mise en place d'une carte nouvelle des filières; (ii) l'élaboration/ révision des programmes de formation selon l'approche par les compétences; (iii) la promotion d'un partenariat dynamique avec le privé; (iv) l'organisation du système d'apprentissage en suscitant un consensus, en fondant l'apprentissage sur les valeurs sociales de solidarité et en mettant en place un cadre juridique approprié; (v) la réduction des inégalités entre sexes et la résorption des disparités géographiques par la promotion des jeunes filles et un appui conséquent aux zones défavorisées; (vi) la formation des adolescents et des jeunes de 13 à 18 ans décrochés du système éducatif formel et non formel sans disposer des outils minimaux; (vii) l'extension du champ d'action aux attitudes et valeurs liées à la paix, la tolérance, la santé, la préservation de l'environnement par des styles de vie durables, aux compétences professionnelles, en langues, calcul etc.; (viii) l'alternance entre lieux de formation théorique et lieux de travail des maîtres-pilotes et (ix) le développement de l'approche de « faire-faire » à l'instar de celle développée dans l'alphabétisation .
189. Au niveau de l'environnement scolaire, les difficultés d'accès à l'eau potable, aux services énergétiques, aux blocs sanitaires, l'absence de murs de clôture posent problèmes et n'en demeurent pas moins une violation aux droits de l'enfant. De manière générale, l'Etat s'attachera à mettre en place les conditions devant lui permettre de répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats et des manuels notamment des manuels non stéréotypés intégrant la dimension genre, ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires à la vie courante. L'éducation non formelle sera soutenue à travers

la poursuite de la construction des espaces jeunes, l'élaboration de modules de renforcement des capacités des jeunes et de leurs groupements. Par ailleurs, la mise à disposition de services énergétiques adéquats devra permettre de renforcer la qualité et les performances du système éducatif.

4.2.1.2. *Santé et nutrition*

190. Les programmes mis en œuvre dans le cadre de la première phase du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), en vue de l'atteinte des OMD, avaient pour objectifs de «promouvoir l'accès aux services socio-sanitaires pour les populations pauvres» à travers : (i) l'amélioration de l'accès des pauvres aux services médicaux; (ii) le développement des services de santé à base communautaire et (iii) l'amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement en zone rurale et périurbaine.
191. Malgré les efforts consentis et les progrès réalisés, le secteur reste caractérisé par une insuffisance des infrastructures sanitaires et sociales et en prestation de services. Le personnel de santé est mal réparti sur l'ensemble du territoire national en particulier au niveau des zones pauvres et reculées, peu motivé à exercer ses activités en dépit des efforts du Gouvernement. D'autres contraintes spécifiques ont été identifiées : (i) non respect de la carte sanitaire au niveau de l'implantation des infrastructures de santé, (ii) existence de pratiques délictueuses (surfacturation, corruption, non respect de la charte du malade) qui gangrènent le système de santé, (iii) inaccessibilité des médicaments de base qui demeurent une préoccupation de premier ordre pour les couches pauvres, (iv) lourdeurs du Programme National de Lutte contre le Sida, (v) absence de programmes de renforcement des mutuelles de santé (vi) absence d'initiatives en faveur des maladies non transmissibles ou liées à la vieillesse (stress, ménopause, solitude etc.).
192. Pour lever ces contraintes tout en renforçant les acquis, le gouvernement a procédé à la mise à jour du Plan national de Développement sanitaire et social (PNDS) qui va couvrir la période 2004-2008. Ce programme vise l'amélioration de l'état de santé de la population avec en priorité la réduction de la mortalité maternelle, mortalité infantile et la maîtrise de la fécondité, la réponse aux besoins de santé en ciblant principalement les groupes vulnérables, le renforcement de la prévention, la communication pour le changement de la santé et l'amélioration des mécanismes de financement de la santé.
193. Ainsi, les objectifs prioritaires ci-après sont retenus : (i) améliorer la qualité, l'accès et l'offre de services de santé dans les régions où la situation sanitaire et l'état de pauvreté sont encore jugés préoccupants; (ii) développer les services de santé à base communautaire; (iii) développer chez les populations, des attitudes et des comportements de prévention des maladies et (iv) lutter contre le VIH/SIDA et le paludisme et (v) lutter contre la mortalité maternelle et infanto-juvénile, (vi) promouvoir le contrôle citoyen des services sociaux et sanitaires, (vii) améliorer la santé de la reproduction des jeunes et des femmes, (viii) prendre en charge les maladies chroniques et non transmissibles et (ix) améliorer la prise en charge sanitaire des aînés.
194. Pour la réalisation de ces objectifs, les progrès réalisés dans la phase I du PNDS seront poursuivis pour atteindre notamment en 2010, un taux de couverture vaccinale DTC3 de 80% et de consultation primaire curative de 60 %²².
195. La stratégie retenue sera fondée sur : (i) la correction de l'insuffisance de l'accès aux soins par une politique de dotation suffisante et de qualité en infrastructures et le recours à des services à base communautaire pour pallier l'insuffisance de personnels ; (ii) l'allègement des dépenses de santé (médicaments surtout) chez les pauvres ; (iii) l'accès aux mutuelles de santé; (iv) le développement des ressources humaines ; (v) l'appui au secteur privé et à la médecine traditionnelle ; (vi) le renforcement du contrôle des maladies endémiques et de la surveillance épidémiologique ; (vii) l'accroissement des performances des programmes de santé de la reproduction ; (viii) l'appui institutionnel au niveau central, régional et du district; (ix) la promotion des mesures de protection individuelle et collective par l'hygiène et l'assainissement et le développement de réflexes de prévention à travers une approche communautaire; (x) l'accès équitable au système classique de Protection sociale qui ne bénéficie pas de la même manière aux hommes et aux femmes.
196. Les mesures et actions concrètes envisagées devront permettre de renforcer la lutte contre la mortalité maternelle, de consolider les acquis des programmes (Lutte contre le Paludisme, vaccination),

²² Cf liste indicateurs en annexe.

d'intégrer des programmes de Lutte contre l'Onchocercose, la Bilharziose, la Lèpre, le Ver de Guinée, la Tuberculose, etc., de développer des programmes en faveur des maladies non transmissibles ou liées à la vieillesse et de renforcer les deux (2) piliers (la prévention et la prise en charge) de la lutte contre le VIH/SIDA.

197. En ce qui concerne la **nutrition**, l'Etat poursuivra la mise en œuvre d'une politique nutrition multisectionnelle qui vise à (i) réduire de moitié la prévalence de la malnutrition chez les enfants 0-5 ans ; (ii) éliminer durablement les troubles liés aux carences en iode et l'avitaminose A ; (iii) réduire d'un tiers la prévalence de l'anémie, notamment ferriprive ; (iv) assurer une disponibilité et un accès durable à une alimentation en quantité et en qualité suffisantes pour toute la population. Ces objectifs seront poursuivis à travers le Programme de Renforcement de la Nutrition (2002-2015). Ce programme a permis dans sa première phase de toucher 20% des enfants âgés de moins de 5 ans, et de tester avec succès des expériences ayant permis une réduction significative de la prévalence de la malnutrition et une amélioration générale de la situation nutritionnelle des enfants et des femmes.
198. Pour la période 2006-2010, le PRN prévoit d'augmenter la couverture des enfants de 20 à 50%, soit 900.000 enfants âgés de moins de 5 ans. Cette intensification des interventions de nutrition est encore plus nécessaire dans les zones rurales qu'elle devra cibler en priorité au regard des indicateurs montrant une prévalence largement plus élevée de la malnutrition en milieu rural, qu'en milieu urbain. Pour atteindre les objectifs, la phase 2 du PRN s'appuiera sur 3 composantes principales : i. la composante « Nutrition/Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant au niveau communautaire (PCIME-C) » ; ii. la composante « Interventions multisectionnelles relatives à la nutrition » et iii. la composante « Appui à la mise en œuvre de la politique et à l'évaluation des programmes », et en mettant l'accent sur les problèmes de malnutrition, de morbidité, de santé et d'hygiène des femmes et des enfants.

4.2.1.3. *Accès à l'Eau potable*

199. Le Gouvernement a fait du secteur de l'eau potable une priorité pour la réduction de la pauvreté. Cette priorité s'est traduite dans le plan d'actions du DSRP (2003-2005). Pour renforcer les acquis et inscrire les objectifs dans une perspective globale et à long terme, le Gouvernement a élaboré en 2005, le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM), à travers lequel, les objectifs de réduction de la pauvreté dans le secteur de l'eau seront mis en œuvre.
200. Les résultats attendus en 2015 pour l'atteinte par le Sénégal des OMD sont que 100 % des ménages en milieu urbain et 82 % des ménages en milieu rural aient un accès à l'eau potable. En vue d'accroître le taux d'accès à l'eau potable et promouvoir une gestion durable des ouvrages, il s'agira à court terme (d'ici à 2010) de réaliser en milieu rural 200 nouvelles Adductions d'Eau Multi-Villages (AEMV)/ Adductions d'Eau Villageois (AEV), (ii) 150 extensions dont 70 constructions de château d'eau et 200 puits modernes et (iii) la consolidation des infrastructures existantes d'une part et d'autre part d'augmenter l'extension des réseaux et les branchements sociaux en milieu urbain et péri-urbain..
201. La stratégie retenue sera centrée autour de : (i) la préservation et l'amélioration des acquis de l'hydraulique urbaine, (ii) l'intensification du développement de l'hydraulique rurale, (iii) la responsabilisation et participation accrue des acteurs directs (collectivités locales, usagers, secteur privé), (iv) une meilleure synergie intersectorielle (hydraulique, décentralisation, assainissement, énergie, santé), optimisation technique et maîtrise des coûts des infrastructures, (v) la gestion rigoureuse des ressources en eau, (vi) mise en place de mécanismes pour assurer les équilibres financiers durables du service public de l'eau.
202. A cet égard, l'Etat mettra en place un cadre unifié des interventions qui proposera à tous les acteurs un ensemble de règles communes et un outil de coordination. Ce cadre permettra d'amener la capacité d'exécution et d'absorption du secteur à la hauteur des besoins des dix prochaines années et de promouvoir les synergies intersectorielles et la cohérence des interventions.

4.2.1.4. *Accès à l'Assainissement*

203. L'assainissement est au centre des préoccupations du Gouvernement du Sénégal et constitue une cible retenue par la communauté internationale pour l'atteinte des OMD. C'est à ce titre qu'il constitue une des composantes du Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM), élaboré en 2005. Aussi, les objectifs prioritaires retenus visent à porter, à l'horizon 2015, (i) le taux d'accès des ménages ruraux à un système autonome d'évacuation des excréta et des eaux usées de 17 % (2004) à 59 % et (ii) le taux d'accès des ménages urbains à un service d'assainissement de 56,7 (2002) à

78 %. Les taux d'accès attendus sont de 85 % à Dakar, 72 % dans les centres assainis et 68 % dans les centres non assainis.

204. Il s'agira à court terme (d'ici 2010), de réaliser 71 000 systèmes individuels et 84 000 édicules publics en milieu rural. Pour le milieu urbain, il a été retenu la réalisation, d'ici à l'horizon 2015, de 92 400 branchements dont (28 600 branchements sociaux) sur réseau collectif ou réseau semi-collectif et l'installation de 135 000 système autonome. En ce qui concerne la collecte et le traitement des eaux usées, il est prévu de porter les capacités STEP à plus de 34000 m³/jour à Dakar. L'Etat prendra les mesures d'accompagnement pour le renforcement des capacités des acteurs des services de l'Etat, des consommateurs, des collectivités locales et du secteur privé, l'intermédiation sociale et le suivi évaluation (impacts, suivi environnemental, gestion des ressources).
205. La stratégie retenue sera centrée autour de : (i) la mise en place des réformes de deuxième génération à travers la loi sur le service public de l'eau potable et de l'assainissement ; l'actualisation des instruments contractuels Etat-ONAS, la préparation d'un code de l'assainissement ; l'intégration de la problématique eaux pluviales dans la stratégie (ii) l'optimisation des techniques et le renforcement des infrastructures, notamment pour réduire les impacts environnementaux et exploiter la complémentarité entre l'assainissement collectif, semi-collectif et autonome (iii) l'amélioration progressive de l'équilibre financier de l'ONAS.
206. Les actions et mesures envisagées dans le secteur de l'assainissement en vue de la réduction de la pauvreté contribueront à l'atteinte des objectifs suivants : (a) améliorer l'accès à des systèmes adéquats d'évacuation des excréta, (b) améliorer l'accès à des systèmes adéquats d'évacuation des eaux usées et pluviales, (c) améliorer l'accès à des systèmes adéquats de gestion des déchets solides, (d) changer positivement les attitudes des comportements des populations bénéficiaires, (e) améliorer le cadre institutionnel et organisationnel avec la mise en œuvre des réformes dites de deuxième génération. Par ailleurs, de nouveaux programmes d'accès à l'assainissement ciblés sur les ménages les plus pauvres seront mis en œuvre pour améliorer l'efficacité des programmes de branchements subventionnés.

4.2.2. *Capital naturel et cadre de vie*

207. Le capital naturel, qui contribue à renforcer le capital humain, est à l'instar de celui-ci un axe important de la croissance à long terme, mais également du cadre de vie. A ce titre, la communauté internationale a placé l'Environnement au centre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) : (cf. objectif 7).

4.2.2.1. *Gestion des ressources naturelles et de l'environnement*

208. Les potentialités naturelles dont dispose le Sénégal sont relativement importantes (13 millions d'hectares de forêts, soit 65% du territoire en 1990). Toutefois, l'évolution générale des ressources naturelles est marquée par l'accélération du processus de dégradation écologique dans un contexte de crise climatique sévère dont les effets sont aggravés par les modèles non durables de consommation et de production, les activités anthropiques mal planifiées (pression démographique, extension des cultures, développement des aménagements hydro-agricoles, urbanisation accélérée. En ce qui concerne les ressources en sol, elles connaissent des phénomènes de dégradation (salinité, acidification, érosion éolienne et hydrique, etc.) du fait entre autres de l'adoption de techniques et de pratiques culturelles non adéquates, du dépassement des capacités de charge au niveau de certains écosystèmes et l'accroissement de la compétition sur des espaces de moins en moins productifs, etc. Aujourd'hui, les besoins de restauration de la fertilité des sols sont estimés à 2,4 millions ha.
209. En ce qui concerne le **couvert végétal et la diversité biologique**, les potentialités sont encore importantes. Cependant, une réduction considérable du couvert végétal a été notée au cours des quatre dernières décennies à cause de l'avancée des fronts agricole et charbonnier dont les effets sont renforcés par la sécheresse et l'utilisation du bois par les ménages. En effet, 55,5% et 11% des ménages utilisent respectivement le bois de chauffe et le charbon pour la cuisine. Il convient de souligner également que la gestion des ressources naturelles fait face à d'autres difficultés, telle que: (i) les pressions humaines sur le milieu, en particulier la pression foncière et les implantations massives souvent anarchiques des réceptifs hôteliers et touristiques, (ii) la péjoration du climat, (iii) le phénomène de salinisation des terres, des eaux souterraines et des eaux de surface, (iv) l'écroulement des espèces pour le bois d'œuvre, (v) les actions de cueillette, (vi) les feux de brousse qui compromettent la régénération de certaines espèces. Cette dégradation des forêts qui servent d'habitat et de source d'alimentation aux espèces a eu

des impacts directs sur la faune, en rendant précaire son développement et sa survie. Elle a aussi des impacts négatifs sur la lutte contre les changements climatiques, en ce sens que les forêts constituent des puits de carbone pouvant contribuer à la réduction du CO₂ dans l'atmosphère.

210. En ce qui concerne la **pollution**, le Sénégal fait face à des problèmes liés aux rejets gazeux provenant des industries, des pots d'échappements des véhicules, des déchets solides qui souillent les eaux, des **déchets dangereux** comme les pesticides obsolètes, les déchets biomédicaux et les déchets infectieux. Dans le cadre de la gestion de ces déchets, le Sénégal fait face à de multiples problèmes : (i) coût d'élimination jugé élevé de certains déchets, (ii) difficultés à identifier une technologie appropriée à un coût raisonnable, (iii) absence d'équipement collectif national de traitement des déchets dangereux, (iv) absence d'équipement approprié de collecte, de transport et d'élimination des déchets infectieux, (v) manque d'information et de formation sur les risques liés aux biomédicaux, (vi) difficultés à gérer rationnellement les produits chimiques. L'autre problème d'environnement auquel le Sénégal fait face est l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques.
211. En somme, tous ces problèmes et contraintes liés à la gestion de l'environnement au Sénégal sont la cause de pratiques non durables qui accentuent la pauvreté et la vulnérabilité des populations. Afin de trouver une solution globale à ces maux, le Sénégal a pris diverses initiatives dont l'élaboration d'une stratégie de développement durable et une lettre de politique sectorielle de l'environnement (LPSE) en vue du renversement des tendances. Il s'est également engagé à poursuivre les objectifs prioritaires suivants : (i) la mise en valeur concertée des ressources naturelles (exploitation rationnelle et durable, diversification des combustibles, réduction des pertes à la consommation); (ii) la sauvegarde de l'environnement et la lutte contre la désertification; (iii) la sauvegarde de la faune et de la flore; (iv) la sauvegarde de l'environnement marin et côtier; (v) le renforcement des capacités de gestion des ressources naturelles et de l'environnement; (vi) la promotion d'une gestion rationnelle des ressources naturelles et maintenir la biodiversité ; (vii) le renforcement des capacités en gestion des ressources naturelles et de l'environnement (GRNE) par la formation, l'éducation, la sensibilisation, l'alphabétisation etc.; (viii) la gestion communautaire des aires protégées ; (ix) l'optimisation des interventions de l'Etat, conformément au Code de l'Environnement. (x) la promotion des modes de productions et de consommation durables²³ dans tous les secteurs de développement.
212. A cette fin, la stratégie reposera sur un cadre institutionnel amélioré et une meilleure organisation de la gestion de l'environnement, la suscitation et la stimulation des attitudes positives d'appropriation des stratégies et des actions par l'ensemble des acteurs et la promotion des modes de production et de consommation durable pour mieux préserver les ressources naturelles. En effet, il s'agit de trouver les moyens en vue de remédier simultanément aux problèmes de développement économique et de réduction de la pauvreté sans épuiser ou dégrader davantage les ressources terrestres. La promotion de modes de production et de consommation durables, en plus de protéger l'environnement contre les diverses dégradations, permettra de générer des bénéfices économiques notamment la création d'emplois, le développement de l'industrie, l'amélioration à l'accès aux marchés et le progrès des technologies, entre autres éléments ».

4.2.2.2. *Habitat, Cadre de vie*

213. Concernant le cadre de vie urbain, il faut retenir que la population urbaine du Sénégal est passée de 25% en 1960 à 41% en l'an 2002 et que ce phénomène est dû en partie à un exode des populations rurales vers les villes, Dakar en particulier. Par ailleurs il faut noter que dans la plupart des villes, les zones insalubres et impropres à l'habitation représentent 30 à 40% de l'espace occupé, et concentrent une proportion importante de population. Ainsi, l'occupation de l'espace se fait sans le respect des schémas d'urbanisme et sans l'évaluation environnementale (étude d'impact environnemental ou analyse environnementale initiale) des options d'aménagement, pourtant obligatoire selon les dispositions du Code de l'Environnement.
214. La taudification du bâti, le nomadisme des populations des quartiers péri-urbains durant l'hivernage, les problèmes d'hygiène et de santé entraînés par les inondations, l'insécurité liée à la mal-urbanisation

²³ Ce principe fait parti des points forts des recommandations issues du Sommet de Johannesburg sur le Développement durable de 2002, auxquels le Sénégal a souscrit par l'élaboration d'un plan d'action décennal sur la production et la consommation durable.

sont un ensemble de facteurs de vulnérabilité dégradant le cadre de vie dans les quartiers populaires. Pour renverser ces tendances le Gouvernement compte mettre en œuvre une politique d'habitat social, visant à (i) assurer un meilleur accès aux parcelles viabilisées, décentes et appropriés, et (ii) étendre la réhabilitation foncière au profit des quartiers concernés par les inondations. A cet effet, l'Etat poursuivra différents programmes en vue notamment d'éradiquer les bidonvilles et les habitats précaires, dans les zones inondables.

4.3. AXE 3 : Protection sociale, Prévention et gestion des risques et catastrophes

215. Le diagnostic fait sur la protection sociale au Sénégal a montré l'existence de dispositifs formels de protection sociale basés sur la couverture des fonctionnaires et autres salariés contre les risques (la sécurité sociale (CSS, IPM, IPRES, FNR), les assurances privées, les mutuelles professionnelles complémentaires. Ces systèmes formels et non formels connaissent de sérieux problèmes de performance et des limites dans leurs capacités de réponses aux divers besoins de protection sociale et de gestion des risques. Ils sont actuellement sous la contrainte d'une série de défis considérables liés à la nécessité de s'adapter à un monde du travail en mutation, aux nouvelles structures socioprofessionnelles et familiales émergentes, ainsi qu'aux bouleversements démographiques des prochaines décennies.
216. Pour relever tous ces défis, diverses initiatives sectorielles ont été prises avec l'appui des partenaires au développement. Pour sa part, le gouvernement a pris une série de mesures : des lettres de politique sectorielles (sur la sécurité sociale,) mise en place du conseil de la sécurité sociale ; et des actions en faveur de certaines catégories vulnérables comme les personnes handicapés et les retraités et. Par ailleurs les acteurs privés et les OSC ont initié des actions dans le domaine de la protection sociale avec l'appui des partenaires.
217. Pour assurer une cohérence dans les interventions, le gouvernement a inscrit la formulation d'une stratégie de protection sociale intégrée dans les priorités du pays et retenu de faire de cette stratégie l'instrument de mise en œuvre des actions de lutte contre la vulnérabilité dans la stratégie de réduction de la pauvreté.

4.3.1. Objectifs de lutte contre la vulnérabilité

218. La protection sociale et la gestion des risques constituent les instruments privilégiés pour une croissance accélérée et une réduction durable de la pauvreté. A ce titre, des interventions publiques destinées à aider les individus, les ménages et les communautés seront mises en œuvre pour mieux aplanir les irrégularités de revenus et de consommation et réduire la probabilité de pertes dévastatrices de bien-être et de basculement dans la pauvreté.
219. L'objectif est de renforcer et d'étendre de manière équitable, d'ici à 2015, les instruments de protection sociale en faisant passer, le taux de couverture en assurance maladies de 20% à 50 % de la population et en mettant en place un régime de protection sociale qui couvre les risques liés aux calamités et les risques pour le secteur informel et artisanal. A cet égard, il s'agira : (i) de garantir l'accès aux services sociaux de base des groupes vulnérables; (ii) d'augmenter l'accès aux instruments de gestion des risques et aux systèmes de protection sociale notamment les mutuelles; (iii) d'améliorer le ciblage, le suivi et l'évaluation des actions dirigées vers les groupes vulnérables; (iv) de mettre en place des systèmes de prévoyance pour les risques agricoles, (v) de garantir des revenus aux personnes en difficulté et groupes vulnérables, tout en leur permettant de s'insérer dans les systèmes formels de protection sociale ; (vi) de renforcer les mécanismes de transfert direct des ressources en faveur des groupes vulnérables et (vii) d'améliorer la capacité de réponse aux chocs et risques pour les groupes vulnérables.
220. Pour atteindre ces objectifs, des actions et mesures seront mises en œuvre à travers quatre (4) domaines d'intervention : (i) la réforme et le renforcement des systèmes formels de sécurité sociale, (ii) l'extension de la protection sociale, (iii) la prévention et la gestion des risques majeurs et catastrophes et (iv) la protection des groupes vulnérables.

4.3.2. Réforme et renforcement des systèmes formels de sécurité sociale

221. Les principales contraintes relevées concernent l'évasion sociale²⁴, la faiblesse du niveau des prestations, l'absence d'une couverture intégrale et l'exclusion du chômage dans le paquet de risques

²⁴ Le concept désigne le fait que les employeurs se soustraient au paiement des cotisations sociales

sociaux couverts par les systèmes. Par ailleurs il est constaté la persistance des discriminations à l'égard des femmes fonctionnaires et travailleuses du secteur privé pour la prise en charge de leur mari et ayant droits en matière d'assurance maladie. Il en est de même pour la pension de réversion et la fiscalité

222. A cet égard, la stratégie retenue porte, d'une part, sur la mise en œuvre de mesures pour rattraper le retard accusé par le système de sécurité sociale et, d'autre part, d'élargir le champ de couverture aux besoins exprimés et à d'autres catégories de populations actives.

223. Les actions envisagées portent en priorité sur (i) la lutte contre l'évasion sociale, (ii) la promotion de la prévention des risques sociaux, (iii) la réduction des risques de basculement des travailleurs dans la pauvreté (consécutives à la maladie, à la vieillesse et au chômage) par la mise en place des mécanismes d'anticipation adaptés, (iv) l'extension des services de sécurité sociale à l'habitat social pour les travailleurs ; (v) le renforcement des capacités des professionnels de la sécurité sociale et des acteurs sociaux , (vi) la réforme des textes et loi discriminatoires en vue de prendre en compte les besoins spécifiques de sécurité sociale des femmes et (vii) la reformes des textes législatifs et règlementaires et la consolidation du dispositif de régulation.

4.3.3. Extension de la Protection Sociale

224. Au Sénégal, la protection sociale ne couvre que 7,8% de la population dans un environnement marqué par la prédominance des exploitations familiales (dans l'agriculture, l'artisanat, etc.) et l'extension du secteur informel, principal refuge des sans-emploi en particulier des femmes.

225. Pour enclencher une dynamique de rupture et créer les conditions d'une extension durable de la protection sociale, les objectifs suivants seront poursuivis : (i) faire bénéficier d'un système de protection contre le risque-maladie à la totalité de la population active occupée et leurs ayants droits, (ii) mettre en place une caisse nationale d'assurance-maladie pour les travailleurs du secteur formel et les retraités, (iii) mettre en place un système de protection contre les risques de maladies pour les personnes vulnérables et (iv) mettre en place des systèmes de prévoyance pour les risques agricoles et autres risques auxquels sont confrontés les acteurs économiques du secteur informel, de l'artisanat, etc.

226. La stratégie préconisée qui réaffirme le rôle important de l'Etat sera basée sur la promotion d'un système moderne de protection sociale qui intègre et valorise nos valeurs d'entraide tout en s'appuyant sur des règles et des mécanismes formels basées sur la notion de prévoyance et de partage des risques à tous les échelons.

4.3.4. Prévention et gestion des risques majeurs et catastrophes

227. Les risques et catastrophes auxquels les populations sont exposées maintiennent les groupes les plus vulnérables dans la précarité et font basculer d'autres dans la pauvreté. Du fait de leurs conséquences sur les personnes, les biens et l'environnement, ils font perdre à l'économie nationale des gains de croissance importants. A cet égard, le Gouvernement a pris des initiatives importantes marquées par l'adoption d'un important arsenal juridique et la mise en place de la Commission supérieure de la Protection civile, du Comité national de Sécurité civile et de plusieurs plans et organes de gestion et prévention des catastrophes dont le plus connu est le plan ORSEC.

228. Malgré ces atouts certains en terme d'engagement politique et de législation, il convient de constater que les modalités d'application des textes et règlements posent problèmes. Par ailleurs, les organisations et structures sectorielles présentent des limites dans la gestion des risques qui ont des impacts plus globaux notamment l'absence d'une vision stratégique à moyen terme de gestion des risques qui soit en cohérence avec les politiques de développement durable et de lutte contre la Pauvreté, l'inadaptation de la réglementation en matière de sécurité par rapport à l'évolution de la société, de la technique et des comportements humains et l'absence de culture de la prévention des risques auprès des populations.

229. Pour lever ces contraintes, le Gouvernement, conformément aux engagements du «Cadre d'Action de Hyogo 2005–2015 » et de la « Stratégie Régionale Africaine de prévention des catastrophes » (2004), a élaboré un programme de prévention et gestion des risques majeurs et catastrophes qui passe par : (i) la mise en place d'une plateforme nationale de réduction des risques et catastrophes animée par le Conseil Supérieur de la Prévention des Risques et Catastrophes, (ii) la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de mobilisation sociale efficace, (iii) le renforcement de l'arsenal juridique et réglementaire, (iv) la recherche et la formation sur le concept de risques et catastrophes et (v) la promotion de la culture de la prévention et de la gestion des risques et catastrophes

4.3.5. Protection des groupes vulnérables

230. L'analyse des risques montre que certaines catégories sociales du fait de l'insuffisance de revenus et de capital social sont plus exposées que d'autres quand surviennent certains chocs collectifs ou individuels (maladies, catastrophes, etc.) ; ce qui les expose et/ou les maintient dans la pauvreté. Pour relever ces défis le gouvernement mettra en œuvre une stratégie d'appui aux groupes vulnérables qui vise à (i) améliorer le ciblage, le suivi évaluation des actions en direction des groupes vulnérables ; (ii) accroître l'accès des groupes vulnérables aux instruments de gestion des risques et aux systèmes de protection sociale ; (iii) renforcer les mécanismes de transfert direct de ressources publiques aux groupes vulnérables ; (iv) améliorer l'accès aux services sociaux pour les groupes vulnérables et (vi) assurer l'accès des groupes vulnérables aux actifs et à la pleine jouissance de leurs droits.
231. Des programmes spécifiques seront mis en place au profit des groupes particuliers comme les handicapés, les femmes en situation de vulnérabilité, les enfants en situation de vulnérabilité, les jeunes, les travailleurs atypiques, les réfugiés, les aînés en situation de vulnérabilité, les personnes vivant avec des maladies chroniques (Sida, insuffisances rénales, Diabète, cancer ...) et les personnes déplacés.
232. **En ce qui concerne les personnes handicapées**, les actions envisagées visent à améliorer leur situation économique et sociale et lutter contre les préjugés dont elles sont victimes, tout en favorisant l'éducation intégratrice des handicapés. Il s'agit : (i) d'améliorer l'état sanitaire et la mobilité des personnes handicapées, (ii) de promouvoir l'éducation et la formation des personnes handicapées et (iii) d'améliorer leur insertion économique et sociale. Les programmes qui seront mis en œuvre portent sur : (i) la promotion et la protection des personnes handicapées, (ii) la réhabilitation à base communautaire (RBC), (iii) l'amélioration de l'environnement des personnes handicapées, (iv) le renforcement des capacités et (v) le plaidoyer pour la promotion et la protection des droits des personnes handicapées.
233. **S'agissant de la protection des femmes en situation de vulnérabilité**, l'Etat poursuivra les réformes juridiques et réglementaires déjà entamées conformément aux principes affirmés dans la Constitution qui reconnaît de manière explicite les droits des femmes notamment ceux liés à l'accès aux terres, s'efforcera d'harmoniser les lois nationales et la convention relative à l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard des femmes et la charte sur les droits de l'homme. A cet effet, des dispositions seront prises pour : (i) promouvoir l'égalité et l'équité de genre à travers le renforcement de la législation en vigueur et l'adoption de dispositions particulières pour sa mise en application effective promouvoir les droits des femmes par la sensibilisation de toutes les populations, la vulgarisation des textes, (ii) améliorer la situation économique et sociale des femmes par la mise en place d'infrastructures d'allègement des travaux domestiques, la mise à la disposition des femmes rurales de technologies et équipements appropriés pour la transformation et la conservation des produits et la mise en place de fonds de promotion économique et de soutien aux activités des femmes; (iii) renforcer les capacités des femmes pour réduire leur vulnérabilité par des mesures spécifiques dans le cadre des programmes sectoriels de l'éducation, de la santé et de la justice; (iv) améliorer l'accès et le séjour des filles dans tous les niveaux d'enseignement et promouvoir l'enseignement professionnel pour les femmes et les filles et (v) promouvoir l'amélioration de la situation de santé des femmes, des filles et des enfants, (vi) lutter contre les violences faites aux femmes, (vii) intégrer la dimension genre dans toutes les politiques et programme de lutte contre la pauvreté dans l'élaboration et l'exécution des budgets. D'autres actions prioritaires retenues par la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG) dont le plan d'action est en finalisation seront mises en œuvre.
234. **Les enfants en situation de vulnérabilité**, il s'agira de renforcer les actions prioritaires menées pour éliminer les pires formes de travail des enfants et renforcer la protection des enfants contre toutes formes d'exploitation, d'abus et de violence. Il s'agira plus spécifiquement de (i) développer des actions d'information, de communication sociale, de recherches, de plaidoyer, de renforcement de capacités et de promotion d'actions directes pour éliminer l'exploitation des enfants par la mendicité, les mariages précoces, (ii) Assurer une meilleure prise en charge des enfants victimes du VIH/SIDA et des enfants en rupture avec leur famille, (iii) améliorer les conditions de travail et la qualité du service dans les structures de prise en charge des enfants en danger moral ou en conflit avec la loi, (iv) concevoir et mettre en œuvre des actions de promotion de la réinsertion sociale des enfants en danger moral ou en conflit avec la loi, (v) mettre en place des stratégies adaptées permettant aux enfants en danger moral ou en conflit avec la loi de reprendre et de continuer leur scolarité, (vi) créer et renforcer les capacités des institutions spécialisées de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité (talibés, enfants abandonnés, en danger moral ou en conflits avec la loi), (vii) faire un plaidoyer auprès des autorités

politiques, religieuses, coutumières, partenaires au développement et de toute la communauté en faveur de meilleures conditions de vie des talibés, (viii) poursuivre et renforcer l'aménagement des espaces et des infrastructures favorables à l'épanouissement des enfants, (ix) renforcer la législation en vigueur en matière de protection de l'enfant et prendre les dispositions pour assurer une application effective (x) prendre des mesures et des dispositifs pour la généralisation de l'enregistrement à l'état civil.

235. **Quant aux personnes âgées ou aînées**, des mesures spécifiques sont également prises en vue d'assurer des pensions de retraites décentes pour les retraités et garantir la viabilité à long terme des régimes. Il s'agit de (i) créer un *minimum vieillesse* qui garantirait un revenu minimal à tout aîné qui ne bénéficie pas d'une pension de retraite de base, (ii) mettre en œuvre des mesures fiscales incitatives en faveur des retraités (défiscalisation totale des pensions du régime obligatoire et allègements fiscaux pour les régimes complémentaires), (iii) mettre en place les dispositions nécessaires à une amélioration du pouvoir d'achat des personnes âgées et la sécurité du travail des aînés qui exercent une activité professionnelle et (iv) mettre en place des structures sanitaires spécialisées en gériatrie en vue d'améliorer la couverture de leurs besoins sanitaires, en tenant compte des services spécifiques aux femmes âgées .
236. **Pour améliorer les conditions de vie des jeunes**, l'Etat s'attachera à : (i) accroître l'employabilité des jeunes et leurs revenus dans les secteurs productifs à travers le renforcement des ressources du Fonds National d'Action pour l'Emploi (FNAE), du Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ) et de l'Agence National pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ), (ii) **préservier les jeunes et les adolescents des IST/SIDA et des problèmes de santé de la reproduction par l'accroissement du nombre de centres de conseils ADO**, (iii) **lutter contre le tabagisme et la drogue à travers le développement** des programmes de prise en charge des jeunes toxicomanes, assurer une formation adéquate aux jeunes pouvant déboucher à un emploi ; (iv) renforcer l'efficacité et la transparence du marché de l'emploi en procédant à une discrimination positive pour les filles remplissant les conditions ; (v) développer des programmes de filets de sécurité pour les jeunes travailleurs (marchands ambulants, cireurs, restauratrices, artisans, ...).
237. **Concernant des personnes déplacées et réfugiées**, des dispositions spécifiques seront prises pour leur permettre de bénéficier des opportunités de création de richesses, de renforcement des capacités et d'accès aux services sociaux de base. A cet égard, un fonds spécial de soutien aux personnes déplacées et réfugiées sera mis en place avec l'appui des partenaires au développement. Un accent particulier sera également mis sur les initiatives en faveur de la sécurisation et de la reconstruction des zones de départ des personnes déplacées pour ainsi encourager leur retour dans leurs lieux de résidence habituels.

4.4. AXE 4 : Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif

238. La stratégie du Gouvernement est déclinée dans le programme national de bonne gouvernance (PNBG) et le plan d'action CFAA-CPAR et vise à conforter l'Etat de droit dans une société démocratique, l'efficacité et la transparence dans la gestion économique et sociale. Le Gouvernement entend ainsi ancrer dans l'esprit de chaque citoyen les valeurs et les vertus de la société démocratique, les vertus de la paix et de la stabilité ainsi que celle d'un environnement propice à la production et à des pratiques transparentes de gestion dans les secteurs publics et privés.

4.4.1. Amélioration de la qualité du service public et gouvernance économique

239. Pour relever les défis d'une **administration de qualité**, le Gouvernement compte poursuivre une politique qui vise l'efficacité dans la gestion économique et sociale. A cet égard, pour lever les principales contraintes, les objectifs ci-après seront poursuivis : i) rationaliser les structures administratives pour une meilleure prise en charge des missions et fonctions des différents départements ministériels et de leurs démembrements, ii) renforcer la déconcentration en la portant au même niveau que la décentralisation, tant du point de vue de l'élaboration des textes de base, que du point de vue de la responsabilisation des services techniques à tous les échelons au niveau national, régional, et départemental, iii) veiller à la qualité des services rendus aux usagers citoyens et aux usagers – entreprises, iv) réduire le déficit de communication interne et externe de l'Administration et v) impulser une gestion moderne des ressources humaines garantissant une disponibilité de personnel de qualité, responsabilisé et motivé. La stratégie de mise en oeuvre passera par : (i) la rationalisation du cadre institutionnel et organisationnel, (ii) la promotion d'une approche qualité, (iii) la modernisation de la gestion des ressources humaines et (iv) la valorisation et le renforcement des ressources humaines

240. En ce qui concerne l'*amélioration de la programmation et de la gestion des dépenses publiques*, l'Etat poursuivra la mise en œuvre des plans d'actions CFAA et CPAR en vue d'améliorer la programmation et la gestion des dépenses publiques. Dans cette perspective, il est envisagé notamment: i) d'étendre progressivement la mise en place des cadres de dépenses sectoriels à moyen terme aux autres ministères, ii) de poursuivre la déconcentration de l'ordonnancement, iii) de renforcer la transparence dans l'exécution de la loi de finances (publication des situations d'exécution budgétaire, production régulière et à date échue des comptes de gestion et des projets de loi de règlement) iv) de rationaliser et de renforcer les capacités des structures de contrôle des finances publiques, v) de rénover et rationaliser les instruments et procédures. Ces initiatives seront soutenues au niveau du Ministère de l'Économie et des Finances, par une meilleure organisation des structures internes, une rationalisation, une réadaptation des multiples instruments existants y compris un système d'information sur les dépenses publiques plus performant. Au niveau des ministères techniques, il s'agira de renforcer les capacités dans les domaines de la formulation des stratégies et politiques sectorielles, de la préparation, du contrôle et du suivi des projets et programmes. En plus de cela, des mesures seront prises en vue d'assurer une meilleure coordination des aides et de mettre en place un suivi des dépenses publiques orienté vers les résultats.
241. Au niveau système de passation et d'exécution des marchés publics, des mesures seront prises relativement i) au cadre juridique (révision du code des obligations de l'administration et du code des marchés), ii) au cadre institutionnel (création d'un organe chargé de la régulation et d'un organe chargé du contrôle a priori), iii) à la performance du secteur privé et à l'intégrité du système (audit des marchés publics).

4.4.2. Gouvernance judiciaire

242. Un système juridique et judiciaire propice à la gouvernance et au développement est celui dans lequel les lois sont clairement définies et uniformément appliquées par un pouvoir judiciaire objectif et indépendant. Il veille au respect de la loi et des droits des citoyens et facilite la circulation des personnes et des biens (mouvement des capitaux privés, etc.). En effet, pour remplir sa vocation de service public, il importe d'orienter résolument les activités de la justice vers la population, les services public et privé en vue d'une plus grande accessibilité et une efficacité durable.
243. Dans cette optique, le Gouvernement poursuivra différents objectifs en vue d'approfondir la réforme de la justice pour améliorer le climat des affaires, lutter contre la corruption et renforcer la capacité d'analyse du pouvoir législatif. A cet effet, il renforcera l'indépendance de la justice et son accessibilité.
244. Au niveau institutionnel, les mesures déjà engagées seront poursuivies dans le cadre du PSJ en vue d'une amélioration de l'environnement juridique, notamment : i) la mise en place d'une justice proche du justiciable, à travers l'amélioration de la couverture territoriale en juridiction, le développement de la communication et la facilitation de l'accès aux cours et tribunaux, ii) la mise en place d'une justice rapide et équitable par une organisation de l'assistance juridique, la réduction de la charge de travail des magistrats, grâce à l'augmentation du nombre de magistrats et de greffiers, la modernisation des outils de travail et le développement de procédures plus rapides, iii) la mise en place d'une justice plus respectée en accélérant l'exécution des décisions de justice et en renforçant le statut du magistrat, iv) l'amélioration de la formation des magistrats et des auxiliaires de justice et v) l'adaptation de la législation au contexte socioculturel, économique et international par la création de juridictions spécialisées.
245. Le Sénégal attache une importance particulière à la lutte contre la **corruption** dans la mesure où elle accroît la pauvreté, fausse les perspectives de développement économique et social, induit des surcoûts, notamment pour les plus pauvres et sape les bases de la démocratie. La corruption se manifeste surtout lors des attributions de marchés publics ou lorsque les systèmes de contrôle de l'utilisation des finances publiques peuvent être contournés. Elle se manifeste aussi dans le fonctionnement des services publics.
246. Dans ce domaine les efforts ont été faits en matière de lutte contre la corruption, avec la mise en place d'un cadre de lutte contre le blanchissement des capitaux conformément à la directive communautaire, et la mise en place de la commission de lutte contre la corruption, la concussion et la non transparence. Ces initiatives constituent des avancées notables qu'il convient de consolider et de renforcer. A cet égard, il s'agira d'intensifier la lutte contre la corruption en renforçant l'indépendance de la justice et son accessibilité et en recherchant une plus grande qualité des services publics qui donnent aux usagers une place centrale.

4.4.3. Gouvernance locale et décentralisation

247. Le processus de la décentralisation a enregistré des avancées significatives depuis 1996 avec l'érection de la région en collectivité locale et le transfert de certaines compétences. Toutefois, les collectivités locales rencontrent de nombreuses difficultés, notamment dans les domaines des moyens budgétaires et financiers, des capacités des ressources humaines locales, le manque de synergie dans les instruments de planification et de gestion.
248. Pour renforcer la décentralisation et le développement local en vue de rendre plus efficace la lutte contre la pauvreté, l'État s'attachera à poursuivre et approfondir les actions et réformes en cours. Il s'agira à cet effet de mettre en place un cadre global destiné à améliorer le développement local, la gestion financière et administrative des collectivités locales tout en améliorant les moyens humains, la programmation et le financement des infrastructures et des équipements et en assurant la participation à la base pour approfondir la démocratie.
249. Pour ce faire, il sera poursuivi des mesures décisives dans le sens: (i) de l'accroissement des ressources des CL, (ii) de l'harmonisation des appuis techniques et des outils de planification, (iii) renforcement des capacités des collectivités locales, (iv) de la définition du statut de l'élu local et (v) de la poursuite des réformes budgétaires et financières : décentralisation du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) et réforme des fonds de transfert de l'État FECL et FDD. Des dispositions seront prises en ce qui concerne le système de la fiscalité locale en vue de permettre aux collectivités locales de dégager suffisamment de moyens pour le financement d'investissements publics locaux.
250. Pour assurer la coordination des interventions en faveur des collectivités locales, le Gouvernement s'appuiera sur le programme national de développement local (PNDL) qui sera le principal instrument de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté au niveau décentralisé.

4.4.4. Développement des pôles secondaires

251. Le Sénégal compte un taux d'urbanisation de 41,5% dont plus de la moitié des citadins (54,0%) vivent dans l'agglomération urbaine de Dakar. Cette forte concentration de la population s'explique par la persistance de la forte migration dans la capitale car six migrants sur dix habitent la Capitale. En effet, sur les 2 333 420 habitants de la Capitale, 877 330, soit 37,6%, se sont installés à Dakar depuis au moins un an (ESAM 2). Toutefois, contrairement à une idée reçue, ce n'est pas l'exode rural qui alimente la capitale nationale mais plutôt la migration d'origine urbaine, c'est-à-dire en provenance des communes de l'intérieur du pays. En effet, la phase 1 de l'Enquête 1 2 3 réalisée en septembre 2002 à Dakar a montré que la Capitale est caractérisée par une forte migration dénommée "migration durée de vie"²⁵, qui touche plus les hommes que les femmes. Selon l'enquête, plus d'un dakarais sur quatre est né hors de l'agglomération. Parmi ces migrants, près de six sur dix sont originaires d'une capitale régionale, d'un chef lieu de département ou d'une autre commune et un sur dix vient de l'étranger. Ainsi, trois migrants "durée de vie" sur dix seulement seraient d'origine rurale. Selon la même source, les motifs de migration les plus fréquemment évoqués sont (i) le regroupement familial, (ii) la recherche d'emploi, (iii) la poursuite des études et la formation. Les raisons de migrer ci-dessus mentionnées s'expliquent par la concentration des opportunités d'emploi et de formation à Dakar par rapport aux villes secondaires qui ne disposent pas des infrastructures nécessaires pour offrir les services de qualité et le cadre de vie attractif.
252. La poursuite de cette tendance risque de renforcer la pauvreté urbaine à Dakar, les problèmes d'habitat, la mobilité urbaine, le chômage urbain et les problèmes d'intégration. Pour renverser cette tendance, le gouvernement compte mettre en œuvre une stratégie volontariste de promotion des villes secondaires et des capitales régionales pour en faire des pôles de développement.
253. Le Sénégal compte un peu plus d'une soixantaine de villes à la faveur des dernières vagues de communalisation entamée depuis la fin des années quatre vingt dix dans le cadre de la consolidation de la décentralisation. Il s'est agi, pour le Gouvernement, de mieux structurer l'espace national, à travers l'élargissement du réseau de villes. Ces villes présentent, cependant, une très faible productivité et ne polarisent leur hinterland qu'à partir de leur fonction administrative. Ainsi, leur rôle d'articulation des espaces économiques qu'elles sont sensées polariser est presque insignifiant. En effet, le tiers Ouest du pays et en particulier l'axe Dakar - Thiès continue de concentrer l'essentiel des biens de production

²⁵ C'est-à-dire l'installation de personnes nées hors de l'agglomération urbaine.

d'importance et des facteurs de promotion sociale et économique des populations. En 1997, cet axe a accueilli 89% du volume d'investissement et 81,4% des emplois privés. Les contraintes des autres villes se caractérisent par leur faible niveau d'urbanisation et une pauvreté notoire en activités économiques urbaines. Il s'y ajoute des problèmes de logements décentes et d'environnement, qui offrent un cadre de vie qui ne répond pas aux exigences d'une ville fonctionnelle du point de vue spatiale et moderne dans son urbanisation.

254. Dans le sens de la redynamisation des espaces et des économies rurales, la création de villes secondaires stratégiques et l'équipement des villages-centre constituent des actions importantes pour accroître les possibilités de valorisation des produits en provenance de ces espaces et garantir l'accès aux services sociaux de base et une urbanisation de qualité. A cet égard, les objectifs poursuivis visent à assurer un développement harmonieux, par la promotion du développement à la base et en inversant les tendances actuelles de concentration des équipements et des activités vers la frange ouest du pays. A cet effet, le gouvernement s'attellera à redynamiser les villes secondaires et frontalières, maillon le plus faible du réseau de villes, et à repenser l'aménagement de la « petite ville rurale ».
255. De manière plus spécifique, la stratégie de développement des villes secondaires vise entre autres, à renforcer les infrastructures de soutien, promouvoir des territoires compétitifs, favoriser une meilleure répartition des villes, renforcer le réseau de villes existant dans l'espace national et créer les conditions d'une meilleure valorisation des activités rurales. Ainsi, il s'agira : (i) de renforcer les infrastructures de base par l'amélioration de la qualité de la disponibilité et de l'accessibilité des services, (ii) de préparer les villes frontalières à jouer un rôle de premier plan dans l'intégration sous-régionale, (iii) de relever le niveau d'urbanisation en améliorant les réseaux de voirie, d'adduction d'eau et d'assainissement, (iv) de renforcer le poids des collectivités locales dans les politiques de développement et (v) d'assurer un meilleur accès aux parcelles viabilisées aux populations pauvres.

4.4. 5 Promotion du dialogue social

256. La promotion du dialogue social comme mécanisme de prévention et de gestion des conflits par la négociation et la concertation permanente est un indicateur de bonne gouvernance. Dans la préface à la CNDS, le président de la république définit ainsi les enjeux du dialogue social « la mutation qualitative du système actuel de relations professionnelles hérité de la colonisation et la promotion de nouveaux types de comportement, d'attitudes et de relations de travail pouvant assurer une plus grande cohérence avec les nouveaux paradigme du développement. Le dialogue social est à la fois fin et moyen dans tout processus de développement, contribuera aux efforts (..) pour relever les défis de l'heure que sont : la pauvreté, la productivité, l'investissement, la croissance et l'emploi » (CNDS Charte national du dialogue social 2002). C'est dans ce contexte qu'il faut situer le 1er forum national sur le dialogue social organisé par le gouvernement (21 et 24 février 2001) avec la participation des organisations syndicales d'employeurs et de travailleurs. Il en a résulté, la signature de la charte sociale le 22 novembre 2002 après un processus de négociation de plus d'un an par une vingtaine d'organisation (centrales syndicales et d'organisations des employeurs) et le gouvernement et couvre aussi bien le secteur public, parapublic que privé (moderne et informel). Le document repose sur des principes de liberté syndicale, de liberté du travail et du respect des règles établis et définit un code de conduite, une structure et des mécanismes du dialogue social. Les objectifs suivants sont poursuivis : (i) approfondir à tous les niveaux le dialogue social en renforçant le cadre institutionnel dans lequel il se déroule afin de le rendre encore plus efficace (ii) tenir compte des changements intervenus dans l'environnement socioéconomique afin de trouver l'équilibre nécessaire entre le renforcement de la compétitivité des entreprises et les intérêts des travailleurs à travers un dialogue social constructif. (iii) renforcer les mécanismes du dialogue social (négociation collective, conciliation et consultation) à travers l'établissement d'un cadre bipartite ou tripartite afin que les négociations aient lieu, d'abord au niveau de l'entreprise, au niveau des branches d'activités et au niveau national (iv) pourvoir des formations, notamment sur la négociation collective, l'économie, la législation sociale et les normes internationales du travail destinées aux représentants des organisations de travailleurs et d'employeurs.(v) aider à l'échange d'informations et à la facilitation d'études relatives à l'emploi, à la productivité, sur les revenus et la situation sociale des travailleurs et de leurs familles, (vi) renforcer les capacités de la Société Civile afin de lui permettre de jouer un rôle plus actif dans la formulation des stratégies de développement,(vii) mettre en place des mécanismes de prévention des conflits et des risques professionnels comme mode régulation des rapports sociaux et d'amélioration de la productivité . Le gouvernement appuiera le Comité National de Dialogue social en vue de la mise en œuvre du Plan d'action élaboré en veillant à une participation effective des acteurs.

5 MISE EN ŒUVRE

257. Les premières années de mise en œuvre du DSRP ont permis de mettre en place et de tester un dispositif participatif de pilotage et de suivi de la stratégie. Cela a permis de créer une dynamique de collaboration et de dialogue sur les politiques publiques entre les différents acteurs. Les leçons tirées par les acteurs ont aussi mis en évidence les difficultés rencontrées pour introduire les changements dans les méthodes et procédures de travail. Au niveau sectoriel, les points focaux ministériels ont été handicapés par le manque de moyens pour exécuter leurs tâches, leur faible implication dans le processus de programmation interne des ministères. Pour lever ces contraintes, il est retenu l'élaboration d'un programme consolidé des actions des organes nationaux et régionaux de pilotage et de suivi de la SRP et de garantir le financement. Pour assurer l'efficacité et la durabilité des interventions, la démarche participative et décentralisée de pilotage, d'exécution et de suivi - évaluation des programmes mise en œuvre sera renforcée en vue de garantir l'efficacité des interventions, la célérité et la transparence nécessaires à l'appropriation, la cohérence avec les programmes sectoriels et les initiatives locales.

258. Au niveau régional, les comités régionaux se sont fortement mobilisés pour élaborer leurs Plans d'Opérations Régionaux (POR) et des projets à partir de ces documents après des renforcements de capacités dans le domaine. Toutefois, ces projets n'ont pas été pris en compte dans le processus d'arbitrage budgétaire du fait d'absence de mécanismes adaptés. Pour lever ces contraintes, il est prévu d'introduire les mécanismes suivants qui seront utilisés selon les cas (i) le parrainage des projets des régions par les ministères (ii) le financement à travers le Fonds d'Equipements des Collectivités Locales (FECL) et (iii) la mise en place d'un fonds d'appui aux initiatives des régions.

5.1. Principes directeurs de la mise en oeuvre

259. La mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté sera toujours régie par les principaux principes directeurs suivants qui ont été largement approuvés par les acteurs : la proximité, le faire-faire, la transparence, la participation, la célérité, subsidiarité la complémentarité et la synergie.

- a. en vertu du principe de **proximité**, les lieux de décision concernant la mise en œuvre des interventions relatives à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté doivent être le plus proche possible des bénéficiaires et de leur lieu de résidence en vue d'assurer un meilleur ciblage des interventions.
- b. en vertu du principe du **faire-faire**, l'Etat reconnaît que la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté n'est pas l'affaire seulement des instances officielles et administratives, mais également celle des collectivités locales, des acteurs de la société civile et du secteur privé ;
- c. en vertu du principe de **transparence**, il conviendra de mettre en place aux différents niveaux d'intervention, une série de mécanismes garantissant la visibilité et le contrôle, de façon à établir l'équilibre entre responsabilité et autonomie;
- d. en vertu du principe de **participation**, les bénéficiaires des projets et programmes de pauvreté doivent être associés à toute décision les concernant personnellement ;
- e. En vertu du principe de **équité**, il convient de garantir l'égalité de droits et de responsabilités dans l'implication des différentes parties prenantes en prenant en compte les différences de genre, les inégalités sociales ainsi que les spécificités régionales et locales dans le pilotage et l'exécution du DSRP et dans les différents domaines d'activités de lutte contre la pauvreté.
- f. en vertu du principe de **célérité**, il conviendra d'adopter des procédures qui assurent à la fois la rapidité et la transparence dans les décaissements, la passation et l'exécution des marchés ;
- g. en vertu du principe du **subsidiarité**, la mise en œuvre sera organisée en responsabilisant les acteurs intervenant aux différentes échelles administratives du niveau local au niveau national en fonction des avantages comparatifs en terme d'efficacité, de ciblage, d'économie d'échelles etc.
- h. en vertu du principe de **complémentarité et de synergie**, la stratégie doit viser la combinaison efficiente des moyens et des ressources en vue d'optimiser les résultats.

5.2. Cadre institutionnel de pilotage et de suivi évaluation du DSRP

260. Les différents acteurs (État, collectivités locales, société civile, secteur privé, bailleurs de fonds) auront pour responsabilité de s'assurer que le programme touche effectivement les populations ciblées. Dans le souci de parvenir à cette fin, il s'avère nécessaire d'établir des réseaux d'interlocuteurs et de représentants des populations cibles comprenant notamment les agents des services déconcentrés ou décentralisés, les élus locaux, les dirigeants d'organisations communautaires telles que les associations villageoises de développement, les groupements féminins, les organisations de jeunes et les associations professionnelles, de façon plus générale, les organisations de la société civile.
261. En s'appuyant sur les principes de base de la stratégie et en s'inscrivant dans une dynamique de cohérence avec les options fortement affirmées dans le cadre de la décentralisation, le cadre institutionnel de mise en œuvre du DSRP est articulé autour de deux niveaux : le niveau stratégique et le niveau opérationnel.
262. Le niveau stratégique est celui de la définition et de la formulation des politiques qui comprend le (i) comité interministériel d'orientation présidé par le Premier Ministre, (ii) le comité national de pilotage présidé par le Ministre de l'Économie et des Finances et regroupant les représentants des ministères, des organisations de la société civile, des collectivités locales, du secteur, des syndicats et (iii) les comités régionaux de pilotage présidés par les Gouverneurs et regroupant les services déconcentrés de l'État, des organisations de la société civile et des collectivités locales. Le dispositif de suivi est assuré au niveau national par la cellule de suivi (CSPLP/MEF) logé au MEF qui assure le secrétariat du comité national de pilotage. Au niveau sectoriel, sont mis en place des comités sectoriels de suivi sous la coordination d'un point focal. Ces comités sectoriels doivent jouer un rôle décisif dans l'articulation des politiques sectorielles à la stratégie, dans la mise en cohérence et la synergie dans les programmes ministériels etc.
263. A travers ce dispositif le Gouvernement traduit sa volonté de s'assurer que les actions seront menées en cohérence et que sur le terrain, les interventions obéissent aux priorités définies dans le DSRP. A ce titre, il est institué un comité de concertation entre le gouvernement et les partenaires au développement.

5.3. Instruments et Procédures de mise en œuvre

264. Depuis 2002, le DSRP est devenu le cadre de référence pour l'élaboration des plans sectoriels de développement, et des programmes d'investissement et des contributions des partenaires au développement à la lutte contre la pauvreté.
265. Les programmes sectoriels et multisectoriels seront considérés comme les principaux instruments de mise en œuvre du DSRP. De tels programmes décriront de manière détaillée et pour les différents secteurs considérés, les objectifs à atteindre, la nature des activités à mettre en œuvre, les zones d'intervention, le calendrier d'exécution des activités et les résultats attendus.
266. Ces programmes constitueront un cadre suffisamment souple pour permettre une meilleure coordination des activités des différents acteurs (état, secteur privé, collectivités locales organisations de la société civile, bailleurs de fonds) qui auront la possibilité d'apporter leur contribution dans les domaines où ils ont des avantages comparatifs.
267. L'intégration dans le processus budgétaire des fonds mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, déjà entamée, sera privilégiée en vue d'éviter les doubles emplois de créer une synergie des dépenses et une célérité dans l'exécution. Une telle intégration des fonds dans le processus budgétaire confirmerait le DSRP dans son rôle de consolidation du lien entre allègement de la dette et réduction de la pauvreté et mobilisation des ressources pour l'atteinte des OMD
268. Compte tenu de ces considérations, il s'avère important que les ressources mobilisées dans le cadre de la réduction de la pauvreté soient intégrées dans le processus de planification et de programmation de l'État en s'assurant de toute la transparence et l'esprit de responsabilité requis dans la gestion des apports pour le financement d'activités identifiées dans le DSRP. A cet égard, les priorités porteront sur les besoins prioritaires et sur les zones les plus pauvres (milieu rural, périphérie des villes).
269. Une fois estimé, le coût des activités prioritaires de la stratégie, les obligations de résultats qui s'imposent à tous les acteurs requièrent que les ressources affectées à leur financement proviennent en priorité de la contribution de l'Etat, de l'allègement de la dette et de l'assistance des partenaires au

développement et soient mobilisées, utilisées et leur impact évalué de façon coordonnée, partagée et transparente.

270. Enfin, les dispositions décrites ci-dessus visent à assurer une prise en charge opérationnelle de la participation et du lien étroit à préserver entre allègement du poids de la dette et réduction de la pauvreté. A cet égard, il est attendu que la mise en œuvre de la stratégie soit l'occasion de bâtir et entretenir un nouveau partenariat avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux qui sont, en particulier, interpellés pour coordonner leurs concours en termes de volumes mobilisés, de procédures et de suivi évaluation. Au nom de ce nouveau partenariat, il est attendu des bailleurs de fonds qu'ils privilégient l'assistance budgétaire, - conformément aux recommandations du PSA et aux Déclarations de Rome (Février 2003) et de Paris (Mars 2005) sur l'harmonisation, l'alignement et l'efficacité de l'aide au développement-, et intègrent les fonds destinés à des projets dans une approche de programme sectoriel ou au sein de mécanismes de panier commun de ressources, au moins pour le financement des activités prioritaires de la stratégie de réduction de la pauvreté.
271. A court terme, l'État généralisera l'expérience des cadres de dépenses publiques à moyen terme (CDMT) initiés dans les secteurs de l'éducation, la santé, la justice et l'environnement.

5.4. Suivi et évaluation

272. La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation est essentielle pour juger de la progression réalisée en direction des objectifs visés et des résultats à atteindre. Elle vise les objectifs suivants: (i) le suivi du processus de la mise en œuvre de la stratégie; (ii) l'évaluation de ses impacts à travers les indicateurs intermédiaires et de résultat; (iii) le suivi et l'évaluation de l'exécution financière et (iv) la mise en place d'un système d'information.
273. De manière générale, le suivi quantitatif de la mise en œuvre du DSRP est fondé sur une liste élargie d'une centaine d'indicateurs retenus au terme d'un processus qui remonte à la phase d'élaboration du DSRP. Les sectoriel concernés ont largement contribué au choix des indicateurs selon les critères fixés objectivement, à savoir la pertinence, la fiabilité et la stabilité. La possibilité d'être renseigné a également été retenue comme critère après avoir étudié et validé le coût de la collecte. L'exercice de renseignement des indicateurs a révélé de grandes faiblesses des sources de données par rapport aux données historiques, même si d'importants efforts ont été enregistrés au cours de la période récente.
274. Les principaux problèmes de suivi de ces indicateurs sont essentiellement centrés sur la non disponibilité de séries rétrospectives. Les enquêtes n'étaient pas suffisamment réalisées et la plus part des sources administratives souffrent encore de moyens adéquats pour assurer une collecte régulière et fiable. Il faut dire qu'entre 2001 et 2005, plusieurs activités d'enquête ont été réalisées, ce qui a permis de résorber le gap important d'informations.
275. Sur la période 2006-2010, il est prévu de faire une année sur deux des rapports sectoriels régionaux et chaque année, un rapport d'avancement et la cinquième année un rapport d'évaluation. La première année du DSRP-II (2006) sera marquée par la réalisation des évaluations de la mise en œuvre du DSRP 2003-2005 à travers une enquête de suivi et des évaluations participative conjointes des projets et programmes avec l'implication de tous les acteurs. Ces travaux constituent à la fois un bilan et l'établissement d'une situation de référence pour le suivi des progrès d'ici 2015.
276. La poursuite du calendrier d'exécution des opérations d'enquête permettra de documenter les différents types d'évaluation. Le Sénégal compte respecter la programmation des activités de collecte dans le cadre des projets de recensement, d'enquêtes auprès des ménages, de mise à jour des données des villages, des enquêtes démographiques et de santé, des enquêtes de type MICS et des enquêtes légères de suivi.
277. La recherche d'adéquation des sources au besoin de suivi et d'évaluation du DSRP, est surtout motivée par un engagement à renseigner les indicateurs de suivi du DSRP dont la liste restreinte avait été arrêté d'un commun accord avec les partenaires au développement. En plus des opérations d'enquêtes statistiques, les sources administratives seront mieux organisées afin de produire des informations régulières et fiables.

5.5. Information et communication

278. L'une des principales insuffisances de la mise en œuvre du DSRP sur la période 2003-2005 relevées par les acteurs concerne le déficit d'informations et de communications entre les différents acteurs et le grand public sur le DSRP. A cet effet, il a été engagé la mise en place d'un portail de développement avec la participation des acteurs, ainsi qu'un processus de formulation d'une stratégie de communication capable de faciliter une meilleure liaison entre les différents organes de pilotage et de suivi de la SRP.

5.6. Financement de la stratégie

279. L'ensemble des actions retenues par les acteurs au cours du processus participatif et devant avoir un impact significatif sur la pauvreté a été répertorié dans une matrice de mesures. Les objectifs prioritaires et les actions correspondantes ont été identifiés dans le cadre d'un plan d'actions prioritaires (PAP) couvrant la période 2006-2010 selon une procédure décrite dans l'encadré suivant.

Encadré 5 : Processus d'articulation entre la SRP et le budget national	
Etape 1 : Elaboration des instruments de la mise en œuvre	
Pour les besoins de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), les actions prioritaires de la matrice des mesures sont traduites en documents opérationnels dans les différents secteurs, en attendant la mise en place effective des CDMT.	
A cet effet, les objectifs et les lignes d'action de la matrice des mesures ont été traduits en Plans d'Opérations Sectoriels (POS) et Plans d'Opérations Régionaux (POR) . Ces documents, principaux instruments de mise en œuvre de la SRP et les régions, présentent les stratégies sectorielles de mise en œuvre du DSRP, leurs activités spécifiques, leur calendrier d'exécution, les indicateurs et une évaluation des coûts. Les POS sont élaborés par les départements ministériels alors que les POR sont le fruit d'un consensus des acteurs locaux sous la supervision de la Cellule Régionale de Suivi. Chaque POR est ensuite soumis au Comité Régional de Pilotage pour validation et transmission au Ministère de l'Economie et des Finances. Le POR est un document stratégique avec une partie sur le diagnostic de la pauvreté, une partie sur la stratégie de réduction de la pauvreté et une autre sur les indicateurs de suivi.	
Etape 2 : Elaboration des dossiers projets d'investissements	
Les activités spécifiques des POS et des POR ont été traduites en projets d'investissements qui sont synthétisés dans le PAP. Les projets existants et en cours d'exécution dans les secteurs doivent être pris en compte pour l'estimation des besoins à combler dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP.	
Etape 3 : Intégration des dossiers dans le budget	
Les dossiers de projets font l'objet d'une évaluation technique par les services compétents en vue de la préparation du Plan d'Actions Prioritaires .	
Les besoins de financement des actions prioritaires, identifiés dans le PAP sont ensuite évalués et comparés aux ressources disponibles dans les programmes existants ou dans le PTIP . Le gap de financement à été calculé et réparti entre les engagements de l'Etat et les ressources à rechercher auprès des partenaires financiers y compris le PPTE.	

280. Les besoins de financement des actions prioritaires ont été ensuite évalués et comparés aux ressources disponibles dans les programmes existants ou dans le PTIP. Le gap de financement à été calculé et réparti entre les engagements de l'État et les ressources à rechercher auprès des partenaires financiers y compris le PPTE.

281. La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté nécessite des investissements additionnels de 72 milliards en 2006, 221 milliards en 2007, 391 milliards en 2008, 399 milliards en 2009 et 517 milliards en 2010.

		2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
BUDGET D'INVESTISSEMENT	Montant DSRP	529 792	639 783	720 740	660 966	719 429	3 270 710
	PTIP	456 908	414 021	325 499	257 848	198 290	1 652 566
	• Etat	210 338	171 622	141 411	104 048	98 680	726 099
	• Bailleurs	251 474	251 688	180 864	160 691	102 137	946 854
	GAP	72 084	221 762	391 241	399 118	517 139	1 618 144

		2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
BUDGET DE FONCTIONNEMENT (Coûts additionnels)	Education- Formation Santé Charges Récurrentes Suivi-évaluation de la SRP	79 426	74 073	80 296	86 826	16 514	327 095

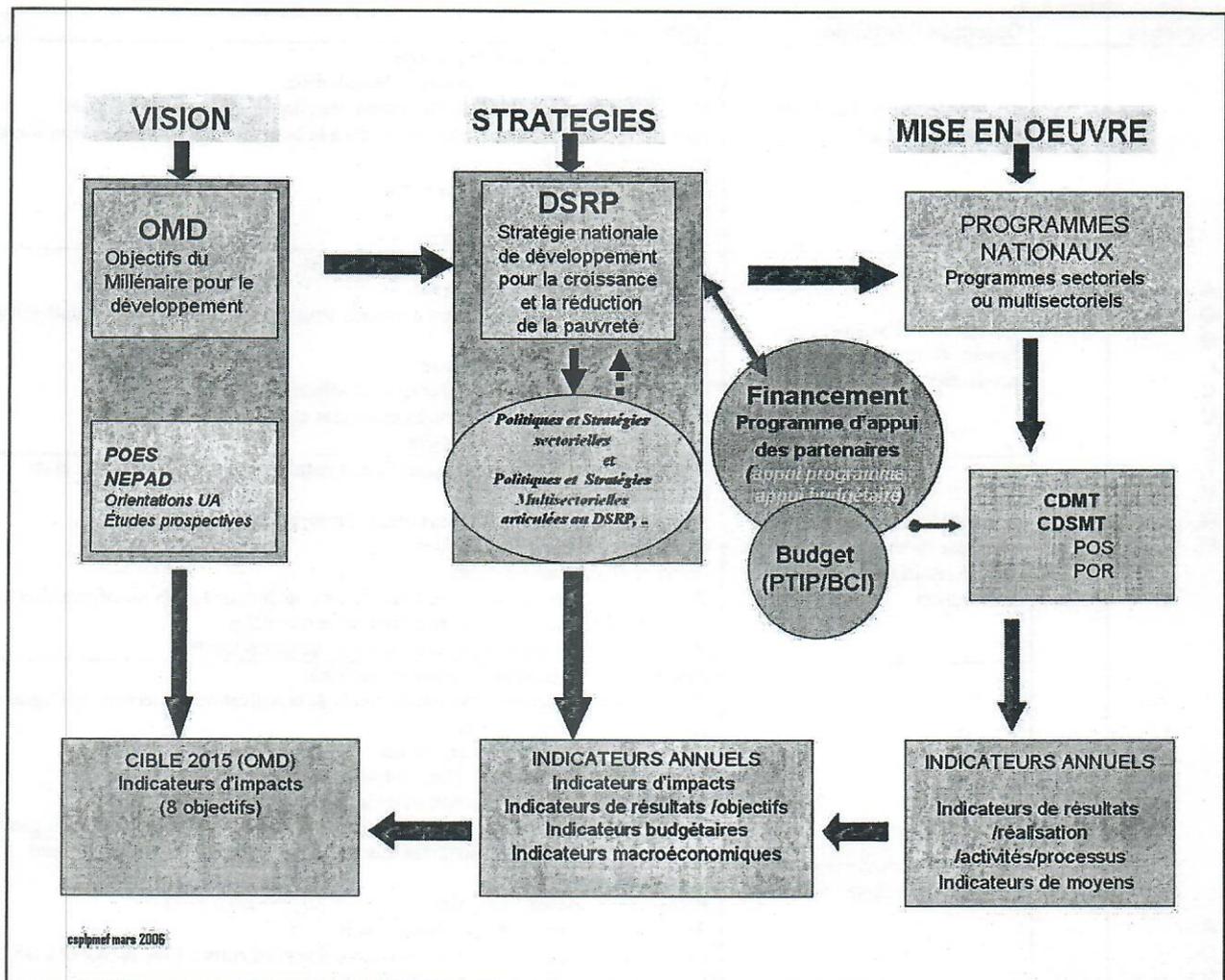
282. Les charges de fonctionnement occasionnées par la mise en œuvre de la stratégie sont estimées à 79 milliards, 74 milliards, 80 milliards, 86 milliards et 16 milliards respectivement en 2006, 2007, 2008, 2009, 2010.

283. Le financement de la stratégie se fera à partir de la contribution de l'État, des ressources issues de l'annulation de la dette, de l'apport des partenaires au développement et diverses contributions (secteur privé, populations,...) :

- en ce qui concerne les ressources issues de l'annulation de la dette (PPTE, G8..), elles devraient être affectées prioritairement vers le milieu rural et les zones périphériques des grandes agglomérations urbaines et dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des infrastructures, de l'accès à l'eau, de l'assainissement et de l'agriculture sur la base d'un ciblage à partir des indicateurs de pauvreté et de déficit d'accès aux services sociaux de base;
- l'apport des partenaires sera constitué de diverses modalités (appuis budgétaires, appui-projets, emprunts, subventions);
- Le secteur privé notamment national, interviendra selon diverses modalités : partenariat public privé, actionnariat populaire, projets sociaux, participation dans des programmes d'économie sociale et solidaires etc.

6 ANNEXES

6.1. Annexe 1 : Cadre de planification



6.2. Annexe 2 : Matrice des mesures (2006-2010)

AXE 1 : CREATION DE RICHESSES

Domaines/ Secteurs	Objectifs /Stratégies	Actions prioritaires
SCA	Promouvoir l'accélération de la croissance	Mise en œuvre du plan d'actions de la Stratégie de Croissance Accéléré (SCA)
Politiques sectorielles		
Secteurs	Objectifs /Stratégies	Actions prioritaires
A G R I C U L T U R E	Réduire la vulnérabilité des activités agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des fonds de garantie Mise en place de fonds de calamité décentralisés Mise en place d'une structure de gestion des risques et calamités naturels Promotion d'un cadre juridique qui incite à la bonne conservation et utilisation des ressources naturelles Lutte contre la dégradation des terres Lutte contre les parasites Lutte contre l'invasion acridienne
	Favoriser le développement foncier et les investissements productifs	<ul style="list-style-type: none"> Délimitation précise des communautés rurales Attribution de garanties sur le sol Réalisation et gestion des investissements structurants par l'Etat et les collectivités locales Baisse du coût de l'aménagement Mesures visant à rendre le cadastre rural effectif Facilitation de l'accès des femmes aux terres cultivables Révision de la législation foncière
	Promouvoir une bonne politique de transformation, de commercialisation et de distribution	<ul style="list-style-type: none"> Création de structures de normalisation, d'entreposage, de conservation et de transformation Appui au développement des systèmes d'information Organisation de foires régionales Création de centrales d'achat Renforcement des capacités des femmes dans le domaine de la transformation et de la commercialisation des produits horticoles et maraîchers Valorisation de la production et de la consommation locale
	Intensifier et moderniser la production agricole	<ul style="list-style-type: none"> Appui pour l'acquisition de moyens matériels Renforcement et décentralisation du fonds de bonification du secteur de l'agriculture Appui à la recherche agricole Utilisation de nouvelles technologies Amélioration des systèmes d'approvisionnement en intrants Mise en place d'outils de crédit adaptés aux types d'opération Promotion et extension de l'accès aux équipements agricoles et facteurs de production Mise en place de variétés adaptées aux conditions agro-écologiques et à haut rendement Formation et conseils agricoles Appui aux actions de fertilisation des sols Respect et application stricte du protocole d'accord entre l'Etat, la SONACOS, les syndicats et les organisations paysannes Application stricte de l'accord cadre ETAT – SONACOS – CNIA Reconstitution et Gestion du stock de semences d'arachide sélectionnées Développement et renforcement de la culture du sésame, de l'asperge, etc. Renforcement des capacités des agents de l'Etat et des opérateurs Renforcement des laboratoires de contrôle
	Alléger la fiscalité pour toute la filière de production agricole	<ul style="list-style-type: none"> Révision des textes régissant la fiscalité rurale Mesures fiscales en vue de la diminution des prix des intrants et du matériel agricole
	Développer l'agriculture irriguée	<ul style="list-style-type: none"> Accroissement des périmètres irrigués Développement d'une politique de maîtrise de l'eau Développement de la petite irrigation autour des forages, des bassins de rétention etc. Construction de barrages anti-sel et de digues de retenue
	Promouvoir l'agro-industrie	<ul style="list-style-type: none"> Promotion d'unités agro-industrielles de substitution aux produits importés Mise en place d'un fonds de garantie Promotion de micro-entreprises et de petites entreprises rurales Renforcement des capacités des organisations publiques et privées d'appui aux micro-entreprises

	Augmenter et diversifier les revenus agricoles	<p>Extension des approches décentralisées d'épargne et de crédit</p> <p>Promotion de l'agriculture biologique</p> <p>Promotion des exportations de produits agricoles non traditionnels</p> <p>Développement de produits d'exportation dits de « niche »</p> <p>Exploitation des opportunités offertes par les filières émergentes</p> <p>Sensibilisation et incitation des émigrés pour l'investissement dans le secteur productif agricole</p>
	Renforcer le rôle des organisations paysannes	<p>Appui à la mise en œuvre de programmes de renforcement des organisations professionnelles paysannes et des coopératives</p> <p>Renforcement de l'implication des organisations paysannes à la base dans les processus de prise de décision</p>
	Intensifier et moderniser l'agriculture de type familial	<p>Promotion des cultures vivrières (mil, riz, maïs)</p> <p>Valorisation de la production et de la consommation des produits locaux</p> <p>Promotion de l'implication du paysan dans la diffusion et l'application des résultats de la recherche</p> <p>Appui technique et financier au développement de l'agriculture familiale</p> <p>Appui à la création et au développement des fermes agricoles</p>
	Renforcer la sécurité alimentaire	Programme national d'appui à la sécurité alimentaire
Elevage	Assainir l'environnement de la production	<p>Renforcement de la lutte contre les vols de bétail</p> <p>Renforcement de la sécurité sanitaire des aliments</p> <p>Renforcement de la protection zoo-sanitaire et de la prophylaxie médicale</p> <p>Mise en place de cadre de prévention et de gestion des conflits entre éleveurs et agriculteurs</p>
	Sécuriser l'élevage pastoral	<p>Renforcement des services de vétérinaire (contrôle, suivi,...)</p> <p>Renforcement des infrastructures pastorales</p> <p>Renforcement des capacités techniques managériales et commerciales des éleveurs</p> <p>Préservation et gestion des espaces dévolus aux activités pastorales</p> <p>Appui au rapprochement des services vétérinaires privés dans les zones d'élevage</p>
	Accroître la productivité du sous secteur en vue de garantir la sécurité alimentaire	<p>Développement de l'élevage des espèces à cycles court</p> <p>Appui à la création et au développement des fermes</p> <p>Renforcement des organisations d'éleveurs</p> <p>Mise en place de lignes de crédit adaptées pour le développement des filières animales</p> <p>Développement de la production laitière locale</p> <p>Promotion de l'agro-industrie dans la filière des produits laitiers</p>
	Assurer l'équité dans les rapports de prix, les termes de l'échange villes-campagnes	<p>Structuration et régulation des marchés</p> <p>Aménagement des zones de pâturage et de parcours de bétail</p> <p>Organisation et modernisation des circuits de commercialisation</p>
	Renforcer le système d'information et de gestion du sous secteur	<p>Amélioration de la connaissance du sous secteur</p> <p>Renforcement et équipement des services de l'élevage</p>
Promotion de l'Emploi non agricole	Promouvoir les micro-entreprises ou les petites entreprises rurales	<p>Création d'un environnement concurrentiel</p> <p>Amélioration de l'accès aux services financiers et non financiers</p> <p>Renforcement des capacités des organisations publiques et privées d'appui aux micro-entreprises</p>
	Promouvoir l'implication des émigrés dans le développement des localités	<p>Programme de sensibilisation</p> <p>Conseil</p> <p>Mesures visant la sécurisation des investissements</p>
Pêche	Assurer la restauration et la gestion durable du patrimoine halieutique	<p>Adoption d'un calendrier annuel de repos biologique</p> <p>Implication des professionnels de la pêche dans du processus de gestion de la ressource</p> <p>Sensibilisation pour une utilisation rationnelle et responsable des ressources halieutiques</p> <p>Renforcement de la sécurité pour les pêcheurs</p> <p>Renforcement de la coopération internationale en matière de pêche</p> <p>Lutte contre la pollution marine</p> <p>Développement moderne des pêches prenant en compte la sauvegarde de l'environnement</p> <p>Appui à la formation des professionnels du secteur</p> <p>Mise en œuvre de programmes de formation adaptés (mesures de sécurité pour les pêcheurs,...)</p>
	Accroître les possibilités aquacoles	Promotion de l'aquaculture dans les zones à fort potentiel aquacole
	Satisfaire la demande sociale nationale en produits halieutiques	<p>Développement de la pêche continentale</p> <p>Promotion du débarquement des produits halieutiques sur le territoire national</p> <p>Diffusion de produits halieutiques sur toute l'étendue du territoire nationale</p> <p>Renforcement et orientation des structures de fabrication d'aliments piscicoles</p>
	Augmenter le volume des exportations	Promotion des exportations des produits halieutiques

	Valoriser les ressources halieutiques	Développement de partenariat entre les structures techniques ('ITA,...) Mise en place d'un environnement institutionnel adapté Appui à l'acquisition d'équipements de pêche Construction de quais de pêche Programme d'appui pour la transformation des produits de pêche Création d'un centre pilote d'expérimentation et de vulgarisation des technologies
	Améliorer l'accès au financement	Mise en place de fonds de bonification Mise en place de lignes de crédit adaptée aux spécificités de la pêche industrielle et artisanale.
	Promouvoir la qualification des professionnels du secteur	Renforcement des capacités des agents du ministère chargé de la pêche
Artisanat	Moderniser les circuits de productions et de commercialisation	Allègement des systèmes de financement Pérennisation des actions de formation et d'encadrement des artisans Redynamisation des activités de promotion des produits et services Accessibilité des produits et services Amélioration de la compétitivité des produits et services Elargissement des débouchés et des circuits de commercialisation Promotion de l'exportation des produits artisanaux Redynamisation des activités de promotion des produits et services Création et réhabilitation de villages artisanaux
	Améliorer le système de financement du secteur	Mise en place de mécanisme de crédit adapté à l'artisanat Mise en place des fonds de soutien aux artisans Appui au développement à la démultiplication des mutuelles d'épargne et de crédit (MEC), Renforcement des capacités de négociation des artisans, Assouplissement des procédures et les conditions d'accès des artisans au crédit, Promotion de l'efficacité des systèmes financiers décentralisés Renforcement des mesures incitatives grâce à la création d'un établissement financier spécialisé Mobilisation de l'épargne des artisans émigrés
	Améliorer le système de formation, d'apprentissage et de perfectionnement	Réhabilitation et modernisation des centres de formation régional et sous régional Création et équipement de centres artisanaux avec une large implication des femmes Démultiplication et renforcement des centres de formation et leur ouverture aux corps de métier porteur, Recyclage régulier des formateurs, Mise en œuvre du programme de perfectionnement, Adaptation du programme de formation et d'apprentissage, Renforcement des capacités techniques et managériales des artisans et leurs encadreurs.
	Mettre en place un cadre institutionnel législatif et réglementaire adapté	Actualisation des lois et règlements Elaboration et application de la législation relative à la protection sociale des artisans Mise en place d'un dispositif d'appui au secteur de l'artisanat cohérent
	Construire des sites artisanaux, informer et sensibiliser les acteurs	Etablissement de statistiques fiables sur l'artisanat Développement de programmes de sensibilisation, d'information, d'éducation et de communication en milieu artisanal
	Renforcer l'organisation des acteurs de l'artisanat	Renforcement de la concertation entre les organisations Renforcement de la structuration de certaines organisations Amélioration du fonctionnement des chambres de métiers
	Poursuivre la restructuration de l'appareil industriel	Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action sur la restructuration de l'appareil industriel
Industrie Appui aux PME	Appuyer et accompagner les PME dans leur développement	Stimulation de l'initiative entrepreneuriale Organisation et facilitation de l'accès aux services de conseil Mise en place d'une coordination du système global d'appui Mise en place d'une coordination de l'appui international direct à l'entreprise Création d'un fonds d'appui au financement des PME, Mise en place d'une structure destinée à améliorer la performance des lignes de crédit, Mise en place d'un dispositif d'appui à la demande de crédit des PME, Promotion de nouveaux produits financiers (capital risque, crédit bail, assurance-crédit, etc.), Création de la maison de l'entreprise dans chaque région, Dotation des PME d'un environnement favorable à leur expansion, Développement du transfert de technologie des instituts universitaires et de recherche vers les PME, Appui multiforme aux PME pour accroître leur compétitivité, Renforcement du rôle des collectivités locales dans la promotion et le développement des PME.
Mines	Réhabiliter les mines et carrières	Mise en place d'un programme d'exploitation et de transformation de des ressources Mise en place d'un cadastre minier et d'un centre de documentation

	Améliorer l'accès aux hydrocarbures	Poursuite de l'ajustement automatique des prix à la pompe des produits pétroliers par rapport aux cours internationaux Mesures visant la réduction du prix des hydrocarbures Renforcement des réserves de pétrole pour faire face aux flambées de prix
	Renforcer l'électrification des zones rurales et périurbaines afin de faciliter la fonctionnalité des infrastructures de base (écoles, structures de santé, etc.)	Développement de partenariat public-privé Approvisionnement durable du fonds d'électrification rurale par une inscription budgétaire significative Electrification des infrastructures d'éducation et de santé Promotion des projets d'initiatives locales d'électrification rurale (appui technique et financier) Electrification des zones à fort potentiel économique Renforcement de l'électrification des zones péri-urbaines
	Développer les capacités de production (promotion de la force motrice dans les activités productives)	Projet amélioration secteur électricité
	Développer les infrastructures et services énergétiques par une implication du secteur privé, des associations villageoises et des collectivités locales	DASER (PPER & ERILS+FACILITATION D'ACCES) objectifs: taux ER de 25% en 2010 Programme d'urgence du GdS
	Assurer le financement des activités de développement du sous-secteur énergétique	Projet gestion énergies traditionnelles
Micro Finance et Entreprenariat	Favoriser l'accès à des services financiers viables et durables à une majorité de ménages à faibles revenus et des micro-entrepreneurs	Développement de programme de financement par les SFD pour les secteurs porteurs Renforcement des performances des SFD Appui aux SFD et IMF de proximité pour un meilleur accès au micro financement des couches vulnérables, notamment des femmes et les micro entreprises féminines Allègement des fonds de garantie pour un meilleur accès au crédit Instauration d'une politique de financement des SFD par les banques Mise en place de crédits long terme aux SFD Mise en place d'un fonds de refinancement pour les institutions de la micro finance Mise en place d'une politique de coordination des activités des SFD et des IMF Simplification et allègement des procédures pour la délivrance des agréments
	Développer une politique de renforcement des capacités des clients de la micro finance	Mise en place de programmes d'Information, d'éducation et de communication sur les activités de la micro finance Mise en place de programmes de suivi-formation des micro entrepreneurs

Mesures d'accompagnement

Groupes/ Domaines/ Secteurs	Objectifs /Stratégies	Actions prioritaires
	Maintenir une stabilité des prix	Politique monétaire et budgétaire prudente Mise en œuvre d'une bonne politique de promotion de l'offre en vue d'améliorer le bon niveau d'approvisionnement des marchés Allègement de certains coûts des facteurs techniques de production Suivi du respect des règles de la concurrence Mise en place de magasins de référence Développement de marchés de produits locaux Equipement des marchés régionaux favorisant les échanges inter régionaux Création d'un environnement favorable à l'écoulement prioritaire des produits locaux sur le marché national
	Contenir le solde budgétaire et celui de la balance des paiements à des niveaux compatibles avec les financements intérieurs et extérieurs attendus	Poursuite de l'application d'une politique vertueuse par la maîtrise d'un profil des agrégats budgétaires conforme aux directives communautaires Elargissement progressif de la base fiscale Gestion prudente et plus rigoureuse de la dépense publique par la transparence des procédures et l'optimisation des allocations budgétaires Systématisation de la budgétisation par objectifs Promotion plus rigoureuse des exportations et une meilleure distribution de la production afin de réduire le poids des importations

Politiques multisectorielles		
Secteur	Objectifs/Stratégies	Actions prioritaires
Transports Mobilité	Assurer aux acteurs de la filière du transport une meilleure organisation et une formation adéquate	Renforcement et Encadrement des organisations du secteur des transports Renouvellement du parc automobile de transport public Sécurisation des travailleurs
	Améliorer la mobilité et l'accessibilité en milieu rural	Elimination des points critiques Promotion des moyens intermédiaires de transport et des services de transport adéquats Mise en œuvre de la stratégie de transport rural Réhabilitation et construction de pistes et routes Réhabilitation et construction de ponts
	Mettre en place un financement spécifique et des procédures de mobilisation adaptées au sous-secteur du transport rural	Mise en place de mesures en vue de la création d'une ligne budgétaire destinée au transport rural, Etude sur l'élargissement des critères d'éligibilité du transport rural à l'attribution des fonds de concours spéciaux aux collectivités locales Renforcement du fonds routier pour tenir compte de la partie à allouer au transport rural
	Réorganiser le cadre institutionnel et réglementaire du transport rural	Mise en place des organes de gestion du sous-secteur, Amélioration du cadre réglementaire et de normalisation,
	Développer les infrastructures (routières, portuaires, ferroviaires et aéroportuaires) tout en améliorant la qualité des services offerts aux usagers	Mise en œuvre du PAMU Renforcement des infrastructures routières Renforcement du transport ferroviaire et maritime Réhabilitation du chemin de fer de banlieue Construction d'un nouvel aéroport international Réhabilitation des aéroports régionaux Elargissement du port de Dakar Réhabilitation de ports régionaux
	Améliorer la sécurité, le bon fonctionnement et la qualité de l'environnement de la mobilité urbaine	Amélioration de la sécurité et la fluidité du trafic Appui financier et développement du leasing Amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain Renforcement des capacités du secteur et appui institutionnel
	Renforcer les infrastructures de soutien en milieu rural et périurbain	Construction d'infrastructures adaptés en milieu rural et périurbain Equiper les villages-centres Création d'unités de conservation en milieu rural et périurbain
Infrastructures de soutien (PM Transport – Mobilité)	Etendre le réseau téléphonique	Réalisation de nouveaux branchements téléphoniques
	Désenclaver les zones rurales	Appui le désenclavement des zones de production Mise en place d'infrastructures de base et d'aménagements structurants pour améliorer l'accès aux services de base
ENERGIE	Renforcer le cadre institutionnel et les capacités	Mesures d'incitation fiscale et financière Mise à jour des textes de la réforme du secteur de l'énergie Implication du système bancaire et participation des opérateurs économiques Mise en place de mécanisme et d'outils en vue de favoriser le développement des PME – PMI Promotion du transfert de technologies Formation – échanges Normalisation / Neutralité technologique Finalisation, mise en œuvre et actualisation du Système d'Information Energétique (SIE)
	Améliorer l'accès aux services énergétiques visant le développement économique et humain	Elaboration d'un programme d'investissement pour l'accès aux services énergétiques Promotion de la force motrice dans les activités productives Développement des infrastructures et services énergétiques Prise en compte des services énergétiques dans les programmes sectoriels Mise en Œuvre de Projets Energétiques Multisectoriels (PREMs)
	Diversifier les technologies et sources d'énergie	Evaluation du potentiel énergétique Promotion et valorisation des énergies renouvelables Promotion d'autres combustibles et équipements de cuisson Valorisation de la biomasse non ligneuse
	Améliorer et sécuriser l'accès durable des populations et notamment des femmes aux services énergétiques	Implantation de boutiques-énergie, Mise en œuvre du programme national d'investissement sur les plateformes multifonctionnelles Mise en place d'un fonds d'appui spécifique pour faciliter l'accès

	« Dynamiser les Chambres des Métiers »	<p>Augmentation du budget des Chambres des Métiers</p> <p>Création d'un fonds pour l'équipement des entreprises artisanales</p> <p>Création d'un autre fonds pour financer l'Artisanat en plus du fonds BOAD</p> <p>Création d'un fonds destiné à la formation des artisans et des apprentis</p> <p>Dotation de sites d'implantation aux artisans dans les lotissements que géreront les Chambres de Métiers</p> <p>Création d'un système d'appui institutionnel pour l'apprentissage sous le contrôle des Chambres de Métiers</p>
	« Rationaliser et renforcer le dispositif d'appui au secteur privé »	Promotion d'une synergie globale au sein du dispositif d'appui au secteur privé par notamment la création d'un cadre de concertation au sein duquel chaque structure créée aura à se recentrer sur ses domaines de compétences
	« Poursuivre et approfondir les processus des privatisations »	<p>Elargissement de l'actionnariat populaire</p> <p>Sensibilisation des détenteurs de capitaux</p> <p>Développement du volet encadrement</p> <p>Mise en œuvre d'une grande campagne de sensibilisation et d'information auprès du secteur informel sur les opportunités qu'offre l'actionnariat populaire</p> <p>Prise en compte les sénégalais de l'étranger pour les orienter vers les structures à privatiser</p>
	« Améliorer l'accès des entreprises au crédit »	<p>Encouragement de la création des banques de développement</p> <p>Encouragement de l'installation de guichets dédiés aux PME au sein des banques</p> <p>Révision du cadre réglementaire des mutuelles</p> <p>Mise en place de mécanismes pour mettre en place un système de refinancement des mutuelles</p> <p>Utilisation de lignes de crédit pour venir en appui aux mutuelles</p> <p>Renforcement de la formation</p>
Emploi	Assurer une meilleure gestion de la main d'œuvre	<p>Création et mise en place d'une agence nationale pour l'emploi,</p> <p>Développement de la convention nationale Etat-employeur</p> <p>Promotion l'adéquation formation – emploi -apprentissage par l'alternance Ecole Entreprise</p> <p>Ratification et Application de la convention 168 sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage</p> <p>Application de la recommandation 176 de l'OIT</p>
	Renforcer l'efficacité et la transparence du marché de l'emploi	<p>Mise en place d'un répertoire opérationnel des métiers et emplois,</p> <p>Programme d'information sur le marché de l'emploi</p> <p>Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des organismes publics et privés chargés de la promotion de l'emploi</p> <p>Mise en place d'un réseau national de sensibilisation sur l'emploi</p> <p>Mise en place d'un mécanisme d'appui à la promotion de la coopérative</p> <p>Mise en place d'un mécanisme d'appui à la promotion de la coopérative</p> <p>Appui à la structuration et au fonctionnement des organisations communautaires de base</p> <p>Articulation de la promotion de l'emploi décent et productivité du travail</p> <p>Intensification des programmes d'aide à l'insertion ou à la réinsertion</p>
	Promouvoir l'emploi indépendant en milieu rural et péri urbain	<p>Renforcement du fonds national d'actions pour l'emploi.</p> <p>Mise en place de programmes de formation insertion ciblés sur les métiers porteurs,</p> <p>Appui et promotion de micro entreprises en milieu péri urbain et rural</p> <p>Mise en œuvre des mesures incitatives à l'investissement et à la réinsertion sociale</p> <p>Vulgarisation des programmes axés sur la promotion de l'emploi</p>
	Promouvoir les activités HIMO	<p>Mise en place d'une cellule HIMO</p> <p>Evaluation et information sur les activités HIMO</p>
	Accroître le contenu en emploi de la croissance	<p>Recensement et évaluation réguliers des grands programmes et projets de développement dans leur lien avec l'emploi</p> <p>Elaboration d'un tableau de bord des indicateurs d'impact des politiques de développement sur l'emploi</p> <p>Elaboration des projets pilotes d'accompagnement sur le volet main d'oeuvre, qualification et emploi dans les programmes de développement (électrification rurale, pnir, padmir, sca, etc)</p> <p>Mise en place d'un Centre national de production et de productivité (CNPP).</p>
	Développer l'emploi de proximité	<p>Mise en place de Centres d'Initiatives pour l'emploi local dans les communes tests</p> <p>Renforcement de la dynamique du secteur informel</p> <p>Promotion de la modernisation et la croissance de unités du secteur informel</p> <p>Organisation des acteurs du secteur informel pour accroître leur capacité et productivité</p>
	Promouvoir l'emploi des groupes spécifiques et vulnérables	<p>Emploi jeune</p> <p>Emploi femmes</p> <p>Emploi personnes handicapées</p> <p>Emploi travailleur atypique</p> <p>Emploi travailleurs ruraux</p>

Cadre macroéconomique	Continuer à mener une politique monétaire prudente, en conformité avec les objectifs communautaires de stabilité, de croissance et consolidation de la position extérieure de l'UEMOA	Maintien du dispositif basé sur les mécanismes de contrôle plus souples et davantage incitatifs Poursuite du désengagement de l'Etat vis-à-vis du système bancaire au profit du secteur privé Financement adéquat du secteur privé
	Promouvoir une politique fiscale équitable	Elaboration et mise en œuvre d'une politique fiscale favorable aux pauvres
	Renforcer les bases à long terme du développement et d'amélioration de l'efficacité de l'intervention de l'Etat	Poursuite des programmes de privatisation Renforcement du dispositif de suivi des entreprises publiques Développement de mécanismes de concertation entre l'Etat et les autres acteurs
Secteur privé	« Poursuivre la transformation du système fiscal »	Révision de la formule de la Contribution Globale Unique Révision à la baisse de la taxe sur la publicité à des proportions plus acceptables Prévision d'une baisse de la fiscalité locale Réduction de la fiscalité sur les intrants pour booster la création de richesse Révision de la liste des produits sociaux éligibles à la TVA Allègement de la fiscalité sur les successions dans le souci d'une pérennisation
	« Simplifier et rationaliser le système d'information fiscale à l'investissement »	Révision à la baisse la fiscalité sur les intrants et les équipements en particulier les intrants agricoles Activation la mise en place d'un code communautaire des investissements plus incitatif et plus attrayant Promotion de la création de pôles industriels et de compétitivité Accélération de la mise en place du projet PARI Proposition aux pays membres de l'UEMOA une baisse de la fiscalité sur les intrants
	« Améliorer le système d'information entre l'Administration et le Privé »	Mise en place d'un secrétariat permanent de concertation entre l'Administration et le Secteur Privé Mise en place d'un observatoire de la Compétitivité Création d'un guichet unique électronique ou un portail d'information via le site intranet gouvernemental
	« Simplifier les procédures liées à l'exercice de certaines activités de constitution des Sociétés »	Diminution des délais de créations d'entreprises dont le capital dépasse 300 millions de FCFA Prévision d'une procédure d'urgence pour les entreprises dans les domaines ciblés par la SCA (Agro-industrie, Ntic et télé services, Tourisme - artisanat d'art et industrie culturelle, Produits de la mer, Textile confection habillement) Promotion de la sous-traitance et la délocalisation industrielle dans notre pays
	« Promouvoir les investissements et les exportations »	Amélioration du climat des affaires en mettant en place un greffe de commerce et un centre d'arbitrage en cas de différends Proposition d'incitations fiscales aux entreprises à haute valeur ajoutée et/ou à haute intensité de main d'œuvre
Secteur privé	Favoriser un environnement attractif	Renforcement des capacités des acteurs du secteur privé Programme d'appui aux entreprises
	Favoriser l'accès au foncier	Création et développement de nouveaux sites et pôles de développement (délocalisation des activités,...) Appui à l'aménagement de nouveaux sites
	« Intensifier l'ajustement interne des Entreprises »	Poursuite et pérennisation des programmes de mise à niveau destinés aux entreprises Réalisation d'une étude d'impact préparatoire à la signature des APE Accroissement du renforcement des capacités des organisations patronales et professionnelles afin de leur permettre de mieux répondre aux besoins de leurs membres
	« Rendre les organisations patronales et professionnelles plus représentatives, fortes et tournées vers les besoins des entreprises »	Location des programmes destinés à les appuyer au niveau des organisations patronales Amélioration des services aux entreprises adhérentes Renforcement des capacités de proposition et d'analyse des organisations patronales professionnelles Meilleure implication des organisations patronales dans tous les cadres de concertation et processus de négociations internationales
	« Dynamiser les Chambres de Commerce »	Renforcement du rôle fédérateur des Chambres de Commerce Réajustement des missions des chambres de commerce aux nouveaux besoins des opérateurs économiques. Implication des Chambres de Commerce dans la labellisation des filières de formation en vue d'impulser une dynamique qualité dans les secteurs d'activité Renforcement de la fonctionnalité des Chambres de Commerce Création d'un point focal du DSRP à la Chambre de Commerce de Dakar. Création de guichets uniques décentralisés dans les Chambres de Commerce Duplication des informations de la Chambre de Commerce de Dakar au niveau des autres Chambres de Commerce Régionales Renforcement de la formation au niveau des Chambres de Commerce

Développer l'enseignement préscolaire	Construction, réhabilitation et équipement de case des tout-petits et classes préscolaires fonctionnelles et accessibles Recrutement de personnel enseignant qualifié Formation continue et recyclage du personnel enseignant Introduction de cantines scolaires
Créer les conditions d'une éducation de qualité à tous les niveaux de formation	Recrutement de personnel enseignant qualifié en nombre suffisant Formation continue et recyclage du personnel enseignant Introduction des TIC dans les écoles Distribution de manuels et fournitures scolaires adaptés
Promouvoir l'accès et le maintien des personnes handicapés dans les systèmes d'éducation/formation (PM : Axe 3)	Facilitation de l'accessibilité des établissements scolaires aux personnes handicapés, Accroissement des bourses et aides scolaires aux personnes handicapés, Mise en place de cantines scolaires en particulier en milieu rural et péri urbain.
Améliorer l'accès et la durée de séjour des filles dans tous les niveaux d'enseignement	Conception et mise en œuvre de programmes de promotion de l'égalité de chances et des sexes dans le système éducatif Adoption d'un plan d'inscription et de maintien des filles à tous les niveaux Révision des manuels scolaires stéréotypes Restauration des internat ou centres d'accueil
Promouvoir l'éducation qualifiante des jeunes et des adolescents	Création et réhabilitation de centres de formation professionnel et technique Recrutement de personnel enseignant qualifié en nombre suffisant Renforcement des centres d'enseignement techniques notamment les centres techniques féminins Dotation en manuel et matériel didactique de qualité en quantité suffisante ; Renforcement et équipement des ECB Valorisation des formations en atelier ou entreprises de quartier Renforcement des TIC
Promouvoir et orienter la formation professionnelle vers le marché du travail et de l'emploi (PM : EMPLOI)	Mise en place de mécanismes de gestion concertée des programmes de formation Mise en place d'un mécanisme de suivi et de contrôle du secteur de la formation professionnelle Renforcement et impulsion des comités de gestion des programmes de formation dans les filières productives Promotion du savoir agir, l'employabilité et la créativité chez les jeunes
Éliminer les disparités entre groupes économiques (riches/pauvres), entre sexes, inter et intra régionales, entre milieux (urbains/rural), à tous les niveaux d'enseignement	Campagne de mobilisation sociale pour le maintien des filles Programme d'incitation pour le maintien des filles et enfants de groupes vulnérables à l'école
Prendre en compte les besoins des enfants handicapés	Construction de structures de l'Éducation intégratrice
Eradiquer l'analphabétisme et promouvoir les langues nationales	Développement et mise en œuvre des programmes d'éducation et d'alphabétisation fonctionnelle Création et renforcement des ECB Vulgarisation des manuels en langue nationale Codification effective des langues locales Formation et recrutement de monitrices en alphabétisation Promotion des kiosques de lecture et d'information en langues nationales Renforcement du transfert des compétences aux collectivités locales et aux structures déconcentrées (IA, IDEN) Intégration de l'analphabétisme fonctionnel et de la post-alphabétisation Renforcement de l'implication des opérateurs privés ou des ONG dans la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation Mise en place d'écoles communautaires de base intégrant l'introduction du trilinguisme et de la formation professionnelle
Accroître de la responsabilité des communautés et des collectivités dans le système éducatif (AXE 4)	Programme de sensibilisation et d'information sur l'impact de l'Éducation dans la lutte contre la pauvreté Augmentation des ressources allouées aux collectivités locales Promotion de l'implication des communautés dans la gestion des écoles et le suivi de la qualité
Promouvoir une éducation de qualité à tous les niveaux de formation	Institutionnalisation et optimisation des différentes fonctions de l'évaluation, Réforme du curriculum fondée sur l'entrée par les compétences Finalisation des outils du curriculum de l'éducation de base Mise en place d'un dispositif de requalification du personnel enseignant, Restructuration de la formation initiale des enseignants

	Renforcer et intensifier la contribution des secteurs productifs à la création d'emploi et à la réduction de la pauvreté	Développement de la sous traitance Promotion de la coopération entre la production, la distribution et la consommation Création d'emplois par le développement de l'entrepreneuriat coopératif Mise en place d'un système cohérent d'information, d'orientation professionnelle et de concertation sectorielle sur le marché de l'emploi Finalisation de la loi sur le maintien et la création d'emploi et élaborer la nouvelle Convention nationale Etat-Employeurs pour l'emploi des jeunes Mise en œuvre de programmes de la loi Mise en place de la Cellule HIMO pour développer les approches HIMO
	Développer et moderniser le système de l'emploi public	Encouragement de la mobilité professionnelle et l'exercice d'activités lucratives des agents de la fonction publique Mise en place de la fonction publique locale Accessibilité aux stages de professionnalisation dans l'administration
	Mettre en œuvre la politique nationale de l'emploi	Renforcement des capacités de planification, de coordination, de suivi et d'évaluation de la Direction de l'Emploi et au Comité national intersectoriel Appui aux unités de pilotage des composantes Appui aux points focaux Appui à l'intégration du secteur dans le CDMT
	Promouvoir une meilleure organisation de la participation des travailleurs émigrés à l'effort de développement national	Maîtrise des flux de main d'œuvre Promotion de l'emploi dans les régions et zones de départ Maîtrise des flux d'investissement des sénégalais vers les secteurs productifs
Dialogue social	Promouvoir le dialogue social	Renforcement du cadre institutionnel d'approfondissement du dialogue social Mise en place d'un cadre bipartite ou tripartite (Entreprise – branches d'activités – niveau national/régional) de renforcement des mécanismes du dialogue social Promotion d'un cadre de renforcement de la compétitivité des entreprises et des intérêts des travailleurs Programme de formations sur la négociation collective, l'économie, la législation sociale et les normes internationales du travail pour les organisations de travailleurs et d'employeurs Mise en place de mécanismes de prévention des conflits et des risques professionnels comme mode de régulation des rapports sociaux et d'amélioration de la productivité Elaboration d'un cadre cohérent d'harmonisation et d'intégration des politiques économiques et sociales Mise en place d'un centre national de production
Intégration régionale	Approfondir l'intégration régionale au sein de l'UEMOA, de la CEDEAO et de l'Union Africaine	Application des textes communautaires Participation à la mise en œuvre des projets et programmes et respect des engagements Recherche de synergie avec les pays voisins Echanges réguliers sur les expériences réussies Mise en place d'outils d'appui aux entreprises exportatrices Promotion du partenariat public-privé

Axe 2 : Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base

Domaines/ Secteurs	Objectifs /Stratégies	Actions prioritaires
Education /formation	Promouvoir l'universalisation de l'achèvement du cycle élémentaire	Construction, réhabilitation et équipement de salles de classe et d'écoles primaires Recrutement de personnels enseignants qualifiés de qualité et en nombre suffisant Mise en place d'un programme d'entretien et de maintenance des infrastructures et équipements scolaires Distribution de manuels et fournitures scolaires adaptés et à temps Formation continue et recyclage du personnel enseignant Introduction de cantines scolaires
	Promouvoir l'achèvement du cycle fondamental	Construction, réhabilitation et équipement de salles de classes pour le cycle moyen Renforcement de l'entretien et la maintenance des infrastructures et équipements Mise en place de programmes d'enseignement adaptés et de qualités Inscription massive des enfants pour l'élémentaire Sensibilisation des parents sur les droits de l'enfant par rapport au maintien à l'école Introduction de cantines scolaires Renforcement et équipement des écoles en bibliothèque Accroissement des bourses et aides scolaires aux filles

Eau potable	Promouvoir une gestion durable des ouvrages (maintenance)	Extension et généralisation de la réforme du système de gestion des forages motorisés Renforcement des capacités des usagers des forages Promotion des énergies nouvelles et renouvelables dans le cadre de l'exploitation des ouvrages
	Accroître le taux d'accès à l'eau potable en milieux urbain et rural	Renforcement de la politique de branchements sociaux et généralisation de l'accès Construction de forages motorisés Réhabilitation de forages Réalisation d'ouvrages de stockage extension de réseaux Promotion des techniques traitement des eaux adaptés pour l'approvisionnement de certaines zones
A S S A I N I S S E M E N T	Améliorer l'accès des ménages à des systèmes adéquats d'évacuation des excréments et des eaux usées en milieux rural et urbain	Réalisation d'ouvrage collectifs et autonome d'évacuation des excréments en milieu urbain et rural Augmentation de la connexion au réseau d'assainissement en milieu urbain et périurbain
	Améliorer l'accès à des systèmes adéquats d'évacuation des eaux usées et pluviales	Extension du système d'évacuation des eaux usées Réalisation d'ouvrages collectifs semi collectifs et autonome d'évacuation des eaux usées et pluviales.
	Améliorer l'accès à des systèmes adéquats de gestion des déchets solides	Promotion de système de traitement des ordures ménagères Développement de système de gestion des déchets solides en milieu urbain et rural
	Changer positivement les attitudes des comportements des populations bénéficiaires	Programme d'IEC, Renforcement des capacités des acteurs
	Améliorer le cadre institutionnel et organisationnel avec la mise en œuvre des réformes dites deuxième génération	Promulgation de la loi sur le service public de l'assainissement Elaboration un code l'assainissement
R E S S O U R C E S N A T U R E L L E S & E N V I R O N N E M E N T	Promouvoir une gestion rationnellement des ressources naturelles et maintenir la biodiversité	Sensibilisation et implication des populations locales sur la gestion durable des ressources Promotion d'unités d'exploitation et de transformation des produits forestiers Renforcement des capacités de producteurs Recherche de débouchés pour les produits transformés Mise en place de programmes, de projets, de plans de gestion intégrés des ressources naturelles Rendre effectif le transfert de compétences aux collectivités locales Protection et régénération des ressources fragiles Préservation de la base reproductive dans un environnement équilibré et productif Inventaire et suivi permanent de l'état des ressources naturelles
	Lutter contre la désertification et Sauvegarder la faune et la flore	Protection et aménagement des forêts, des bassins versants ; Appui à la mise en œuvre du programme national de lutte contre les feux de brousse ; Mise en place d'un programme d'information et de sensibilisation
	Lutter contre les pollutions, nuisances et risques	Promotion des actions de traitement et de recyclage des déchets industriels Mise en place d'un programme de lutte contre les pollutions et nuisances industrielles ; Mise en place de mesures incitatives en faveur des industriels pour la réduction et le contrôle des nuisances et pollutions Systématisation des études d'impact environnemental pour tout plan, projet ou programme de développement, conformément au code de l'environnement Information, sensibilisation sur les risques et dangers chimiques et industriels Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie nationale de gestion durable des produits chimiques Vulgarisation et application des textes sur l'environnement
	Sauvegarder l'environnement marin et côtier	Mise en place d'un programme de lutte contre la pollution marine et fluviale Mise en place d'un programme de conservation et de protection des ressources marines Appui des programmes d'aménagement et de protection des côtes ;
	Valoriser les ressources sauvages	Développement et renforcement de la filière de la cueillette
	Améliorer le cadre de vie en milieu urbain et rural	Aménagement d'espaces verts et de loisirs Appui à la mise en œuvre des conventions (convention de Vienne ; convention de Bâle, convention sur les changements climatique Appui de la mise en œuvre des schémas régionaux d'aménagement et d'occupation du territoire Mise en place des plans directeurs de gestion des déchets dans les capitales régionales et départementales

Santé	Améliorer la qualité et l'offre de services de santé dans les régions où la situation sanitaire et l'état de pauvreté sont encore jugés préoccupants	Construction et réhabilitation de structures de santé (case, postes et centres de santé) Équipement des infrastructures sanitaires Développement de programme de vaccination Recrutement et mise en place de personnel médical Développement d'une stratégie pour la maintien et la motivation du personnel des zones pauvres et enclavées Programme de facilitation de l'accès des groupes vulnérables aux médicaments Amélioration de l'accessibilité des pauvres aux services de santé Acquisition de médicaments sociaux Contractualisation des prestations de service Formation de spécialistes et stages pratiques Appui logistique à l'évacuation sanitaire des zones pauvres Subvention de la prise en charge de certaines maladies pour les populations diminuées
	Développer les services de santé à base communautaire	Création, renforcement des services de santé à base communautaire en zone rurale et péri urbaine Fonds d'appui aux mutuels de santé Programme de formation pour les agents de services de santé communautaire Développement des échanges d'expériences entre régions en matière de santé communautaire
	Développer chez les populations des attitudes et des comportements de prévention des maladies	Programme d'information, de sensibilisation et d'éducation, sur les attitudes et comportements Mise en place d'un programme de formation de volontaires de la santé et de la prévention
	Améliorer la prévention et la lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme	Renforcement des actions de prévention du VIH/SIDA Renforcement des actions de prévention du paludisme Renforcement en équipements des infrastructures sanitaires pour les analyses Prise en charge du traitement des malades du SIDA Prise en charge des enfants porteurs du VIH dans les centres de nutrition communautaires Prise en charge du traitement des malades du paludisme
	Lutter contre la mortalité maternelle et infantile juvénile	Renforcement des programmes de formation Développement et généralisation des consultations prénatales Mise en œuvre d'un programme de sensibilisation sur les effets des mariages précoces
	Promouvoir le contrôle citoyen des services sociaux et sanitaires	Vulgarisation des programmes de santé à base communautaire Développement des programmes IEC et de contrôle citoyen. Renforcement de la participation des populations dans le suivi la conception et le suivi évaluation dans les politiques sanitaires publiques t Instauration de la transparence dans la gestion des comptes publics
	Améliorer la santé de la reproduction des jeunes et des femmes	Développement de programmes adaptés aux besoins des groupes vulnérables Elaboration et mise en œuvre de programme IEC/CCC sur les risques liés à la SR, Développement de service de proximité pour la santé de la reproduction Vulgarisation de la loi sur la SR Mise en place d'un programme national pour une maternité sans risque Promotion des programmes marketing social des contraceptifs surtout féminins Réalisation d'études et d'analyse sur les besoins spécifiques en SR et les comportement et pratique socioculturels influençant la SR
Santé	Améliorer la prise en charge des aînés	Promotion de la prise en charge des frais médicaux par les services concernés aux aînés non affiliés à l'IPRES ou au FNR
	Améliorer la prise en charge des maladies non transmissibles et chroniques	Renforcement des actions de prévention des maladies non transmissibles Construction et équipement de centres d'hémodialyse Mise en place de programme de prise en charge des personnes souffrant de maladies chroniques (diabète, drépanocytose, maladies rénales, etc)
	Consolider et renforcer les programmes de nutrition et les projets d'investissement social	Renforcement des programmes nationaux Programme de sensibilisation et promotion des RVO et des activités nutritionnelles Lutte contre les toutes maladies diarrhéiques, la malnutrition, etc. Extension du programme de nutrition dans les zones défavorisées
	Mettre en place un système de suivi de l'impact des projets auprès des communautés de base	Développement de mécanismes et d'instruments de suivi-évaluation Evaluation de la mise en œuvre des projets et programmes
	Renforcer les capacités des organisations communautaires dans l'identification, la priorisation et l'exécution de leurs projets	Elaboration et mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités Promotion du partenariat entre les acteurs

	Réduire les risques de basculement des travailleurs dans la pauvreté (consécutives à la maladie, à la vieillesse et au chômage) par la mise en place des mécanismes d'anticipation adaptés	Mise en place des mécanismes d'anticipation adaptés Mise en place d'un système d'assurance emploi Mise en place d'une assurance maladie en faveur des travailleurs émigrés Mise en place d'une assurance maladie des invalides et en particulier accidentés du travail Promotion de la couverture sociale des travailleurs atypiques
	étendre les services de sécurité sociale à l'habitat social pour les travailleurs	Mise en œuvre d'un programme d'habitat social pour les travailleurs
	Renforcer les capacités des professionnels de la sécurité sociale et des acteurs sociaux.	Consolidation et restructuration des IPM existante s Mise en place d'un programme de renforcement de la tutelle des IPM(agence de contrôle et de conseil)
	Améliorer les conditions de vie des retraités	Mesures visant à assurer des pensions de retraites décentes pour les retraités et garantir la viabilité à long terme des régimes Mesures fiscales incitatives en faveur des retraités
Extension de la protection sociale	faire bénéficier d'un système de protection contre le risque-maladie à la totalité de la population active occupée et leurs ayants droits	Révision du champ de couverture du secteur non structuré, aux chômeurs et émigrés Mise en œuvre d'une politique globale et d'un cadre unifié s'occupant exclusivement de la protection sociale
	Renforcer les mutuelles de santé	Appui au dispositif de mise en œuvre et de suivi de l'extension de la protection sociale Promotion du partenariat entre les mutuelles de santé et les prestataires de soins
	Améliorer le système d'assurance-maladie	Etablissement d'un contrat de performance avec l'unité technique nationale des mutuelles de santé socioprofessionnelles Mise en place de plans de Communication pour la Promotion des Mutuelles de Santé Renforcement du cadre national de concertation sur la mutualité
	Mettre en place un système de protection contre les risques de maladies pour les personnes vulnérables	Amélioration des modalités actuelles de ciblage et d'identification des bénéficiaires potentiels de l'assistance médicale Mesures visant à rendre plus accessible et plus équitable l'octroi de l'assistance médicale à un plus grand nombre de personnes démunies Promotion de l'accès aux médicaments essentiels des groupes vulnérables Amélioration de l'accès aux soins pour les personnes atteintes d'affections lourdes et coûteuses
	Mettre en place des systèmes de prévoyance pour les risques agricoles et autres risques auxquels sont confrontés les acteurs économiques du secteur informel, de l'artisanat, etc.	Mise en place des régimes adaptés à chaque profession Mesures visant l'articulation entre les mutuelles de santé et le système formel de sécurité social
Prévention et gestion des risques majeurs et catastrophes	Assurer la coordination et synergie des interventions dans la prévention et la gestion des risques et catastrophes	Mise en place d'une plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes, Mise en place du Conseil Supérieur de Réduction des Risques de Catastrophes. Renforcement des capacités des acteurs intervenant dans ce domaine Amélioration du suivi et de l'évaluation des risques
	Renforcer l'arsenal juridique et réglementaire	Réactualisation et renforcement du cadre juridique et réglementaire Renforcement des capacités des entreprises dans le domaine de la prévention des risques majeurs
	Promouvoir la culture de la prévention et de la gestion des risques et catastrophes	Programme formation recherche Programme de prévention des inondations provoquées par les eaux de crue et pluie Programme de prévention et de maîtrise des accidents industriels majeurs Programme d'alertes rapides et de gestion des risque en milieu rural
	Maîtriser les accidents industriels majeurs	Renforcement des capacités des entreprises dans le domaine de la prévention des risques majeurs Mise en œuvre de projets de prévention et de gestion des a accidents industriels

	Promouvoir les modes de productions et de consommation durables dans tous les secteurs de développement	Vulgarisation des alternatives aux modes de production et de consommation non durables Mise en œuvre de projets retenus dans le plan d'action décennal sur les modes de production et de consommation
	Renforcer les capacités en gestion des ressources naturelles et de l'environnement (GRNE) par la formation, l'éducation, la sensibilisation, l'alphabétisation, etc.	Elaboration et mise en œuvre de programme de renforcement des capacités des acteurs impliquer dans la gestion des ressources Appui technique et financier aux centres de formation
	Promouvoir la gestion communautaire des aires protégées	Réhabilitation Vallée Fleuve Sénégal Création 10 Aires Marines Protégées Protection contre Erosion Côtière
	Optimiser les interventions de l'Etat conformément au code de l'environnement	Gestion Intégrée des Plantes Aquatiques Envahissantes Lutte contre Plantes Aquatiques envahissantes Programme Consolidation Zones Côtières Fragiles
	Mettre en valeur de manière concertée les ressources naturelles (exploitation rationnelle et durable, diversification des combustibles, réduction des pertes à la consommation)	Réhabilitation Forêts et Espaces Ruraux Programme Réhabilitation Forêts Classées Programme Fixation des Dunes/Régénération Sols Diors Grande Muraille Verté Appui/Développement Forestier Appui Dispositif Surveillance des Parcs Restauration Système Agro-Sylvo-Pastoraux Valorisation Produits Forestiers pour Alimentation/Lutte contre la Pauvreté et Malnutrition Campagne Nationale de Reboisement
Habitat et cadre de vie	Assurer un meilleur accès aux parcelles viabilisées, décentes, appropriés	Appui à la réalisation de plans d'urbanisme Extension des programmes sur les zones d'aménagement concertée (ZAC)
	Eradiquer les bidonvilles et les habitats précaires et dans les zones inondables	Extension de la restructuration foncière Mise en œuvre de programmes de restructuration des zones précaires et des quartiers concernés par les inondations Promotion de l'habitat social
	Etendre la réhabilitation foncière au profit des quartiers concernés par les inondations	Restructuration quartier Pikine à St-Louis et Khouma à R Toll

Axe 3 : Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes

Secteur / Domaine	Objectifs/Stratégies	Actions prioritaires
Réforme et renforcement des systèmes formels de sécurité sociale	Lutter contre l'évasion sociale	Mise en œuvre d'un programme d'urgence de lutte contre l'évasion
	Procéder à la réforme des textes législatifs et réglementaires	Elaboration et adoption d'un code général de la sécurité sociale
	Consolider le dispositif de régulation	Renforcement du dispositif de régulation notamment en moyens juridiques et opérationnels de la Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité Sociale (COSRISS) Renforcement des capacités des professionnels de la Sécurité Sociale
	Promouvoir la prévention des risques sociaux	Mise en œuvre des campagnes d'IEC en direction des travailleurs Elaboration et mise en œuvre de modules de formation en santé et sécurité dans les secteurs (artisanat, pêche, transport, mécanique générale, menuiserie,...) Création d'un partenariat avec les médias pour la diffusion de produits adaptés à l'environnement culturel de l'économie informelle Mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des professionnels et des acteurs sociaux

	Renforcer le leadership des femmes en milieu rural	mise en œuvre du projet national plateforme multifonctionnelle
<i>Femmes en situation de vulnérabilité</i>	Promouvoir les Droits des Femmes	Développement et mise en œuvre des activités de sensibilisation contribuant à l'élimination des violences faites aux petites filles et aux femmes Conception et vulgarisation des droits humains et notamment de la femme Application effective des textes et conventions fondamentaux relatifs aux droits des femmes et à la protection des droits des filles et des femmes
	Améliorer la situation économique et sociale des femmes en situation de vulnérabilité	Mise en œuvre du plan d'actions de la SNEEG Mise en place d'infrastructures d'allègement des travaux des femmes rurales et périurbaines Mise en place de fonds pour la promotion économique et le soutien aux activités des femmes Mise en place de centres d'accueil et de suivi pour femmes et jeunes Mise à la disposition des femmes rurales des technologies et équipements appropriés de transformation et de conservation des produits Mise en place de programmes de suivi et d'accompagnement psycho social pour femmes et jeunes filles Développement d'un plan de communication pour un changement de comportement favorable à l'autonomisation des femmes Mesures visant à réduire les disparités et discriminations entre hommes et femmes dans l'accès aux services sociaux de base, aux ressources économiques et foncières
	Renforcer les capacités des femmes	Mise en œuvre de programmes d'éducation et de formation adaptés Renforcement des capacités techniques et managériales des femmes Renforcement de la dynamique organisationnelle des structures du mouvement associatif féminin, des organisations la société civile, ...
	Améliorer l'accès et le séjour des filles dans tous les niveaux d'enseignement et promouvoir l'enseignement professionnel pour les femmes	Mise en œuvre de programme de sensibilisation et d'information sur l'impact de l'Education Développement de cantines scolaires Bourses aux filles Mise en œuvre de programmes d'alphabétisation adaptés Mise en œuvre de programme de sensibilisation et d'information
	Promouvoir l'amélioration de la situation de santé des femmes, des filles et des enfants	Elaboration et mise en œuvre de programmes IEC/CCC sur les risques liés à la SR Développement d'un programme de plaidoyer pour une prise en couverture et services de Santé et pour une notification de toutes aux femmes Mise en place d'un programme national pour une maternité sans risque Recherche sur les besoins spécifiques en SR et les comportement et pratique socioculturels influençant la SR Intensification des programme d'IEC/ Genre et IST/Sida
	Améliorer les conditions de travail et la qualité du service dans les structures de prise en charge des enfants en conflit avec la loi	Appui aux 42 CRRS (46154) Mise en œuvre du projet de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité Programme de renforcement des structures et centres spécialisés sur les enfants en délinquance (centre sauvegarde, AEMO, ateliers spécialisés) Mise en œuvre du projet de généralisation de la primo prévention dans les programmes des centres de sauvegarde et les centres polyvalents
<i>Enfants en situation de vulnérabilité</i>	Développer une stratégie de prise en charge des enfants en conflits avec la loi et des enfants en situation difficile	Promotion de la réinsertion sociale des enfants
	Développer une stratégie de prise en charge des enfants en milieu semi urbain	Projet de formation et d'insertion professionnelle des talibés

	Promouvoir la recherche et la formation sur le concept de risques et catastrophes	Programme d'éducation formelle et non formelle sur la prévention et la gestion des risques» Promotion du concept de RRC dans les curricula de formation.
	Mettre en œuvre une stratégie de communication et de mobilisation sociale efficace	Mise en place du plan de communication et mobilisation sociale Mise en place de systèmes d'alerte précoce dans les différents secteurs et domaines
	Renforcer l'assistance sociale aux groupes vulnérables	Fonds de solidarité nationale
Protection et suivi des groupes vulnérables	Améliorer le ciblage, le suivi et l'élaboration des actions dirigées vers les groupes vulnérables	Appui au dispositif de suivi Evaluation des Programmes de Lutte contre la Pauvreté Observatoire du Développement Social Programme ciblage et renforcement des capacités en suivi participatif des OCB et groupes vulnérables
	Améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables	Promotion de l'accès des groupes vulnérables aux instruments de gestion des risques et aux systèmes de protection sociale Renforcement des mécanismes de transfert direct de ressources publiques aux groupes vulnérables
	Favoriser l'intégration des personnes handicapées	Projet de Réadaptation à Base Communautaire des Handicapés (46158)
Personnes handicapées	Protéger les personnes handicapées contre la stigmatisation et promouvoir l'égalisation des chances	Programme pour la promotion et la protection des droits des personnes handicapées
	améliorer l'état sanitaire et la mobilité des personnes handicapées	Mise en place d'un programme national de réadaptation à base communautaire en faveur des handicapés, Mise en place d'un programme pour un meilleur accès aux centres de réadaptation fonctionnelle et aux matériels d'appareillage orthopédique,
	promouvoir l'éducation et la formation des personnes handicapées	Promotion de la scolarisation universelle des enfants handicapés, Distribution et fournitures scolaires aux jeunes handicapés, Attribution de la bourse aux handicapés Mise en œuvre de programme d'éducation intégratrice Traduction des documents en braille Vulgarisation du langage des signes
	améliorer l'insertion économique et sociale des personnes handicapées	Mise en œuvre du programme de réadaptation à base communautaire (RBC) Promotion de l'accès des personnes handicapées aux moyens de production et à l'emploi Mise en place d'un fonds de promotion économique pour les handicapés Mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités techniques, managériales, organisationnelles et socio-économiques des personnes handicapées Sensibilisation des employeurs pour une discrimination positive en faveur des personnes handicapées
	Améliorer l'environnement des personnes handicapées	Equipements spécialisés dans les infrastructures scolaires et universitaires Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions pour l'accessibilité des handicapés aux infrastructures et équipements sanitaires Equipements spécialisés et réduction des coûts des appareils et services à usage courant des personnes handicapées
	Promouvoir et protéger les droits des personnes handicapées	Plaidoyer pour la promotion et la protection des droits des personnes handicapées Protection des personnes handicapées contre la stigmatisation et pour l'égalisation des chances Mesures visant à favoriser une meilleure intégration des personnes handicapées

	Appuyer les jeunes dans le secteur agricole	Programme de mobilisation des jeunes volontaires du service civique national dans l'agriculture
<i>Jeunes</i>	Développer des programmes de prévention et de prise en charge des jeunes toxicomanes	Programme de lutte contre la toxicomanie
	Renforcer les programmes d'insertion des jeunes	Renforcement des ressources du Fonds National d'Action pour l'Emploi (FNAE), du Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPI) et de l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ),
	Accroître le nombre de centres de conseils ADO	Santé reproduction des jeunes
	Améliorer les conditions de vie des jeunes	
	Promouvoir l'insertion économique et sociale des personnes déplacées et des réfugiées	Programme d'urgence pour la reconstruction de la casamance (ANRAC)
<i>Personnes déplacées et réfugiées</i>		

AXE 4 : GOUVERNANCE

Domaines/ Secteurs	Objectifs /Stratégies	Actions prioritaires
Bonne gouvernance économique	Promouvoir la mise en œuvre du plan d'action CFAA - CPAR	Mise en œuvre des réformes budgétaires et financières
	rationaliser les structures administratives pour une meilleure prise en charge des missions en fonctions des différents départements ministériels et de leurs démembrements	Amélioration de la prise en charge des missions et fonctions des différents départements ministériels et de leurs démembrements
	renforcer la déconcentration en la portant au même niveau que la décentralisation,	Elaboration des textes de base Amélioration de la responsabilisation des services techniques à tous les échelons national, régional, régional et départemental
	veiller à la qualité des services rendus aux usagers citoyens et aux usagers – entreprises	Elaboration et mise en œuvre d'un Programme d'amélioration des prestations de services

	<p>Concevoir et mettre en œuvre des actions de promotion de réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi</p>	<p>Développement d'une campagne de plaidoyer pour l'amélioration des conditions de vie des enfants de la rue, enfants de femme mendicante, enfants guide des handicapés, enfants de femme touchée par l'extrême pauvreté, orphelins du VIH, enfants victimes de la toxicomanie, talibés, enfants en conflit avec la loi, des orphelins.</p> <p>Programme de renforcement des capacités socioéconomiques des familles défavorisées à prendre en charge les enfants</p> <p>Mise en œuvre de programmes de sensibilisation contre les fléaux de la drogue,</p> <p>Application de la législation qui prend en compte la spécificité des mineurs,</p> <p>Renforcement des capacités des familles défavorisées à prendre en charge les enfants.</p> <p>Elaboration d'un programme de lutte contre le phénomène des enfants dans la rue (mendicité, enfants en rupture familiale etc, jeunes délinquants)</p>
	<p>créer et renforcer les capacités des institutions spécialisées de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité (talibés, enfants abandonnés ou en conflits avec la loi)</p>	<p>Amélioration des conditions de travail et de la qualité du service dans les structures, Association, ONG et OCB, de prise en charge des enfants en conflit avec la loi.</p> <p>Renforcement des capacités du personnel des structures de prise en charge des enfants en situation difficiles et en conflit avec la loi (IAEMO)</p> <p>Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation des talibés et des autres enfants vulnérables dans leurs villages d'origine</p> <p>Développement de filières de formation dans les daaras et les institutions spécialisées de prise en charge des enfants de la rue, enfants de femme mendicante, enfants guide des handicapés, enfants des femmes touchées par l'extrême pauvreté, orphelins du VIH, enfants victimes de la toxicomanie, talibés, enfants en conflit avec la loi, des orphelins</p> <p>Renforcement des capacités d'accueil et de suivi des programmes des institutions spécialisées de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité</p> <p>Mise en place de campagnes de mobilisation sociale</p> <p>Mise en œuvre d'une campagne de parrainage des enfants vulnérables</p> <p>Appui aux structures et associations de prise en charge des talibés</p> <p>Sensibilisation pour une meilleure gestion du cadre de vie des enfants vulnérables</p> <p>Appui aux structures et associations de prise en charge des enfants</p> <p>Sensibilisation et renforcement des capacités des maîtres coraniques pour une meilleure gestion du cadre de vie des talibés</p> <p>Suivi des conditions d'exercice et de travail dans les daaras</p>
	<p>poursuivre et renforcer l'aménagement des espaces et des infrastructures favorables à l'épanouissement des enfants</p>	<p>Mise en place d'infrastructures adaptées</p> <p>Aménagements d'espaces favorables à l'épanouissement des enfants</p>
	<p>renforcer la législation en vigueur en matière de protection de l'enfant et prendre les dispositions pour assurer une application effective.</p>	<p>Mise en œuvre de programmes de sensibilisation et d'information sur la protection et les droits de l'enfant</p> <p>Lutte contre le travail des enfants en vue de leur éradication</p> <p>Renforcement des projets et programmes existants : « Projet contre les pires formes de travail des enfants » du MFFSD, « Programme sur le travail des enfants » du MFTOP, « Renforcement de la protection des enfants contre toutes formes d'exploitation, d'abus et de violence »,...</p>
	<p>Garantir l'épanouissement physique et moral des aînés</p>	<p>Création d'un minimum vieillesse</p> <p>Mise en œuvre des mesures fiscales incitatives en faveur des retraités (défiscalisation totale des pensions du régime obligatoire et allègements fiscaux pour les régimes complémentaires),</p> <p>Mise en place les dispositions nécessaires à une amélioration du pouvoir d'achat des personnes âgées et la sécurité du travail des aînés qui exercent une activité professionnelle</p> <p>Mise en place des structures sanitaires spécialisées en gériatrie en vue d'améliorer la couverture de leurs besoins sanitaires.</p>
<p>Personnes âgées ou aînés</p>	<p>Améliorer les conditions de vie des personnes âgées ou aînés</p>	<p>Mise en place de structures sanitaires spécialisées en gériatrie</p> <p>Promotion des droits des aînés</p> <p>Promouvoir l'enseignement de la géronto – gériatrie</p> <p>Mise en place d'un système de sécurité sociale pour les personnes âgées</p> <p>Création de maison des aînés pour servir de centres d'écoute et d'échanges</p> <p>Création d'un <i>minimum vieillesse</i></p> <p>Fonds de promotion des aînés</p> <p>Mesures fiscales incitatives</p> <p>Mesures visant la prise en charge des frais médicaux par les services concernés aux aînés non affiliés à l'IPRES ou au FNR</p> <p>Sécurisation du travail des aînés qui exercent une activité professionnelle</p>

Développement local et Décentralisation	Harmoniser les appuis techniques et les outils de planification	Outils de planification
	Accroître les ressources des collectivités locales	Programme de Renforcement et d'Equipelement des Collectivités locales (PRECOL) Programme de Soutien aux Initiatives de Développement Local (PSIDEL) Programme d'Appui aux Régions (PAR) Programme de Développement Local Urbain (PADELU) Fonds d'equipement des Collectivités Locales (FECL)
	Poursuivre les réformes budgétaires et financières	Mise en œuvre de la décentralisation du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) Réforme des fonds de transfert de l'Etat FECL et FDD
	Améliorer le cadre institutionnel et organisationnel	Amélioration des textes sur la décentralisation Elaboration d'un statut de l' élu local Dynamisation des organismes de suivi et d'appui à la décentralisation aux niveaux central ou régional Mise en place d'un plan de communication Appui institutionnel aux collectivités locales
	Renforcer les capacités des collectivités locales	Définir le statut de l' élu local Développement d'outils et mécanismes pour l'articulation et la cohérence entre le système de planification au niveau régional et national Harmonisation des appuis techniques Elaboration et mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités des collectivités dans la formulation des stratégies et politiques, la préparation, le contrôle et le suivi-évaluation des projets et programmes
	Améliorer la gestion financière et administrative des Collectivités locales	Amélioration de la fiscalité locale Poursuite des réformes budgétaires et financières (décentralisation du Budget Consolidé d'Investissement (BCI), réformes des fonds de transfert de l'Etat (FDD, FECL, ...) Augmentation des fonds de dotations allouées aux collectivités locales Développement de la coopération décentralisée
	Renforcer les infrastructures de base dans les villes secondaires pour l'amélioration de la qualité de la disponibilité et de l'accessibilité des services	Amélioration de la qualité de la disponibilité et de l'accessibilité des services Mise en œuvre d'un plan de création et de développement des villes secondaires
	Redynamiser les villes secondaires et frontalières	Préparation des villes à jouer un rôle de premier plan dans l'intégration sous-régionale
	Relever le niveau d'urbanisation en améliorant les réseaux de voirie, d'adduction d'eau et d'assainissement dans les villes secondaires	Amélioration des réseaux de voirie, d'adduction d'eau et d'assainissement, des services énergétiques
	Renforcer le poids des collectivités locales dans les politiques de développement	Mesures visant à accompagner les Collectivités locales dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques de développement
	Assurer un meilleur accès aux parcelles viabilisées aux populations pauvres	Développement de programmes d'habitat social
Population	Assurer une meilleure maîtrise des phénomènes démographiques	Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'actions prioritaire quinquennal mettant en œuvre les axes stratégiques de la politique de population Amélioration de la coordination et du suivi de la mise en œuvre de la politique de population (niveau national et régional) Intégration des questions de population dans le processus de planification Actualisation des modèles de sensibilisation existants et finalisation des modèles régionaux restants

	réduire le déficit de communication interne et externe de l'Administration	Mise en œuvre de plans de communication Mise en place d'Intranet gouvernemental
	impulser une gestion moderne des ressources humaines garantissant une disponibilité de personnel de qualité, responsabilisé et motivé.	Elaboration et mise en œuvre de programme de gestion des ressources humaines
	Améliorer la programmation et la gestion des dépenses publiques	Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action CFAA-CPAR Amélioration et renforcement l'organisation institutionnelle du Ministère de l'Economie et des Finances Amélioration du système de recouvrement des recettes fiscales Mise en place d'un système d'information sur les finances publiques
	Renforcer les capacités de réflexion stratégique, de l'exécution et du suivi-évaluation	Elaboration et mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités des ministères techniques dans la formulation des stratégies et politiques, la préparation, le contrôle et le suivi-évaluation des projets et programmes Rationalisation des dispositifs de formulation des stratégies de développement (harmonisation des procédures et des calendriers,...) Renforcement de la concertation entre les acteurs
	Améliorer le contrôle de l'exécution des dépenses publiques	Définition d'une politique de contrôle des dépenses publiques Appui et renforcement des corps de contrôle interne Renforcement de la Cour des comptes
	Renforcer les capacités de contrôle citoyen	Amélioration de la qualité du travail parlementaire Mise en œuvre d'un programme de renforcement de la capacité d'analyse des membres du Parlement (propositions de lois, formulation des questions parlementaires, processus budgétaire,...) Responsabilisation des populations pour une meilleure gestion des affaires publiques Développement de procédures des contrôles et des évaluations des dépenses publiques par les collectives de base et les organisation de la société civile.
Gouvernance Judiciaire	Approfondir la réforme de la justice pour améliorer le climat des affaires	Mesures visant à rapprocher la justice des justiciables Renforcement des moyens matériels - humains – financiers de la justice Mesures visant à faciliter l'accès aux fonds destinés à l'assistance judiciaire pour les affaires pénales et civiles Mise en place d'un système d'information judiciaire notamment dans les zones les plus reculées en vue de rendre accessible la documentation judiciaire Renforcement de l'indépendance de la justice Réduction des délais de procédure judiciaire
	Lutter contre la corruption et renforcer la capacité d'analyse du pouvoir législatif	Mise en œuvre de programmes de formation pour les magistrats et les auxiliaires de la justice
	Améliorer le climat des affaires	Adaptation de la législation aux besoins de l'environnement des entreprises et à l'évolution des affaires (codes du travail, des investissements, minier, des impôts, des douanes,...)
	Lutter contre la corruption	Renforcement de la Commission de lutte contre la corruption, la concussion et la non-transparence Mise en place d'un observatoire pour lutter contre la corruption Mise en place d'un réseau de lutte contre la corruption Sensibilisation les acteurs de développement sur les méfaits de la corruption et appliquer la loi dans toute sa rigueur Programme de formation des acteurs sur les méfaits de la corruption, sur les formes de corruption,... Réalisation études et de travaux sur la corruption

6.3. Annexe 3 : Plan d'Actions Prioritaires - 2006 – 2010

PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES - 2006 – 2010 (Synthèse par secteur)

			2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
AXE 1: Création de richesses : pour une croissance pro pauvre	Agriculture	Montant DSRP	55235	73950	85819	78512	72618	366134
		PTIP	53035	52950	51319	43762	32468	233534
		GAP	2200	21000	34500	34750	40150	132600
	Elevage	Montant DSRP	7810	9419	9164	8054	8054	42501
		PTIP	5980	7397	6834	5734	4844	30789
		GAP	1830	2022	2330	2320	3210	11712
	Rural non agricole	Montant DSRP	1000	2000	3000	3000	3000	12000
		PTIP	0	0	0	0	0	0
		GAP	1000	2000	3000	3000	3000	12000
	Pêche	Montant DSRP	4556	15489	21695	25162	16505	83407
		PTIP	4511	8689	12345	15312	8275	49132
		GAP	45	6800	9350	9850	8230	34275
	Artisanat	Montant DSRP	2180	100	50	0	0	2330
		PTIP	2180	0	0	0	0	2180
		GAP	0	100	50	0	0	150
	industriel et développement PME/PMI	Montant DSRP	8069	4890	5370	6810	6810	31949
		PTIP	8069	4890	5370	6810	6810	31949
		GAP	0	0	0	0	0	0
	Mines	Montant DSRP	1150	1600	2100	2600	2700	10150
		PTIP	0	0	0	0	0	0
		GAP	1150	1600	2100	2600	2700	10150
	Secteur privé	Montant DSRP	800	4000	4000	4000	4000	16800
		PTIP	0	0	0	0	0	0
		GAP	800	4000	4000	4000	4000	16800
	Emploi	Montant DSRP	7840	6865	6985	0	0	21690
		PTIP	6820	5870	5990	0	0	18680
		GAP	1020	995	995	0	0	3010
	Tourisme	Montant DSRP	235	4585	4735	5000	5000	19555
		PTIP	235	85	85	0	0	405
		GAP	0	4500	4650	5000	5000	19150
	Technologies de l'Information et de la Communication	Montant DSRP	0	500	1000	1000	1000	3500
		PTIP	0	0	0	0	0	0
		GAP	0	500	1000	1000	1000	3500
	Développement du Sport	Montant DSRP	1500	3100	5700	100	100	10500
		PTIP	1500	3100	5700	100	100	10500
		GAP	0	0	0	0	0	0
	Culture	Montant DSRP	1450	2729	2605	2905	3255	12944
		PTIP	1350	1729	1605	1405	1255	7344
		GAP	100	1000	1000	1500	2000	5600
	Transport et Mobilité	Montant DSRP	143436	166115	228333	195329	111500	844713
		PTIP	130386	147915	99133	72229	35500	485163
		GAP	13050	18200	129200	123100	76000	359550

		Amélioration des connaissances dans le domaine des inter-relations « population - développement durable ; pop-variables démo et pauvreté » Actions d'IEC/plaidoyer en vue de susciter des changements des comportements en matière de procréation et d'augmentation de la prévalence contraceptive
--	--	--

Mise en œuvre et suivi évaluation de la SRP

Domaine/Secteurs	Objectifs/Stratégies	Actions prioritaires
Mise en œuvre de la SRP	Améliorer le pilotage et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SRP	Renforcement de l'équipement et du fonctionnement des organes de pilotage et de suivi (régional et national) Activités d'animation et de communication Renforcement de l'Institut National de la Statistique pour renforcer la fiabilité et l'impartialité des données Programme de renforcement des capacités des populations et des organisations de la société civile Renforcement des capacités des Organes chargés du suivi et du pilotage de la SRP aux niveaux régional et sectoriel
Efficacité de l'aide	Augmenter le volume de améliorer l'efficacité de l'aide	Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions sur l'harmonisation, l'alignement et l'efficacité de l'aide Elaboration et mise en œuvre d'un cadre de partenariat (protocole conjoint) sur les appuis budgétaires entre le Gouvernement et les partenaires au développement

	femmes en situation de vulnérabilité,	Montant DSRP	7021	4531	9180	5328	1800	27860	
		PTIP	6041	2501	500	500	0	9542	
		GAP	980	2030	8680	4828	1800	18318	
	Enfants en situation de vulnérabilité	Montant DSRP	884	1291	2463	2233	2333	9204	
		PTIP	834	785	785	685	685	3774	
		GAP	50	506	1678	1548	1648	5430	
	Personnes âgées ou aînés	Montant DSRP	100	500	300	300	200	1400	
		PTIP	0	0	0	0	0	0	
		GAP	100	500	300	300	200	1400	
	Jeunes	Montant DSRP	7973	7443	6803	6803	6804	35826	
		PTIP	5570	740	581	400	400	7691	
		GAP	2403	6703	6222	6403	6404	28135	
	Personnes déplacées et réfugiées	Montant DSRP	1099	3599	3849	3849	0	12396	
		PTIP	1099	3599	3849	3849	0	12396	
		GAP	0	0	0	0	0	0	
	TOTAL	Montant DSRP	22040	32675	42513	42606	34919	174753	
		PTIP	14872	8583	6703	6422	2073	38653	
		GAP	7168	24092	35810	36184	32846	136100	
	AXE 4 : Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif	Amélioration de la qualité du service public et gouvernance économique	Montant DSRP	1516	2118	2118	0	0	5752
			PTIP	0	0	0	0	0	0
			GAP	1516	2118	2118	0	0	5752
Gouvernance judiciaire		Montant DSRP	200	350	350	200	200	1300	
		PTIP	0	0	0	0	0	0	
		GAP	200	350	350	200	200	1300	
Gouvernance locale et décentralisation		Montant DSRP	20175	16450	37058	49858	153859	277400	
		PTIP	20175	11450	17058	30358	48859	127900	
		GAP	0	5000	20000	19500	105000	149500	
Développement des pôles secondaires		Montant DSRP	800	32000	38000	42000	102000	214800	
		PTIP	0	0	0	0	0	0	
		GAP	800	32000	38000	42000	102000	214800	
Population		Montant DSRP	1702	1702	1702	1702	1702	8510	
		PTIP	1390	1390	1390	1390	1390	6950	
		GAP	312	312	312	312	312	1560	
TOTAL		Montant DSRP	24393	52620	79228	93760	257761	507762	
		PTIP	21565	12840	18448	31748	50249	134850	
		GAP	2828	39780	60780	62012	207512	372912	
TOTAL GENERAL		DSRP	Montant DSRP	529792	639783	720740	660966	719429	3270710
		PTIP	PTIP	456908	414021	325499	257848	198290	1652566
		GAP	GAP	72884	225762	395241	403118	521139	1618144

	Secteur de l'Energie	Montant DSRP	25126	24800	19150	32700	40780	142556	
		PTIP	22126	18760	5142	10860	9780	66668	
		GAP	3000	6040	14008	21840	31000	75888	
	Micro finance	Montant DSRP	1376	3226	1131	0	0	5733	
		PTIP	1376	3226	1131	0	0	5733	
		GAP	0	0	0	0	0	0	
	TOTAL	Montant DSRP	261763	323368	400837	365172	275322	1626462	
		PTIP	237568	254611	194654	156212	99032	942077	
		GAP	24195	68757	206183	208960	176290	684385	
AXE 2 : Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base	Education - formation	Montant DSRP	46275	49865	49865	49865	49865	245735	
		PTIP	9634	9785	9785	9785	9785	48774	
		GAP	36641	40080	40080	40080	40080	196961	
	Santé et nutrition	Montant DSRP	45137	52342	43441	27454	18336	186710	
		PTIP	45107	44199	35943	16462	7960	149671	
		GAP	30	8143	7498	10992	10376	37039	
	Accès à l'Eau potable	Montant DSRP	45046	70039	49489	43987	41470	250031	
		PTIP	43144	43138	22588	17086	11253	137209	
		GAP	1902	26901	26901	26901	30217	112822	
	Assainissement	Montant DSRP	16190	38839	36822	27084	30718	149653	
		PTIP	16190	20950	18933	9195	7000	72268	
		GAP	0	17889	17889	17889	23718	77385	
	Gestion des ressources naturelles et de l'environnement	Montant DSRP	16568	15935	15245	10738	10738	69224	
		PTIP	16448	15815	15145	10638	10638	68684	
		GAP	120	120	100	100	100	540	
	Cadre de vie, Habitat	Montant DSRP	52380	4100	3300	300	300	60380	
		PTIP	52380	4100	3300	300	300	60380	
		GAP	0	0	0	0	0	0	
	TOTAL	Montant DSRP	221596	231120	198162	159428	151427	961733	
		PTIP	182903	137987	105694	63466	46936	536986	
		GAP	38693	93133	92468	95962	104491	424747	
	AXE 3 : Protection sociale, Prévention et gestion des risques et catastrophes	Réforme et renforcement des systèmes formels de sécurité sociale	Montant DSRP	450	1700	2900	2850	2850	10750
			PTIP	0	0	0	0	0	0
			GAP	450	1700	2900	2850	2850	10750
		Extension de la Protection Sociale	Montant DSRP	500	9200	12200	16200	16200	54300
			PTIP	0	0	0	0	0	0
			GAP	500	9200	12200	16200	16200	54300
Prévention et gestion des risques majeurs et catastrophes		Montant DSRP	1290	1763	1763	1763	1763	8342	
		PTIP	0	0	0	0	0	0	
		GAP	1290	1763	1763	1763	1763	8342	
Protection et suivi des groupes vulnérables		Montant DSRP	950	1350	1627	1842	1531	7300	
		PTIP	500	600	600	600	600	2900	
		GAP	450	750	1027	1242	931	4400	
Personnes handicapées		Montant DSRP	1773	1298	1428	1438	1438	7375	
		PTIP	828	358	388	388	388	2350	
		GAP	945	940	1040	1050	1050	5025	

foresterie, du tourisme de campagne...) et l'implication des émigrés dans le développement des localités	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	1000	2000	3000	3000	3000	12000
Relance de la pêche							
Assurer la restauration et la gestion durable du patrimoine halieutique	Montant DSRP	1113	3395	4095	7480	7750	23833
	PTIP	1068	2795	3495	6880	7150	21388
	Etat	373	750	750	750	750	3373
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	45	600	600	600	600	2445
satisfaire la demande sociale nationale en produits halieutiques	Montant DSRP	150	1650	5150	5750	1125	13825
	PTIP	150	1450	4900	5500	1125	13125
	Etat	150	1650	3150	2750	150	7850
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	200	250	250	0	700
augmenter le volume des exportations	Montant DSRP	0	1000	2000	2000	2000	7000
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	1000	2000	2000	2000	7000
valoriser les ressources halieutiques	Montant DSRP	2965	4444	5450	4932	630	18421
	PTIP	2965	4444	3950	2932	0	14291
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	2565	3500	4500	4782	630	15977
	GAP	0	0	1500	2000	630	4130
promouvoir la qualification des professionnels du secteur	Montant DSRP	328	0	0	0	0	328
	PTIP	328	0	0	0	0	328
	Etat	328	0	0	0	0	328
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	0	0	0	0
améliorer l'accès au financement.	Montant DSRP	0	5000	5000	5000	5000	20000
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	5000	5000	5000	5000	20000

Promotion de l'Artisanat		2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
moderniser les circuits de productions et de commercialisation	Montant DSRP	200	100	50	0	0	350
	PTIP	200	0	0	0	0	200
	Etat	50	100	50	0	0	200
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	100	50	0	0	150
améliorer le système de financement du secteur	Montant DSRP	300	0	0	0	0	300
	PTIP	300	0	0	0	0	300
	Etat	150	0	0	0	0	150
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	0	0	0	0
améliorer le système de formation, d'apprentissage et de perfectionnement	Montant DSRP	760	0	0	0	0	760
	PTIP	760	0	0	0	0	760
	Etat	127	0	0	0	0	127
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	0	0	0	0
renforcer l'organisation des acteurs de l'artisanat	Montant DSRP	200	0	0	0	0	200
	PTIP	200	0	0	0	0	200
	Etat	120	40	40	0	0	200
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	0	0	0	0
Construction de sites artisanaux et informer et sensibiliser les acteurs.	Montant DSRP	720	0	0	0	0	720
	PTIP	720	0	0	0	0	720
	Etat	200	0	0	0	0	200
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	0	0	0	0
Densification du tissu industriel et développement PME/PMI							
appuyer et accompagner les PME dans leur développement	Montant DSRP	8069	4890	5370	6810	6810	31949
	PTIP	8069	4890	5370	6810	6810	31949
	Etat	1239	110	590	530	530	2999
	Bailleurs	6780	4780	4780	6280	6280	28900
	GAP	0	0	0	0	0	0
Mines							
assurer la gestion de l'environnement	Montant DSRP	50	100	100	100	200	550
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0

PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES - 2006 – 2010 (Financement par Objectif)

AXE 1: Création de richesse : pour une croissance pro pauvre							
Développement agrosylvopastoral et Sécurité alimentaire							
Sous secteur de l'agriculture		2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
Réduire la vulnérabilité des activités agricoles.	Montant DSRP	28650	24021	22917	21140	14898	111626
	PTIP	28650	24021	22917	21140	14898	111626
	Etat	14833	13771	13514	13014	11540	66672
	Bailleurs	13817	10250	9403	8126	3358	44954
	GAP	0	0	0	0	0	0
Favoriser le développement foncier et les investissements productifs.	Montant DSRP	50	500	1000	1500	2000	5050
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	50	500	1000	1500	2000	5050
Promouvoir une bonne politique de transformation, de commercialisation et de distribution.	Montant DSRP	2414	2800	2840	3200	3700	14954
	PTIP	2414	2800	2840	3200	3700	14954
	Etat	354	200	200	200	200	1154
	Bailleurs	2060	2600	2640	3000	3500	13800
	GAP	0	0	0	0	0	0
intensifier et moderniser la production agricole	Montant DSRP	11664	14292	15285	12278	11676	65195
	PTIP	9664	11292	12285	9778	9276	52295
	Etat	5249	5892	5942	3104	3076	23263
	Bailleurs	6415	8400	9343	9174	8600	41932
	GAP	2000	3000	3000	2500	2400	12900
promouvoir l'agro-industrie.	Montant DSRP	1317	2098	1415	1665	2060	8555
	PTIP	1317	2098	1415	1665	2060	8555
	Etat	120	60	60	60	60	360
	Bailleurs	1197	2038	1355	1605	2000	8195
	GAP	0	0	0	0	0	0
intensifier et moderniser l'agriculture de type familial	Montant DSRP	6316	8780	21780	18400	20000	75276
	PTIP	6216	6780	6780	3400	0	23176
	Etat	3716	3780	3780	600	0	11876
	Bailleurs	2500	3000	3000	2800	0	11300
	GAP	100	2000	15000	15000	20000	52100
augmenter diversifier les revenus agricoles	Montant DSRP	175	750	1050	1800	1800	5575
	PTIP	175	250	550	1050	1050	3075
	Etat	175	250	50	50	50	575
	Bailleurs	0	0	500	1000	1000	2500
	GAP	0	500	500	750	750	2500
Renforcer la sécurité alimentaire	Montant DSRP	50	15000	15000	15000	15000	60050
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	50	15000	15000	15000	15000	60050
renforcer le rôle des organisations paysannes	Montant DSRP	4599	5709	4532	3529	1484	19853
	PTIP	4599	5709	4532	3529	1484	19853
	Etat	1096	1096	1096	596	500	4384
	Bailleurs	3503	4613	3436	2933	984	15469
	GAP	0	0	0	0	0	0
Sous secteur de l'élevage							
Assainir l'environnement de la production	Montant DSRP	3000	3000	3000	3000	3000	15000
	PTIP	1290	1198	890	890	0	4268
	Etat	40	40	40	40	0	160
	Bailleurs	1250	1158	850	850	0	4108
	GAP	1710	1802	2110	2110	3000	10732
Sécuriser l'élevage pastoral	Montant DSRP	150	270	270	260	260	1210
	PTIP	100	250	250	250	250	1100
	Etat	100	250	250	250	250	1100
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	50	20	20	10	10	110
Accroître la productivité du sous-secteur en vue de garantir la sécurité alimentaire	Montant DSRP	4660	6149	5894	4794	4794	26291
	PTIP	4590	5949	5694	4594	4594	25421
	Etat	1780	2597	2294	2194	2194	11059
	Bailleurs	2810	3352	1400	900	900	9362
	GAP	70	200	200	200	200	870
Promotion du secteur non agricole							
Promouvoir le développement de micro ou de petites entreprises rurales (agro-	Montant DSRP	1000	2000	3000	3000	3000	12000
	PTIP	0	0	0	0	0	0

	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	50	100	100	100	200	550
réhabiliter les mines et carrières,	Montant DSRP	100	500	1000	1500	1500	4600
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	100	500	1000	1500	1500	4600
Créer les conditions favorables pour le développement du secteur minier sénégalais	Montant DSRP	1000	1000	1000	1000	1000	5000
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	1000	1000	1000	1000	1000	5000
Promotion du secteur privé							
Favoriser un environnement attractif	Montant DSRP	800	4000	4000	4000	4000	16800
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	0	0	0	16800

Promotion de l'emploi		2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
Accroître le contenu en emploi de la croissance	Montant DSRP	1260	830	830	0	0	2920
	PTIP	1260	830	830	0	0	2920
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	0	0	0	0
renforcer et intensifier la contribution des secteurs productifs à la création d'emploi et à la réduction de la pauvreté	Montant DSRP	2720	2740	3220	0	0	8680
	PTIP	2720	2740	3220	0	0	8680
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	0	0	0	0
développer l'emploi de proximité	Montant DSRP	1680	1480	1370	0	0	4530
	PTIP	1680	1480	1370	0	0	4530
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	0	0	0	0
Renforcer l'efficacité et la transparence du marché de l'emploi	Montant DSRP	1010	670	420	0	0	2100
	PTIP	980	640	390	0	0	2010
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	30	30	30	0	0	90
développer et moderniser le système de l'emploi public	Montant DSRP	180	180	180	0	0	540
	PTIP	180	180	180	0	0	540
	Etat	80	80	80	0	0	240
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	0	0	0	0
Promouvoir une meilleure organisation de la participation des travailleurs émigrés à l'effort de développement national	Montant DSRP	130	105	105	0	0	340
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	130	105	105	0	0	340
Mettre en œuvre la politique nationale de l'emploi	Montant DSRP	860	860	860	0	0	2580
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	860	860	860	0	0	2580
Tourisme							
sauvegarder et valoriser le potentiel touristique national	Montant DSRP	235	4585	4735	5000	5000	19555
	PTIP	235	85	85	0	0	405
	Etat	235	85	85	0	0	405
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	4500	4650	5000	5000	19150
Technologies de l'Information et de la Communication							
accélérer le développement des télé services en milieu urbain et rural	Montant DSRP	0	500	1000	1000	1000	3500
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	500	1000	1000	1000	3500
Développement du Sport							
organiser et développer un sport professionnel	Montant DSRP	1500	3100	5700	100	100	10500
	PTIP	1500	3100	5700	100	100	10500
	Etat	1500	3100	5700	100	100	10500
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	0	0	0	0
Culture							
							0

promouvoir la diversité des expressions culturelles	Montant DSRP	1450	2729	2605	2905	3255	12944
	PTIP	1350	1729	1605	1405	1255	7344
	Etat	850	1215	1005	705	555	4330
	Bailleurs	500	514	600	700	700	3014
	GAP	100	1000	1000	1500	2000	5600

Secteurs d'appui à la création de richesse		2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
Transport et Mobilité							
Améliorer la mobilité et l'accessibilité en milieu rural	Montant DSRP	69955	70906	57763	49240	32500	280364
	PTIP	69955	70906	54763	45140	32500	273264
	Etat	24215	28114	22463	20040	22000	116832
	Bailleurs	43540	35792	12000	10100	0	101432
	GAP	0	0	3000	4100	0	7100
Mettre en place un financement spécifique et des procédures de mobilisation adaptées au sous secteur du transport rural	Montant DSRP	50	200	200	500	500	1450
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	50	200	200	500	500	1450
Améliorer la sécurité, le bon fonctionnement et la qualité de l'environnement de la mobilité urbaine	Montant DSRP	42900	52700	29700	20129	3000	148429
	PTIP	42900	52700	29700	20129	3000	148429
	Etat	24600	21200	4200	3500	3000	56500
	Bailleurs	18300	28000	23000	14500	0	83800
	GAP	0	0	0	0	0	0
Améliorer les infrastructures aéroportuaires, portuaires et ferroviaires en vue de faire du Sénégal une plaque tournante et une escale technique préférentielle en Afrique de l'Ouest	Montant DSRP	500	1000	103500	76960	20000	201960
	PTIP	0	0	3500	3960	0	7460
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	500	1000	100000	73000	20000	194500
Désenclaver les zones rurales.	Montant DSRP	30031	41309	37170	48500	55500	212510
	PTIP	17531	24309	11170	3000	0	56010
	Etat	3600	8019	1060	0	0	12679
	Bailleurs	13931	16290	10110	3000	0	43331
	GAP	12500	17000	26000	45500	55500	156500
Secteur de l'Energie		2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
développer les capacités de production (promotion de la force motrice dans les activités productives;	Montant DSRP	5000	3700	0	6000	5000	19700
	PTIP	5000	3700	0	6000	5000	19700
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	5000	3700	0	6000	5000	19700
	GAP	0	0	0	0	0	0
développer les infrastructures et services énergétiques par une implication du secteur privé, des associations villageoises et des collectivités locales	Montant DSRP	16338	19000	17000	21000	31000	104338
	PTIP	14338	15060	5142	1000	1000	36540
	Etat	4258	6020	2142	1000	1000	14420
	Bailleurs	10080	9040	3000	0	0	22120
	GAP	2000	3940	11858	20000	30000	67798
assurer le financement des activités de développement du sous-secteur énergétique	Montant DSRP	1385	0	0	0	0	1385
	PTIP	1385	0	0	0	0	1385
	Etat	125	0	0	0	0	125
	Bailleurs	1260	0	0	0	0	1260
	GAP	0	0	0	0	0	0
diversifier les sources d'énergie et les technologies	Montant DSRP	1385	1000	1000	1000	1000	5385
	PTIP	1385	0	0	0	0	1385
	Etat	125	0	0	0	0	125
	Bailleurs	1260	0	0	0	0	1260
	GAP	0	1000	1000	1000	1000	4000
améliorer l'accès aux services énergétiques	Montant DSRP	500	600	650	700	700	3150
	PTIP	0	0	0	700	700	1400
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	700	700	1400
	GAP	500	600	650	0	0	1750
améliorer et sécuriser l'accès durable des populations et notamment des femmes aux services énergétiques	Montant DSRP	18	0	0	0	0	18
	PTIP	18	0	0	0	0	18
	Etat	18	0	0	0	0	18
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	0	0	0	0
renforcer l'électrification dans les zones rurales et péri-urbaines afin de faciliter la fonctionnalité des infrastructures de base (écoles, structures de santé, etc.).	Montant DSRP	500	500	500	4000	3080	8580
	PTIP	0	0	0	3160	3080	6240
	Etat	0	0	0	1000	1000	2000
	Bailleurs	0	0	0	2160	2080	4240
	GAP	500	500	500	840	0	2340
Micro finance							0

	Etat	765	1065	1200	0	0	3030
	Bailleurs	4906	3986	5137	0	0	14029
	GAP	0	0	0	0	0	0
améliorer la santé de la reproduction des jeunes et des femmes	Montant DSRP	0	0	0	0	0	0
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	0	0	0	0
améliorer la prise en charge sanitaire des aînés	Montant DSRP	0	0	0	0	0	0
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	0	0	0	0
Améliorer la prise en charge des maladies non transmissibles et chroniques	Montant DSRP	200	2640	2640	2640	2640	10760
	PTIP	200	0	0	0	0	200
	Etat	200	0	0	0	0	200
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	2640	2640	2640	2640	10560
consolider et renforcer les programmes de nutrition et les projets d'investissement social	Montant DSRP	4337	8073	7128	10612	10006	40156
	PTIP	4337	2600	2300	2300	2300	13837
	Etat	176	300	300	300	300	1376
	Bailleurs	4161	2300	2000	2000	2000	12461
	GAP	0	5473	4828	8312	7706	26319
mettre en place un système de suivi de l'impact des projets auprès des communautés de base	Montant DSRP	472	519	571	0	0	1562
	PTIP	472	519	571	0	0	1562
	Etat	442	525	530	0	0	1497
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	0	0	0	0
renforcer les capacités des organisations communautaires dans l'identification, la priorisation et l'exécution de leurs projets.	Montant DSRP	823	455	253	0	0	1531
	PTIP	823	455	253	0	0	1531
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	823	455	253	0	0	1531
	GAP	0	0	0	0	0	0
Accès à l'Eau potable							
accroître le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural et urbain	Montant DSRP	45 046	70 039	49 489	43 987	41 470	250031
	PTIP	43 144	43 138	22 588	17 086	11 253	137209
	Etat	4 361	8 136	6 950	6 897	5 150	31494
	Bailleurs	37 753	35 002	15 638	9 489	5 303	103185
	GAP	1902	26901	26901	26901	30217	112822
Accès à l'Assainissement							
Améliorer l'accès des ménages à des systèmes adéquats d'évacuation des excréta et des eaux usées en milieu rural et urbain	Montant DSRP	16 190	38 839	36 822	27 084	30 718	149653
	PTIP	16 190	20 950	18 933	9 195	7 000	72268
	Etat	4 746	5 990	4 733	3 695	3 000	22164
	Bailleurs	11 444	14 960	14 200	5 500	4 000	50104
	GAP	0	17889	17889	17889	23718	77385
Gestion des ressources naturelles et de l'environnement							
mettre en valeur de manière concertée les ressources naturelles (exploitation rationnelle et durable, diversification des combustibles, réduction des pertes à la consommation);	Montant DSRP	1835	2912	2682	750	750	8929
	PTIP	1835	2912	2682	750	750	8929
	Etat	1265	2404	2282	450	450	6851
	Bailleurs	570	508	400	300	300	2078
	GAP	0	0	0	0	0	0
Lutter contre la désertification et Sauvegarder la faune et la flore	Montant DSRP	6430	4500	4312	891	891	17024
	PTIP	6410	4480	4312	891	891	16984
	Etat	497	418	412	366	366	2059
	Bailleurs	5913	4062	3900	525	525	14925
	GAP	20	20	0	0	0	40
promouvoir une gestion rationnelle des ressources naturelles et maintenir la biodiversité	Montant DSRP	2120	3570	4570	8847	8847	27954
	PTIP	2120	3570	4570	8847	8847	27954
	Etat	170	1070	1070	120	120	2550
	Bailleurs	1950	2500	3500	8727	8727	25404
	GAP	0	0	0	0	0	0
Lutter contre les pollutions, nuisances et risques	Montant DSRP	1046	1050	1050	0	0	3146
	PTIP	1046	1050	1050	0	0	3146
	Etat	1046	1050	1050	0	0	3146
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	0	0	0	0
renforcer les capacités en gestion des ressources naturelles et de l'environnement (GRNE) par la formation, l'éducation, la sensibilisation, l'alphabétisation etc.;	Montant DSRP	155	155	155	0	0	465
	PTIP	155	155	155	0	0	465
	Etat	155	155	155	0	0	465
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	0	0	0	0

les acteurs économiques du secteur informel, de l'artisanat, etc.	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	300	8000	11000	15000	15000	49300
Renforcer les mutuelles de santé	Montant DSRP	150	1000	1000	1000	1000	4150
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	150	1000	1000	1000	1000	4150
Prévention et gestion des risques majeurs et catastrophes							
Assurer la coordination et synergie des interventions dans la prévention et la gestion des risques et catastrophes	Montant DSRP	220	163	163	163	163	872
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	220	163	163	163	163	872
Mettre en œuvre une stratégie de communication et de mobilisation sociale efficace,	Montant DSRP	30	50	50	50	50	230
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	30	50	50	50	50	230
Renforcer l'arsenal juridique et réglementaire	Montant DSRP	50	0	0	0	0	50
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	50	0	0	0	0	50
Promouvoir la recherche et la formation sur le concept de risques et catastrophes	Montant DSRP	50	50	50	50	50	250
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	50	50	50	50	50	250
Promouvoir la culture de la prévention et de la gestion des risques et catastrophes	Montant DSRP	940	1500	1500	1500	1500	6940
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	940	1500	1500	1500	1500	6940
Protection et suivi des groupes vulnérables							
Améliorer le ciblage, le suivi et l'évaluation des actions dirigées vers les groupes vulnérables	Montant DSRP	450	350	627	842	531	2800
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	450	350	627	842	531	2800
Renforcer l'assistance sociale aux groupes vulnérables	Montant DSRP	500	1000	1000	1000	1000	4500
	PTIP	500	600	600	600	600	2900
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	400	400	400	400	1600
Personnes handicapées							
Favoriser l'intégration des personnes handicapées	Montant DSRP	845	800	800	800	800	4045
	PTIP	100	100	100	100	100	500
	Etat	100	100	100	100	100	500
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	745	700	700	700	700	3545
Protéger les personnes handicapées contre la stigmatisation et promouvoir l'égalisation des chances	Montant DSRP	50	50	50	50	50	250
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	50	50	50	50	50	250
Améliorer l'état sanitaire et la mobilité des personnes handicapées	Montant DSRP	100	130	220	220	220	890
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	100	130	220	220	220	890
Promouvoir l'éducation et la formation des personnes handicapées	Montant DSRP	50	60	70	80	80	340
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	50	60	70	80	80	340
Améliorer l'insertion économique et sociale des personnes handicapées	Montant DSRP	728	258	288	288	288	1850
	PTIP	728	258	288	288	288	1850
	Etat	728	258	288	288	288	1850
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	0	0	0	0
Femmes en situation de vulnérabilité		2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL

	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	834	834	834	834	834	4170
renforcer les ressources du Fonds National d'Action pour l'Emploi (FNAE), du Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ) et de l'Agence National pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ),	Montant DSRP	4500	4500	4000	4000	4000	21000
	PTIP	4500	200	181	0	0	4881
	Etat	310	200	181	0	0	691
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	4300	3819	4000	4000	16119
Personnes déplacées et réfugiées							
	Montant DSRP	1099	3599	3849	3849	0	12396
promouvoir l'insertion économique et sociale des personnes déplacées et des réfugiés	PTIP	1099	3599	3849	3849	0	12396
	Etat	99	99	99	99	0	396
	Bailleurs	1000	3500	3750	3750	0	12000
	GAP	0	0	0	0	0	0

AXE 4 : Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif		2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
4.4.1. Amélioration de la qualité du service public et gouvernance économique							0
Rationaliser les structures administratives pour une meilleure prise en charge des missions et fonctions des différents départements ministériels et de leurs démembrements,	Montant DSRP	0	0	0	0	0	0
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	0	0	0	0
Réduire le déficit de communication interne et externe de l'Administration	Montant DSRP	350	1000	1000	0	0	2350
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	350	1000	1000	0	0	2350
impulser une gestion moderne des ressources humaines garantissant une disponibilité de personnel de qualité, responsabilisé et motivé.	Montant DSRP	0	0	0	0	0	0
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	0	0	0	0
poursuivre la mise en œuvre du plan d'action CFAA-CPAR	Montant DSRP	1166	1118	1118	0	0	3402
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	1166	1118	1118	0	0	3402
Gouvernance judiciaire		2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
approfondir la réforme de la justice pour améliorer le climat des affaires	Montant DSRP	100	150	150	0	0	400
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	100	150	150	0	0	400
lutter contre la corruption et renforcer la capacité d'analyse du pouvoir législatif.	Montant DSRP	100	200	200	200	200	900
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	100	200	200	200	200	900
Gouvernance locale et décentralisation							0
accroître les ressources des Collectivités Locales	Montant DSRP	14525	6800	9858	23858	23859	78900
	PTIP	14525	6800	9858	23858	23859	78900
	Etat	8625	1300	4858	4858	4859	24500
	Bailleurs	5900	5500	5000	19000	19000	54400
	GAP	0	0	0	0	0	0
harmoniser les appuis techniques et des outils de planification,	Montant DSRP	150	150	200	0	0	500
	PTIP	150	150	200	0	0	500
	Etat	150	150	200	0	0	500
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	0	0	0	0
renforcer les capacités des collectivités locales	Montant DSRP	5500	9500	27000	26000	130000	198000
	PTIP	5500	4500	7000	6500	25000	48500
	Etat	500	2000	2500	3500	5000	13500
	Bailleurs	5000	7500	10000	15000	20000	57500
	GAP	0	5000	20000	19500	105000	149500
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	0	0	0	0
Développement des pôles secondaires		2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
redynamiser les villes secondaires	Montant DSRP	800	30000	36000	40000	100000	206800
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0

6.4. Annexe 4 : Scénarii du Cadrage macroéconomique

SENEGAL: Cadrage DSRP 2006-2010 (Scénario optimiste)

-LE PRODUIT INTERIEUR BRUT PAR BRANCHE D' ACTIVITE							
Variation en %	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Secteur primaire	2,7%	12,2%	6,4%	8,2%	8,5%	9,6%	9,6%
010 020 agriculture vivrière	4,0%	18,3%	8,0%	10,0%	10,5%	12,0%	12,0%
010 agriculture vivrière	-7,7%						
020 agriculture industrielle ou d'exportation	34,5%						
030 élevage et chasse	1,3%	5,0%	5,0%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%
040 sylviculture, exploitation forestière,	1,2%	3,2%	3,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%
050 pêche	0,6%	3,3%	1,9%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%
Secteur secondaire	6,2%	4,2%	5,0%	8,5%	8,9%	9,3%	9,6%
060 activités extractives	6,2%	-8,8%	3,5%	4,0%	7,0%	8,0%	8,0%
080 fabrication de corps gras alimentaires	-25,7%	4,1%	15,0%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%
999 autres industries	3,1%	1,7%	2,6%	6,9%	7,0%	7,5%	7,9%
280 électricité, gaz et eau	8,4%	9,9%	1,5%	7,5%	8,4%	8,4%	8,4%
290 construction	17,7%	13,0%	14,0%	14,0%	14,0%	14,0%	14,0%
Secteur tertiaire	6,3%	5,5%	5,6%	6,2%	7,0%	7,1%	7,3%
300 commerce	3,3%	4,6%	4,0%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%
330 340 transports, postes et télécommunications	15,0%	10,3%	9,9%	9,4%	10,8%	11,0%	10,4%
330 transports	6,8%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,4%	6,0%
340 postes et télécommunications	21,5%	14,0%	13,0%	12,0%	14,0%	14,0%	12,5%
390 éducation et formation	4,7%	7,0%	4,0%	4,0%	5,0%	5,0%	5,0%
400 activités de santé et action sociale	3,8%	4,0%	4,0%	4,0%	5,0%	5,0%	5,0%
999 Autres services	5,4%	3,2%	4,9%	5,0%	6,0%	6,0%	7,0%
Administration publique	5,1%	5,1%	5,5%	4,7%	4,7%	4,7%	5,3%
380 activités d'administration publique	6,2%	5,4%	5,4%	4,0%	4,0%	4,0%	5,0%
Taxes sur biens et services	4,6%	5,0%	5,5%	5,0%	5,0%	5,0%	5,5%
PRODUIT INTERIEUR BRUT	5,6%	6,1%	5,5%	6,7%	7,2%	7,5%	7,8%
PRODUIT INTERIEUR BRUT non agricole	5,7%	5,0%	5,3%	6,4%	6,9%	7,1%	7,4%
Production de biens et services	6,1%	7,3%	7,3%	8,7%	9,7%	10,2%	10,6%
Importations de biens et services	-1,2%	7,0%	6,6%	7,2%	7,6%	7,9%	8,1%
Taxes nettes sur les produits	4,6%	5,0%	5,5%	5,0%	5,0%	5,0%	5,5%
TOTAL DES RESSOURCES	4,8%	7,1%	7,1%	8,3%	9,1%	9,6%	10,0%
Consommations intermédiaires	6,4%	8,4%	9,1%	10,5%	11,8%	12,5%	12,9%
Consommation finale	4,7%	4,1%	4,4%	7,2%	7,3%	8,5%	8,7%
marchande	3,7%	4,1%	4,4%	7,2%	7,3%	8,5%	8,7%
non marchande	8,0%	4,1%	4,4%	7,2%	7,3%	8,5%	8,7%
publique	5,6%	5,0%	4,8%	8,1%	7,5%	7,8%	8,1%
privée	4,5%	4,0%	4,3%	7,0%	7,3%	8,6%	8,8%
Formation brute de capital fixe	9,4%	5,3%	7,8%	10,0%	11,1%	12,2%	13,2%
publique	9,9%	6,1%	14,1%	17,1%	20,1%	20,1%	20,1%
privée	9,2%	5,0%	5,2%	6,8%	6,6%	7,8%	8,9%
Variation de stocks (en % du PIB)	-2,7%	0,3%	1,3%	0,5%	-0,3%	-2,0%	-4,2%
Exportations de biens et services	4,6%	2,0%	4,3%	6,0%	7,0%	7,0%	9,0%
TOTAL DES EMPLOIS	4,8%	7,1%	7,1%	8,3%	9,1%	9,6%	10,0%

DPS/MEF

BOP optimiste

SENEGAL : BALANCE DES PAIEMENTS 2004 - 2005

Selon la 5^{ème} édition du manuel de balance des paiements, adaptée à l'optique BCEAO

(en milliards de FCFA) Scénario optimiste	2004 Def	2005 Est	2006 proj.	2007 proj.	2008 proj.	2009 proj.
BALANCE DES BIENS	-521,1	-643,8	-644,5	-656,5	-681,9	-717,7
EXPORTATIONS FOB	797,4	865,5	911,6	969,5	1 040,4	1 119,0
IMPORTATIONS FOB	1 318,5	1 509,3	1 556,1	1 626,0	1 722,3	1 836,7
SERVICES NETS	-14,8	-15,3	-14,9	-16,2	-17,5	-17,8
dont FRET ET ASSURANCE	-178,6	-204,6	-210,8	-220,2	-233,2	-248,7
REVENUS NETS	-69,0	-65,0	-84,5	-86,0	-83,0	-79,9
dont INTERETS / DETTE EXTER.PUBLIQUE	-47,4	-42,4	-38,5	-35,6	-38,0	-31,9
TRANSFERTS COURANTS	333,9	392,3	417,7	448,0	463,0	469,1
PRIVES	269,6	334,6	354,9	385,7	400,6	405,3
PUBLICS	64,3	57,7	62,7	62,3	62,3	63,8
TRANSACTIONS COURANTES	-271,0	-331,8	-326,2	-310,7	-319,4	-346,3
COMPTE DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES	368,3	376,2	386,7	391,6	411,1	444,9
COMPTE DE CAPITAL	396,2	132,3	141,5	143,3	158,2	169,7
TRANSFERTS DE CAPITAL	396,4	132,3	141,5	143,3	158,2	169,7
PRIVES	4,4	5,7	6,0	6,3	6,6	6,9
PUBLICS	392,0	126,6	135,5	137,0	151,6	162,8
Acquisitions / cessions d'actifs financiers non produits	-0,2					
COMPTE D'OPERATIONS FINANCIERES (Optique BCEAO)	-27,9	243,9	245,2	248,3	252,9	275,2
- CAPITALS PUBLICS (titres d'Etat 5% - 2006 inclus)	-182,1	67,6	106,5	113,2	119,8	141,6
INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE	-5,7	7,1	15,0	0,0	0,0	0,0
AUTRES INVESTISSEMENTS	-176,4	60,5	91,5	113,2	119,8	141,6
dont TIRAGES (Financement exceptionnel inclus)	204,5	156,5	210,3	241,0	259,9	285,8
AMORTISSEMENTS PUBLICS	-380,8	-88,8	-96,6	-105,6	-117,9	-122,0
- CAPITALS PRIVES	154,2	176,3	138,7	135,1	133,1	133,6
INVESTISSEMENTS DIRECTS	33,8	56,3	59,0	70,4	77,9	81,8
INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE	-9,1	-18,6	-11,0	-11,6	-12,1	-12,7
AUTRES INVESTISSEMENTS	129,5	138,6	90,7	76,3	67,3	64,6
Dont contre partie cession billets FF						
CORRECTION SUITE REVISION DONNEES MONETAIRES						
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	9,1					
SOLDE GLOBAL	106,4	44,4	60,5	80,9	91,7	98,6
CONTREPARTIE DES REEVALUATIONS		-2,4				
VARIATION DES AVOIRS EXTERIEURS						
NETS	-106,4	-42,0	-60,5	-80,9	-91,7	-98,6
- BANQUE CENTRALE	-116,9	-49,0	-55,5	-75,9	-86,7	-93,6
- BANQUES DE DEPOTS	10,5	7,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0
PIB (Pour Mémoire)	3 882,5	4 178,8	4 508,5	4 886,1	5 319,5	5 801,8
CC 5 ^{ème} édition / PIB	-7,0	-7,9	-7,2	-6,4	-6,0	-6,0
CCHD	-339,5	-393,8	-393,3	-377,4	-386,2	-414,5
CCHD / PIB	-8,7	-9,4	-8,7	-7,7	-7,3	-7,1

-LE PRODUIT INTERIEUR BRUT PAR BRANCHE D' ACTIVITE							
Variation en %	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010
Secteur primaire	2,7%	12,2%	6,1%	6,5%	6,9%	7,5%	8,2%
010 020 agriculture vivrière	4,0%	18,3%	8,0%	8,0%	8,0%	9,0%	10,0%
010 agriculture vivrière	-7,7%						
020 agriculture industrielle ou d'exportation	34,5%						
030 élevage et chasse	1,3%	5,0%	4,0%	5,0%	6,0%	6,0%	6,0%
040 sylviculture, exploitation forestière,	1,2%	3,2%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
050 pêche	0,6%	3,3%	1,9%	3,0%	4,0%	4,0%	4,0%
Secteur secondaire	6,2%	4,2%	3,3%	7,5%	8,3%	8,9%	8,9%
060 activités extractives	6,2%	-8,8%	3,5%	4,0%	7,0%	7,0%	7,0%
080 fabrication de corps gras alimentaires	-25,7%	4,1%	15,0%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%
999 autres industries	3,1%	1,7%	0,1%	6,2%	7,0%	7,4%	7,3%
280 électricité, gaz et eau	8,4%	9,9%	1,5%	5,0%	6,0%	6,0%	6,0%
290 construction	17,7%	13,0%	13,0%	13,0%	13,0%	14,0%	14,0%
Secteur tertiaire	6,3%	5,5%	5,4%	5,6%	5,7%	5,4%	6,4%
300 commerce	3,3%	4,6%	4,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%
330 340 transports, postes et télécommunications	15,0%	10,3%	9,1%	8,0%	8,0%	8,2%	8,5%
330 transports	6,8%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,4%	6,0%
340 postes et télécommunications	21,5%	14,0%	11,8%	9,8%	9,8%	9,8%	9,8%
390 éducation et formation	4,7%	7,0%	4,0%	4,0%	5,0%	5,0%	5,0%
400 activités de santé et action sociale	3,8%	4,0%	4,0%	4,0%	5,0%	5,0%	5,0%
999 Autres services	5,4%	3,2%	4,9%	5,0%	5,0%	5,0%	7,0%
310 services de la réparation	6,9%						
Administration publique	5,1%	5,1%	5,1%	3,8%	4,2%	4,2%	4,2%
380 activités d'administration publique	6,2%	5,4%	5,4%	3,0%	4,0%	4,0%	4,0%
Taxes sur biens et services	4,6%	5,0%	5,0%	4,3%	4,3%	4,3%	4,3%
PRODUIT INTERIEUR BRUT	5,6%	6,1%	5,0%	5,8%	6,2%	6,4%	6,9%
PRODUIT INTERIEUR BRUT non agricole	5,7%	5,0%	4,7%	5,6%	6,0%	6,1%	6,5%
Production de biens et services	6,1%	7,3%	6,7%	7,5%	8,3%	8,7%	9,3%
Importations de biens et services	-1,2%	7,0%	6,3%	6,6%	6,8%	6,9%	7,1%
Taxes nettes sur les produits	4,6%	5,0%	5,0%	4,3%	4,3%	4,3%	4,3%
TOTAL DES RESSOURCES	4,8%	7,1%	6,6%	7,2%	7,8%	8,2%	8,7%
Consommations intermédiaires	6,4%	8,4%	8,6%	9,0%	10,1%	10,6%	11,3%
Consommation finale	4,7%	4,1%	4,1%	6,7%	6,8%	7,1%	7,1%
marchande	3,7%	4,1%	4,1%	6,7%	6,8%	7,1%	7,1%
non marchande	8,0%	4,1%	4,1%	6,7%	6,8%	7,1%	7,1%
publique	5,6%	5,0%	4,4%	7,9%	7,2%	7,5%	7,7%
privée	4,5%	4,0%	4,0%	6,5%	6,7%	7,0%	7,0%
Formation brute de capital fixe	9,4%	5,3%	7,1%	8,8%	9,0%	9,6%	9,7%
publique	9,9%	6,1%	12,0%	14,5%	14,5%	14,5%	14,5%
privée	9,2%	5,0%	5,1%	6,2%	6,3%	7,0%	7,0%
Variation de stocks (en % du PIB)	-2,7%	0,3%	1,1%	0,0%	-1,0%	-2,0%	-2,6%
Exportations de biens et services	4,6%	2,0%	4,3%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%
TOTAL DES EMPLOIS	4,8%	7,1%	6,6%	7,2%	7,8%	8,2%	8,7%

BOP moyen

SENEGAL : BALANCE DES PAIEMENTS 2004 - 2005

Selon la 5ème édition du manuel de balance des paiements, adoptée à l'optique BCEAO

(en milliards de FCFA) Scénario moyen	2004 Def.	2005 Est.	2006 proj.	2007 proj.	2008 proj.	2009 proj.	2010 proj.
BALANCE DES BIENS	-521,1	-643,8	-669,9	-702,4	-755,5	-814,1	-859,3
EXPORTATIONS FOB	797,4	865,5	898,4	953,3	1 021,9	1 079,6	1 145,4
IMPORTATIONS FOB	1 318,5	1 509,3	1 568,3	1 655,7	1 777,4	1 893,7	2 004,7
SERVICES NETS	-14,8	-15,3	-14,2	-16,0	-16,7	-17,2	-17,6
dont FRET ET ASSURANCE	-178,6	-204,6	-212,5	-224,3	-240,7	-256,4	-271,4
REVENUS NETS	-69,0	-65,0	-72,1	-67,7	-64,3	-60,9	-57,5
dont INTERETS / DETTE EXTER.PUBLIQUE	-47,4	-42,4	-38,5	-35,6	-38,0	-31,9	-30,3
TRANSFERTS COURANTS	333,9	392,3	417,7	458,3	483,8	505,8	527,5
PRIVES	269,6	334,6	354,9	396,0	421,5	442,0	462,4
PUBLICS	64,3	57,7	62,7	62,3	62,3	63,8	65,1
TRANSACTIONS COURANTES	-271,0	-331,8	-338,5	-327,8	-352,7	-386,4	-406,9
COMPTE DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES	368,3	376,2	387,8	405,0	423,1	462,3	499,3
COMPTE DE CAPITAL	396,2	332,3	341,5	343,3	358,2	369,7	383,1
TRANSFERTS DE CAPITAL	396,4	332,3	341,5	343,3	358,2	369,7	383,1
PRIVES	4,4	5,7	6,0	6,3	6,6	6,9	7,3
PUBLICS	392,0	326,6	335,5	337,0	351,6	362,8	375,8
Acquisitions / cessions d'actifs financiers non produits	-0,2						
COMPTE D'OPERATIONS FINANCIERES (Optique BCEAO)	-27,9	243,9	246,3	261,7	264,9	292,6	316,2
- CAPITAUX PUBLICS (titres d'Etat 5 % - 2006 inclus)	-182,1	67,6	106,5	113,2	119,8	141,6	161,0
INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE	-5,7	7,1	15,0	0,0	0,0	0,0	0,0
AUTRES INVESTISSEMENTS	-176,4	60,5	91,5	113,2	119,8	141,6	161,0
dont TIRAGES (Financement exceptionnel inclus)	204,5	156,5	210,3	241,0	259,9	285,8	315,2
AMORTISSEMENTS PUBLICS	-380,8	-88,8	-96,6	-105,6	-117,9	-122,0	-132,0
- CAPITAUX PRIVES	154,2	176,3	139,8	148,5	145,1	151,0	155,2
INVESTISSEMENTS DIRECTS	33,8	56,3	59,0	70,4	77,9	81,8	86,4
INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE	-9,1	-18,6	-11,0	-11,6	-12,1	-12,7	-13,4
AUTRES INVESTISSEMENTS	129,5	138,6	91,8	89,6	79,4	82,0	82,2
Dont contre partie cession billets FF							
CORRECTION SUITE REVISION DONNEES MONETAIRES							
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	9,1						
SOLDE GLOBAL	106,4	44,4	49,3	77,2	70,4	75,9	92,4
CONTREPARTIE DES REEVALUATIONS		-2,4					
VARIATION DES AVOIRS EXTERIEURS							
NETS	-106,4	-42,0	-49,3	-77,2	-70,4	-75,9	-92,4
- BANQUE CENTRALE	-116,9	-49,0	-44,3	-72,2	-65,4	-70,9	-87,4
- BANQUES DE DEPOTS	10,5	7,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0
PIB (Pour Mémoire)	4 198,5	4 560,3	4 900,3	5 280,9	5 711,5	6 190,4	6 738,8
CC 5ème édition / PIB	-6,5	-7,3	-6,9	-6,2	-6,2	-6,2	-6,0
CCHD	-339,5	-393,8	-405,6	-394,5	-419,5	-454,6	-476,5
CCHD / PIB	-8,1	-8,6	-8,3	-7,5	-7,3	-7,3	-7,1

SENEGAL: Cadrage DSRP (Scénario tendanciel)

-LE PRODUIT INTERIEUR BRUT PAR BRANCHE D'ACTIVITE							
Variation en %	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Secteur primaire	2,7%	12,2%	-4,3%	4,1%	4,1%	4,1%	4,1%
010 020 agriculture vivrière	4,0%	18,3%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%
010 élevage et chasse	1,3%	5,0%	4,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
040 sylviculture, exploitation forestière	1,2%	3,2%	3,0%	3,0%	2,9%	2,6%	2,9%
050 pêche	0,6%	3,3%	1,9%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Secteur secondaire	6,2%	4,2%	3,4%	5,6%	5,9%	6,2%	6,7%
900 activités extractives	6,2%	-8,8%	3,5%	5,3%	7,8%	2,8%	2,1%
990 fabrication de corps gras alimentaires	-25,7%	4,1%	13,0%	-10,9%	-9,4%	-5,4%	-4,5%
999 autres industries	3,1%	1,7%	0,3%	3,9%	4,0%	4,9%	5,8%
280 électricité, gaz et eau	8,4%	9,9%	1,5%	6,8%	6,7%	6,7%	6,3%
290 construction	17,7%	13,0%	13,0%	10,6%	10,6%	10,0%	10,0%
Secteur tertiaire	6,3%	5,5%	6,1%	5,3%	5,3%	4,9%	4,9%
300 commerce	3,3%	4,6%	5,0%	3,4%	3,5%	3,3%	3,5%
330 340 transports, postes et télécommunications	13,0%	10,3%	10,5%	8,8%	8,5%	7,3%	7,3%
350 éducation et formation	4,7%	7,0%	5,0%	5,0%	5,9%	5,5%	5,7%
400 activités de santé et action sociale	2,8%	4,0%	4,0%	4,6%	3,7%	3,9%	3,9%
999 autres services	5,4%	3,2%	3,0%	5,0%	4,8%	4,7%	4,5%
Administration publique	5,1%	5,1%	4,5%	4,3%	4,2%	4,1%	4,0%
380 activités d'administration publique	6,2%	5,4%	5,6%	4,3%	4,3%	4,3%	4,0%
Taxes sur biens et services	4,6%	5,9%	4,2%	4,2%	4,2%	4,0%	4,0%
PRODUIT INTERIEUR BRUT	5,8%	6,1%	5,8%	5,8%	5,8%	5,8%	5,8%
PRODUIT INTERIEUR BRUT non agricole	5,7%	5,0%	5,8%	5,8%	5,8%	5,8%	5,8%
Production de biens et services	6,1%	7,3%	6,9%	6,3%	6,2%	6,4%	6,5%
Importations de biens et services	-1,2%	3,2%	4,9%	3,2%	2,6%	2,6%	3,3%
Taxes nettes sur les produits	4,6%	5,0%	4,2%	4,2%	4,2%	4,0%	4,0%
TOTAL DES RESSOURCES	4,8%	6,5%	6,4%	5,8%	5,9%	5,7%	6,0%
Consommations intermédiaires	6,4%	8,4%	8,7%	7,6%	8,1%	7,7%	8,0%
Consommation finale	4,7%	3,2%	4,9%	4,1%	4,0%	4,2%	4,1%
marchande	3,7%	3,2%	4,9%	4,1%	4,0%	4,2%	4,1%
non marchande	8,6%	3,2%	4,3%	4,1%	4,0%	4,2%	4,1%
publique	5,6%	3,2%	4,9%	3,8%	3,5%	4,2%	3,9%
privée	4,3%	3,2%	4,9%	4,2%	4,1%	4,2%	4,1%
Formation brute de capital fixe	9,6%	3,2%	4,9%	6,2%	7,0%	6,3%	5,7%
publique	9,6%	3,2%	4,9%	13,2%	14,5%	9,1%	9,0%
privée	9,2%	3,2%	4,9%	3,2%	3,6%	4,8%	4,0%
Variation de stocks (en % du PIB)	-2,7%	0,1%	0,1%	0,6%	1,0%	0,0%	1,4%
Exportations de biens et services	4,0%	3,2%	4,9%	2,4%	1,8%	3,4%	3,1%
TOTAL DES EMPLOIS	4,8%	6,1%	6,4%	5,8%	5,9%	5,7%	6,0%

DPS/MEF

SENEGAL : BALANCE DES PAIEMENTS 2004-2005
Selon la 5ème édition du manuel de balance des paiements, adaptée à l'optique BCEAO

(en milliards de FCFA) Scénario tendanciel	2004 Def	2005 Est	2006 proj	2007 proj	2008 proj	2009 proj	2010 proj
BALANCE DES BIENS	-521,1	-643,8	-688,5	-717,1	-768,8	-814,3	-860,7
EXPORTATIONS FOB	797,4	865,5	898,0	942,8	986,3	1 030,5	1 078,8
IMPORTATIONS FOB	1 318,5	1 509,3	1 586,5	1 659,9	1 755,1	1 844,8	1 939,5
SERVICES NETS	-14,8	-15,3	-15,5	-15,9	-16,3	-16,9	-17,4
dont FRET ET ASSURANCE	-178,6	-204,6	-215,0	-224,8	-237,7	-249,8	-262,6
REVENUS NETS	-69,0	-65,0	-59,8	-54,8	-51,2	-47,5	-43,8
dont INTERETS / DETTE EXTER.PUBLIQUE	-47,4	-42,4	-38,5	-35,6	-38,0	-31,9	-30,3
TRANSFERTS COURANTS	333,9	392,3	417,7	448,7	474,6	497,3	520,0
PRIVES	269,6	334,6	354,9	386,4	412,3	433,5	454,9
PUBLICS	64,3	57,7	62,7	62,3	62,3	63,8	65,1
TRANSACTIONS COURANTES	-271,0	-331,8	-346,1	-339,1	-361,7	-381,4	-401,9
COMPTE DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES	368,3	376,2	387,9	393,3	416,8	441,8	467,1
COMPTE DE CAPITAL	396,2	132,3	119,4	112,5	122,0	131,5	136,7
TRANSFERTS DE CAPITAL	396,4	132,3	119,4	112,5	122,0	131,5	136,7
PRIVES	4,4	5,7	6,0	6,3	6,6	6,9	7,3
PUBLICS	392,0	126,6	113,4	106,2	115,4	124,6	129,4
Acquisitions / cessions d'actifs financiers non produits	-0,2						
COMPTE D'OPERATIONS FINANCIERES (Optique BCEAO)	-27,9	243,9	268,5	280,8	294,8	310,3	330,4
- CAPITAUX PUBLICS (titres d'Etat 5 % - 2006 inclus)	-182,1	67,6	106,5	113,2	119,8	141,6	161,0
INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE	-5,7	7,1	15,0	0,0	0,0	0,0	0,0
AUTRES INVESTISSEMENTS	-176,4	60,5	91,5	113,2	119,8	141,6	161,0
dont TIRAGES (Financement exceptionnel inclus)	204,3	156,5	188,2	210,2	223,7	247,6	268,8
AMORTISSEMENTS PUBLICS	-380,8	-88,8	-74,5	-74,8	-81,7	-83,8	-85,6
- CAPITAUX PRIVES	154,2	176,3	162,0	167,6	175,0	168,7	169,4
INVESTISSEMENTS DIRECTS	33,8	56,3	60,5	64,7	70,0	76,6	81,3
INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE	-9,1	-18,6	-11,0	-11,6	-12,1	-12,7	-13,4
AUTRES INVESTISSEMENTS	129,5	138,6	112,5	114,5	117,1	104,9	101,5
Dont contre partie cession billets FF							
CORRECTION SUITE REVISION DONNEES MONETAIRES							
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	9,1						
SOLDE GLOBAL	106,4	44,4	41,8	54,2	55,1	60,4	65,2
CONTREPARTIE DES REEVALUATIONS		-2,4					
VARIATION DES AVOIRS EXTERIEURS							
NETS	-106,4	-42,0	-41,8	-54,2	-55,1	-60,4	-65,2
- BANQUE CENTRALE	-116,9	-49,0	-36,8	-49,2	-50,1	-55,4	-60,2
- BANQUES DE DEPOTS	10,5	7,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0
PIB (Pour Mémoire)	4 198,3	4 560,8	4 894,8	5 232,6	5 597,3	5 983,9	6 403,3
CC 5ème édition / PIB	-6,5	-7,3	-7,1	-6,5	-6,5	-6,4	-6,3
CCHD	-339,5	-393,8	-413,2	-405,8	-428,5	-449,6	-471,5
CCHD / PIB	-8,1	-8,6	-8,4	-7,8	-7,7	-7,5	-7,4

favoriser l'accès à des services financiers viables et durables à une majorité des ménages à faibles revenus et des micro-entrepreneurs	Montant DSRP	1376	3226	1131	0	0	5733
	PTIP	1376	3226	1131	0	0	5733
	Etat	436	436	406	0	0	1278
	Bailleurs	940	2790	725	0	0	4455
	GAP	0	0	0	0	0	0

AXE 2 : Accélération la promotion de l'accès aux services sociaux de base

Education - formation							0
Promouvoir l'universalisation de l'achèvement du cycle élémentaire	Montant DSRP	24733	24733	24733	24733	24733	123665
	PTIP	6349	6500	6500	6500	6500	32349
	Etat	14179	14330	14330	14330	14330	71499
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	18384	18233	18233	18233	18233	91316
Promouvoir l'achèvement du cycle fondamental	Montant DSRP	1464	4604	4604	4604	4604	19880
	PTIP	300	300	300	300	300	1500
	Etat	300	300	300	300	300	1500
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	1164	4304	4304	4304	4304	18380
Créer les conditions d'une éducation de qualité à tous les niveaux de formation ;	Montant DSRP	2731	2731	2731	2731	2731	13655
	PTIP	1144	1144	1144	1144	1144	5720
	Etat	1144	1144	1144	1144	1144	5720
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	1587	1587	1587	1587	1587	7935
Eradiquer l'analphabétisme et promouvoir les langues nationales ;	Montant DSRP	122	122	122	122	122	610
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	42	42	42	42	42	210
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	122	122	122	122	122	610
Accroître la responsabilité des communautés et des collectivités dans le système éducatif.	Montant DSRP	12700	12700	12700	12700	12700	63500
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	12370	12370	12370	12370	12370	61850
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	12700	12700	12700	12700	12700	63500
Promouvoir et orienter la formation professionnelle vers le marché du travail et de l'emploi	Montant DSRP	3893	3893	3893	3893	3893	19465
	PTIP	1841	1841	1841	1841	1841	9205
	Etat	1841	1841	1841	1841	1841	9205
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	2052	2052	2052	2052	2052	10260
Eliminer les disparités entre groupes économiques (riches/pauvres), entre sexes, inter et intra régionales, entre milieux (urbain/rural), à tous les niveaux d'enseignement	Montant DSRP	582	582	582	582	582	2910
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	582	582	582	582	582	2910
Prendre en compte les besoins des enfants handicapés	Montant DSRP	50	500	500	500	500	2050
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	50	500	500	500	500	2050
Santé et nutrition		2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
améliorer la qualité et l'offre de services de santé dans les régions où la situation sanitaire et l'état de pauvreté sont encore jugés préoccupants	Montant DSRP	30	30	30	30	30	150
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	30	30	30	30	30	150
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	30	30	30	30	30	150
développer les services de santé à base communautaire	Montant DSRP	21223	14340	11425	200	0	47188
	PTIP	21223	14340	11425	200	0	47188
	Etat	8034	9000	9000	0	0	26034
	Bailleurs	13189	5340	2425	200	0	21154
	GAP	0	0	0	0	0	0
développer chez les populations, des attitudes et des comportements de prévention des maladies	Montant DSRP	0	8886	8982	8992	0	26860
	PTIP	0	8886	8982	8982	0	26850
	Etat	0	235	300	300	0	835
	Bailleurs	0	8651	8692	8692	0	26035
	GAP	0	0	0	10	0	10
améliorer la prévention et la lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme	Montant DSRP	12381	12348	6075	4980	5660	41444
	PTIP	12381	12348	6075	4980	5660	41444
	Etat	875	875	875	540	540	3705
	Bailleurs	11506	11473	5200	4440	5120	37739
	GAP	0	0	0	0	0	0
lutter contre la mortalité maternelle et infantile-juvénile	Montant DSRP	5671	5051	6337	0	0	17059
	PTIP	5671	5051	6337	0	0	17059

Annexe 5 : Indicateurs de suivi du DSRP

Promouvoir la gestion communautaire des aires protégées	Montant DSRP	1307	550	406	0	0	2263
	PTIP	1307	550	406	0	0	2263
	Etat	785	80	70	0	0	935
	Bailleurs	522	470	336	0	0	1328
	GAP	0	0	0	0	0	0
Optimiser les interventions de l'Etat, conformément au code de l'Environnement	Montant DSRP	3575	3098	1970	150	150	8943
	PTIP	3575	3098	1970	150	150	8943
	Etat	2850	2427	1509	150	150	7086
	Bailleurs	725	671	461	0	0	1857
	GAP	0	0	0	0	0	0
Promouvoir les modes de productions et de consommation durables dans tous les secteurs de développement.	Montant DSRP	100	100	100	100	100	500
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	100	100	100	100	100	500
Habitat et Cadre de vie,							
assurer un meilleur accès aux parcelles viabilisées, décents et appropriés,	Montant DSRP	2100	2100	2100	300	300	6900
	PTIP	2100	2100	2100	300	300	6900
	Etat	2100	2100	2100	300	300	6900
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	0	0	0	0
étendre la réhabilitation foncière au profit des quartiers concernés par les inondations	Montant DSRP	1500	2000	1200	0	0	4700
	PTIP	1500	2000	1200	0	0	4700
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	1500	2000	1200	0	0	4700
	GAP	0	0	0	0	0	0
éradiquer les bidonvilles et les habitats précaires, dans les zones inondables,	Montant DSRP	48780	0	0	0	0	48780
	PTIP	48780	0	0	0	0	48780
	Etat	47200	0	0	0	0	47200
	Bailleurs	1580	0	0	0	0	1580
	GAP	0	0	0	0	0	0

Protection sociale, Prévention et gestion des risques et catastrophes

Réforme et renforcement des systèmes formels de sécurité sociale		2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
lutter contre l'évasion sociale,	Montant DSRP	150	400	550	550	550	2200
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	150	400	550	550	550	2200
promouvoir la prévention des risques sociaux,	Montant DSRP	50	150	150	150	150	650
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	50	150	150	150	150	650
réduire les risques de basculement des travailleurs dans la pauvreté (consécutives à la maladie, à la vieillesse et au chômage) par la mise en place des mécanismes d'anticipation adaptés,	Montant DSRP	30	100	150	100	100	480
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	30	100	150	100	100	480
Etendre les services de sécurité sociale à l'habitat social pour les travailleurs	Montant DSRP	200	1000	2000	2000	2000	7200
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	200	1000	2000	2000	2000	7200
renforcer les capacités des professionnels de la sécurité sociale et des acteurs sociaux.	Montant DSRP	20	50	50	50	50	220
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	20	50	50	50	50	220
Extension de la Protection Sociale		2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
faire bénéficier d'un système de protection contre le risque maladie à la totalité de la population active occupée et leurs ayants droits,	Montant DSRP	50	200	200	200	200	850
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	50	200	200	200	200	850
Mettre en place des systèmes de prévoyance pour les risques agricoles et autres risques auxquels sont confrontés	Montant DSRP	300	8000	11000	15000	15000	49300
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0

	Garçon	73,50%	73,90%	75,50 %	79,3%	82,4%	>82%	>85%	>95%	100%
	National	81,70%	83,10%	84,70 %	85,1%	91,1%	96,4%	100,0%	100,0 %	100,0%
	Fille	78,90%	73,80%	84,40 %	81,0%	93,9%	95,00%	100,0%	100,0 %	100,0%
26. Taux d'admission au CI	Garçon	84,60%	92,30%	84,90 %	89,5%	90,4%	91,00%	100,0%	100,0 %	100,0%
	National	ND	ND	ND	44,0%	48,3%	53,1%	58,3%	64,1%	85,0%
	Fille	ND	ND	ND	42,4%	46,6%	51,5%	57,0%	63,0%	85,0%
27. Taux d'achèvement pour l'élémentaire	Garçon	ND	ND	ND	45,6%	49,8%	54,5%	59,5%	65,1%	85,0%
	fonctionnement +	13,50%	11,82%	14,95 %	16,38%	18,11%	22,00%	25,00 %	>30%	>30%
28. Part du budget de l'éducation et de la formation (investissement) dans le budget de l'Etat hors dette		271 / 500	ND	ND	ND	ND	0,6	0,6	0,64	0,75
29. Indice synthétique d'accès aux services sociaux de base en milieu rural.		8%	ND	ND	12,5%	ND	15%	15%	17%	>20%
30. Taux d'électrification des ménages ruraux	National	36,7%	ND	ND	ND	ND	<30%	<30 %	<25%	<15%
	Garçons	ND	ND	ND	ND	ND	<30%	<30 %	<25%	<15%
	Filles	ND	ND	ND	ND	ND	<30%	<30 %	<25%	<15%
31. Proportion d'enfants 6-14 ans qui travaillent	Urbain	ND	45,7%	ND	ND	ND	40%	38%	34%	<30%
	Rural	ND	65,2%	ND	ND	ND	62,20%	56%	48%	<43%
32. Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté	National	ND	57,1%	57,8 %	55,8%	54,0%	52,5%	50,4 %	48,4%	42%
		9,9%	9,7%	6,4%	8,1%	8,5%	8,6%	8,7%	8,8%	9,0%
33. Part de l'agriculture dans le PIB		13,21%	9,98%	9,74 %	8,48%	8,18%	>10%	>12%	>17%	>20%
34. Part du Budget d'investissement sur ressources intérieures consacrée au secteur agricole										

* les objectifs fixés pour les indicateurs 7.1 et 7.2 sont de réaliser 300 km de route et de piste en latérite et 1000 km de route en terre.

Renforcer le leadership des femmes en milieu rural	Montant DSRP	180	180	180	0	0	540
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	180	180	180	0	0	540
Promouvoir les droits des femmes	Montant DSRP	0	0	0	0	0	0
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	0	0	0	0
Améliorer la situation économique et sociale des femmes en situation de vulnérabilité	Montant DSRP	6341	3301	1800	1800	1800	15042
	PTIP	5541	2001	0	0	0	7542
	Etat	1916	1016	0	0	0	2932
	Bailleurs	3625	985	0	0	0	4610
	GAP	800	1300	1800	1800	1800	7500
Améliorer l'accès et le séjour des filles dans tous les niveaux d'enseignement et promouvoir l'enseignement professionnel pour les femmes	Montant DSRP	500	1050	7200	3528	0	12278
	PTIP	500	500	500	500	0	2000
	Etat	500	500	500	500	0	2000
	Bailleurs	0	550	6700	3028	0	10278
	GAP	0	550	6700	3028	0	10278
Enfants en situation de vulnérabilité							0
Améliorer les conditions de travail et la qualité du service dans les structures de prise en charge des enfants en conflit avec la loi	Montant DSRP	150	408	430	200	300	1488
	PTIP	100	100	100	0	0	300
	Etat	100	100	100	0	0	300
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	50	308	330	200	300	1188
Créer et renforcer les capacités des institutions spécialisées de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité (talibés, enfants abandonnés ou en conflits avec la loi),	Montant DSRP	734	833	1033	1033	1033	4666
	PTIP	734	685	685	685	685	3474
	Etat	355	355	355	355	355	1775
	Bailleurs	379	330	330	330	330	1699
	GAP	0	148	348	348	348	1192
poursuivre et renforcer l'aménagement des espaces et des infrastructures favorables à l'épanouissement des enfants	Montant DSRP	0	50	1000	1000	1000	3050
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	50	1000	1000	1000	3050
renforcer la législation en vigueur en matière de protection de l'enfant et prendre les dispositions pour assurer une application effective.	Montant DSRP	0	0	0	0	0	0
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	0	0	0	0
Personnes âgées ou aînés							
Garantir l'épanouissement physique et moral des aînés	Montant DSRP	100	500	300	300	200	1400
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	100	500	300	300	200	1400
Jeunes							
Renforcer les ressources du Fonds National d'Action pour l'Emploi (FNAE), du Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ) et de l'Agence National pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ)	Montant DSRP	400	0	0	0	0	400
	PTIP	400	0	0	0	0	400
	Etat	400	0	0	0	0	400
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	0	0	0	0
Développer une stratégie de prévention et de prise en charge des enfants en milieu semi urbain	Montant DSRP	1569	1569	1569	1569	1570	7846
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	1569	1569	1569	1569	1570	7846
Appuyer les Jeunes dans le secteur agricole	Montant DSRP	400	400	400	400	400	2000
	PTIP	400	400	400	400	400	2000
	Etat	400	400	400	400	400	2000
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	0	0	0	0
Accroître le nombre de centres de conseils ADO	Montant DSRP	270	140	0	0	0	410
	PTIP	270	140	0	0	0	410
	Etat	50	112	0	0	0	162
	Bailleurs	220	28	0	0	0	248
	GAP	0	0	0	0	0	0
développer des programmes de prise en charge des jeunes toxicomanes.	Montant DSRP	834	834	834	834	834	4170
	PTIP	0	0	0	0	0	0

Indicateurs de pauvreté par région

Indicateurs de pauvreté	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaolack	Kolda	Louga	Matam	Saint Louis	Tamba	Thiès	Ziguinchor
Le pourcentage de ménage vivant en dessous du seuil de pauvreté (ESAMII 2001-2002)	33,6%	61,5%	46,3%	65,3%	66,5%	36,2%	41,2%	41,2%	56,2%	48,6%	67,1%
Taux brut de scolarisation source IA/MEN 2004-2005	Global	87%	52,5%	75%	62,06%	75,69%	71,2%	94,97%	83,4%	82,8%	103,5%
	Fille	86,4%	51%	76,3%	59,34%	87,51%	72,79%	96,08%	83,4%	80,5%	100,0%
	Garçon	87,6%	Nd	74,6%	66,01%	97,67%	78,78%	69,5%	93,8%		106,8%
Taux d'admission au CI source	Global	90%	51,918%	80,3%	60,7%	85,49%	47,58%	83%	82,4%	95%	89,09%
	Fille	89,9%	51,11%	81,45%	nd	85,24%	45,91%	85%	48,72%		77,42%
	Garçon	90,3%	nd	79,15%	nd	85,74%	102,2%	82%			90,73%
Taux d'achèvement pour l'élémentaire	Global	nd	nd	50,71%	37,1%	52%		nd	39,3%	41%	57,74%
	Fille	nd	nd	45,43%	nd	nd		nd		nd	41,29%
	Garçon	nd	nd	56%	nd	nd		nd		nd	77,52%
Taux de couverture vaccinal	75%	67%	95%	82,7%	71,3%	83,6%	89%	65%	57,7%	100%	74%
Proportion d'accouchements assistés par du personnel formé	55,46%	87,3%	54,8%	41%	25,8%	50%	34%	49,5%	33,6%	47%	72%
Taux de prévalence du VIH (SIDA) dans la population générale	0,6%	0,1%	0,9%	0,7%	2%	0,5%	0,6%	0,5%	0,4%	0,4%	2,2%
Taux de prévalence de l'insuffisance pondérale (ratio poids/âge) chez les enfants de 0 à 5 ans source EDSIV 2005	6%	19,8%	15,9%	11,3%	31,9%	20,7%	28,8%	28,1%	24,8%	13,4%	10,4%
Taux d'accès à l'eau potable	Urban	72,4%	77,7%	62,6%	nd	84%		26%	75%	79%	48%
	rural			36,4%	65%	72%			33,1%	22%	16%
% de la population urbaine ayant accès à l'assainissement	31%	nd	10,5%		nd	27%		16%		nd	8,7%

Sources des données : ESAM II, 2001/2002, IA/MEN, EDSIV (cf Rapport de la commission Collectivités Locales – Processus de révision du DSRP)

	GAP	800	30000	36000	40000	100000	206800
assurer un meilleur accès aux parcelles viabilisées aux populations pauvres.	Montant DSRP	0	2000	2000	2000	2000	8000
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	2000	2000	2000	2000	8000
Population							0
assurer une meilleure maîtrise des tendances démographiques	Montant DSRP	1 702	1 702	1 702	1 702	1 702	8510
	PTIP	1 390	1 390	1 390	1 390	1 390	6950
	Etat	290	290	290	290	290	1450
	Bailleurs	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100	5500
	GAP	312	312	312	312	312	1560

TOTAL GENERAL	Montant DSRP	529 792	639 783	720 740	660 966	719 429	3 270 710
	PTIP	456 908	414 021	325 499	257 848	198 290	1 652 566
	Etat	210 338	171 622	141 411	104 048	98 680	726 099
	Bailleurs	251 474	251 688	180 864	160 691	102 137	946 854
	GAP	72 084	221 762	391 241	399 118	517 139	1 618 144

BUDGET DE FONCTIONNEMENT (Coûts additionnels)								
Secteurs	Objectifs	Années	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
Education- Formation	Généraliser l'enseignement de base		520	570	570	570	570	2 800
	Entretien des classes		250	300	300	300	300	1 450
	Recrutement de personnel enseignant		270	270	270	270	270	1 350
Santé	Améliorer la qualité et l'offre de services de santé fournis aux populations		4 519	5 197	5 395	5 455	5 555	26 121
	Recrutement et mise en place de personnel médical		857	906	955	955	955	4 628
	Motivation de personnel des zones pauvres et enclavées		1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	7 500
	Fonctionnement des infrastructures et services		2 162	2 791	2 940	3 000	3 100	13 993
Autres	Charges Récurrentes		65 242	58 832	64 658	71 067	554	260 353
Mise en Œuvre	Améliorer le pilotage et le suivi de la mise en œuvre de la SRP		1 050	850	850	850	850	4 450
	Assurer le fonctionnement des organes de pilotage et de suivi		300	300	300	300	300	1 500
	Assurer l'animation et la communication sur la SRP		550	350	350	350	350	1 950
	Programme de renforcement des capacités des organisations de la société civile		200	200	200	200	200	1 000
	TOTAL		79 426	74 073	80 296	86 826	16 514	327 095

6.5. Annexe 5 : Indicateurs de suivi du DSRP

DOMAINE	INDICATEURS	Objectifs									
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2010	2015
SECTEUR REEL	1. Taux de croissance du PIB réel/habitant	0,4%	2,1%	-1,3%	4,1%	3,6%	4,0%	4,1%	4,1%	5,6%	5,6%
	2. Solde budgétaire global hors dons (base ordonnancement) / PIB (courant)	-1,7%	-4,3%	-1,9%	-3,5%	-4,8%	-4,5%	-3%	-3%	<3%	<3%
	3. Solde extérieur courant hors transfert/PIB	-7,3%	-6,3%	-8,0%	-8,6%	-8,5%	-8,9%	-6,4%	-6,0%	<5%	<5%
	4. Taux de chômage (15 ans et +) en %	ND	16%	ND	ND	16%	16%	15%	14%	13%	10%
	5. Taux d'investissement	20,9%	19,2%	16,7%	20,7%	22,4%	23,3%	23,5%	24,0%	>25%	>25%
ROUTES	6. % de villages ayant accès à une route (bitumée ou latéritique) à moins de 5kms	28,31%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
		30,72%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	55%	60%	70%
ENVIRONNEMENT	7.1 % du réseau routier en terre classé en bon et moyen état *	47,71%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	7.2. % du réseau routier revêtu classé en bon et moyen état *	14%	57%	59%	66%	25%	32%	40%	48%	60%	>75%
	8. Ratio de couverture végétale (reboisement)	40%	57%	59%	66%	72%	78%	84%	90%	>95%	>95%
	9. Contrôle de l'impact des activités économiques sur l'environnement	1,9	1,83	1,9	1,83	>ratio 2003	>ratio 2004	>ratio 2005	>ratio 2006	>ratio 2009	>ratio 2014
EAU ET ASSAINISSEMENT	10. Taux d'accès à l'eau potable	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	11. % de la population urbaine ayant accès à l'assainissement	78%	ND	ND	ND	83%	85%	86%	86%	87%	89%
DECENTRALISATION	12. Montant du FECL et du FDD (en Milliards de FCFA)	56%	ND	ND	ND	60%	62%	66%	66%	70%	78%
	13. Part relative des transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales (FDD + FECL) en pourcentage du budget de l'Etat hors dette	6,6	7,3	8,1	9,1	10,1	>10	>12	>12	>15	>15
	14. Ratio des transferts de l'Etat aux collectivités locales sur ressources totales des collectivités locales	3,5	3,8	4,0	6,0	4,0	>5	>6	>6	>8	>8
	15. Nombre d'actes transmis par les collectivités locales	26,80%	28,20%	26,10%	26,80%	>30%	>30%	>30%	>30%	>35%	>35%
	16. Délais/Date de mise à disposition effective des fonds au titre de la décentralisation (FDD et FECL) aux collectivités locales	3915	3390	5982	<6mois	<6mois	<4mois	<3mois	<3mois	<3mois	<3mois
BONNE GOUVERNANCE	17. Taux de marchés passés conformément au code des marchés publics ****	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	18.1. Nombre de comptes de gestion reçus par la Cour des comptes / Nombre de comptes de gestion à recevoir (comptes de l'Etat, comptes régionaux, comptes des Etablissements publics) (exprimé en pourcentage)	8,7%	9,4%	12,8%	13,7%	14,1%	37,3%	54,3%	65,7%	75%	85%
	18.2. Nombre de comptes de gestion reçus par la Cour des comptes / Nombre de comptes de gestion à recevoir (comptes de l'Etat) (exprimé en pourcentage)	33,3%	33,3%	0,0%	25,0%	50,0%	66,7%	75,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	19. Taux de couverture vaccinale DTC3 chez les enfants de 0 à 11 mois	41%	56%	72%	70%	75%	80%	80%	80%	80%	80%
SANTÉ / NUTRITION	20. Taux de consultation primaire curative	24%	28%	33%	46%	50%	52%	54%	56%	60%	65%
	21. Proportion d'accouchements assistés par du personnel formé	38%	40%	54%	ND	59%	62%	65%	65%	70%	75%
	22. Taux de prévalence du VIH (SIDA) dans la population générale	1,0%	1,1%	1,2%	1,5%	<3%	<3%	<3%	<3%	<3%	<3%
	23. Taux de prévalence de l'insuffisance pondérale (ratio poids/âge) chez les enfants de 0 à 36 mois	21,0%	19,1%			19%	17%	15%	14%	13%	11%
EDUCATION	24. Part du budget de la santé (fonctionnement + investissement) dans le budget de l'Etat hors dette	5,53%	6,78%	7,96%	7,70%	7,82%	7%	8%	>=9%	12%	15%
	25. Taux brut de scolarisation élémentaire	68,30%	69,40%	71,6%	75,8%	79,9%	82,2%	85,5%	88,9%	98,0%	100,0%
		63%	64,80%	67,60%	72,3%	77,3%	>78%	>80%	>80%	>90%	>98%

Senegal: Tableau des Opérations Financières de l'Etat DSRP 2006-2010

Scénario optimiste	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	Est	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes totales et dons	958,9	1 034,5	1 139,1	1 244,3	1 361,7	1 490,5
Recettes	880,8	939,5	1 023,7	1 115,3	1 215,2	1 325,1
Recettes fiscales	851,5	892,1	948,8	1 012,9	1 085,3	1 164,2
Recettes fiscales additionnelles		5,0	29,1	53,0	76,5	102,1
Recettes non fiscales	29,3	42,4	45,8	49,5	53,4	58,8
Dons	78,1	94,9	115,5	129,0	146,5	165,4
Budgétaires	12,0	16,0	16,3	16,3	17,6	19,1
En capital	66,1	71,9	81,7	88,2	97,0	106,7
En capital additionnel		7,0	17,5	24,4	31,8	39,6
Dépenses totales et prêts (net)	1 022,6	1 262,8	1 383,2	1 512,0	1 651,5	1 806,3
Dépenses courantes	611,7	713,4	752,5	797,7	841,5	894,7
Traitements et salaires	259,4	276,0	289,8	304,3	319,5	335,5
Intérêts sur la dette publique	42,4	46,3	46,8	50,3	45,7	46,0
Dont: dette publique extérieure	37,0	37,9	35,6	38,0	31,9	30,3
Autres dépenses courantes	309,9	391,1	415,9	443,1	476,2	513,2
Transferts et subventions		198,3	205,3	209,4	224,1	240,3
Dont SAR		35,0	5,0	5,0	0,0	0,0
Dont SENELEC		28,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Biens et services		181,1	197,9	217,5	238,6	256,0
Dépenses courantes PPTE	10,0	8,6	5,2	5,8	0,0	0,0
Dépenses courantes additionnelles DSRP		3,0	7,4	10,4	13,6	16,9
Dont dépenses récurrentes		3,0	7,4	10,4	13,6	16,9
Dépenses en capital	402,6	515,9	622,7	706,3	801,5	902,5
Sur financement intérieur	235,9	295,0	298,8	322,2	343,4	370,1
sur ressources PPTE	62,0	44,5	31,0	33,2	29,5	29,5
sur autres ressources	193,9	250,5	267,8	289,0	313,9	340,6
Sur financement extérieur	146,7	178,1	217,6	235,3	264,3	291,2
Dépenses additionnelles DSRP		42,8	106,3	148,7	193,7	241,1
Sur financement intérieur		27,2	67,6	94,5	123,1	153,3
Sur financement extérieur		15,6	38,8	54,2	70,6	87,9
Prêts nets	8,3	18,0	8,0	8,0	8,6	9,2
Lending	16,4	52,8	16,0	16,0	16,0	16,0
Remboursements	-8,1	-26,4	-8,0	-8,0	-8,0	-8,0
Coûts temporaires des reformes structurelles	0,0	15,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde des autres entités du secteur public	-18,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire	-109,7	-182,0	-197,2	-217,4	-244,1	-269,8
Excédent ou déficit (-) base ordonnancement, dons compris	-45,2	-228,3	-244,0	-267,7	-289,8	-315,8
Excédent ou déficit (-) base ordonnancement, hors dons	-123,3	-323,3	-359,5	-396,7	-436,3	-481,2
Ajustements base caisse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variations des arriérés (réd.-=)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Excédent ou déficit (-) base caisse	-45,2	-228,3	-244,0	-267,7	-289,8	-315,8
Dons non compris	-123,3	-323,3	-359,5	-396,7	-436,3	-481,2
Solde de base	-32,6	-23,6	-51,0	-52,1	-55,9	-56,6
Financement	45,2	228,3	244,0	267,7	289,8	315,8
Financement extérieur	121,3	176,2	197,8	221,1	254,3	286,5
Tirages	118,0	172,7	207,3	229,5	262,3	293,0
Programme	21,0	31,9	34,2	36,5	39,1	41,8
Prêts projets	97,0	132,2	151,9	163,1	184,4	202,9
Prêts projets additionnels		8,6	21,3	29,8	38,8	48,3
Amortissement	-113,4	-132,0	-131,7	-138,6	-140,7	-142,5
Service différé (Club de Paris), assistance PPTE et IADM	109,6	120,5	112,2	122,3	122,3	126,0
dont IADM		22,1	30,8	36,2	38,2	46,4
Emission de bons dans l'UEMOA	7,1	15,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Financement intérieur	-70,8	52,1	46,2	46,6	35,5	29,3
Financement bancaire	-81,0	53,8	47,9	48,4	37,5	31,4
Dont: nouvelle émission de bons du Trésor	35,5	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
Financement non-bancaire	10,2	-1,7	-1,7	-1,8	-1,9	-2,1
Dont: recettes de privatisation	6,4	1,1	1,1	1,2	1,3	1,3
Erreurs et omissions	-5,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ecart de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire						
Pression fiscale	18,7%	18,2%	18,2%	18,2%	18,1%	18,0%
Dépenses PPTE	69,0	53,2	53,2	53,2	53,2	53,2
Dépenses totales additionnelles DSRP		45,8	113,8	159,1	207,3	258,0
Dépenses courantes		3,0	7,4	10,4	13,6	16,9
Dépenses en capital		42,8	106,3	148,7	193,7	241,1
Sur ressources internes		27,2	67,6	94,5	123,1	153,3
Sur ressources externes		15,6	38,8	54,2	70,6	87,9
Sur dons		7,0	17,5	24,4	31,8	39,6
Sur prêts		8,6	21,3	29,8	38,8	48,3
Dépenses totales DSRP prises en compte dans le TOFE		433,1	595,4	678,7	766,0	862,1
Dépenses en capital en % du PIB	8,8%	10,5%	11,6%	12,1%	12,5%	12,8%
Dépenses totales additionnelles DSRP en % du PIB		0,9%	2,1%	2,7%	3,2%	3,7%
Excédent ou déficit (-) base ordonnancement, dons compris en % du PIB	-1,0%	-5,0%	-5,0%	-5,0%	-5,0%	-4,9%
Excédent ou déficit (-) base ordonnancement, hors dons en % du PIB	-2,7%	-7,1%	-7,3%	-7,4%	-7,5%	-7,5%
Dépenses en capital DSRP		529,8	638,8	720,7	861,0	719,4
Dépenses en capital DSRP en % du PIB		10,7%	11,9%	12,3%	10,3%	10,2%
Dépenses en capital sur ressources internes / Recettes fiscales	30,1%	35,9%	37,5%	39,1%	40,2%	41,3%
Masse salariale / Recettes fiscales	30,5%	30,8%	29,6%	28,5%	27,5%	26,5%
PIB	4560,8	4929,3	5358,3	5851,5	6409,8	7042,8

SITUATION MONETAIRE INTEGREE DU SENEGAL (OPTIQUE F.M.I.)

Scénario tendanciel

Date: 03/03/06

08-mars-06	DEC. 2000	DEC. 2001	DEC. 2002	DEC. 2003	DEC. 2004 Prov.	DEC. 2005 Proj.	DEC. 2006 Proj.	DEC. 2007 Proj.	DEC. 2008 Proj.	DEC. 2009 Proj.	DEC. 2010 Proj.
Avoirs extérieurs nets	88,7	169,6	296,8	550,8	670,3	712,3	754,1	808,3	863,4	923,8	989,0
Bceao , nets	-5,6	66,7	137,7	351,6	471,1	520,1	561,9	611,1	661,2	716,6	776,8
Monnaies zone franc	2,5	13,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres monnaies	2,4	7,7	9,9	8,4	6,0	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
Compte d'opérations	268,4	318,3	393,8	568,9	652,9	691,2	666,8	716,0	766,1	821,5	881,4
Engagements CFA (-)	-2,9	-5,2	-10,6	-20,4	-6,1	-18,1	-18,1	-18,1	-18,1	-18,1	-18,1
Engagements devises (-)	-276,0	-267,4	-255,4	-205,3	-181,7	-155,3	-89,1	-89,1	-89,1	-89,1	-88,8
FMI	-209,4	-207,7	-194,1	-151,4	-124,3	-98,4	-32,2	-32,2	-32,2	-32,2	-31,9
dont : Allocations de DTS	-23,3	-22,9	-22,6	-19,9	-19,5	-18,8	-18,8	-18,8	-18,8	-18,8	-18,8
Autres	-66,6	-59,7	-61,3	-53,9	-57,4	-56,9	-56,9	-56,9	-56,9	-56,9	-56,9
Banques commerciales , nets	94,3	102,9	159,1	199,2	199,2	192,2	192,2	197,2	202,2	207,2	212,2
Avoirs nets devises	40,6	53,4	51,3	59,3	32,2	44,7	44,7	49,7	54,7	59,7	64,7
Avoirs nets CFA	53,7	49,5	107,8	139,9	167,0	147,5	147,5	147,5	147,5	147,5	147,5
dont : Engagements ext. MLT	-4,9	-10,4	-12,8	-19,5	-25,5	-25,0	-25,0	-25,0	-25,0	-25,0	-25,0
Crédit intérieur net	785,3	837,4	792,9	848,8	880,9	988,0	1 035,1	1 096,6	1 166,3	1 238,3	1 316,7
PNG	160,2	181,9	106,5	64,2	24,0	-31,5	-51,5	-53,5	-43,5	-28,0	-18,2
Bceao , net	201,2	221,0	188,6	175,5	107,9	83,1	43,2	8,9	16,5	44,2	66,2
Avances statutaires	38,9	73,5	73,5	68,8	62,2	55,5	48,5	41,3	34,0	26,3	18,5
Concours FMI	154,1	159,4	152,2	133,4	110,4	89,0	13,4	13,4	13,4	13,4	13,1
Concours cons. et non cons. Ref.	4,5	8,9	7,2	6,5	4,3	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres concours	59,1	59,1	59,1	53,4	49,1	56,9	56,9	56,9	56,9	56,9	56,9
Dépôts et encaisses (-)	-55,4	-79,9	-103,4	-86,6	-118,1	-120,7	-75,6	-102,7	-87,8	-52,4	-22,3
Banques commerc. , net	-42,5	-42,0	-83,0	-117,2	-93,7	-119,2	-99,3	-67,0	-64,6	-76,8	-89,0
Créances sur FETAT	69,7	81,4	44,0	56,5	62,9	65,0	79,2	101,5	93,9	81,7	69,5
dont - Titres d'Etat	56,0	41,5	32,8	24,3	16,3	7,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Titres d'Etat CNCAS	5,8	5,2	4,6	4,1	3,5	2,9	2,3	1,7	1,2	0,6	0,0
- Titres d'Etat BST	2,4	2,1	1,8	1,5	1,2	1,0	0,7	0,4	0,1	0,0	0,0
- Titres d'Etat BIS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Bons du Trésor	0,0	27,4	0,0	15,0	33,9	17,0	35,0	40,0	40,0	40,0	40,0
- Emprunt obligataire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres créances / Oncad ---	24,3	20,4	16,5	12,6	8,5	4,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts de FETAT (-)	-136,5	-143,8	-143,5	-186,3	-165,1	-188,5	-178,5	-168,5	-158,5	-158,5	-158,5
Autres Institutions	1,5	2,9	0,9	5,9	9,8	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6
Dépôts aux CCP	4,4	6,6	5,3	8,4	12,8	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
Obligations cautionnées (-)	-2,9	-3,7	-4,4	-2,5	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Crédits à l'économie	625,1	655,5	686,4	784,6	856,9	1 019,5	1 086,6	1 150,1	1 209,8	1 266,3	1 334,9
Crédits de campagne	0,0	5,0	0,9	3,6	14,0	12,3	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Autres crédits	625,1	650,5	685,5	781,0	842,9	1 007,2	1 076,6	1 140,1	1 199,8	1 256,3	1 324,9
AVOIRS = ENGAGEMENTS	874,0	1 007,0	1 089,7	1 399,6	1 551,2	1 700,3	1 789,2	1 904,9	2 029,7	2 162,1	2 305,7
Masse monétaire	790,4	905,2	974,1	1 280,6	1 445,8	1 587,1	1 676,0	1 791,7	1 916,5	2 048,9	2 192,5
Circulation fiduciaire	172,0	217,8	192,6	337,5	344,3	421,0	405,9	425,0	448,9	475,8	504,7
Dépôts bancaires	618,4	687,4	781,5	943,1	1 101,5	1 166,1	1 270,1	1 366,7	1 467,7	1 573,1	1 687,8
Autres éléments nets	83,6	101,8	115,6	119,0	105,4	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2
Compte de réévaluation	-8,3	-8,3	-8,3	-8,3	-8,3	-8,3	-8,3	-8,3	-8,3	-8,3	-8,3
Bceao	-7,2	-7,2	-7,2	-7,2	-7,2	-7,2	-7,2	-7,2	-7,2	-7,2	-7,2
Banques commerciales	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1
Autres postes	91,9	110,1	123,9	127,3	113,7	121,5	121,5	121,5	121,5	121,5	121,5
Avoirs intérieurs , nets	693,4	727,3	669,0	721,5	767,2	866,5	913,6	975,1	1 044,8	1 116,8	1 195,2
Crédit intérieur	785,3	837,4	792,9	848,8	880,9	988,0	1 035,1	1 096,6	1 166,3	1 238,3	1 316,7
Autres postes	-91,9	-110,1	-123,9	-127,3	-113,7	-121,5	-121,5	-121,5	-121,5	-121,5	-121,5

* Banques liquidées exclues

SITUATION MONÉTAIRE INTÉGRÉE DU SENEGAL (OPTIQUE F.M.I.)

Scénario optimiste
Mars 2006

08-mars-06	DEC. 2000	DEC. 2001	DEC. 2002	DEC. 2003	DEC. 2004 Prov.	DEC. 2005 Proj.	DEC. 2006 Proj.	DEC. 2007 Proj.	DEC. 2008 Proj.	DEC. 2009 Proj.	DEC. 2010 Proj.
Avoirs extérieurs nets	89,7	169,6	296,8	550,8	670,3	712,3	772,8	853,7	945,4	1 044,0	1 146,1
Beano , nets	-5,6	66,7	137,7	351,6	471,1	520,1	580,6	656,5	743,2	836,8	933,9
Monnaies zone franc	2,5	13,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres monnaies	2,4	7,7	9,9	8,4	6,0	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
Compte d'opérations	268,4	318,3	393,8	568,9	652,9	691,2	685,5	761,4	848,1	941,7	1 038,5
Engagements CFA (-)	-2,9	-5,2	-10,6	-20,4	-6,1	-18,1	-18,1	-18,1	-18,1	-18,1	-18,1
Engagements devises (-)	-276,0	-267,4	-255,4	-205,3	-181,7	-155,3	-89,1	-89,1	-89,1	-89,1	-88,8
FMI	-209,4	-207,7	-194,1	-151,4	-124,3	-98,4	-32,2	-32,2	-32,2	-32,2	-31,9
dont : Allocations de DTS	-23,3	-22,9	-22,6	-19,9	-19,5	-18,8	-18,8	-18,8	-18,8	-18,8	-18,8
Autres	-66,6	-59,7	-61,3	-53,9	-57,4	-56,9	-56,9	-56,9	-56,9	-56,9	-56,9
Banques commerciales , nets	94,3	102,9	159,1	199,2	199,2	192,2	192,2	197,2	202,2	207,2	212,2
Avoirs nets devises	40,6	53,4	51,3	59,3	32,2	44,7	44,7	49,7	54,7	59,7	64,7
Avoirs nets CFA	53,7	49,5	107,8	139,9	167,0	147,5	147,5	147,5	147,5	147,5	147,5
dont : Engagements ext. MLT	-4,9	-10,4	-12,8	-19,5	-25,5	-25,0	-25,0	-25,0	-25,0	-25,0	-25,0
Crédit intérieur net	785,3	837,4	792,9	848,8	880,9	988,0	1 035,1	1 101,7	1 179,5	1 272,9	1 388,4
PNG	160,2	181,9	106,5	64,2	24,0	-31,5	-44,0	-37,6	-16,1	-8,6	-7,2
Beano , net	201,2	221,0	188,6	175,5	107,9	83,1	50,7	14,8	33,9	53,6	67,2
Avances statutaires	38,9	73,5	73,5	68,8	62,2	55,5	48,5	41,3	34,0	26,3	18,5
Concours FMI	154,1	159,4	152,2	133,4	110,4	89,0	13,4	13,4	13,4	13,4	13,1
Concours cons. et non cons. Ref.	4,5	8,9	7,2	6,3	4,3	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres concours	59,1	59,1	59,1	53,4	49,1	56,9	56,9	56,9	56,9	56,9	56,9
Dépôts et encaisses (-)	-55,4	-79,9	-103,4	-86,6	-118,1	-120,7	-68,1	-96,8	-70,4	-43,0	-21,3
Banques commerc. , net	-42,5	-42,0	-83,0	-117,2	-93,7	-119,2	-99,3	-57,0	-54,6	-66,8	-79,0
Créances sur l'ETAT	69,7	81,4	44,0	56,5	62,9	65,0	79,2	111,5	103,9	91,7	79,5
dont - Titres d'Etat	56,0	41,5	32,8	24,3	16,3	7,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Titres d'Etat CNCAS	5,8	5,2	4,6	4,1	3,5	2,9	2,3	1,7	1,2	0,6	0,0
- Titres d'Etat BST	2,4	2,1	1,8	1,5	1,2	1,0	0,7	0,4	0,1	0,0	0,0
- Titres d'Etat BIS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Bons du Trésor	0,0	27,4	0,0	15,0	33,9	17,0	35,0	50,0	50,0	50,0	50,0
- Emprunt obligatoire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres créances / Oncad ...	24,3	20,4	16,5	12,6	8,5	4,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts de l'ETAT (-)	-136,5	-143,8	-143,5	-186,3	-165,1	-188,5	-178,5	-168,5	-158,5	-158,5	-158,5
Autres Institutions	1,5	2,9	0,9	5,9	9,8	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6
Dépôts aux CCP	4,4	6,6	5,3	8,4	12,8	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
Obligations cautionnées (-)	-2,9	-3,7	-4,4	-2,5	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Crédits à l'économie	625,1	655,8	686,4	784,6	856,9	1 019,5	1 079,1	1 139,3	1 195,6	1 281,5	1 395,6
Crédits de campagne	0,0	5,0	0,9	3,6	14,0	12,3	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Autres crédits	625,1	650,5	685,5	781,0	842,9	1 007,2	1 069,1	1 129,3	1 185,6	1 271,5	1 385,6
AVOIRS = ENGAGEMENTS	874,0	1 007,0	1 089,7	1 399,6	1 551,2	1 700,3	1 807,9	1 955,4	2 124,9	2 316,9	2 534,5
Masse monétaire	790,4	905,2	974,1	1 280,6	1 445,8	1 587,1	1 694,7	1 842,2	2 011,7	2 203,7	2 421,3
Circulation fiduciaire	172,0	217,8	192,6	337,5	344,3	421,0	410,5	437,0	471,2	511,7	557,4
Dépôts bancaires	618,4	687,4	781,5	943,1	1 101,5	1 166,1	1 284,2	1 405,2	1 540,6	1 692,0	1 863,9
Autres éléments nets	83,6	101,8	115,6	119,0	105,4	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2
Compte de réévaluation	-8,3	-8,3	-8,3	-8,3	-8,3	-8,3	-8,3	-8,3	-8,3	-8,3	-8,3
Beano	-7,2	-7,2	-7,2	-7,2	-7,2	-7,2	-7,2	-7,2	-7,2	-7,2	-7,2
Banques commerciales	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1
Autres postes	91,9	110,1	123,9	127,3	113,7	121,5	121,5	121,5	121,5	121,5	121,5
Avoirs intérieurs , nets	693,4	727,3	669,0	721,5	767,2	866,5	913,6	980,2	1 058,0	1 151,4	1 266,9
Crédit intérieur	785,3	837,4	792,9	848,8	880,9	988,0	1 035,1	1 101,7	1 179,5	1 272,9	1 388,4
Autres postes	-91,9	-110,1	-123,9	-127,3	-113,7	-121,5	-121,5	-121,5	-121,5	-121,5	-121,5

* Banques liquidées exclus

SITUATION MONETAIRE INTEGREE DU SENEGAL (OPTIQUE F.M.I.)

Scénario moyen

Fichier: SMI2010.xls

08-mars-06	DEC. 2000	DEC. 2001	DEC. 2002	DEC. 2003	DEC. 2004 Prov.	DEC. 2005 Proj.	DEC. 2006 Proj.	DEC. 2007 Proj.	DEC. 2008 Proj.	DEC. 2009 Proj.	DEC. 2010 Proj.
Avoirs extérieurs nets	88,7	169,6	296,8	550,8	670,3	712,3	761,6	838,8	909,2	985,1	1 077,5
Bceao , nets	-5,6	66,7	137,7	351,6	471,1	520,1	569,4	641,6	707,0	777,9	865,3
Monnaies zone franc	2,5	13,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres monnaies	2,4	7,7	9,9	8,4	6,0	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
Compte d'opérations	268,4	318,3	393,8	568,9	652,9	691,2	674,3	746,5	811,9	882,8	969,9
Engagements CFA (-)	-2,9	-5,2	-10,6	-20,4	-6,1	-18,1	-18,1	-18,1	-18,1	-18,1	-18,1
Engagements devises (-)	-276,0	-267,4	-255,4	-205,3	-181,7	-155,3	-89,1	-89,1	-89,1	-89,1	-88,8
FMI	-209,4	-207,7	-194,1	-151,4	-124,3	-98,4	-32,2	-32,2	-32,2	-32,2	-31,9
dont : Allocations de DTS	-23,3	-22,9	-22,6	-19,9	-19,5	-18,8	-18,8	-18,8	-18,8	-18,8	-18,8
Autres	-66,6	-59,7	-61,3	-53,9	-57,4	-56,9	-56,9	-56,9	-56,9	-56,9	-56,9
Banques commerciales , nets	94,3	102,9	159,1	199,2	199,2	192,2	192,2	197,2	202,2	207,2	212,2
Avoirs nets devises	40,6	53,4	51,3	59,3	32,2	44,7	44,7	49,7	54,7	59,7	64,7
Avoirs nets CFA	53,7	49,5	107,8	139,9	167,0	147,5	147,5	147,5	147,5	147,5	147,5
dont : Engagements ext. MLT	-4,9	-10,4	-12,8	-19,5	-25,5	-25,0	-25,0	-25,0	-25,0	-25,0	-25,0
Crédit intérieur net	785,3	837,4	792,9	848,8	880,9	988,0	1 034,4	1 087,9	1 165,4	1 254,0	1 349,9
PNG	160,2	181,9	106,5	64,2	24,0	-31,5	-52,2	-61,5	-56,7	-45,9	-43,7
Bceao , net	201,2	221,0	188,6	175,5	107,9	83,1	47,5	-9,1	-6,7	16,3	30,7
Avances statutaires	38,9	73,5	73,5	68,8	62,2	55,5	48,5	41,3	34,0	26,3	18,5
Concours FMI	154,1	159,4	152,2	133,4	110,4	89,0	13,4	13,4	13,4	13,4	13,1
Concours cons. et non cons. Ref.	4,5	8,9	7,2	6,5	4,3	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres concours	59,1	59,1	59,1	53,4	49,1	56,9	56,9	56,9	56,9	56,9	56,9
Dépôts et encaisses (-)	-55,4	-79,9	-103,4	-86,6	-118,1	-120,7	-71,3	-120,7	-111,0	-80,3	-57,8
Banques commerc. , net	-42,5	-42,0	-83,0	-117,2	-93,7	-119,2	-104,3	-57,0	-54,6	-66,8	-79,0
Créances sur l'ETAT	69,7	81,4	44,0	56,5	62,9	65,0	74,2	111,5	103,9	91,7	79,5
dont - Titres d'Etat	56,0	41,5	32,8	24,3	16,3	7,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Titres d'Etat CNCAS	5,8	5,2	4,6	4,1	3,5	2,9	2,3	1,7	1,2	0,6	0,0
- Titres d'Etat BST	2,4	2,1	1,8	1,5	1,2	1,0	0,7	0,4	0,1	0,0	0,0
- Titres d'Etat BIS					1,2	1,0	0,8	0,6	0,4	0,2	0,0
- Bons du Trésor	0,0	27,4	0,0	15,0	33,9	17,0	30,0	50,0	50,0	50,0	50,0
- Emprunt obligataire					27,9	32,9	51,3	44,7	33,4	22,0	
Autres créances / Oncad ---	24,3	20,4	16,5	12,6	8,5	4,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts de l'ETAT (-)	-136,5	-143,8	-143,5	-186,3	-165,1	-188,5	-178,5	-168,5	-158,5	-158,5	-158,5
Autres Institutions	1,5	2,9	0,9	5,9	9,8	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6
Dépôts aux CCP	4,4	6,6	5,3	8,4	12,8	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
Obligations cautionnées (-)	-2,9	-3,7	-4,4	-2,5	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Crédits à l'économie	625,1	655,5	686,4	784,6	856,9	1 019,5	1 086,6	1 149,4	1 222,1	1 299,9	1 393,6
Crédits de campagne	0,0	5,0	0,9	3,6	14,0	12,3	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Autres crédits	625,1	650,5	685,5	781,0	842,9	1 007,2	1 076,6	1 139,4	1 212,1	1 289,9	1 383,6
69,4					62,8	72,7	77,8	93,7			
AVOIRS = ENGAGEMENTS	874,0	1 007,0	1 089,7	1 399,6	1 551,2	1 700,3	1 796,0	1 926,7	2 074,6	2 239,1	2 427,4
Masse monétaire	790,4	905,2	974,1	1 280,6	1 445,8	1 587,1	1 682,8	1 813,5	1 961,4	2 125,9	2 314,2
Circulation fiduciaire	172,0	217,8	192,6	337,5	344,3	421,0	95,7	130,7	147,9	164,5	188,3
Dépôts bancaires	618,4	687,4	781,5	943,1	1 101,5	1 166,1	407,6	430,2	459,6	493,6	532,7
1 275,3					1 166,1	1 166,1	1 275,3	1 383,4	1 502,1	1 632,2	1 781,5
-13,4							-13,4	22,6	29,2	34,3	39,1
Autres éléments nets	83,6	101,8	115,6	119,0	105,4	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2
Compte de réévaluation	-8,3	-8,3	-8,3	-8,3	-8,3	-8,3	-8,3	-8,3	-8,3	-8,3	-8,3
Bceao	-7,2	-7,2	-7,2	-7,2	-7,2	-7,2	-7,2	-7,2	-7,2	-7,2	-7,2
Banques commerciales	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1
Autres postes	91,9	110,1	123,9	127,3	113,7	121,5	121,5	121,5	121,5	121,5	121,5
Avoirs intérieurs , nets	693,4	727,3	669,0	721,5	767,2	866,5	912,9	966,4	1 043,9	1 132,5	1 228,4
Crédit intérieur	785,3	837,4	792,9	848,8	880,9	988,0	1 034,4	1 087,9	1 165,4	1 254,0	1 349,9
Autres postes	-91,9	-110,1	-123,9	-127,3	-113,7	-121,5	-121,5	-121,5	-121,5	-121,5	-121,5

* Banques liquidées exclues

Sénégal: Tableau des Opérations Financières de l'Etat DSRP 2006-2010

Scénario moyen	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	Est	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes totales et dons	958,9	1 031,0	1 121,4	1 212,6	1 314,1	1 424,9
Recettes	880,8	939,5	1 014,7	1 093,9	1 183,5	1 279,3
Recettes fiscales	851,5	892,1	948,8	1 012,9	1 085,3	1 164,2
Recettes fiscales additionnelles		5,0	20,1	33,5	44,8	56,3
Recettes non fiscales	29,3	47,4	45,8	49,5	53,4	58,8
Dons	78,1	91,4	106,7	116,8	130,6	145,6
Budgétaires	12,0	16,0	16,3	16,3	17,6	19,1
En capital	66,1	71,9	81,7	88,2	97,0	106,7
En capital additionnel		3,5	8,7	12,2	15,9	19,8
Dépenses totales et prêts (net)	1 022,6	1 239,9	1 326,3	1 432,5	1 547,9	1 677,3
Dépenses courantes	611,7	711,9	748,7	792,5	834,7	886,2
Traitements et salaires	259,4	276,0	289,8	304,3	319,5	335,5
Intérêts sur la dette publique	42,4	46,3	46,8	50,3	45,7	46,0
Dont: dette publique extérieure	37,0	37,9	35,6	38,0	31,9	30,3
Autres dépenses courantes	309,9	389,6	412,1	437,9	469,5	504,7
Transferts et subventions		198,3	205,3	209,4	224,1	240,3
Dont SAR		35,0	5,0	5,0	0,0	0,0
Dont SENELEC		28,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Biens et services		181,1	197,9	217,5	238,6	256,0
Dépenses courantes PPTE	10,0	8,6	5,2	5,8	0,0	0,0
Dépenses courantes additionnelles DSRP		1,5	3,7	5,2	6,8	8,4
Dont dépenses récurrentes		1,5	3,7	5,2	6,8	8,4
Dépenses en capital	402,6	494,5	569,5	631,9	704,6	781,9
Sur financement intérieur	255,9	295,0	298,8	322,2	343,4	370,1
sur ressources PPTE	62,0	44,5	31,0	33,2	29,5	29,5
sur autres ressources	193,9	250,5	267,8	289,0	313,9	340,6
Sur financement extérieur	146,7	178,1	217,6	235,3	264,3	291,2
Dépenses additionnelles DSRP		21,4	53,2	74,4	96,9	120,6
Sur financement intérieur		13,6	33,8	47,3	61,6	76,6
Sur financement extérieur		7,8	19,4	27,1	35,3	43,9
Prêts nets	8,3	18,0	8,0	8,0	8,6	9,2
Lending	16,4	52,8	16,0	16,0	16,0	16,0
Reimbursements	-8,1	-26,4	-8,0	-8,0	-8,0	-8,0
Coûts temporaires des réformes structurelles	0,0	13,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde des autres entités du secteur public	-18,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire	-109,7	-162,7	-158,0	-169,5	-188,0	-206,4
Excédent ou déficit (-) base ordonnancement, dons compris	-45,2	-208,9	-204,8	-219,8	-233,8	-252,5
Excédent ou déficit (-) base ordonnancement, hors dons	-123,3	-300,4	-311,6	-336,6	-364,4	-398,1
Ajustements base caisse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variations des arriérés (réd.-=)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Excédent ou déficit (-) base caisse	-45,2	-208,9	-204,8	-219,8	-233,8	-252,5
Dons non compris	-123,3	-300,4	-311,6	-336,6	-364,4	-398,1
Solde de base	-32,6	-8,5	-22,5	-19,1	-19,2	-17,4
Financement	45,2	208,9	204,8	219,8	233,8	252,5
Financement extérieur	121,3	171,9	187,2	206,2	234,9	262,4
Tirages	118,0	168,4	196,7	214,6	242,9	268,9
Programme	21,0	31,9	34,2	36,5	39,1	41,8
Prêts projets	97,0	132,2	151,9	163,1	184,4	202,9
Prêts projets additionnels		4,3	10,6	14,9	19,4	24,1
Amortissement	-113,4	-132,0	-131,7	-138,6	-140,7	-142,5
Service différé (Club de Paris), assistance PPTE et IAI	109,6	120,5	112,2	120,3	122,7	126,0
dont IADM		22,1	30,8	36,2	38,2	46,4
Emission de bons dans l'UEMOA	7,1	15,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Financement intérieur	-70,8	37,0	17,7	13,6	-1,1	-9,9
Financement bancaire	-81,0	38,7	19,4	15,4	0,8	-7,8
Dont: nouvelle émission de bons du Trésor	35,5	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
Financement non-bancaire	10,2	-1,7	-1,7	-1,8	-1,9	-2,1
Dont: recettes de privatisation	6,4	1,1	1,1	1,2	1,3	1,3
Erreurs et omissions	-5,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ecart de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire						
Pression fiscale	18,7%	18,3%	18,3%	18,3%	18,3%	18,1%
Dépenses PPTE	69,0	53,2	53,2	53,2	53,2	53,2
Dépenses totales additionnelles DSRP		22,9	56,9	79,6	103,6	129,0
Dépenses courantes		1,5	3,7	5,2	6,8	8,4
Dépenses en capital		21,4	53,2	74,4	96,9	120,6
Sur ressources internes		13,6	33,8	47,3	61,6	76,6
Sur ressources externes		7,8	19,4	27,1	35,3	43,9
Sur dons		3,5	8,7	12,2	15,9	19,8
Sur prêts		4,3	10,6	14,9	19,4	24,1
Dépenses totales DSRP prises en compte dans le TOFE		410,2	538,5	599,1	662,4	733,1
Dépenses en capital en % du PIB	8,8%	10,1%	10,8%	11,1%	11,4%	11,6%
Dépenses totales additionnelles DSRP en % du PIB		0,8%	1,1%	1,4%	1,7%	1,9%
Excédent ou déficit (-) base ordonnancement, dons compris	-1,0%	-6,8%	-4,2%	-4,2%	-4,1%	-4,1%
Excédent ou déficit (-) base ordonnancement, hors dons en	-2,7%	-6,8%	-6,4%	-6,4%	-6,4%	-6,4%
Dépenses en capital DSRP		529,8	639,8	720,7	861,0	979,4
Dépenses en capital DSRP en % du PIB		10,8%	12,1%	12,6%	10,7%	10,7%
Dépenses en capital sur ressources internes / Recettes fiscales	30,1%	34,4%	34,3%	35,3%	35,8%	36,5%
Masse salariale / Recettes fiscales	30,5%	30,8%	29,9%	29,1%	28,3%	27,5%
PIB	4560,8	4900,3	5280,0	5711,5	6190,4	6738,8